

RAPPORT SUR LES
LGBTIPHOBIES
2021



**LUTTE CONTRE
LA LESBOPHOBIE,
LA GAYPHOBIE,
LA BIPHOBIE
ET LA TRANSPHOBIE**



SOShomophobie

Vous êtes victime ou témoin d'insultes, de violences, de menaces ou de discriminations liées à votre orientation sexuelle ou votre identité de genre par votre entourage, sur votre lieu de travail, dans un lieu public...

**VOUS AVEZ BESOIN D'ÊTRE ÉCOUTÉ-E,
VOUS RECHERCHEZ DES INFORMATIONS,
VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS...**

APPELEZ OU TÉMOIGNEZ

SOShomophobie 
Ligne d'écoute anonyme **01 48 06 42 41**

Du lundi au vendredi : 18 h – 22 h

Samedi : 14 h – 16 h

Dimanche : 18 h – 20 h

(Hors jours fériés)



FORMULAIRE DE TÉMOIGNAGE

sos-homophobie.org/temoigner



CHAT'ÉCOUTE

sos-homophobie.org/chat

Jeu­di : 21 h – 22 h 30

Dimanche : 18 h – 19 h 30

(Hors jours fériés)

**TÉMOIGNER, C'EST AGIR
ADHÉRER, C'EST AGIR**

Adhésion possible en ligne sur notre site
(paiement sécurisé par CB)



COMPRENDRE ET S'INFORMER SUR LA CULTURE LGBTI

cestcommeca.net

Un site destiné aux adolescent·es sur l'orientation amoureuse/sexuelle et l'identité de genre



VOUS SOUHAITEZ DEVENIR BÉNÉVOLE ?

Contactez-nous :

nousrejoindre@sos-homophobie.org

HOMMAGE

Nous dédions ce rapport à tou·tes les jeunes qui ne peuvent vivre pleinement leur identité de genre, leur orientation amoureuse et/ou sexuelle, contrain·tes par leur situation familiale, économique ou affective, par leur peur ou leur honte.

Nous sommes là pour vous.
Nous sommes là pour faire de ce monde un endroit plus juste et plus tolérant où chacun·e pourra être soi-même sans jugement.

Nous dédions ce rapport à toutes les personnes qui, n'ayant pu être libres d'être qui elles sont, ont mis fin à leur vie.

Nous ne vous oublierons jamais.

SOMMAIRE *INTERACTIF*

ÉDITORIAL	7
L'ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE	8
DÉFINITIONS	10
25 ANS D'ÉVOLUTION	12
ÉLABORATION DU RAPPORT 2021.....	16

ANALYSE ET TÉMOIGNAGES

SYNTHÈSE GÉNÉRALE	20
AGRESSIONS PHYSIQUES	26
LESBOPHOBIE	32
GAYPHOBIE	38
BIPHOBIE	44
TRANSPHOBIE	50
COMMERCES, SERVICES	58
FAMILLE, ENTOURAGE PROCHE	66
INTERNET.....	74
LIEUX PUBLICS	80
MAL DE VIVRE	86
MÉDIAS	94
MILIEU SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	102
POLICE, JUSTICE, GENDARMERIE	110
POLITIQUE	116
RELIGIONS	120
SANTÉ.....	126
SPORT.....	132
TRAVAIL	138
VOISINAGE	144
INTERNATIONAL.....	148
DISCRIMINATIONS CROISÉES	154
UN REGARD SUR LES SITUATIONS DE HANDICAP.....	160
UN REGARD SUR L'INTERSEXOPHOBIE.....	166

ANNEXES

LE DROIT FRANÇAIS	168
REMERCIEMENTS	172

ÉDITORIAL

L'année 2020 a été fortement marquée par l'épidémie de Covid-19 et par la crise sanitaire et socio-économique qui en résulte. Les mesures de confinement, de couvre-feu, le développement du télétravail, la fermeture des établissements scolaires, des lieux de culture et de convivialité ont eu une incidence importante sur les actes LGBTI-phobes, laissant peu d'échappatoires aux victimes de violences. La réduction des interactions sociales a également développé un fort sentiment de mal-être et de repli sur soi, accentuant la vulnérabilité des personnes LGBTI. Ces conditions ont été propices au développement de violences dans le voisinage et au sein des familles, auxquelles les jeunes LGBTI sont tout particulièrement exposés.

La crise sanitaire a aussi eu des conséquences sur l'avancée des droits des personnes LGBTI. En effet, la loi de bioéthique ouvrant l'accès à la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires se voit encore reportée au détriment de celles qui souffrent de cette attente interminable, laissant la place aux opposant·es à cette égalité des droits. De plus, cette loi est loin d'être satisfaisante et de répondre à une égalité des droits entre les citoyen·nes, car elle refuse toujours aux personnes trans d'exercer leurs droits reproductifs et crée une filiation discriminatoire pour les couples de femmes.

Ces débats et refus d'égalité, soutenus par une vision hétéronormée et patriarcale, entretiennent une hiérarchie des familles, des désirs et des genres qui peut faire naître des violences et des discriminations à l'encontre des personnes LGBTI.

La fin de l'année a également été marquée par les suicides tragiques de plusieurs jeunes personnes trans dont Luna/Avril, lycéenne à Lille, et Doona, étudiante à Montpellier. Des drames qui auraient pu être évités si les parcours des personnes trans n'étaient semés d'embûches et de transphobie. Il est indispensable que les pouvoirs publics s'emparent de ces sujets et que l'ensemble

des fonctionnaires soient sensibilisé·es aux transidentités. Les médias se sont également emparés du sujet, parfois de manière maladroite voire transphobe. Cependant, on observe les prémices d'une sensibilisation du grand public à ces questions.

Pour lutter contre les discriminations LGBTI-phobes, la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, Élisabeth Moreno, a présenté en octobre un Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2020-2023). SOS homophobie est aujourd'hui dans l'attente de la mise en place de ces actions pour protéger les personnes LGBTI des discriminations qu'elles subissent et sera intransigeante quant à l'application de ce plan.

Les bénévoles de SOS homophobie restent mobilisé·es pour que l'année 2021 soit enfin celle de l'ouverture de la PMA à toutes les personnes en capacité de porter un enfant, ainsi que de la fin des thérapies de conversion et des mutilations génitales des personnes intersexes. Les missions sur le terrain pour prévenir et sensibiliser contre les LGBTIphobies, soutenir les victimes et militer en faveur de l'égalité des droits, réalisées par les bénévoles de SOS homophobie, sont aujourd'hui encore indispensables pour permettre à chacun·e de vivre librement, quelle que soit son orientation sexuelle et son identité de genre. ▲

L'ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE



SOShomophobie



SOUTENIR LES VICTIMES D'ACTES LGBTIPHOBES

ÉCOUTER

Une ligne téléphonique animée par des bénévoles formé·e·s recueille les témoignages et apporte aux victimes attention, réconfort et pistes de solution dans le plus strict anonymat. Les coordonnées de structures ou de personnes aux compétences spécifiques (associations locales, avocat·es...) peuvent être communiquées.

RÉPONDRE

Les courriels et témoignages déposés sur notre site Internet bénéficient d'un suivi attentif et leurs auteurs et autrices reçoivent une réponse.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER

Sous certaines conditions, et à la demande de l'appelant·e, l'anonymat peut être levé pour un soutien personnalisé. Si nécessaire, l'association peut intervenir concrètement auprès des victimes qui sollicitent son appui : lettres de soutien, accompagnements, interpellations d'employeurs, de voisin·es ou autres personnes commettant des actes LGBTIphobes.

AGIR EN JUSTICE

L'association SOS homophobie, ayant plus de cinq ans d'existence, est habilitée à se porter partie civile auprès de victimes d'actes LGBTIphobes.



PRÉVENIR LES LGBTIPHOBIES

INTERVENIR EN MILIEU SCOLAIRE

L'association propose des rencontres-débats aux élèves des collèges et lycées, animées par des bénévoles formé·es. Objectif : déconstruire les stéréotypes et les idées reçues qui forment le terreau des LGBTIphobies, particulièrement à l'école. Pour ces actions, SOS homophobie est agréée par le ministère de l'Éducation Nationale au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, et par les académies de Paris, Strasbourg et Aix-Marseille.

FORMER LES PROFESSIONNEL·LES

La formation pour adultes sensibilise les professionnel·les des domaines de l'éducation, de la santé, du sanitaire et social, de la Justice, de la police, de la gendarmerie, les différents acteurs sociaux (syndicats, associations...), ainsi que les entreprises à la prise en compte des phénomènes de discrimination LGBTIphobe.

D'une façon plus générale, il s'agit d'inciter à réfléchir sur les clichés, la banalisation de l'injure homophobe, les préjugés, les stéréotypes, et ainsi d'intégrer la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre aux différentes pratiques professionnelles.

INFORMER LES ADOLESCENT-ES

Le site Internet C'est comme ça (www.cestcommeca.net) propose aux adolescent-es LGBTI un soutien spécifique et met à disposition des internautes de nombreuses informations, des témoignages, des ressources culturelles, etc. Il offre également un suivi personnalisé dans des situations scolaires ou familiales difficiles (en écrivant à temoignage@sos-homophobie.org).

INTERVENIR SUR LES LIEUX DE DRAGUE

Dans les lieux de drague en plein air fréquentés par des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, des interventions de trois à quatre bénévoles de l'association permettent d'informer les personnes qui fréquentent ces espaces des possibles dangers et sur la conduite à tenir en cas d'agression. Des outils de prévention sont distribués.



MILITER POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

RECENSER ET ANALYSER

À travers le Rapport sur les LGBTIphobies publié tous les ans depuis 1997.

MANIFESTER

Chaque année, SOS homophobie participe à diverses manifestations partout en France : Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (IDAHOT), Marches des fiertés, forums des associations, Solidays et autres salons associatifs ou institutionnels. Elle coorganise également des soirées de promotion et de soutien de l'association.

LUTTER SPÉCIFIQUEMENT CONTRE LA LESBOPHOBIE, LA BIPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Des commissions et groupes de SOS homophobie travaillent sur ces axes particuliers.

Ils coopèrent avec les associations spécialisées, publient du matériel d'information (Guide pour l'accueil des personnes trans destiné aux médecins, Manuel des IST pour les personnes ayant une vulve, enquête sur la visibilité des lesbiennes, enquête à venir sur la biphobie, etc.) et participent à des débats, manifestations et animations.

PRENDRE POSITION

SOS homophobie intervient auprès des pouvoirs publics français et européens, du Défenseur des droits et des médias pour porter notre combat pour l'égalité des droits, quelles que soient l'orientation sexuelle et l'identité de genre. ▲



**Fonds
SOS homophobie**

Aide aux victimes et prévention des LGBTIphobies

En avril 2019, 25 ans après sa création, SOS homophobie crée un fonds de soutien pour financer des actions d'aide et d'accompagnement des victimes de violences et de discriminations LGBTIphobes. Le Fonds SOS homophobie permet notamment de prendre en charge des frais de justice ou médicaux suite à des situations de violences LGBTIphobes.

Il permet également d'apporter une aide financière aux victimes dans le besoin et pour lesquelles l'État ou les dispositifs de solidarité nationale ne permettent pas une réponse suffisamment rapide ou adaptée, par exemple en participant à des dépenses de la vie courante ou pour une aide au logement, dans l'urgence ou de façon plus pérenne.

Habilité à recevoir des donations et des legs, le Fonds SOS homophobie permet à toutes et à tous, personnes privées, entreprises et associations, administrations et collectivités locales ou territoriales, d'exprimer leur solidarité envers les victimes de LGBTIphobies.

DÉFINITIONS

ASEXUEL-LE

Qui ne ressent d'attraction sexuelle pour quiconque.

L'asexualité se décline sur tout un spectre. On appelle ace une personne qui se situe sur le spectre de l'asexualité.

BIPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés à la bisexualité.

Si la biphobie a bien ses spécificités, les personnes bies avec des partenaires du même genre sont souvent perçues comme homos et subissent aussi de la gayphobie ou de la lesbophobie.

BISEXUEL-LE

Qui peut avoir du désir ou éprouver des sentiments amoureux pour des personnes de toute identité de genre.

On emploie souvent l'abréviation bi-e.

CIS(GENRE)

Qui s'identifie au genre assigné à la naissance. C'est le pendant du terme trans.

COMING OUT

Fait d'annoncer que l'on est LGBTI.

Il revient aux personnes LGBTI de faire leur coming out si, quand et comme elles le souhaitent en fonction des circonstances et des risques. Une fois son coming out effectué, un individu est dit « out ». À ne pas confondre avec « outing ».

DEADNAME

Prénom assigné à la naissance et abandonné par la personne.

DISCRIMINATION

Attitude, action ou loi qui vise à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage. La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération.

DYADIQUE

Qualifie une personne non-intersexe.

DYSPHORIE DE GENRE

Émotions négatives ressenties à propos de son corps ou de son apparence.

Cet état de mal être profond résulte d'une insatisfaction vis-à-vis de son propre corps et/ou vis-à-vis de la manière dont son corps est perçu par les autres.

EXPRESSION DE GENRE

Choix personnels permettant à une personne d'expérimenter et exprimer son genre et sa personnalité.

Cela peut passer par la tenue vestimentaire, du maquillage, un langage corporel, le choix d'un pronom, etc. L'expression de genre ne s'aligne pas toujours avec l'identité de genre.

FSF

Femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes.

Ce terme utilisé en épidémiologie s'en tient pragmatiquement aux pratiques sexuelles. Les FSF peuvent se déclarer lesbiennes, bies ou hétéros.

GAYPHOBIE

Forme d'homophobie touchant spécifiquement les hommes.

Elle vise aussi bien les hommes gays et bis que les hétéros.

HOMOPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés à l'homosexualité.

L'homophobie ne touche pas que les gays et les lesbiennes, mais affecte aussi les personnes bisexuelles et hétérosexuelles.

HÉTÉROCENTRISME

Système de représentations et de valeurs plaçant l'hétérosexualité comme la norme évidente, unique et supérieure sur les plans symbolique, sexuel et affectif.

Il traduit et renforce les privilèges des personnes hétérosexuelles aux dépens des lesbiennes, gays et bi-es.

HSH

Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.

Ce terme utilisé en épidémiologie s'en tient pragmatiquement aux pratiques sexuelles. Les HSH peuvent se déclarer gays, bis ou hétéros.

IDENTITÉ DE GENRE

Expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun-e.

Cette identité peut coïncider ou non avec le genre assigné à la naissance ou avec le système binaire du genre en vigueur dans la plupart des pays, dont la France.

INTERSEXE

Qui présente des caractéristiques sexuelles (génitales, gonadiques et/ou chromosomiques) ne correspondant pas aux définitions binaires typiquement mâle ou typiquement femelle, que ces caractéristiques soient visibles à la naissance ou apparaissent plus tard au cours de la vie.

LESBOPHOBIE

Forme d'homophobie touchant spécifiquement les femmes.

Ces femmes peuvent être lesbiennes, bies ou hétéros. L'homophobie s'y ajoute au sexisme.

LGBTIPHOBIES

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes perçues comme LGBTI (lesbiennes, gays, bies, trans et intersexe) et tout ce qui est supposé s'y rattacher.

MÉGENRER

Utiliser un pronom ou des accords qui ne sont pas ceux utilisés et souhaités par la personne.

Si le mégenrage est volontaire, il s'agit d'un acte transphobe.

NON BINAIRE

Qui ne se reconnaît pas dans un ou plusieurs des systèmes binaires femme-homme, féminin-masculin, hétéro-homo.

Les personnes non binaires peuvent rejeter ces catégories, contester leur caractère figé ou exclusif, transcender l'idée de norme ou se reconnaître dans des catégories différentes.

OUTING

Révélation de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre d'une personne LGBTI à l'insu de cette dernière ou contre son gré.

PANSEXUEL-LE

Qui peut éprouver du désir ou des sentiments amoureux pour une personne sans considération pour son sexe ou son genre.

Cette notion se distingue de la bisexualité en ceci qu'elle transcende complètement la notion de genre.

RACISÉ-E

Qui est assigné-e à une « race » au sens social du terme du fait de certaines caractéristiques subjectives, et qui subit les oppressions qui viennent avec ces caractéristiques.

SEXISME

Croyances ou attitudes discriminatoires fondées sur le genre, très généralement au détriment des femmes.

TRANS

Qui ne se reconnaît pas, ou pas exclusivement, dans le genre assigné à la naissance.

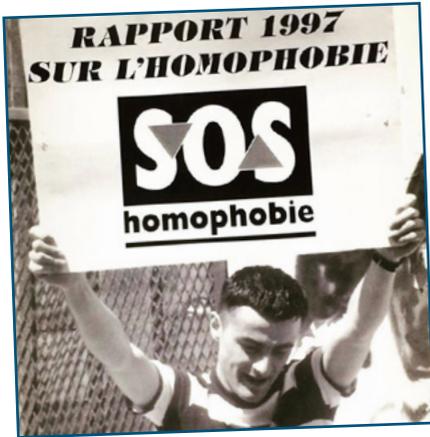
Les transidentités désignent les nombreux parcours qui vont à l'encontre des normes régissant le corps et le genre.

TRANSPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés aux transidentités.

Toute personne cis ou trans qui exprime, ponctuellement ou non, un genre perçu comme non conforme peut être victime de manifestations transphobes et/ou homophobes. ▲

25 ANS D'ÉVOLUTION



En 1997, trois ans après le lancement de son activité d'écoute des victimes d'homophobie, l'association devient un observatoire de ces discriminations en France et publie chaque année un Rapport sur l'homophobie fondé sur les témoignages de plus en plus nombreux qu'elle reçoit.

Nous sommes en 2021 et la 25^e édition vient de paraître. Vingt-cinq ans d'évolution d'un document devenu de plus en plus central et militant pour porter la voix des victimes de LGBTIphobies auprès des pouvoirs publics, des établissements scolaires où nous intervenons, de tou·tes les adultes que nous sensibilisons, des médias, du grand public, etc. Notre Rapport a évolué au fil des années : dans la forme, la structure, les sources d'information, les thématiques abordées. Mais ces étapes ne constituent cependant pas de réelles ruptures, il y a un continuum que l'analyse qui suit ne doit pas gommer.

1997 - 1998: LES DÉBUTS

Les deux premiers numéros se distinguent par leur forme : un format A4, incluant des illustrations « humoristiques », et une impression en noir et blanc peu soignée par manque de moyens. Des graphiques sont déjà présents. Dans l'édition 1998, la plupart des articles sont signés.

Le contenu de ces deux premiers Rapports se veut pédagogique et informatif sur l'association encore jeune : qui sommes-nous ? Qu'est-ce que l'homophobie (en particulier en France) ? Qu'est-ce que ce rapport ? Qu'est-ce que la ligne d'écoute ?

Les sources sont diverses : les témoignages recueillis sur la ligne d'écoute, un sondage réalisé auprès de 500 personnes, des informations amenées par d'autres associations. Les actions concrètes menées par SOS homophobie sont aussi présentées : les projets, une revue de presse, les communiqués de presse.

L'analyse des appels reçus occupe une place très modeste : six pages sur 62 en 1997. Pour la première édition, cela s'explique notamment par la quantité d'appels reçus sur la ligne d'écoute les premières années d'existence de l'association : 555 témoignages sont comptabilisés de 1994 à 1996. 365 appels sont reçus en 1997, plus des courriers. Cette analyse ne comporte que peu de chapitres : profil des appelant·es, les agressions, les discriminations, le vécu, les demandes d'informations. Et jusqu'en 2010, la distinction entre le nombre d'appels/ témoignages et nombre de cas n'est pas faite (voir Élaboration du Rapport 2021).

D'un point de vue thématique les deux premiers Rapports sur l'homophobie abordent ce qui faisait l'actualité d'alors : les définitions (homosexuel, lesbienne) souvent très problé-



matiques trouvées dans les dictionnaires les plus courants, un écho des problèmes rencontrés avec l'association des polytransfusés¹ et des difficultés avec la mairie de Paris², les débats sur le CUC (Contrat d'union civile, ancêtre du Pacs). À partir de la deuxième édition, les réalités vécues par les personnes bies et trans commencent à être abordées, souvent de manière très perfectible par manque de connaissances au sein de l'association.

1999 - 2000: UNE MEILLEURE MISE EN PAGE ET UN RAPPORT MIEUX STRUCTURÉ

Dès 1999, le Rapport sur l'homophobie prend son format actuel (15 x 12 cm) et reçoit des soutiens financiers (dont la fondation Yves Saint-Laurent) qui permettent une impression plus soignée. La féminisation des noms communs apparaît de manière non systématique. Le terme lesbophobie apparaît en 2000.

Le plan devient plus clair : présentation de l'association, un portrait d'ensemble de l'homophobie, puis un bilan des témoignages reçus via la ligne d'écoute, une revue de presse, les actions menées par SOS homophobie et d'autres associations, et enfin des informations pratiques.

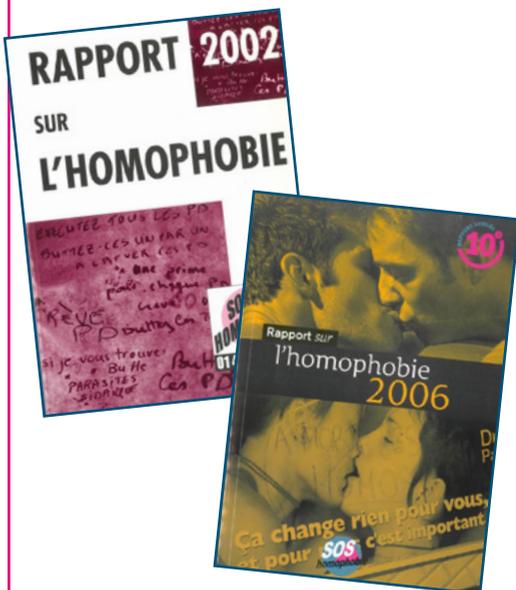
L'analyse des appels reçus s'étoffe. Des « témoignages anonymes » sont intégrés dans l'édition 2000, on y trouve les rubriques suivantes : Fonctionnement de la ligne d'écoute, Agressions physiques (et verbales), Travail, Discriminations au quotidien, Mal de vivre, Questions diverses et Analyse du courrier. Les thèmes d'actualité abordés sont principalement le Pacs et la pénalisation de l'homophobie.

2001 - 2010: DES ANALYSES D'APPELS DE PLUS EN PLUS FINES

À partir de 2001, les dessins humoristiques sont supprimés et les graphiques moins nombreux. Dès 2004, SOS homophobie propose ses propres définitions pour remplacer celles,

controversées, des dictionnaires. Les termes « gayphobie » et « biphobie » apparaissent cette année-là aussi. La « transphobie » est définie en 2006, de façon très maladroite, l'association commençant tout juste à s'emparer du sujet. De 2004 à 2009, un panorama des années écoulées depuis le début de la parution du Rapport est aussi présent. Le langage inclusif devient de plus en plus systématique (2006 : adolescent(e)s ; 2008 : homosexuel-le-s ; le point médian devient la norme choisie à partir de 2018).

Le Rapport comptera désormais quatre parties principales : l'association et l'homophobie, portrait d'ensemble (jusqu'en 2003), ensuite l'analyse des témoignages (appels, internet, courrier) puis une partie au contenu variable (actualité, actions de SOS homophobie, demandes de formation des policiers, un plaidoyer pour des actions en milieu scolaire puis la charte des IMS), le droit français et pour finir, les annexes (informations pratiques, remerciements).



1. Cette association accusait les hommes gays d'être à l'origine de l'épidémie du sida et donc responsables de la contamination et de la mort de personnes transfusées.
2. À la demande d'une association d'habitantes du IV^e arrondissement, la Mairie de Paris et le maire, Jean Tibéri, avaient interdit aux établissements LGBTI d'accrocher le drapeau arc-en-ciel à leur devanture. Prétexte invoqué : la loi n'autorise que le drapeau français aux fenêtres de particuliers.

L'analyse des témoignages prend de plus en plus d'importance pour constituer finalement l'essentiel du rapport, passant de sept chapitres en 2001 à vingt-trois en 2018 : Lesbophobie est ajouté en 2003 ; Internet, Milieu scolaire, Politique, Religions en 2004 ; Commerces et services, Banlieues (supprimé en 2007), Sport, Santé-médecine, Voisinage en 2005 ; Transphobie, International en 2010.

2010 - 2018: UN DOCUMENT TOUJOURS PLUS MILITANT

Le Rapport 2010 voit l'apparition des « Focus » : un récit anonymisé d'un cas emblématique reçu par nos pôles d'écoute des victimes. Des contributions de personnes physiques ou morales extérieures à SOS homophobie sont aussi ajoutées dans certains chapitres sous la mention « Le point de vue de... », qui devient « La parole à... » à partir de 2011.

Le Rapport sur l'homophobie est aussi une tribune pour les victimes de LGBTIphobie : y est publiée en 2006 la lettre des parents de François Chenu³ à ses assassins. Il rend aussi hommage à des victimes médiatisées : Sébastien Nouchet, brûlé vif dans son jardin en 2004 ou Vanesa Campos, assassinée au cœur du bois de Boulogne en 2018. Au cours des deux dernières décennies, les

bénévoles rédigeant ce Rapport annuel ont abordé les grandes actualités qui ont marqué la communauté LGBTI : les débats sur le Pacs, la problématique des pacsé·es ayant une double nationalité, la lutte pour obtenir le mariage pour tou·tes, le don du sang, le combat en faveur de la PMA pour tou·tes, les difficultés rencontrées par les personnes trans et intersexes (refus de changement d'état civil, opérations de réassignation dès la naissance, etc.), et bien d'autres choses encore.



2018 - 2020: UNE MÉTHODOLOGIE QUI S'AFFINE

À mesure que les prises de contacts auprès de notre association augmentent, les données qui en ressortent se précisent et demandent une méthodologie de plus en plus poussée pour être analysées. Des bénévoles ayant une expertise en analyse de données ont ainsi affiné la vision statistique sur les témoignages que nous recevons chaque année. La partie Élaboration du Rapport devient alors centrale à partir de 2018. Le Rapport de cette année-là innove aussi par les soins apportés à la mise en page,

3. Dans la nuit du 13 au 14 septembre 2002, François Chenu, 29 ans, est agressé avec une extrême violence à Reims par trois hommes skinheads. François sera jeté agonisant dans un étang où il mourra noyé. Ses agresseurs ont été condamnés en 2004 à 20 ans de prison (15 pour l'un d'eux, mineur au moment des faits).



l'impression en couleur, la clarté et la lisibilité des graphiques et l'apparition de la rubrique « Un regard sur... », consacrée à des situations particulières : discriminations intersectionnelles, les LGBTIphobies en Outre-mer, chez les séniors, les personnes LGBTI racisées, celles en situation de handicap, la sérophobie et l'intersexophobie. Et afin de mettre en lumière ces thématiques multiples de manière pérenne, un chapitre dédié à l'analyse des Discriminations croisées est instauré à partir du Rapport 2019.

25 ANS D'ANALYSE, DE RÉDACTION ET DE VALORISATION PAR LES BÉNÉVOLES

Comme expliqué en introduction, l'une des premières missions de SOS homophobie a été d'être un observatoire de l'homophobie en France. Au fil des années, l'association a développé ses expertises à d'autres formes de discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle. C'est ainsi qu'en 2020, dans le but de mieux représenter la diversité des victimes, qui nous contactent ou non, le Rapport sur l'homophobie change de nom et devient le Rapport sur les LGBTIphobies.

La 25^e édition de cet observatoire vient de paraître. Fidèle à ses origines il est et reste, à travers les analyses, les témoignages, cette fenêtre sur la réalité des LGBTIphobies dans notre pays.

Mais ce document est aussi un reflet de l'association elle-même, de son évolution, de la rigueur des actions menées, de son importance au niveau national. Une chose est constante : en dehors de la relecture et de la conception graphique réalisées par des professionnel·les, le Rapport sur les LGBTIphobies a toujours été et reste l'œuvre de militant·es bénévoles. ▲

ÉLABORATION DU RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2021

SOURCES

Les données chiffrées du Rapport sur les LGBTIphobies 2021 proviennent exclusivement des 1 815 témoignages reçus par SOS homophobie du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 sur notre ligne d'écoute, par courriel via un formulaire en ligne, ou par chat. L'interprétation de ces chiffres et le contenu des chapitres s'appuient en outre sur :

- le suivi de l'actualité, notamment politique ;
- l'analyse des médias ;
- le travail et l'expertise des différents groupes et commissions de l'association ;
- l'expertise de contributeurs et contributrices invitées (sections « La parole à... »).

APPROCHE ET BIAIS

Profils de données variables

Le présent document n'est pas le recensement exhaustif des manifestations d'homophobie, de biphobie et de transphobie survenues en 2020, mais le reflet d'une partie de ces LGBTIphobies, perçues à travers les outils de l'association et sa connaissance du terrain. Aujourd'hui encore, de nombreuses victimes ne témoignent pas et passent sous silence les discriminations et les violences dont elles font l'objet. Contrairement à une enquête sur échantillon représentatif, notre échantillon varie d'une année à l'autre, ce qui impose une grande prudence dans les comparaisons entre les éditions du rapport.

En outre, le niveau de détail permettant de caractériser les victimes et les situations fluctue fortement d'un témoignage à l'autre. Depuis l'édition 2019, seuls les thèmes correspondant à plus de trente témoignages donnent lieu à des analyses chiffrées et des graphiques. Tous les pourcentages sont arrondis à l'unité, si bien que le total des proportions correspond parfois à 99 % ou 101 %.

Interprétation

Nos services étant centrés sur l'écoute, nous ne remettons pas en cause la parole des victimes. Quelques rares témoignages sont écartés de l'analyse en raison de propos très incohérents.

Les priorités de l'écoute ne permettent pas toujours de demander des informations précises aux appelant-es, et les détails peuvent manquer dans les courriels. En cas de doute, nous ne précisons pas le genre de la victime. Toutefois, nous procédons occasionnellement à des interprétations raisonnables de l'identité de genre voire de l'orientation sexuelle à partir d'indices (pronoms utilisés, termes du récit...). Ainsi, ne sont considérées comme trans que les personnes qui nous en font mention explicitement, les autres étant présumées cis, ce qui peut induire une sous-représentation.

Témoignages internationaux

Les cas recensés à l'étranger ne sont pas regroupés avec les autres cas et sont réservés au chapitre International. Ces 63 cas internationaux (dans 79 témoignages) ne sont pas pris en compte dans les 1 369 cas annoncés pour 2020. En effet, SOS homophobie est active sur le territoire français et axe sa communication sur les LGBTIphobies en France. De plus, il est difficile de comparer les situations internationale et française en raison du faible nombre d'actes recensés hors de France, ainsi que de la variabilité des situations politiques, de l'acceptation et des droits des personnes LGBTI dans le reste du monde.

GRILLE DE LECTURE

Ce rapport prend appui sur les témoignages et demandes de soutien reçues par l'association. Ce sont ces récits qui alimentent les analyses thématiques et servent à élaborer

les statistiques présentées dans les différents chapitres.

Notre grille de lecture caractérise la victime et catégorise les cas en fonction de la nature des violences et de leur contexte. Certaines dimensions concernant les victimes (parents ou futurs parents, personnes racisées, en situation de précarité, etc.) alimentent notamment le chapitre Discriminations croisées.

Nature des violences

Les récits sont caractérisés selon la nature générale et les manifestations précises des LGBTIphobies signalées. Par nature générale on entend lesbophobie, gayphobie, biphobie, transphobie et LGBTIphobie générale. Les manifestations précises incluent menaces, agressions physiques et sexuelles, viol, dégradation de biens, licenciement et :

Insultes : propos à caractère injurieux.

Rejet et ignorance : moqueries, brimades, appels à la haine, dénigrements et préjugés véhiculés sur les personnes LGBTI.

Diffamation : imputation d'un fait, par écrit ou oralement, à l'encontre d'une personne LGBTI, de nature à porter atteinte à sa dignité.

Discrimination : traitement particulier et défavorable des personnes homosexuelles, bisexuelles, trans ou intersexes par rapport aux personnes non LGBTI.

Harcèlement : agissements malveillants et répétés en vue d'affaiblir et de déstabiliser la personne qui en est victime.

Outing : révélation de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre d'une personne LGBTI à l'insu de cette dernière ou contre son gré.

Dans certains chapitres, cette caractérisation repose sur des critères particuliers plus pertinents, par exemple les refus de plainte ou la culpabilisation dans le chapitre Police, Gendarmerie, Justice.

Cinq chapitres sont consacrés à l'analyse de types de violence spécifiques : agressions physiques, lesbophobie, gayphobie, biphobie et transphobie. Le chapitre Discriminations croisées examine des questions intersectionnelles différentes d'une année à l'autre, à l'instar des sections Un regard sur...

Contexte des violences

Les contextes des LGBTIphobies retenus sont : Commerces, services et administration ; Famille et entourage proche ; Internet ; Police, Justice et Gendarmerie ; Lieux publics ; Mal de vivre ; Médias et communication ; Milieu scolaire et enseignement supérieur ; Politique ; Religions ; Santé et médecine ; Sport ; Travail ; Voisinage ; International.

TRAITEMENT STATISTIQUE

Nombre de cas

Les témoignages peuvent rapporter une même situation (témoignages doublons) ; le nombre de situations uniques correspond au nombre de cas. Chaque cas fournit des informations qui sont analysées : profil des victimes, identification du ou des contextes et des diverses manifestations de LGBTIphobie. Ces données permettent de quantifier et d'étudier les faits signalés à SOS homophobie.

TÉMOIGNAGES (TOTAL)	1 815
CAS (FRANCE)	1 369
TÉMOIGNAGES DOUBLONS (FRANCE)	191
TÉMOIGNAGES INTERNATIONAL	79
TÉMOIGNAGES SANS LGBTIPHOBIE	176

Cas par contexte

Un même cas peut concerner plusieurs types de violences et plusieurs contextes. Sont alors identifiés un contexte principal et un ou plusieurs contextes secondaires. Le traitement statistique distingue contextes principaux et secondaires ; ce sont les premiers qui servent à classer les cas dans les divers chapitres. Les contextes primaires et secondaires sont néanmoins croisés pour faire ressortir des convergences pertinentes.

LGBTIphobies générales et spécifiques

Les manifestations de lesbophobie, gayphobie, biphobie et transphobie sont cumulables. Au vu du nombre croissant d'actes reflétant un rejet général de tout ce qui dévie de l'hétérosexualité et des normes de genre, une catégorie **LGBTIphobie générale** a été introduite depuis l'édition 2019. Ces cas ont

la particularité de ne pas cibler de victimes spécifiques, mais l'ensemble des personnes LGBTI. Il s'agit notamment des attaques contre le « lobby LGBT » ou les droits LGBTI. À cet égard, nous avons adopté une approche plus inclusive, les personnes bi-es ou trans étant par exemple très souvent concernées par des propos ciblant les homosexuel·les ou leurs droits, même implicitement.

Les lesbiennes, gays, bi-es, trans sont évidemment touché·es par les LGBTIphobies générales, dont le total (229 en 2020) complète les cas spécifiquement lesbophobes, gayphobes, biphobes et transphobes dans les chapitres concernés. En revanche, en vue d'affiner l'étude, **les LGBTIphobies générales ne sont pas intégrées dans l'analyse statistique des chapitres Lesbophobie, Gayphobie, Biphobie et Transphobie**, ce qui permet de mieux dégager les spécificités des différents groupes. À titre d'illustration, les statistiques de la transphobie sont calculées à partir des 168 cas spécifiquement transphobes sur les 397 cas (168 + 229) qui rapportent des manifestations transphobes. Les cas de LGBTIphobie générale sont bien pris en compte dans l'analyse des autres contextes.

Exemple

Une femme a été agressée verbalement (« sale lesbienne ») et physiquement par l'un de ses voisins. La police qu'elle a ensuite appelée ne s'est pas déplacée. Depuis ces événements, qui datent de plusieurs mois, elle n'ose plus sortir de chez elle et fait des crises d'angoisse.

Ce cas sera comptabilisé dans les nombres de cas rapportés à SOS homophobie pour le contexte principal Voisinage, et pour les chapitres Agressions physiques et Lesbophobie. Les contextes Police, Gendarmerie et Justice et Mal de Vivre sont secondaires.

Cette méthode aboutit à une sous-évaluation manifeste des cas dans certains chapitres (particulièrement dans les deux mentionnés précédemment). Des statistiques peuvent être calculées en intégrant les contextes secondaires : elles n'apparaissent pas dans les graphiques mais sont utilisées dans les analyses, lorsqu'elles se révèlent pertinentes (le caractère « secondaire » des contextes est alors spécifié). C'est ainsi que, dans le

chapitre « Mal de vivre », l'évocation de pensées suicidaires se retrouve dans moins d'1 % des 116 « cas rapportés à SOS homophobie », mais dans 9 % des 232 cas ayant Mal de Vivre en contexte principal ou secondaire.

FORME

Pour aller plus loin dans l'égalité des représentations entre les femmes et les hommes, le rapport privilégie la grammaire égalitaire qui accorde adjectifs et participes passés avec le genre du terme le plus proche.

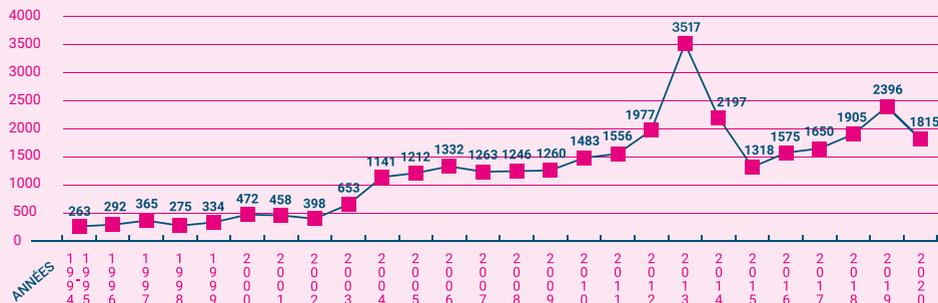
Ce rapport, comme les précédents, est entièrement rédigé par les bénévoles de l'association : les différences d'approche et de style en font toute la richesse. Les prénoms utilisés dans les extraits de témoignages sont fictifs afin de préserver l'anonymat des victimes. ▲

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

QUAND CONFINEMENT RIME AVEC HARCÈLEMENT

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TÉMOIGNAGES

TÉMOIGNAGES



Le Rapport de SOS homophobie évolue : la partie Élaboration du Rapport 2021 détaille la production et l'analyse des données 2020 ainsi que les évolutions méthodologiques par rapport à l'édition précédente qui limitent certaines comparaisons.

En 2020, SOS homophobie a reçu **1 815 témoignages** via ses services d'écoute et de soutien aux victimes de LGBTIphobies (ligne téléphonique, chat'écoute, courriel). Pour la première fois depuis 2015, leur nombre a baissé.

Les conséquences hors du commun de la situation sanitaire sur le fonctionnement de la société, et donc de notre association, ont forcément eu un impact sur les prises de contact :

- toutes nos activités de prévention et d'information (interventions en milieux scolaire et professionnel, événements festifs, rencontres, etc.) ont été interrompues durant de longs mois et n'ont repris que de façon partielle, limitant aux seuls canaux numériques nos moyens de faire connaître nos missions de soutien auprès de celles et ceux qui en auraient besoin ;

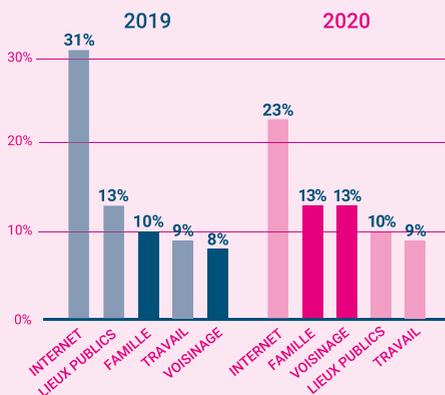
- les victimes de LGBTIphobies ont pu se retrouver dans des situations où téléphoner ne leur était pas possible, par exemple dans le cadre des LGBTIphobies intrafamiliales ne permettant pas aux victimes de s'isoler pour nous contacter ;
- la ligne d'écoute a aussi dû s'interrompre momentanément le temps d'adapter son fonctionnement aux restrictions de déplacement lors du premier confinement. De plus, nos autres services de soutien aux victimes ont été impactés par des problèmes techniques pendant le premier confinement.

Ces 1 815 témoignages décrivent **1 369 situations LGBTIphobes en France**. C'est sur ces situations, désignées comme des « cas », que s'appuient nos analyses (nous en comptons 1 899 en 2019). Ce nombre de cas total ne prend pas en compte les 176 témoignages ne mentionnant aucune LGBTIphobie, ni les 63 concernant des situations à l'étranger, traités séparément dans le chapitre International.

Notre rapport reste une photographie des LGBTIphobies subies en France, et si le nombre de cas les illustrant s'avère moins grand que ceux des deux années précédentes, leur nature ne suggère en rien une diminution des violences. Bien au contraire.

Le fait que les victimes mentionnent rarement les confinements ou la pandémie de Covid-19 dans leurs témoignages semble confirmer que ces dernières sont bien **installées et parfois même tragiquement ancrées dans le quotidien des personnes**. En outre, même sans être verbalisées, ces situations exceptionnelles ont pu dégrader des relations déjà tendues, exacerber la scrutation de la vie privée d'autrui, isoler les personnes encore davantage et faciliter des violences LGBTIphobes, tout comme cela a pu être le cas pour les violences conjugales et les féminicides.

Cette pandémie a, en tout état de cause, **modifié la répartition des contextes dans lesquels se sont concentrés les haines LGBTIphobes**. Ainsi, les proportions des signalements dans le cadre du Voisinage et dans celui de la Famille/entourage proche se sont considérablement accrues : chacune représente en 2020 13 % de l'ensemble des cas (contre 8 % pour Voisinage et 10 % pour Famille en 2019) quand, dans le même temps, celles dans les Lieux publics et dans le cadre du Travail se sont amoindries.



ÉVOLUTION DES CONTEXTES PRINCIPAUX DE LGBTIPHOBIES ENTRE 2019 ET 2020

Un autre fait marquant du panorama de 2020 concerne l'âge des victimes qui nous ont contacté-es pour des situations de biphobie et surtout de transphobie. **La proportion de mineur-es contactant SOS homophobie pour ce dernier type de discrimination a explosé :**

elle est passée de 6 % en 2019 à plus de 20 % en 2020 pour des situations en général de grande détresse (menace d'expulsion du domicile familial, rejet, humiliation, etc.).

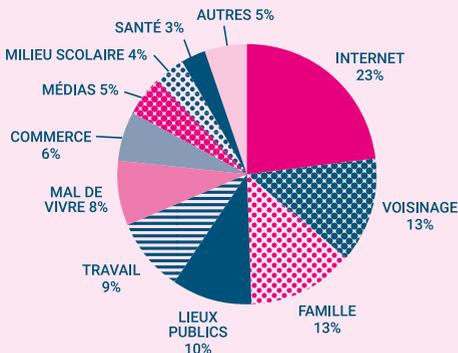
Quel que soit le contexte, ces LGBTIphobies sont bien souvent associées à d'autres discriminations. Du sexisme au racisme, en passant par du classisme, ces dimensions intersectionnelles sont à mentionner et nous y consacrons une analyse dédiée depuis deux ans. Dans cette optique, nous avons aussi choisi de poser un **Regard sur les témoignages de personnes LGBTI en situation de handicap**. Ces dernières expriment des difficultés à vivre leur identité de genre et/ou sexuelle face à une famille opprimente, enfermée-es dans un quotidien parfois pesant et une exclusion aussi au sein de la communauté LGBTI (lieux de sociabilité non accessibles, etc.). SOS homophobie s'allie, par ailleurs, au mouvement pour la réforme de l'allocation adulte handicapé (AAH), initiée en 2020, qui doit ne plus prendre en compte les revenus du conjoint ou de la conjointe d'une personne handicapée afin que cette dernière garde son autonomie financière.

Depuis l'édition 2020 du Rapport sur les LGBTIphobies, **lorsqu'un cas relève d'une LGBTIphobie générale (essentiellement sur Internet et dans les médias), il n'est pas pris en compte dans l'analyse chiffrée des cas spécifiques de gayphobie, de lesbophobie, de biphobie et de transphobie**, afin de ne pas noyer ces dimensions dans un rejet global. C'est le cas par exemple des références démultipliées à un « puissant lobby LGBT » lors des débats sur la loi de bioéthique. En 2020, 229 situations de LGBTIphobies générales ont été rapportées à SOS homophobie.

CONTEXTES DES LGBTIPHOBIES

Les restrictions de déplacements, qui ont joué un rôle dans l'ampleur des LGBTIphobies rapportées en 2020 au sein des familles et du voisinage (**plus d'un cas sur quatre**

rapporté à l'association concerne ces deux contextes), ont également pu renforcer les états de mal-être chez les victimes.



Représentant plus de 8 % des cas (contre 6 % en 2019), la prégnance de cette dimension très transversale des LGBTIphobies se révèle considérable : en effet, le Mal de vivre représente 116 cas cette année, on le retrouve dans 116 autres en contexte secondaire.

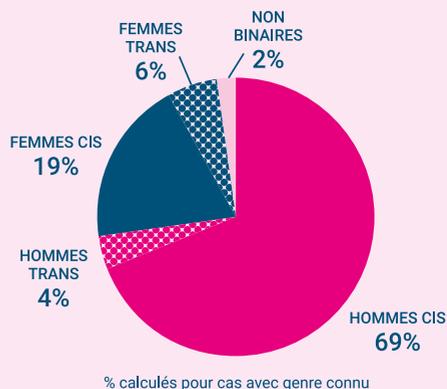
D'autres contextes peuvent voir ainsi leur importance statistique minorée : Police-Justice-Gendarmerie constitue le contexte principal de 25 cas, mais 85 autres situations font état de la participation des représentants de la loi dans les LGBTIphobies rapportées. C'est ainsi que nous constatons qu'un cas sur deux de discriminations LGBTIphobes supplémentaires par la police est rapporté dans des cas de Voisinage (inaction, refus de plainte, etc.).

En 2020, la part des contextes Lieux publics, Milieu scolaire, Travail et Commerce et services a été mécaniquement réduite par la diminution de la fréquentation des espaces dédiés lors des périodes de confinement et de couvre-feu. Ces cas représentent tout de même 30 % des situations rapportées : les LGBTIphobies se sont bien poursuivies dans les rues, même désertées, dans les établissements scolaires (seules les universités ont fermé leurs portes plus de 2 mois), dans le monde du travail, les administrations et les commerces.

La baisse de la fréquentation des lieux de brassage des populations n'a cependant pas fait diminuer la part des agressions physiques sur l'ensemble des cas rapportés : cette année encore, plus de 12 % des cas concernent une agression physique (des coups et blessures dans 70 % des cas, viols et agressions sexuelles dans 13 %). **On constate ainsi un report numérique des agressions du contexte Lieux publics (48 % en 2019, 36 % en 2020) sur ceux de Famille et Voisinage (30 % en 2019, 50 % en 2020)** : les agressions physiques ont ainsi davantage été le fait de personnes proches des victimes plutôt que d'inconnu-es dans l'espace public.

Fait marquant, alors que l'utilisation des outils numériques a explosé en 2020, **la proportion des cas Internet s'est réduite** (31 % en 2019, 23 % en 2020) : il est possible qu'un découragement se soit installé pour les personnes victimes et témoins de la haine LGBTIphobe en ligne, ancrée depuis des années par l'absence de modération efficace et le refus des pouvoirs publics d'y consacrer les moyens humains nécessaires, et qu'elles ont été moins nombreuses à nous la signaler.

GENRE DES VICTIMES ET SPÉCIFICITÉS DES LGBTIPHOBIES

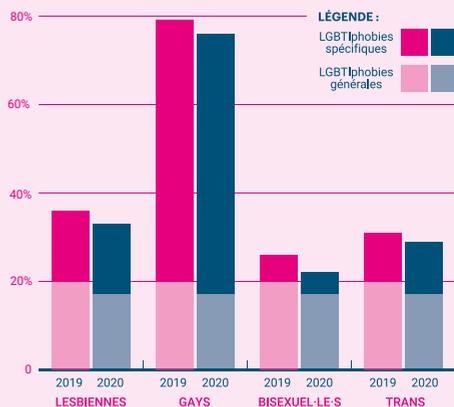


Dans un tiers des situations de LGBTIphobies, le genre des victimes n'est pas connu (les personnes ne nous l'indiquent pas ou il n'y a pas de victimes spécifiques, comme

pour les cas de LGBTIphobie générale). Le graphique ci-avant donne la répartition des 998 cas où le genre est connu : elle est exactement la même que l'année dernière. Les hommes cis restent les plus nombreux à contacter SOS homophobie (69 % des cas). La part des témoignages de femmes cis (19%), de femmes trans (6%) et d'hommes trans (4%) doit nous astreindre à poursuivre et amplifier nos actions pour inciter davantage ces victimes à témoigner et pour que SOS homophobie puisse être identifiée comme une association pouvant leur apporter aide et soutien.

Deux tendances analysées l'année dernière se confirment cette année. **Les femmes lesbiennes sont davantage stigmatisées lorsqu'elles sont en couple.** Les violences lesbophobes dans les lieux publics concernent des couples dans 68 % des cas. Le Mal de vivre reste aussi extrêmement présent dans les témoignages de personnes bi-es, beaucoup ne se sentant accepté-es nulle part, subissant des commentaires niant l'existence même de la bisexualité. **La proportion des cas de biphobie mentionnant un mal de vivre a doublé cette année.**

La transphobie n'est pas en reste. Ici aussi, la famille est le contexte de violences le plus récurrent (20,2 % des cas). Le point le plus alarmant est la jeunesse des personnes qui nous contactent. Plus de 20 % ont moins de 18 ans, 18,5 % ont entre 18 et 24 ans. Ces situations d'exclusion sont aussi vécues par les personnes intersexes et restent fortement invisibilisées. L'intersexophobie a aussi ses particularités contre lesquelles des associations spécialisées, comme le Collectif intersexes et allié·e·s (CIA), luttent quotidiennement. SOS homophobie restant non-experte de ces questions a consacré l'un de ses **Regards sur l'intersexophobie** en s'appuyant fortement sur les travaux de cette association.



PART DES CAS QUI CONCERNENT LES LESBIENNES, GAYS, BI-ES ET TRANS PAR RAPPORT AU TOTAL DE 1 369 CAS EN 2020.
 Ces dimensions peuvent être cumulées pour un même cas.

ÂGE DES VICTIMES



L'âge est une donnée souvent absente (42 % des cas, dont les 242 cas de LGBTIphobie générale où il n'y a pas de victime précise). Les proportions présentées ci-avant ont donc été calculées en fonction des 794 cas où l'âge des victimes est mentionné.

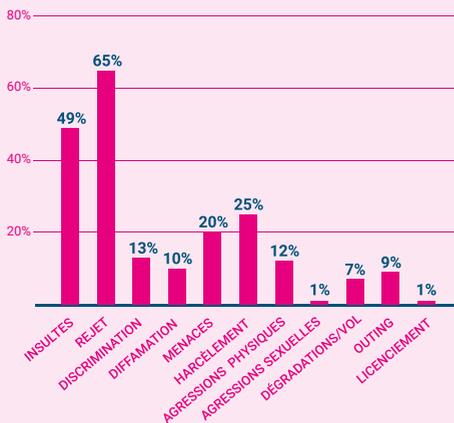
Si la tranche des 25-50 ans représente toujours celle qui témoigne le plus, on constate cependant un rajeunissement de l'âge des victimes contactant l'association : la part des 25-50 ans est passée entre 2019 et 2020 de 61 % à 52 %, celle des moins de 25 ans de 30 % à 35 %. Avec certaines spécificités alarmantes : par exemple, **le nombre de mineur-es témoignant de faits de transphobie est passé de 6 % à 20 % cette année.**

Une situation sur dix est rapportée par une personne de 51 à 64 ans. SOS homophobie reste aussi peu sollicitée par les seniors de plus de 65 ans, dont seulement vingt-deux cas ont été signalés en 2020.

MANIFESTATIONS DES LGBTIPHOBIES

Un acte LGBTIphobe peut englober plusieurs manifestations de violence. En 2020, les marques de rejet et d'ignorance restent majoritaires (65 % des cas). Ce rejet s'exprime dans tous les contextes mentionnés plus haut et est toujours généralisé au sein de la société, malgré un travail quotidien des militant·es LGBTI, une visibilité grandissante, toute proportion gardée, dans le cinéma, les médias, en politique et de plus en plus dans le sport.

Dans presque un cas sur deux, la victime est insultée, le plus souvent dans des termes ancrés dans une culture qui les a banalisés. 278 situations font état de menaces (20 %). Comme évoqué précédemment, les agressions physiques (plus de 12 % des cas) restent dramatiquement stables. C'est le cas également des situations d'outing, manifestation répandue dans les contextes Travail et Milieu scolaire (22 % des cas chacun), Voisinage et Santé (respectivement 14 % des cas). Les chiffres des situations de harcèlement ont enfin augmenté de manière inquiétante. En 2020, un quart des témoignages relatent des agissements LGBTIphobes répétés, souvent depuis plusieurs années. Le Voisinage est le contexte privilégié de cette manifestation, qui arrive dans 66 % des cas. Suivent les mondes de l'éducation et du travail, dont la moitié des cas spécifiques mentionnent un problème de harcèlement.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

La localisation est manquante dans un tiers des situations qui nous sont rapportées. Les facteurs géographiques de déclenchement des témoignages (densité de population, variation de la répartition des personnes LGBTI, implantation locale de délégations de SOS homophobie, etc.) sont difficiles à croiser et à interpréter. De plus, des chiffres bruts de la répartition géographique de témoignages encouragent les interprétations hasardeuses en termes de « palmarès » de territoires plus ou moins favorables aux personnes LGBTI.

Nous avons ainsi fait le choix de ne plus communiquer cette répartition de nos témoignages. Les LGBTIphobies sont vécues avec la même violence, qu'elles aient lieu dans un parc public en Occitanie, dans une famille guyanaise ou dans un quartier d'une ville dans le Rhône. ▲



INSULTES:

propos à caractère injurieux.

REJET ET IGNORANCE:

moqueries, brimades, appels à la haine, dénigrements et préjugés véhiculés sur les personnes LGBTI.

DIFFAMATION:

imputation d'un fait, par écrit ou oralement, à l'encontre d'une personne LGBTI, de nature à porter atteinte à sa dignité.

DISCRIMINATION:

traitement particulier et défavorable des personnes homosexuelles, bisexuelles, trans ou intersexes par rapport aux personnes non LGBTI.

HARCÈLEMENT:

agissements malveillants et répétés en vue d'affaiblir et de déstabiliser la personne qui en est victime.

OUTING:

révélation de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre d'une personne LGBTI à l'insu de cette dernière ou contre son gré.

COMMENT LIRE LES DONNÉES DU RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2020 ?

Le rapport de SOS homophobie est depuis longtemps une référence sur les LGBTIphobies en France. Mais comme il ne s'agit pas d'une enquête reposant sur un échantillon représentatif, les données doivent être citées et interprétées avec précaution, surtout au regard des changements méthodologiques instaurés en 2019 et de la situation sanitaire de 2020, qui limitent certaines comparaisons avec les données des années précédentes. Voici quelques clés de lecture à ne pas oublier.

Nature de l'échantillon

Les données découlent des témoignages volontaires reçus par l'association du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Il ne s'agit pas d'un recensement exhaustif des LGBTIphobies ayant eu lieu en France pendant cette année, et divers facteurs font que certaines catégories de victimes nous contactent plus que d'autres. Les hommes cis sont plus enclins à s'exprimer et à se tourner vers SOS homophobie pour dénoncer ce qu'ils ont subi, ce qui

explique leur surreprésentation, là où les femmes et les personnes trans auraient pour une partie tendance à se tourner vers d'autres associations spécialisées, voire à s'autocensurer.

Différence entre témoignages et cas

Un témoignage correspond à une prise de contact par une victime ou un témoin relatant un cas particulier. Il arrive que plusieurs personnes signalent la même situation, ou qu'une victime nous contacte plusieurs fois pour une même affaire : un seul cas est alors comptabilisé. Ainsi, un cas peut correspondre à plusieurs témoignages. Cette année, SOS homophobie a comptabilisé 1 369 cas répartis sur 1 815 témoignages d'actes LGBTIphobes.

Lecture des données

Il faut garder certains principes à l'esprit : plus la quantité de données est élevée, plus l'analyse est pointue ; un pourcentage n'est pas une valeur absolue ; une variable peut croître en valeur absolue mais diminuer en pourcentage par rapport au total, et vice versa ; les pourcentages peuvent se rapporter à des ensembles différents (total des cas, total par genre, total par contexte, etc.). ▲

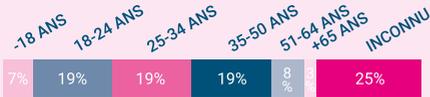
AGRESSIONS PHYSIQUES

VIOLENCE PARTOUT, RÉPIT NULLE PART

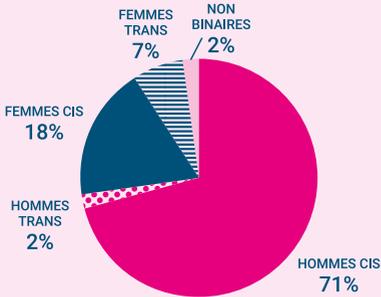
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

164

ÂGE DES VICTIMES



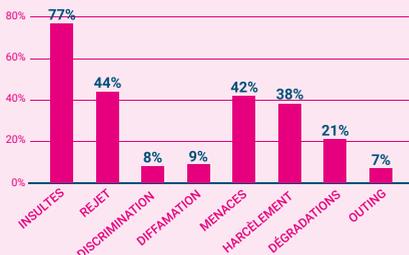
GENRE DES VICTIMES



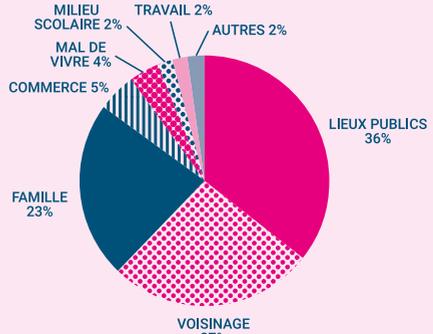
% DES CAS RELATANT UNE AGRESSION PHYSIQUE

Genre	Pourcentage
HOMMES CIS	17%
HOMMES TRANS	17%
FEMMES CIS	16%
FEMMES TRANS	8%

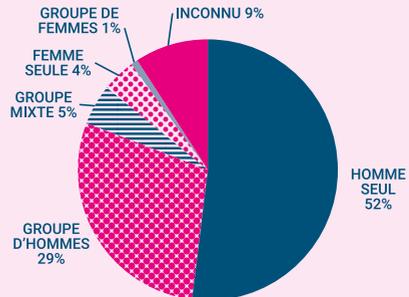
MANIFESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES



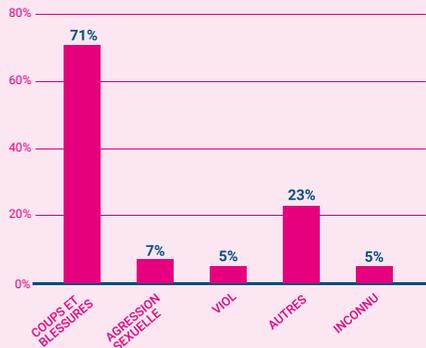
CONTEXTE



AGRESSEUR-SES



TYPES D'AGRESSIONS



Une fois de plus, 2020 aura offert la part belle aux violences physiques LGBTIphobes : 164 agressions physiques ont été rapportées à SOS homophobie et ont concerné 12 % de l'ensemble des cas, la même proportion qu'en 2019. La moindre fréquentation des espaces publics (liée aux restrictions sanitaires) n'a ainsi pas diminué l'importance de ces violences dans la vie des personnes LGBTI. Si les agressions surgissent toujours majoritairement dans l'espace public, on note une baisse du nombre de cas dans ce contexte (36 % en 2020, 48 % en 2019), qui se voit compensée par une augmentation des cas liés au Voisinage (27 % en 2020, 16 % en 2019), et à la Famille ou l'entourage proche (23 % en 2020, 14 % en 2019). Cette violence prend le plus souvent la forme de coups et blessures (71 %) ; 13 % des cas font état de viols ou d'agressions sexuelles.

VISIBILITÉS ATTAQUÉES

Malgré une part de cas moindre pour 2020, les lieux publics restent le premier contexte d'agressions physiques. Sortir son chien, aller au parc, faire ses courses, prendre les transports en commun, autant d'actes a priori anodins, mais pour lesquels les personnes LGBTI risquent encore aujourd'hui leur intégrité physique.

Ce que ciblent ces violences, c'est avant tout la visibilité des victimes dans l'espace public, notamment leur orientation sexuelle supposée par leurs agresseurs. Dans plus d'une agression physique sur trois, les victimes se déplaçaient en couple de même genre.

C'est ainsi qu'en marchant dans la rue avec sa compagne, Nadia se fait bousculer par un homme, qu'elle interpelle en retour. Il les insulte (« sales bouffeuses de chatte ») et assène à Nadia un coup de poing au visage. Il attrape ensuite sa compagne au niveau du cou, avant que des personnes autour n'interviennent et ne le fassent fuir. La visibilité, c'est aussi celle de l'identité de genre et de sa libre expression. Vinciane, qui démarre à 38 ans sa transition, nous fait part des difficultés qu'elle rencontre dans son quotidien : en l'espace de deux jours, elle a subi par deux fois des vols par extorsion accompagnés d'insultes transphobes et de menaces de représailles. Parfois, sans même parler d'identité, c'est la question des stéréotypes de genre qui est en jeu. Ainsi, lors de sa pause déjeuner, Dylan demande à un groupe d'hommes d'arrêter de le filmer

parce qu'il est maquillé. En réaction, ceux-ci le tabassent jusqu'à lui faire perdre connaissance, et continuent à s'acharner sur lui une fois évanoui.

CONFINÉ-ES AVEC LA VIOLENCE

En 2020, les mesures prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19 ont révélé, sinon favorisé l'ampleur des violences physiques perpétrées dans les sphères plus rapprochées du Voisinage et de la Famille, dont les proportions augmentent considérablement parmi les témoignages rapportés.

LE CORPS DE LA JEUNE FILLE EST COUVERT DE BLEUS

Dans le contexte de Voisinage, c'est bien souvent le couple qui est visé (43 % des cas). Par exemple, depuis qu'il a compris qu'ils étaient ensemble, le voisin d'Antoine et son compagnon les tient injustement pour responsables d'un écoulement d'eau sur son balcon. Un matin, après plusieurs mois d'insultes et de menaces, il pousse Antoine dans les escaliers et se déchaîne sur lui en lui criant : « Tu aimes ça, sale pédé ! ». De fait, dans beaucoup de ces situations, la violence vient d'abord s'appuyer sur d'autres prétextes fallacieux pour finalement révéler son vrai visage LGBTIphobe (voir chapitre Gayphobie). Résultat pour Antoine : 16 jours d'ITT.

« ON VA TE DÉFONGER ! »

Souvent, ces agressions s'inscrivent aussi dans une véritable logique de harcèlement. Guilia, femme trans de 55 ans, nous témoigne l'enfer que lui font vivre sa voisine et son compagnon depuis 2016 : insultes, menaces, dégradations et vols répétés à son domicile. En mars 2020, ce voisin lui assène des coups qui lui causeront une double fracture du tibia.

Les violences familiales, elles, touchent avant tout des jeunes de moins de 25 ans, victimes du rejet et du harcèlement de leurs parents. En juillet, Sasha nous fait part de sa détresse : depuis qu'il a tenté d'expliquer sa non binarité à sa mère, celle-ci l'insulte, le mégenre¹, et le frappe quotidiennement. De son propre aveu, cette situation insupportable génère chez lui des envies suicidaires. Parfois, ce sont d'autres parents qui témoignent : Stéphanie nous appelle ainsi alertée par une photo de la petite amie de sa fille, dont elle sait les parents homophobes : le corps de la jeune fille y apparaît couvert de bleus.

Le point commun de ces situations, c'est aussi l'extrême difficulté qu'ont les victimes à s'en échapper. Ainsi, l'option d'un déménagement s'avère parfois trop coûteuse pour s'autoriser à fuir un voisinage violent (voir chapitre Voisinage). De même, sans alternative viable, plusieurs jeunes n'ont d'autre choix que de passer les périodes de confinement dans un foyer hostile et maltraitant.

PIÉGÉ-ES AU CŒUR DE LEUR INTIMITÉ

Déjà signalée les années précédentes, la pratique consistant à tendre des pièges sur les applications de rencontres gays tend à s'installer dangereusement. Abusant de la confiance et parfois de la solitude de leurs victimes, les agresseurs usent des codes de séduction en ligne pour organiser de véritables guet-apens dont la violence prend parfois des proportions inimaginables. Fin février, Marc, la quarantaine, reçoit chez lui, en région parisienne, un homme rencontré sur Grindr. Au bout de trente minutes, ce dernier le frappe, lui demande de l'argent et le menace de mort. Il mime un égorgement en disant : « Daesh va tuer tous les gays ». Marc s'en tire avec un hématome au visage et une fracture dentaire.

Pour les personnes LGBTI vivant dans un environnement hostile, ces applications sont pourtant parmi les rares espaces leur permettant de vivre leur orientation ou leur identité, et de cheminer vers leur acceptation. L'exploitation par les agresseurs de leur vulnérabilité, réelle ou supposée, est abjecte. Bien souvent, ils imaginent que les victimes seront moins susceptibles de porter plainte, par peur de voir leur orientation sexuelle ou identité de genre révélée, et en profitent pour faire du chantage. ▲

1. Le terme « mégener » est défini dans la partie Définitions.

« IL M'A FRAPPÉE D'UN COUP DE POING AU VISAGE »

TÉMOIGNAGES

Leïla contacte notre ligne d'écoute pour dénoncer des propos et menaces lesbophobes et racistes dont elle est victime dans son village. Insultée en raison de ses origines, elle était également menacée lorsqu'elle sortait avec sa petite amie. Elle a été victime à plusieurs reprises de fellations forcées et de rapports sexuels contre son gré. Malgré cela, les gendarmes refusent sa plainte et lui demandent de venir avec des preuves et photos. Suite à ces violences répétées, Leïla a mis fin à la relation qu'elle avait avec sa petite amie.

Patrick vit avec sa mère dans une maison mitoyenne de celle de leur voisine. Depuis leur arrivée cette année, celle-ci l'insulte chaque fois qu'elle le croise : « sale pédé », « enculé », etc. Elle a déjà frappé sa mère et aussi tenté d'écraser Patrick avec sa voiture. Les anciens propriétaires, gays, sont partis à cause d'elle. Patrick a déposé plainte mais la gendarmerie ne se déplace plus quand il les appelle. Il a peur et n'ose plus sortir de chez lui.

Malik et son petit ami vivent ensemble en Île-de-France. Un de leurs voisins les a injuriés à plusieurs reprises (« sales pédés », etc.) et menacés. En deux semaines, il s'est montré violent physiquement par deux fois. Un soir, il tambourine à leur porte avec un ami, en les insultant de nouveau (« pédés, vous sucez ») avant de pousser violemment sur leur porte jusqu'à ce que Malik arrive à la refermer. La fois suivante, c'est à son copain que le voisin s'en est pris directement, en lui mettant un coup de tête puis en le menaçant de son poing, avant de les traiter de « tapettes ». Le couple a alerté la police et porté plainte mais se sent en danger et ne sait pas comment se protéger de cet homme.

L'association Grey Pride nous relate l'histoire d'un couple d'hommes vivant dans l'est de la France. Ces derniers ont lancé un appel au secours à leur mairie. Cela fait plusieurs années qu'ils sont harcelés et agressés par des gens qu'ils appellent « les voyous de la commune ». Entre dégradation de leur véhicule, intimidation des clients du gîtes qu'ils tiennent et des coups et blessures entraînant des jours d'ITT, les deux hommes sont à bout. En juin 2020, ils rentraient des courses le soir quand l'un de ces « voyous » se plante devant leur véhicule, au milieu de la chaussée, en brandissant un fusil d'assaut. Il les a finalement laissés passer, non sans leur jeter un regard qui leur a glacé le sang.

Marlène et sa copine attendent à la caisse d'un supermarché. L'homme derrière elles les colle un peu trop et, au vu de la situation sanitaire, elles lui font remarquer. Il se décale, mais revient à la charge, énervé, leur disant qu'il n'avait pas vu, et ce à plusieurs reprises. « On lui explique que c'est bon, on a compris, et ma partenaire hausse un peu la voix pour dire qu'on ne voulait plus avoir à lui parler », explique Marlène. L'homme emploie alors des termes transphobes envers sa copine. « Énervée, je me suis avancée vers lui pour lui rappeler que ce ne sont pas des choses à dire mais à ce moment-là il m'a frappée d'un coup de point au visage. » La sécurité est intervenue ainsi que la police. Marlène a déposé une plainte pour violence, mais comme elle n'était pas la personne visée par les propos transphobes, l'aspect transphobe de l'agression n'a pas été pris en compte dans de sa déposition.

Erwan est rentré chez ses parents pour Noël, dans le sud de la France. Alors qu'il est avec sa mère, en voiture garée sur le parking d'une zone commerciale, l'une de leur portière est abîmée par un conducteur qui s'est garé à côté. En souhaitant réaliser un constat à l'amiable, le fils et la mère ont été agressés par ce conducteur. La mère d'Erwan a été violemment poussée et le jeune homme de 25 ans s'est fait copieusement insulter

Florian est un jeune homme gay de 21 ans, qui nous appelle depuis la région lyonnaise. Depuis ses 18 ans, il subit des violences physiques, verbales et psychologiques de la part de son père. Par exemple, celui-ci l'a forcé à regarder un film pornographique hétérosexuel pour savoir s'il était capable de jouir devant des femmes nues. Il décrit son père comme « un malade psychiatrique » qui le frappe, le rackette, et le terrorise. Il appelle SOS homophobie depuis le placard de son logement car il a peur que son père l'entende. Il subit également le même type de harcèlement de la part des

jeunes de son quartier, l'un d'entre eux ayant essayé de le violer. Rejeté par sa famille depuis son coming out, il n'a personne à qui se confier sur ces violences. Il se sent « impuissant face à la situation » et sombre depuis quelque temps dans l'anorexie. Florian aimerait beaucoup porter plainte ou en parler au moins à son travail, mais dit risquer « la mort et l'humiliation ». Il n'envisage pas non plus de partir du foyer familial, par crainte de se retrouver à la rue. Il est suivi par la mission locale et par des éducateurs, mais se sent profondément incompris. ▲

(« toi le pédé, dégage », « quand tu prends derrière, c'est bien ? », « le diamètre de ton anus, c'est combien ? »). La police, appelée par un témoin de la scène, est intervenue et a relevé la plaque d'immatriculation de l'agresseur. Une plainte a été déposée.

Mateo est un garçon transgenre de 18 ans. Depuis son enfance, il subit des violences physiques et sexuelles de la part de ses parents. Une énième agression l'a poussé à quitter son domicile pour survivre. Hébergé par une connaissance, il cherche désespérément un endroit où vivre. Il ne veut plus être confronté à son père mais il réclame que justice soit faite. Une main courante a été déposée, mais pas une plainte.

Alors qu'elle promène ses chiens, **Ella** croise un ami, aussi en promenade avec son animal de compagnie. Un homme arrive alors vers elle et, alors que son propre chien se chamaille avec celui de l'ami d'Ella, il donne un coup de pied au chien de ce dernier. Ella tente de calmer la situation, ce à quoi, l'homme lui répond : « Si j'avais mon fusil de chasse, je te collerai une balle entre les deux yeux. » Et, comprenant sa transidentité, lui envoie un tombereau d'insultes : « sale pédé, travelo » et réitère ses menaces de lui tirer dessus. Après avoir fait rentrer son chien dans sa

voiture, il revient vers les deux ami-es en brandissant la laisse de l'animal, avec l'intention de frapper Ella. La femme de l'agresseur intervient alors et demande à Ella et son ami de partir. La plainte qu'Ella a déposée porte bien la mention de l'identité de genre comme circonstance aggravante de la situation.

Sarah-Samia rentre chez elle, après une soirée, habillée « d'un costume androgyne et avec les cheveux courts ». Soudain, un homme l'attrape et la plaque contre un mur en criant « sale gouine dégoutante, t'es un gars ». Sous le choc, elle ne réagit pas et ne se débat pas. Elle reçoit ensuite un violent coup de poing dans le ventre qui la plie en deux. « J'ai eu le réflexe de lui rendre la pareille dans l'entrejambe et de partir en courant ». Plusieurs mois après cette agression, elle est parfois réveillée par des cauchemars de cette nuit.

Louise a 23 ans et vit à Marseille. Elle explique à un garçon qu'elle voit depuis quelque temps qu'elle n'a plus envie de lui et qu'elle se pose des questions sur sa sexualité, notamment sur la possibilité qu'elle puisse être attirée à la fois par les hommes et les femmes. En réaction, celui-ci la viole. Traumatisée, Louise s'interroge plusieurs mois après sur sa capacité à s'accepter

comme elle est et placer à nouveau sa confiance en quelqu'un : « Il va falloir que j'arrive à sortir de ce traumatisme et que je puisse arriver à vivre avec une personne qui me plaît, sans être dans la peur d'être agressée pour cela ». Elle parle depuis près d'un mois et demi à une fille en ligne. Ensemble, elles ont convenu de se rencontrer, mais Louise se sent terrorisée à l'idée de passer cette étape : elle culpabilise de ne pas avoir su se protéger de l'abus commis par cet homme, et a peur que l'on trahisse à nouveau sa confiance.

Victor a 37 ans et vit dans l'Eure. Après une discussion sur Grindr avec deux jeunes hommes, rendez-vous est pris sur un parking avant qu'ils conviennent d'aller chez lui. Là-bas, les deux hommes simulent une relation invitant Victor à se déshabiller. Ils le menacent alors d'un couteau, le ligote et lui extorque son code de carte bleue.. L'un des agresseurs part alors retirer de l'argent. À son retour, vu que le compte n'était pas assez approvisionné, les deux hommes le rouent de coups en le traitant de « sale pédé ». Ils ont ensuite dérobé son ordinateur, son téléphone et sont partis avec sa voiture. Victor a déposé plainte immédiatement et a pu reconnaître sur des photos présentées par les gendarmes les deux agresseurs de 17 et 19 ans. Ces derniers avaient usé du même procédé de rencontre sur Grindr pour agresser une autre personne deux jours auparavant. Ils ont été arrêtés, mais le plus jeune a été relâché suite aux mesures d'allègement du nombre de prisonniers pendant l'épidémie de Covid.

Suite à un licenciement, **Émile** vit avec son compagnon et son fils aux Antilles, dans un studio loué avec un bail oral. Du fait de leur fragilité financière, il rencontre des difficultés à payer son loyer avec régularité. En conséquence, son loueur lui demande de quitter le logement, en lui laissant un préavis d'un mois, ce dont il prend acte. Un matin, sa logeuse fait irruption dans leur appartement, arrache les rideaux, frappe Émile aux jambes avec la tringle et menace son fils, dans un torrent d'insultes homophobes. ▲

**« J'AI PEUR DÈS
QUE JE SORS »**

LESBOPHOBIE

LES LESBIENNES FACE À UNE ÉPIDÉMIE DE HAINE

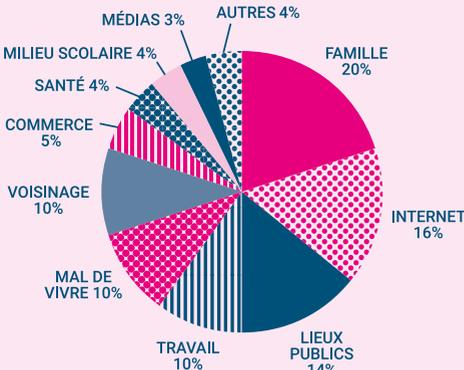
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

215

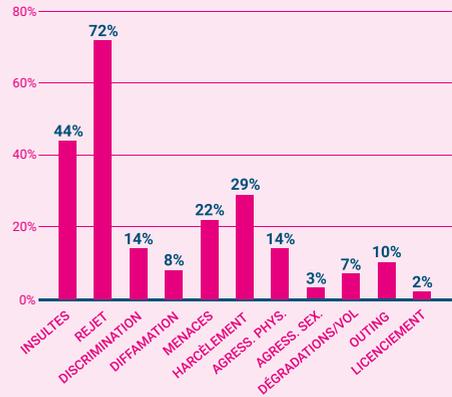
ÂGE DES VICTIMES



CONTEXTE



MANIFESTATIONS



Rejetées, insultées, agressées, harcelées... En 2020, la part des actes lesbophobes dans l'ensemble des cas de LGBTIphobies recensés par l'association est similaire à l'an passé. On enregistre **215 spécifiquement lesbophobes**. Les discriminations et violences ont principalement eu lieu dans le **cadre familial (20 % des cas)**, sur **Internet (16 %) et dans les lieux publics (14 %)**. Elles se caractérisent souvent par du **rejet (72 % des cas)**, des **insultes (44 %)**, du **harcelement (29 %)** ou encore des **agressions physiques et/ou sexuelles (17 %)**. **Dans plus d'un quart des cas, les agressions visent des femmes en couple**. Ce constat se renforce encore dans les lieux publics, où les victimes de lesbophobie sont **68 % à être manifestement en couple**.

VIOLENCES DANS L'ESPACE PUBLIC

Malgré une année 2020 marquée par plusieurs confinements, les lieux publics ont été le théâtre de nombreuses violences à l'encontre des lesbiennes. Violences verbales prenant la forme d'insultes, parfois répétées, comme cette femme qualifiée par un inconnu de « broute-minou » alors qu'elle attend avec sa compagne d'embarquer dans un avion. Violences physiques et agressions à caractère lesbophobe et sexiste pouvant aller jusqu'au viol, comme cet homme ayant voulu « punir » une femme en raison de son orientation sexuelle. Les insultes et agressions ont aussi lieu dans les transports en commun et dans la rue : en Alsace, un couple de femmes qui se promène se fait traiter de « sales gouines » par un homme, qui menace de les agresser. Un autre couple se fait aborder par un homme pour qui les lesbiennes ne devraient pas s'afficher dans la rue car ce serait une incitation au viol. Ailleurs, un homme insiste lourdement auprès d'un couple de femmes pour leur proposer des rapports sexuels avec lui, et les traite de « sales gouines » suite à leur refus répété. Les menaces de mort ne sont pas rares. Ainsi, une femme qui photographie un slogan LGBTI entend un homme lui crier : « Les gouines, il faudrait toutes les tuer ». Particularité de 2020, certaines insultes lesbophobes sont liées au Covid-19. Un homme fixe avec insistance deux femmes se tenant la main dans la rue puis leur crie : « Coronavirus ! » ; un autre explique à deux femmes en couple que selon lui la pandémie trouve son origine dans l'homosexualité, qu'il considère comme un péché.

LESBOPHOBIE AU QUOTIDIEN : HARCÈLEMENT, MENACES ET MAL DE VIVRE

De toutes les manifestations lesbophobes, le harcèlement est celle qui a le plus augmenté par rapport à 2019 (29 % des cas en 2020,

soit 8 points de plus qu'en 2019). Ces situations ont été particulièrement médiatisées par l'affaire Mila ou le cyberharcèlement d'Alice Coffin.

Le harcèlement lesbophobe est polymorphe. Il s'exerce à coups d'insultes, de menaces et d'agressions, dans les cadres familial, scolaire, professionnel, mais aussi dans le voisinage.

Le harcèlement scolaire dépasse les murs des établissements. Ainsi, une collégienne de 14 ans reçoit jusqu'à 30 messages de menaces quotidiens sur les réseaux sociaux : « Va te mutiler sale lesbienne », « On sait où tu habites, on va venir te tuer ».

Le domicile n'est pas exempt de violences. Les cas de lesbophobie dans le voisinage sont légions. Ici, un groupe de voisin-es s'est organisé pour intimider un couple de femmes pendant plus de huit ans (crachats, menaces, tapages) ; là, une femme de 63 ans est harcelée par ses voisin-es qui tentent de pénétrer chez elle au milieu de la nuit.

Les insultes lesbophobes sont également proférées en cercles plus restreints, en famille notamment. Ainsi, depuis son coming out, une adolescente se fait insulter quotidiennement par sa mère, qui refuse de lui faire à manger et de continuer à laver son linge car elle la « dégoûte », jusqu'à ce qu'elle finisse par dormir dans une tente dans le jardin.

Les conséquences de ces insultes, menaces et violences sont dramatiques : isolement, mal-être profond, tentatives de suicide ou encore lesbophobie intégrée... La détresse des victimes de harcèlement est parfois encore renforcée par l'absence de réactions des interlocuteurs et interlocutrices contactées pour obtenir de l'aide, à l'image d'une DRH qui reste sourde aux multiples alertes d'un couple d'employées harcelées, une famille silencieuse face aux insultes proférées par une tante lesbophobe ou encore une policière qui refuse d'enregistrer une plainte.

« LES GOUINES, IL FAUDRAIT TOUTES LES TUER »

« JE VAIS TE DÉTRUIRE, SALOPE »

DES DISCRIMINATIONS DANS L'ACCÈS À DES PRESTATIONS QUI RESTENT SOUVENT LETTRE MORTE

En 2020, les lesbiennes subissent des discriminations encore régulières, notamment dans l'accès à des services, des loisirs ou des prestations médicales. Deux femmes se voient refuser l'inscription à un cours de danse en tant que couple lesbien. Ailleurs, c'est un employé d'une compagnie d'assurance automobile qui refuse catégoriquement de répondre aux questions d'une cliente lorsque celle-ci lui indique que sa conjointe est une femme. Ces discrimi-

nations sont aussi très présentes dans le milieu médical, comme l'attestent plusieurs témoignages sur des gynécologues refusant d'examiner des patientes, au motif qu'une relation sexuelle ne serait valable et ne comporterait des risques médicaux qu'en cas de pénétration masculine. De plus, lorsqu'elles signalent ces discriminations, les lesbiennes se heurtent souvent à un mur, avec de nombreuses réponses inadaptées de la part de la police ou des entreprises mises en cause (voir chapitre Commerces et Services). Ainsi, en 2020, alors que la pandémie de Covid-19 ralentit le fonctionnement du pays, la lesbophobie, elle, sévit toujours, avec des conséquences dramatiques pour les victimes. ▲

TÉMOIGNAGES

VIOLS ET HARCÈLEMENT SEXUEL

Sylvie a 41 ans et vit dans l'Aube. Elle a subi des viols et agressions sexuelles (dont une mutilation du clitoris) répétées par plusieurs hommes de son quartier, parce qu'elle est lesbienne. En conséquence, elle fait face à des séquelles physiques et psychologiques importantes : saignement vaginal régulier, bras cassé, etc. Ses agresseurs la harcèlent encore, criant : « On va aller la remplir à nouveau ! » ou encore « On va la faire éclater de sperme » lorsqu'ils passent devant chez elle. Par ailleurs, la police a refusé de prendre sa plainte malgré son certificat médical, et a déclaré devant elle : « La lesbienne, elle est morte ». Sylvie est isolée, et cherche à s'en sortir avec une aide psychologique.

Lorsqu'**Anne** annonce à ses collègues que sa femme est enceinte et qu'elle prendra un congé parental, l'un d'entre elleux lui glisse à l'oreille que si elle l'avait annoncé plus tôt, ça

ne l'aurait pas dérangé de mettre deux trois coups de reins à [sa] copine, ça aurait été plus vite » et lui fait un clin d'œil. Malgré sa révolte face à ces paroles, Anne n'ose pas en parler à la direction pour ne pas faire de vagues.

CONSÉQUENCES DU HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Aya est victime de harcèlement par des camarades du collège, qui la suivent jusque chez elle en lui jetant des cailloux. Elle fait face à des insultes, et ses camarades l'incitent à se suicider. Après qu'elle a porté plainte, elle subit les représailles de la part des grands frères des agresseurs. Ces derniers la jettent au sol et la rouent de coups dans la rue. Aya est terrifiée et ne veut plus retourner voir la police. Ses parents décident de déménager au plus vite.

Lyn a 19 ans et est en hôpital psychiatrique suite à plusieurs tentatives de suicide. En effet, toute sa classe l'a harcelée, ainsi que sa copine, car elles ne cachaient pas leur relation. Lyn a quitté son lycée et a fait une première tentative de suicide. Aujourd'hui, elle se sent seule et est très faible physiquement. La situation qu'elle a subie a dégradé son état de santé.

À 12 ans, **Maëlle** se mutile et a des pensées suicidaires à cause du harcèlement scolaire qu'elle subit depuis qu'une camarade dont elle était amoureuse l'a outée au collège. Elle est persuadée qu'elle ne mérite pas de vivre parce qu'elle n'est « pas comme les autres personnes de [sa] classe ». Les récréations la terrorisent et elle les passe à se cacher. La situation a encore empiré lorsque ses camarades ont commencé à la harceler via les réseaux sociaux également. Maëlle finit par évoquer sa souffrance à une professeure, qui convoque les parents de ses harceleurs. Malheureusement, cet entretien n'aura pas d'effets.

Krystal est internée en hôpital psychiatrique depuis sept mois à cause du harcèlement qu'elle a subi dans son ancien lycée. Elle s'était à cette époque rapprochée d'une autre élève de sa classe. Cette proximité avait interpellé des filles de son établissement qui se sont confrontées à elle en lui demandant si elle était lesbienne, puis traitée de « gouine » et de « bouffeuse de chatte ». Elles ont également posté sur Snapchat une vidéo des deux élèves se câlinant, agrémentée de commentaires haineux. Krystal a cherché de l'aide auprès de la direction de l'établissement, mais la principale lui a répondu qu'elle n'allait rien faire, afin de ne pas perturber les élèves à l'approche du Bac. La jeune fille a dû être hospitalisée et a, de ce fait, abandonné ses études avant de pouvoir passer son Bac. Récemment, elle prend l'initiative d'appeler la gendarmerie où elle avait porté plainte, témoignages à l'appui. Elle découvre alors que cette dernière a été classée sans suite, sans pouvoir obtenir davantage d'explications. Elle est en état de choc, se sent très incomprise et souffre de ne pas être soutenue, notamment par sa mère.

INSULTES ET AGRESSIONS DANS LES LIEUX PUBLICS

Alors qu'elles rentrent d'une soirée d'anniversaire, **Mylène et Céline** échangent un baiser dans leur voiture, arrêtée au feu. Un groupe d'hommes les sifflent et leur crient « Tant que t'y es, bouffe lui la chatte » depuis

le véhicule derrière elles. Au feu suivant, les cris, les insultes et les menaces s'intensifient. La voiture leur fait ensuite plusieurs queues de poisson pour les forcer à s'arrêter, en les envoyant dans le mur. Le conducteur et deux passagers sortent alors du véhicule, encerclent Mylène et Céline, et commencent à les frapper, armés d'objets métalliques, dont une poêle. Ils les rouent de coups de pied et de poing, encore et encore. Fou furieux, le conducteur les menace de mort. L'acharnement prend fin quand Emma parvient à appeler la police, ce qui provoque la fuite des agresseurs.

Dans le métro, **Sofia et Ginnie** sont dérangées par un homme qui s'assied à côté d'elles en les forçant à se décaler puis se relève en déclarant à l'une d'elles : « Je me lève, tu pues trop. Des lesbiennes, ça pue ». Il continue ensuite à dire que les lesbiennes le dégoûtent. Les deux femmes, bien qu'ayant réussi à rester calmes, sont sous le choc de la situation et regrettent l'absence totale de soutien des autres passager-es.

Alors qu'elle marche dans la rue avec sa compagne, **Nadia** est bousculée par un homme qui traite les deux femmes de « sales bouffeuses de chatte ». Lorsqu'elle s'interpose entre l'homme et sa copine, celui-ci lui donne un coup de poing au visage et attrape sa compagne au cou dans le but de l'étrangler.

Loïse et sa compagne se baladent dans un quartier de Lyon. Un homme les apostrophe depuis sa voiture : « Montrez nous comment vous faites quand on est deux lesbiennes ». Il les traite de « sales putes », les menace physiquement et leur jette une cuillère au visage, tout en les flirant avec son smartphone. Le couple a porté plainte. Elles souffrent de la fréquence de ces agressions (une fois par mois en moyenne) qui les empêchent de s'aimer librement.

Lorsque **Clara** annonce à sa famille qu'elle a une copine, sa mère réagit très violemment. L'adolescente était anxieuse à l'idée de faire son coming out et avait choisi de leur envoyer un message alors qu'elle était chez sa petite amie. Son annonce reste sans réponse pendant plusieurs jours, ce qui terrifie Clara, qui n'ose plus rentrer au domicile familial. Deux jours plus tard, sa mère lui écrit qu'être lesbienne, « c'est pire que le cancer » et lui demande de rentrer immédiatement pour en discuter avec son père. À la réception de cette réponse, Clara doit sortir de cours pour pleurer. Lorsqu'elle rentre chez elle ce soir-là, un torrent d'insultes l'attend : « c'est contre-nature, c'est une honte, tu me dégoûtes sale pute, tu es malade, tu n'es plus ma fille, tu ne feras rien de ta vie connasse... ». Cette situation affecte énormément Clara, qui espère que ses parents ont simplement besoin de temps pour

accepter, ou du moins tolérer la situation. Rapidement, son père lui explique qu'il n'acceptera jamais son homosexualité mais qu'elle reste sa fille. De son côté, sa mère entend de la mettre à l'écart de la famille. Elle refuse de continuer à lui faire à manger ou à laver son linge car ses « culottes de gouine la dégoûtent ». Depuis maintenant plus d'un an, ce sont des agressions et des insultes quotidiennes. Chaque matin, sa mère ouvre la porte de sa chambre et la réveille en la traitant de « sale gouine », avant de refermer la porte. Ces insultes sont désormais les seules paroles qu'elle lui adresse. Épuisée par ce harcèlement, Clara a quitté le domicile familial, mais elle en vient parfois à éprouver de la culpabilité, puisque sa mère lui dit qu'elle l'a « assassinée » et qu'elle la torture avec son orientation sexuelle. Cependant, elle ne veut pas rompre les liens, pour ne pas s'éloigner de son père et de son frère. ▲

Emma et Jade se promènent dans la rue main dans la main. Un homme se rapproche d'elles et leur dit : « Faut pas vous afficher et traîner comme ça dans la rue. Vous allez vous faire niquer... Ouais, on va vous niquer ! ». L'homme les a suivies jusqu'à ce qu'elles changent de trottoir. Il a alors continué tranquillement son chemin.

Audrey est violemment interpellée aux côtés d'autres militantes. Elles sont insultées par les forces de l'ordre, qui les traitent de « grosses connes, sales putes » et leur lancent « vous allez bien vous lèche la chatte en cellule, bande de gouinasses ».

INCITATIONS AU SUICIDE

Lors d'un moment entre ami·es, un des invités déclare qu'il est « anti-gay ». Lorsque **Zoé** lui dit qu'elle est lesbienne, il lui répond qu'il espère qu'elle mourra « du sida des gays » et qu'elle « ira en enfer », suite à quoi il l'incite à se suicider.

INSULTÉES PAR LES FORCES DE L'ORDRE

Lors d'une manifestation contre les violences faites aux femmes et les féminicides,

HARCÈLEMENT PAR LES VOISIN·ES

Depuis son aménagement dans un immeuble du sud de la France, **Rosa**, une femme de 63 ans, subit une situation de harcèlement moral de la part de ses voisins, qui la guettent, écoutent ses conversations et tentent de pénétrer dans son appartement la nuit, parce qu'« elle est malade ». Elle les a entendus demander à d'autres voisins de l'agresser physiquement et de lui voler ses clés. Cette situation engendre beaucoup de stress chez Rosa, qui s'est vu refuser un dépôt de plainte par une policière. Elle a par ailleurs été victime de harcèlement professionnel par un collègue. ▲

LA PAROLE À...

ALICE COFFIN

Comment s'est caractérisé le cyber-harcèlement que vous avez subi suite à l'affaire Girard¹ et à la parution du *Génie Lesbien* ?

Ce cyberharcèlement a été particulièrement massif, parce qu'il ne s'est pas cantonné aux sphères d'extrême droite, aux masculinistes et à la fachosphère, contrairement à ce dont j'ai l'habitude. Il est également venu d'une partie de la gauche, de personnalités plus institutionnelles, notamment du groupe Paris en Commun, qui ont contribué à le valider. Dans les ressorts et le vocabulaire employé, c'était de la lesbophobie pure et dure : d'abord le déni d'appartenance à la catégorie « femme », puis l'équivalence « lesbienne = haine des hommes, volonté de les éliminer », d'où la façon malhonnête dont a été tronqué mon ouvrage. La sphère intellectuelle a donné un aval à ce type d'argumentaires de bas étage, extrêmement lesbophobes, qui répondent à des mécanismes semblables à ceux que l'on pouvait entendre dans les années 1950, et qui sont encore vivaces en 2020.

Un passage du *Génie Lesbien*, dans lequel vous expliquez ne plus consommer d'œuvres culturelles produites par des hommes, a généré un véritable emballement médiatique. Comment expliquez-vous un tel émoi ?

Je ne m'attendais pas à un tel emballement à propos de ce passage-ci, qui décrit selon moi une pratique féministe très banale. Mais il n'est pas anodin. D'abord, il y a une tendance à voir dans une lesbienne une éliminatrice d'hommes. Ensuite, la culture est le champ gardé des hommes. C'est un puissant instrument de domination sur les imaginaires, donc sur les corps. Or, en ce moment a lieu un mouvement de libération très important : alors que la libération des années 1970 était ancrée sur le corps, le mouvement actuel se focalise sur la libération de l'esprit, de l'imaginaire. Bien sûr, la libération du corps est loin d'être terminée. Néanmoins, c'est très intéressant que #MeToo ait commencé dans le cinéma : il y a une forte volonté de reprendre prise sur nos imaginaires et sur la

façon dont on les nourrit. Et ça, c'est insupportable à certains.

La révolte d'Adèle Haenel lors de la cérémonie des César représente-t-elle une avancée pour les lesbiennes ?

L'affaire Polanski a effectivement été très importante. Le #MeToo du cinéma français se faisait beaucoup attendre, et ce n'est pas anodin que ce soit une actrice lesbienne qui ait fait éclater cette situation. Les structures du patriarcat sont si verrouillées, notamment en termes de protection des agresseurs, qu'il faut des personnalités qui sont déjà, par leur simple existence, à la marge de ce système-là. Et quand on est lesbienne et qu'on ose le dire, comme le font Adèle Haenel et Céline Sciamma, on a déjà développé des facultés qui permettent, à un moment donné, de faire exploser les codes et de ne pas avoir peur de le faire. Médiatiquement, le fait qu'elles soient lesbiennes a été totalement invisibilisé. Comme Adèle Haenel est connue et qu'elle fait un coup d'éclat, les médias ont beaucoup relayé l'information, mais uniquement en leurs propres termes.

En 2021, que souhaitez-vous pour le mouvement lesbien ?

Au niveau européen, je souhaite plus de visibilité, de reconnaissance et de financement des militantes. Du point de vue institutionnel, je souhaite évidemment la légalisation de la PMA, dont les reculs réguliers sont symptomatiques du mépris avec lequel les lesbiennes sont traitées. On nous fait croire qu'il y a un modèle universel, républicain, alors qu'on nous traite comme des sous-citoyennes. C'est affligeant. Enfin, sur le terrain, je souhaite qu'on continue à être étincelantes, à en mettre plein la vue. Je crois beaucoup à la conviction par la joie, et je milite pour que les gens se disent que c'est génial d'être lesbienne. Il faut montrer qu'on rit beaucoup, qu'on s'aime beaucoup. C'est le meilleur moyen pour résister à l'hostilité et à la lesbophobie ambiante. ▲

1. En juillet 2020, la reconduction de Christophe Girard au poste d'adjoint à la Culture à la Mairie de Paris est contestée par des militantes féministes et le groupe écologiste municipal (dont fait partie Alice Coffin) pour ses liens avec l'écrivain Gabriel Matzneff, accusé d'actes pédocriminels.

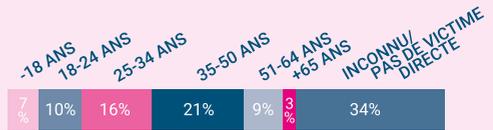
GAYPHOBIE

LA GAYPHOBIE NE CONNAÎT PAS LA CRISE

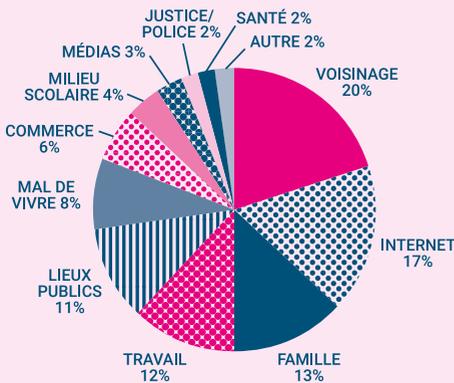
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

806

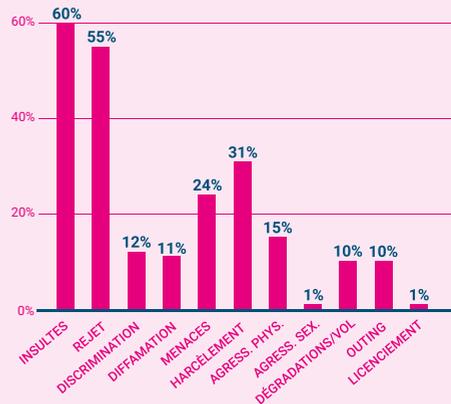
ÂGE DES VICTIMES



CONTEXTE



MANIFESTATIONS



Pas de répit pour la gayphobie... Les manifestations de ce type de discrimination concernent toujours **une large majorité des témoignages reçus** : on les retrouve dans 1 035 des 1 369 cas identifiés, et de façon spécifique dans 806 d'entre eux. La gayphobie en 2020 (dont l'ampleur des retours à l'association s'explique notamment par le fait que les hommes cis restent les plus nombreux à contacter l'association – voir la Synthèse générale) se caractérise, comme à l'habitude, par la violence de ses expressions : 60 % des situations mentionnent des insultes, 55 % du rejet, **31 % du harcèlement**. Restrictions des déplacements et crise sanitaire obligent, **les contextes de gayphobie ont eux changé** : les problèmes rencontrés dans l'environnement domestique – violences intrafamiliales, agressions du voisinage – se sont multipliés tandis que la haine dans les lieux publics s'est numériquement infléchi. Internet reste aussi un haut lieu de gayphobie.

L'HOMOSEXUALITÉ, POINT D'ACCROCHE DE LA HAINE

Pour un nombre important de témoignages, on remarque cette année que l'homosexualité (parfois seulement supposée) de la victime n'est pas la cause de l'agression : elle fonctionne comme un point d'accroche aux yeux de l'agresseur ou l'agresseuse, qui va s'engouffrer dans ce qu'il considère comme un point faible de la victime. En témoigne par exemple le cas de ce quadragénaire qui entretenait des rapports cordiaux avec son cousin jusqu'à une dispute sur fond de désaccord politique. Depuis, le cousin se dit « fier d'être homophobe » et menace de l'outer auprès de son employeur alors que, jusque-là, sa présence et celle de son compagnon aux repas de famille n'avaient jamais provoqué chez lui de réaction négative.

L'homosexualité devient une « circonstance aggravante », et l'altercation ordinaire se mue rapidement en agression gayphobe. Plusieurs témoignages commencent ainsi par des disputes entre inconnues au sujet du port du masque et finissent par des insultes homophobes, comme l'évoque ce jeune corse qui se fait traiter de « sale pédé de merde » devant ses parents alors qu'il demande simplement à un commerçant de faire respecter les gestes barrières dans son établissement. Une homophobie d'« opportunité » se découvre ainsi, venant s'ajouter à la galerie des violences gayphobes déjà bien identifiées.

UNE CONSTANTE DE TOUTES LES STRATES DE LA SOCIÉTÉ PATRIARCALE

En effet, même sous ses formes les plus grotesques, les manifestations de gayphobie mieux connues et identifiées persistent. On songe par exemple à cette grille de mots croisés, éditée et disponible dans le commerce, qui propose la réponse « pédé » à la définition « homosexuel » ! Mais il faut rappeler que la gayphobie est un phénomène ancien et encore fermement ancré dans la société française de 2020. On remarque également

que certains clichés gayphobes ont la peau dure, associant l'homosexualité à certains crimes. En 2020, les affaires Matzneff¹ et Daval² ont ainsi charrié leur lot d'anathèmes médiatiques sur l'homosexualité masculine, alors même que ces deux criminels n'ont jamais fait état d'attirances homosexuelles.

Le langage courant en témoigne aussi, par l'usage banalisé d'insultes telles qu'« enculé », « tapette » ou « pédé », qui parcourent encore une majorité des témoignages cette année. La langue n'est pourtant qu'un symptôme d'un mal qui trouve ses racines dans les injonctions à la virilité, aux vieux schémas patriarcaux d'une masculinité toxique définissant ce que doit être « un homme, un vrai », et notamment, le partenaire d'une femme. L'homosexualité masculine remet de facto nombre de ces fausses évidences virilistes en cause, et placent les hommes gays en responsables de cet ébranlement de certitudes obsolètes. Cela participe sans doute à la visibilité de l'homosexualité masculine dans le débat public et dans la société et explique aussi la prépondérance du nombre de cas d'agressions gayphobes rapportées à SOS homophobie. Les hommes qui ne répondent pas explicitement aux codes patriarcaux attendus en société, que ce soit par leurs tenues, leurs comportements ou leurs façons d'être ensemble, s'exposent à l'exclusion sociale, physique et violente de la part des autres hommes, notamment dans l'espace public.

**« CES PÉDÉS À LA CON
ILS SONT PARTOUT
J'Y FOUTRAIS BIEN
UNE BOMBE »**

1. La publication en janvier 2020 du livre de Vanessa Springora, *Le consentement*, met en lumière les agissements pédocriminels de l'écrivain Gabriel Matzneff. Il est depuis visé par une enquête pour « viol sur mineures ».

2. En 2017, le corps calciné d'Alexia Daval est retrouvé dans une forêt. Le procès de Jonathan Daval, son mari, qui a reconnu être l'auteur du meurtre, s'est tenu en novembre 2020.

LA «CHARGE MENTALE» DES VICTIMES DE LA GAYPHOBIE

Si les manifestations les plus spectaculaires et choquantes (coups, crachats, insultes) sont dans toutes les têtes, la gayphobie empoisonne aussi la vie des hommes homosexuels par des mécanismes plus insidieux. Suite aux agressions subies, certains remettent en cause leurs comportements, leur façon d'être, excusant leurs agresseurs ou se rendant responsables de ces agressions, comme ce trentenaire insulté dans Paris qui se rappelle avoir d'abord pensé : « c'est vrai que je me suis habillé de manière moulante ».

La dénonciation des agressions n'est pas non plus chose aisée : elle nécessite d'évaluer les risques et les coûts sociaux que rendre l'agression publique représente. La légitimité à se considérer comme victimes peut même être remise en cause par l'entourage ou par soi-même (voir chapitre Mal de vivre). Beaucoup d'hommes gays témoignent qu'ils n'osent pas dénoncer les agressions qu'ils ont subies car elles ont été faites sous couvert d'humour, ou ne veulent pas « en faire toute une histoire ». Les victimes doivent ainsi supporter le poids de l'agression et celui d'une certaine injonction au silence. ▲

TÉMOIGNAGES

LA GAYPHOBIE BLESSE TOUJOURS, LE CORPS ET LE CŒUR

Félix rentre dans le métro de Marseille avec une amie quand un quadragénaire, manifestement hostile, commence à grommeler que les gens comme lui, « il les encule », en pointant le message de son t-shirt arborant un message vegan. Félix décide d'ignorer les élucubrations de l'homme. Mais celui-ci continue de débiter des propos de plus en plus explicitement homophobes contre le jeune homme : « Sale pédé. Suceur de bites. ». Tentant de s'extirper de cette situation, Félix profite de l'arrivée en station pour sortir de la rame. Mais l'agresseur le suit et joint les coups aux paroles haineuses : il tente de faire tomber le jeune homme et lui assène plusieurs claques. Choqué, il fait constater ses blessures par un médecin et porte plainte, soutenu par son amie. Félix sort de cette agression avec plusieurs micro-fractures de la main et deux mois d'incapacité de travail.

Deux hommes qui s'enlacent à la sortie d'une boîte de nuit d'une ville de Provence sont agressés. **Joseph**, ami du couple, tente de s'interposer et devient alors la cible principale des deux agresseurs. Il est frappé jusqu'à ce qu'il perde conscience. Crâne ouvert, nez fracturé, dent cassée, etc. : neuf jours d'ITT lui sont délivrés. SOS homophobie s'est constituée partie civile au tribunal, qui a retenu la circonstance aggravante du mobile homophobe de l'agression.

LE HARCÈLEMENT SEXUEL, VISAGE MÉCONNU DE LA GAYPHOBIE

Fabrice, chauffeur de bus normand de 48 ans, n'a jamais caché son homosexualité à ses collègues, qui ne lui ont jamais causé de problèmes. Mais l'arrivée de plusieurs nouveaux salariés dans l'entreprise a provoqué un changement d'ambiance. D'abord affublé de surnoms ironiquement affectueux, Fabrice se voit petit à petit devenir la cible de quolibets explicitement homophobes, tels que « Pédale », « Fabrice aime le vélo » et autres jeux de mots douteux. Malgré la réprobation d'une majorité de ses collègues et de sa hiérarchie, les réflexions continuent

et dégénèrent au point que l'un des nouveaux le saisit de force par derrière en lui disant « Tu aimerais bien l'avoir dans le cul, ma bite, hein ? ». Ces individus ont été convoqués par la direction, mais Fabrice redoute aujourd'hui des repréailles, dans le cadre professionnel ou privé.

Thiago n'est pas homosexuel. Mais la voix fluette de ce barman de 21 ans semble pour son patron une raison suffisante pour le supposer et répandre la rumeur auprès des autres salariés. Certains professent désormais leur gayphobie à visage découvert. Elle prend notamment la forme de menaces (« Si j'avais un fils comme toi, je le tuerais. »), mais aussi au quotidien de bisous non consentis de la part de ceux-là même qui l'insultent. Ce harcèlement sexuel, arme de la gayphobie, fatigue et inquiète beaucoup Thiago, qui hésite aujourd'hui sur les suites à donner à ces agissements, de peur de perdre son travail.

DES COUPLES QUI DÉRANGENT

Stéphane et Malik, couple de trentenaires originaires de l'Oise, rentrent de congés en train. Arrivés en gare, ils décident de s'arrêter manger dans un Burger King. Las de leur voyage, Stéphane demande au vigile le digicode des toilettes tandis que son compagnon attend leur commande. Le vigile lui refuse tout net : « C'est pour aller enculer ton copain ? Y a pas de ça ici ». Face à la violence de l'échange et à l'humiliation ressentie, le couple cherche du soutien auprès des autres clients, sans succès. Le responsable de l'établissement, loin de condamner les propos que le couple lui rapporte, rigole avec connivence avec le vigile.

Maxime et Fabien fument tranquillement par la fenêtre de leur appartement montpelliérain un samedi matin, quand ils sont apostrophés par deux mineurs. « Vous êtes pédés ? ». Le couple répond par l'affirmative, ce qui déclenche la rage des deux

Jason, jeune chef d'entreprise de 28 ans, a subi deux agressions, dont la seconde est la conséquence de la première. Le jeune commerçant se fait tout d'abord insulter par deux anciens contacts professionnels : « Ils sont venus me trouver sur mon lieu de travail. J'ai dû m'enfermer dans les toilettes, j'ai cru que j'allais être passé à tabac », explique-t-il, jusqu'à ce que la police arrive. Après l'intervention, les agresseurs restent trois quart d'heure sur le parking du magasin. « Les policiers m'ont laissé seul avec eux, disant : "Ils vont s'en aller". » Une cliente est restée avec lui jusqu'à ce que les agresseurs s'en aillent. Mais deux semaines plus tard, Jason découvre qu'il est devenu la cible de la haine en ligne : le récit de son agression, relaté par un quotidien local et par ses propres soins sur sa page Facebook, lui vaut une vague d'insultes sur les réseaux sociaux. « Sale pédé, sale pédale, pédale

douce ». « C'est déconcertant, on dit toujours que ça n'arrive qu'aux autres. » C'est la double peine pour le jeune homme. Ces événements traumatiques ébranlent profondément Jason, et son témoignage rappelle que la gayphobie est si profondément ancrée dans la société qu'elle pousse même les victimes à se blâmer : « C'est violent, je me suis remis en question sur mon physique, sur ma masculinité, même ma démarche s'est modifiée. » Il nous indique que ce n'est pas la première fois que ça lui arrive. Dans son ancienne entreprise, un client mécontent avait lancé : « Viens, c'est un pédé, on se barre. » Jason avait hésité à porter plainte et avait renoncé à l'époque, mais le regrette maintenant. « On attend toujours quelque chose de plus grave. » ▲

passants qui les insultent, les menacent et promettent de « revenir les cramer ». Revenus plus nombreux, les agresseurs bousculent le couple, puis forcent l'entrée dans l'appartement en cassant portes, fenêtres et mobilier. Ce déluge de violence gratuite finit par le vol d'objets de valeur, tandis que le couple n'a d'autre choix que de se réfugier dans la salle de bains, apeuré et choqué.

Raccompagnant son amoureux Manuel en voiture vers minuit, **Salim** profite de s'être garé pour l'embrasser une dernière fois dans son véhicule. Ce moment de tendresse est interrompu dans l'ins- tant par un habitant de l'immeuble qui les invective avant de passer aux menaces de mort. Croyant que l'homme s'est calmé, son ami sort de la voiture quand l'agresseur revient armé d'un couteau et hurle : « Me touche pas, sale pédé ! ». Maîtrisé et repoussé par Manuel, l'homme rentre précipitamment chez lui. Il lance alors un vase depuis sa fenêtre qui vient se briser sur le pare-brise de Salim. Le couple ira porter plainte le lendemain.

LES COÛTS DU SECRET, LE PRIX DE LA VÉRITÉ

Alors qu'il embrasse un amant dans les rues de Paris, **Amjad** est surpris par des voisins qui s'empressent de rapporter leur découverte à sa famille. Ses parents accueillent très mal la nouvelle, au point de l'obliger à quitter le domicile familial. Depuis, sa mère, restée son seul contact, lui demande régulièrement de combattre le démon qui le possède, tandis que ses oncles cherchent à le retrouver pour le marier et régler une histoire d'héritage de terrains. Amjad fuit donc autant que possible sa famille en navigant d'appartement en appartement chez des amis, qui se montrent de moins en moins conciliants.

Christophe rencontre de plus en plus de problèmes avec l'un des voisins de son bureau professionnel, depuis que celui-ci a découvert son homosexualité. Après les injures et les menaces, Christophe a découvert qu'il avait gravé sa plaque professionnelle des lettres « PD ».

David a 20 ans et fréquente un club d'arts martiaux. Un pratiquant nouvellement arrivé a rapidement cherché à se rapprocher de lui en multipliant compliments, propositions de sortie, rapprochements physiques et questions intrusives sur sa sexualité. Par peur d'être outé, David n'a pas répondu à ses avances. Celui-ci, vexé, a répandu la rumeur auprès des autres membres du club que David lui avait fait des avances, l'outant de fait. Il

«IL FAUT ASSUMER VOS CHOIX ET VOTRE VIE UN PEU DÉCALÉE»

nous précise que les témoignages lus dans les précédents Rapports de SOS homophobie lui ont permis de reconnaître le caractère homophobe de cette pratique.

Damien, 43 ans, a longtemps vécu avec celle qui est devenue son ex-femme. Lorsqu'il lui a révélé ses attirances pour les hommes, la séparation a été brutale et difficile. Sans égard pour lui, elle a dévoilé son homosexualité à son entourage. Damien souhaite avant tout rester un papa présent pour sa jeune fille. Mais son ex-femme ne l'entend pas de cette oreille et multiplie les stratagèmes pour l'empêcher de la voir, allant des recours juridiques (qui échouent) à la non-présentation d'enfant, en invoquant son homosexualité et sa séropositivité. ▲

«JE N'INSULTE PAS LES GENS, JE NE COMPRENDS PAS POURQUOI LES AUTRES FONT CELA»

LA CRISE SANITAIRE

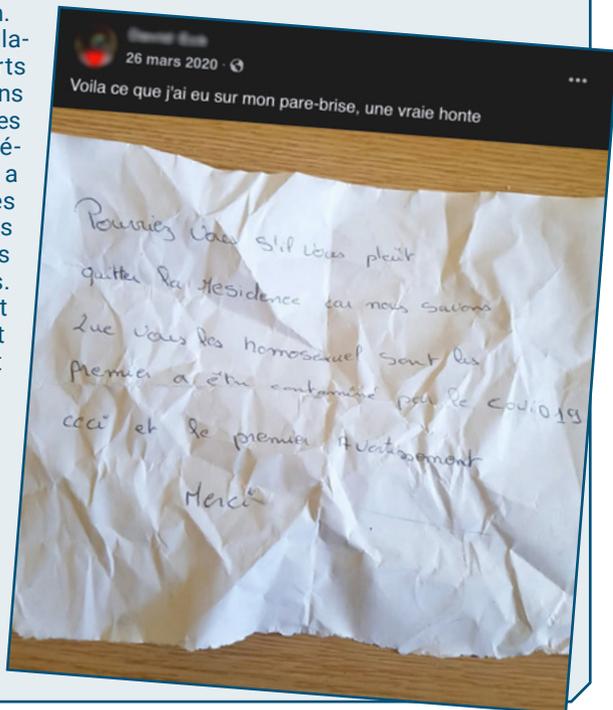
Les mesures prises par le gouvernement français depuis mars 2020 en raison de la pandémie de Covid-19 ont mécaniquement fait chuter les chiffres de l'insécurité, en raison des limitations de déplacement dans l'espace public. On pourrait donc croire que la crise sanitaire a permis aux gays d'échapper un peu à la haine et de se sentir plus en sécurité que d'habitude. À tort.

D'une part, la gayphobie s'est déplacée : le nombre des témoignages en contexte familial et de voisinage a augmenté (voir les chapitres dédiés). Et quand elles n'ont pas piégé les hommes gays dans un environnement domestique hostile, les restrictions de liberté liées à la crise sanitaire ont créé ou approfondi l'isolement de ceux-ci. Un jeune Marseillais se confie ainsi : alors qu'il « venait de commencer à vivre, libéré de la cage qu'[il] avait pu construire », le confinement de mars a brutalement arrêté son cheminement personnel d'acceptation.

D'autre part, moins de circulation, de lieux publics ouverts n'équivalait pas du tout à moins de gayphobie. Dans les espaces publics, le sentiment d'insécurité des hommes gays a augmenté. En effet, des rues désertes, c'est aussi moins de passants, et donc moins de témoins lors d'agressions. Le témoignage de Karim et Bastien est particulièrement éloquent : « Depuis le début du confinement, mon mec et moi [...] nous retrouvons bien souvent seuls dans la rue et à la merci de gens agressifs. Nous avons été insultés en pleine rue et accusés d'être la cause de la pandémie, été suivis par des personnes alcoolisées ou agressives qui nous insultaient et essayaient de nous [frap-

per]. Un cycliste nous a même craché dessus en passant à notre niveau. L'absence de foule dans les rues laisse la place libre aux comportements de la sorte... Nous ne nous tenons plus la main dans la rue et vivons avec violence la somme et la répétition de ces actes. »

Enfin, avec la pandémie a fait resurgir une rhétorique homophobe liant pêle-mêle homosexualité et maladies contagieuses, pleine de stéréotypes diffamatoires sur la légèreté de mœurs des hommes gays (voir chapitres Médias et Religion) qui en feraient les vecteurs privilégiés de ces virus. Certains n'hésitent d'ailleurs pas à franchir le pas de la comparaison avec le VIH, dont l'épidémie avait été qualifiée de « maladie des gays » à son apparition ; preuve funeste de la résistance de formes de gayphobie anciennes. On constate donc avec amertume que la pandémie n'a pas freiné la haine gayphobe, bien au contraire. ▲



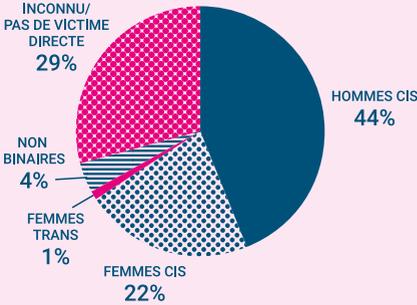
BIPHOBIE

LES BISEXUEL·LES, ENTRE MAL DE VIVRE ET VIOLENCES

NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

73

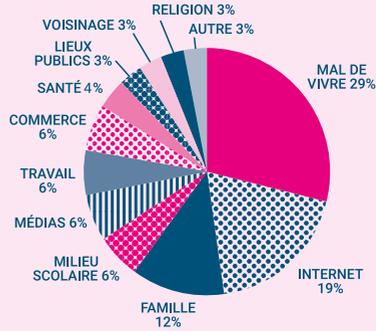
GENRE DES VICTIMES



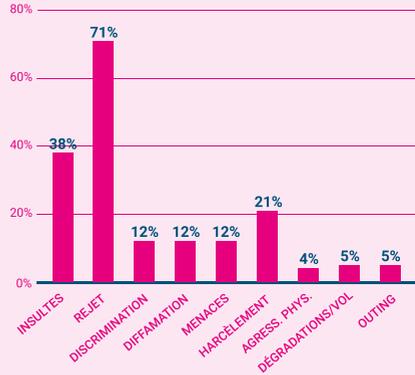
ÂGE DES VICTIMES



CONTEXTE



MANIFESTATIONS



En 2020, SOS homophobie a recensé 73 cas concernant la biphobie, ce qui correspond à 5% des situations recueillies par l'association. Cette proportion reste stable par rapport à l'ensemble des témoignages. **La biphobie semble affecter particulièrement les plus jeunes** : les moins de 18 ans constituent 22% des témoignages collectés. Ce chiffre est supérieur à la moyenne générale, qui s'élève à 9%. Les personnes âgées de 18 à 24 ans et celles entre 35 et 40 ans représentent chacune 15% des cas. **Le mal de vivre reste très présent** dans les témoignages de personnes bies et concerne ainsi 29% des cas (une proportion deux fois plus importante qu'en 2019). Internet est le deuxième contexte de manifestations biphobes (19% des cas). Les difficultés avec la famille et l'entourage sont également très présentes et comptent pour 12% des témoignages. Le sentiment de rejet est présent dans 71% des cas, un chiffre plus important que la moyenne générale de 65%, ce qui pourrait illustrer **une fragilité plus importante des personnes bisexuelles**.

L'ENTOURAGE, UNE SOURCE DE MALAISE ET D'INQUIÉTUDE

Le mal-être des personnes bies est particulièrement prégnant dans les témoignages reçus cette année par SOS homophobie. Il est régulièrement associé à des interrogations chez les plus jeunes (« Comment sait-on que l'on est bi-e ? ») et des remises en questions chez des plus âgé-es (« Est-ce que ça existe d'être 50/50 ? Est-ce que je suis vraiment une homosexuelle

refoulée ? », nous demande une appelante d'une quarantaine d'années). En questionnement ou non, les personnes bies redoutent des réactions d'incompréhension face à une orientation sexuelle toujours peu visible dans notre société, voire de sa négation par des individus qui ne peuvent remettre en cause une vision binaire du monde. L'entourage proche est ainsi celui qui déclenche le plus d'inquiétude et de malaise, souvent parmi les plus jeunes, qui craignent un rejet de la part de leur famille. Les appelant-es évoquent souvent la solitude éprouvée face à cette situation et se disent souvent inquiet-es à l'idée de révéler leur bisexualité. C'est le cas de Maxime, 24 ans, qui nous fait part du sentiment d'inquiétude et de peine qu'il éprouve à l'idée de faire son coming out : « Je rencontre de réelles difficultés aujourd'hui à parler de ma bisexualité dans ma famille, j'ai peur d'être rejeté et de décevoir mes parents, ce qui est très douloureux pour moi ».

Au-delà du foyer, le rejet venant des pairs est aussi évoqué, et notamment par les jeunes, pour lesquels l'école devient une source de traumatisme. À cela s'ajoutent les violences psychologiques et physiques dont elles et ils sont victimes lorsque leur orientation sexuelle est connue. Dans certains cas, les jeunes sont tyrannisé-es par leurs camarades de classe. Une mère nous raconte le rejet et les violences psychologiques vécues par son fils de 16 ans, bisexuel, après avoir été vu embrassant son ami. Depuis, le fils est

harcelé via SMS et Snapchat, recevant des messages comme : « Sale pédé ! Je vais te péter ta rondelle ».

La religion a également un poids important pour certaines personnes, qui vivent leur bisexualité comme une honte. C'est le cas de Sofiane, 24 ans, qui a été mis à l'écart par sa famille depuis la découverte de sa bisexualité ; il dit avoir « du mal à se regarder dans un miroir en sachant qu'il est musulman et bisexuel » et culpabilise.

Parmi les adultes, enfin, le lieu de travail peut aussi être une source de violences psychologiques, lorsqu'elles et ils sont victimes de moqueries, « blagues » dites anodines, remarques déplacées et harcèlement.

« LA DÉCOUVERTE DE MA BISEXUALITÉ M'A FAIT ENCORE PLUS PENSER AU SUICIDE QU'AVANT »

UN « CHOIX » FORCÉ ET LES REGRETS QUI EN DÉCOULENT

Cette peur du rejet et du harcèlement amènent certain-es à réprimer leur orientation sexuelle, à s'interdire le « choix » d'un-e partenaire du même genre pour se sentir normalisé-es aux yeux de la société ou à mener une double vie, qui s'accompagne souvent d'un sentiment de culpabilité vis-à-vis de sa ou son partenaire.

C'est le cas de Sophie, 40 ans, qui se sent déprimée et regrette de « ne pas s'en être rendue compte avant et ne pas avoir pu exprimer son attirance pour les femmes plus tôt dans sa vie » alors que d'autres personnes de sa génération « ont assumé ».

La découverte de la bisexualité de la ou du partenaire, lorsque la personne est en couple, peut également générer des violences physiques et psychologiques au sein du couple. C'est ce qui arrive à Gérard, qui relate le combat mené par son ex-femme pour restreindre ses droits de père : une fois que sa bisexualité a été découverte, l'ex-compagne

a demandé une ordonnance de protection, où il est clairement fait mention de l'orientation sexuelle de son ancien partenaire.

LES BISEXUEL-LES, TRÈS EXPOSÉ-ES AUX VIOLENCES

Ces informations, issues des témoignages reçus par SOS homophobie, sont corroborées par l'Institut national d'études démographiques (INED). Fin 2020, l'Institut a publié son étude Virage, une enquête menée en 2015 auprès d'un échantillon représentatif de plus de 27 000 personnes, portant sur les violences en France. Selon les résultats de l'enquête, même si globalement les gays et les lesbiennes subissent plus de violences physiques et psychologiques par rapport aux personnes hétérosexuelles, les bisexuel·les semblent être davantage impacté·es par les violences psychologiques, notamment au sein de l'entourage proche et dans les espaces publics (dans les écoles par exemple).

En effet, les bisexuel·les font souvent face au harcèlement homophobe et à la peur du rejet dont les gays et les lesbiennes sont victimes, mais subissent aussi d'autres types de pression de la part de la société. Par exemple, elles et ils se sentent parfois confronté·es à la nécessité de « choisir » entre un·e partenaire de l'autre genre et un·e du même genre, poussé·es par une société qui n'accepte qu'une vision binaire du couple et de la sexualité. Ce sentiment est souvent source de souffrance psychologique parmi les personnes bisexuelles, comme l'étude INED le montre bien. ▲

**« COMMENT TU AS FAIT POUR AVOIR
UN ENFANT À 16 ANS ? LES HOMOS NE
PEUVENT PAS ADOPTER À CET ÂGE-LÀ !
TU AS UN PASSÉ D'HÉTÉRO DONG ! »**

TÉMOIGNAGES

MAL DE VIVRE, VIOLENCES PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES

Clémence, 35 ans, nous explique que son compagnon exerce sur elle un harcèlement moral quotidien après qu'elle lui a annoncé être bisexuelle. Elle pensait lui faire confiance en se confiant. Depuis, il l'insulte et la rabaisse tous les jours : « Va voir tes lesbiennes ! ». Biphobe, il exerce sur elle une violence morale si forte qu'elle redoute chaque jour de rentrer chez elle. Elle a peur. Elle nous dit qu'il exerce peu de violence physique sur elle, « quelques claques parfois, qui la blessent moins que les mots prononcés ». Elle se sent brisée. Elle pleure tous les jours et a songé « à en finir ».

Farid, 39 ans, s'est marié en 2013 avec une femme qui voulait venir habiter en France, « forcé par la tradition ». Il évoque aussi de la maltraitance et de la discrimination par sa famille, à cause de son orientation sexuelle :

des membres de sa famille lui ont dit « tu n'es pas un homme » et son épouse l'a insulté de « sous-homme ». Son frère, décédé en 2011, l'a traité de « fiotte » alors qu'il lui avait confié son orientation sexuelle, qu'il définit au départ comme pansexuelle.

Léa, 16 ans, relate un sentiment de solitude et se dit très inquiète pour sa santé mentale : « Je sens que mon état se détériore au fil des jours, et surtout ces jours-ci. Je me sens plutôt seule, et j'ai besoin de quelqu'un à qui en parler. Je sais que ceci est lié à ma sexualité, et les problèmes autour de cela, mais aussi d'autres problèmes en plus. » Elle fait également part d'un climat de malveillance au sein de son foyer : « Mes parents, en fouillant dans mon téléphone un jour, ont vu les messages que j'envoyais à mon ex-copine, j'ai fait mon coming out en tant que bisexuelle (parce que je n'étais pas sûre), et mes parents ont très mal réagi ».

Philippe, 50 ans, évoque avoir mené une double vie, « certainement par manque de courage et d'acceptation de mon orientation sexuelle », et raconte son vécu avec son ex-femme lorsqu'elle a découvert sa bisexualité : « La séparation a été orageuse et dévastatrice. Elle a dès lors mené un véri-

Chloé, 15 ans, redoute la réaction de la famille si elle annonçait sa bisexualité, surtout celle de sa mère qui est très religieuse, mais vit mal le secret : « Ma mère est très croyante. Je sais (et j'espère) que mon père accepterait ma bisexualité, mais je sais d'avance que ce ne sera pas le cas de ma mère. Je souhaite leur dire que je suis bisexuelle car je ne peux pas leur mentir et garder cela plus longtemps pour moi toute seule. Cela me fait mal. Selon elle, ce n'est pas normal que deux personnes du même sexe aient une relation. Elle dit que si Dieu a créé l'homme et la femme, c'est pour qu'ils soient ensemble, et non

pour que l'homme soit avec l'homme et la femme avec la femme. Un jour, je lui ai demandé par curiosité comment elle réagirait si je sortais avec une fille (je ne savais que j'étais bisexuelle à ce moment-là), elle m'a dit qu'elle le prendrait mal... mais est-ce que son avis aurait changé entre-temps ? Je l'ignore. Le souci, c'est que cela me pèse énormément, et leur cacher cela jusqu'au jour où j'aurai une relation avec une fille serait compliqué... Il faudrait qu'ils "soient prêts" le jour où cela arrivera, si je puis m'exprimer ainsi... ». ▲

table combat pour restreindre mes droits de père et a réalisé plusieurs éloignements géographiques volontaires. Elle a utilisé tous les moyens pour me faire passer pour un harceleur et un mauvais père. »

L'OUTING, UNE ARME POUR NUIRE

Arnaud, 45 ans, raconte le cauchemar vécu depuis qu'il s'est séparé de sa femme, qui connaissait sa bisexualité : « Je suis kiné, elle connaît tous mes patients et elle a parlé à plusieurs d'entre eux de ma vie privé. Elle a dit à des patients que je suis gay. Elle sait que je suis en couple avec un jeune homme de 18 ans et elle m'a même envoyé des textos pour dire que je me suis servi d'elle ».

Audrey, 13 ans, relate son expérience d'outing par un camarade d'école : « Je suis bie, quand je suis sortie avec une fille personne n'était censé le savoir, mais un gars de mon établissement nous a vues ensemble. Immédiatement il a dit à voix haute "Mais vous êtes dégueulasses, vous êtes lesbiennes ou quoi ?". Les gens autour l'ont soutenu et on s'est fait insulter ».

Ludovic, 36 ans, en poste depuis presque 18 mois, nous fait part de son expérience avec l'outing. Il dit s'entendre très bien avec ses collègues, et notamment avec un groupe de six ou sept « jeunes de son âge » avec qui il fait même des blagues de « gars ». Cependant, l'homme, qui n'avait jusqu'à présent pas révélé sa bisexualité sur son lieu de travail, reçoit une notification d'un site de rencontres sur son téléphone en présence de ses collègues et donne ainsi un indice. Plus tard, il échange avec un garçon qui lui demande des photos sur ce site de rencontre et lui donne rendez-vous à 30 km de son domicile. Lorsqu'il se rend sur les lieux, il constate qu'on lui a posé « un lapin » et dès lors il remarque un changement dans l'attitude de ses collègues. « C'est comme un effet boule de neige ». Après cet épisode, les blagues le visent directement (ex. : « tu aimes taper dans le fond du trou »). ▲

**« CERTAINEMENT PAR MANQUE
DE COURAGE ET D'ACCEPTATION,
J'AI MENÉ DOUBLE VIE »**

DES ÉTUDES ÉCLAIRCISSENT LA SITUATION DES PERSONNES BISEXUELLES EN FRANCE

En France ces dernières années, les études sur les violences LGBTIphobes se sont multipliées en réponse à une augmentation de ces actes. En plus de SOS homophobie, plusieurs autres sources travaillent à faire un panorama des LGBTIphobies en France.

En 2019, l'Observatoire LGBT+ de la Fondation Jean-Jaurès a publié les résultats d'une enquête¹ réalisée auprès d'un échantillon de 1 229 personnes gaies, lesbiennes, bi-es et trans. Début 2020, l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité (OCLCH) a également lancé un service d'enquête nationale² pour mieux combattre les crimes LGBTIphobes. Sept enquêteurs et enquêtrices se consacrent ainsi à temps plein à la lutte contre les crimes de haine. Au niveau local, Nos Couleurs 40, nouvelle antenne landaise de l'association éponyme, a également lancé fin 2020 une initiative visant à recenser les actes LGBTIphobes ou sérophobes dans les Landes.

Particulièrement intéressante pour ce qui concerne les personnes bisexuelles, l'enquête Virage³, publiée en 2020 et mentionnée en début de chapitre, montre clairement les particularités de la biphobie et ses conséquences sur les personnes bies. La situation conjugale des personnes interviewées est l'un des indicateurs clés : lorsqu'elles sont en couple, c'est souvent avec une personne de l'autre genre. Cela illustre des situations de biphobie intériorisée, qui pousseraient les personnes bies dans un schéma hétéronormé.

Dans le cercle familial, comme le montrent aussi les témoignages reçus par SOS homophobie, les bisexuel·les sont plus souvent victimes de violences psychologiques que les autres : 26 % des hommes et 40 % des femmes bi-es interrogé·es ont déclaré avoir été victimes de violences psychologiques, contre 22 % et 32 %, respectivement, pour les personnes homosexuelles.

Dans les espaces publics, les femmes bisexuelles déclarent avoir été victimes de drague importune et insultes, ainsi que de violences physiques et sexuelles, plus souvent que les femmes lesbiennes. Chez les hommes, la drague importune, les insultes, ainsi que les violences physiques sont plus fréquentes parmi les gays. Cependant, les hommes bis déclarent être davantage victimes de violences sexuelles.

Malgré leur pluralité, ces études mettent en lumière un même fait important : les personnes LGBTI sont toujours plus exposées aux violences, peu importe la forme, parfois jusqu'à sept fois plus que les hétérosexuel·les. ▲

1. <https://jean-jaures.org/nos-productions/lgbtphobies-etat-des-lieux-2019>

2. <https://www.komitid.fr/2021/01/26/pour-mieux-combattre-les-actes-anti-lgbt-un-tout-nouveau-service-denquete-nationale/>

3. L'enquête a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 27 000 personnes (incluant un échantillon supplémentaire de personnes LGBT+ de plus de 7 000 répondant·es). Les résultats présentés sont significatifs avec un interval de confiance de 95%.

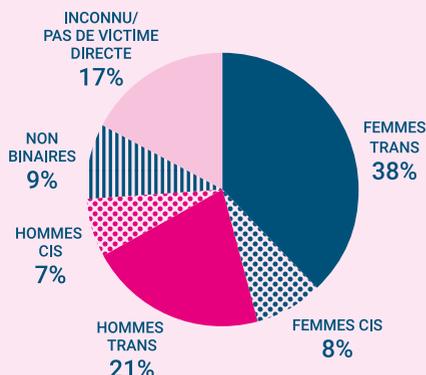
TRANSPHOBIE

DES VIES SCRUTÉES ET MENACÉES

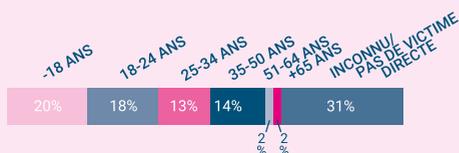
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

168

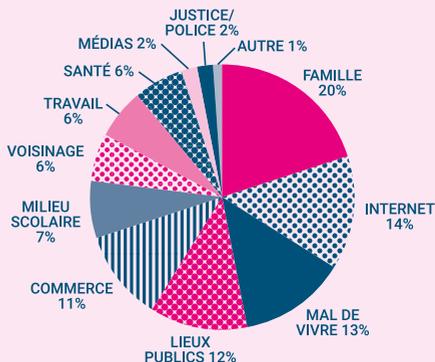
GENRE DES VICTIMES



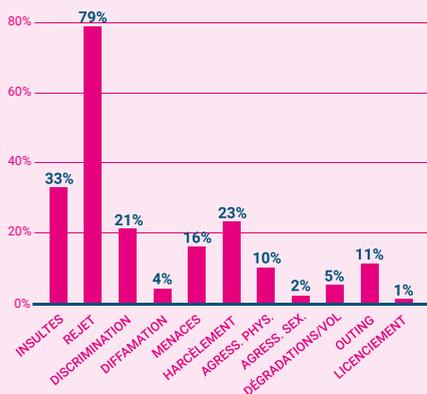
ÂGE DES VICTIMES



CONTEXTE



MANIFESTATIONS



Sur l'ensemble de l'année 2020, 168 cas de transphobie à l'égard de personnes ont été rapportés (auxquels s'ajoutent 229 cas de LGBTIphobies globales qui comportent des manifestations transphobes). L'année s'est révélée particulièrement difficile pour les jeunes puisque **deux cas de transphobie sur cinq ont été rapportés par des personnes de moins de 25 ans** (20% des cas l'ont été par des mineur-es, contre 6% en 2019). Le **rejet** est une manifestation quasi systématique dans ces situations (79%), qui touchent en majorité le **milieu familial** (un cas sur cinq). Cette année, 9% des manifestations transphobes se sont exercées à l'égard de **personnes non binares** (5% en 2019).

DES JEUNESSES MENACÉES

« Mon père m'ignore et ma mère me fait des remarques déplacées tout le temps ». Humiliation (« tu es la honte de la famille »), déni de la réalité (« j'ai fait une fille, pas un garçon »), violences physiques, menaces d'expulsion du domicile, limitation de tout contact extérieur, confiscation des documents administratifs (passeport, carte vitale, etc.), l'étendue et la dureté des réactions de leur famille à leur coming out trans ou non-binaire ont déclenché cette année de nombreux appels d'adolescent-es ou de jeunes adultes à l'association. Ces révélations se sont heurtées aux attentes familiales très fortes en matière de conformité aux normes de genre. La nécessité d'affirmer sa personnalité a pu devenir plus pressante car iels étaient confi-né-es, privé-es de lieux communautaires ou d'endroits de retrouvailles avec des pairs.

Ces normes, contre lesquelles iels ont bataillé pendant des années en leur for intérieur, génèrent questionnements et souffrances qui nous sont parvenues encore en nombre cette année (essentiellement par le biais du chat'écoute et des courriels), leur permettant parfois de poser des mots sur leur situation (non binaire, genderfluid, trans-genre, etc.).

Pour (re)trouver un soutien, pour échanger avec des pairs, les réseaux sociaux semblent attrayants. Hélas, ces espaces numériques sont jonchés de haine

et de rejet, comme le rapporte Elias : le témoignage qu'il a fait avec sa grand-mère,

pour partager l'expérience rassurante de l'acceptation familiale heureuse d'un coming out, a récolté un déluge de commentaires transphobes d'une violence inouïe.

La maltraitance institutionnelle de l'école, rarement abordée dans les témoignages des concerné-es, est, elle, dénoncée par nombre de parents (cette fois soutenant-es) et de personnels éducatifs (voir chapitre Milieu Scolaire).

Écrasé-es par les regards désapprobateurs et menaçants des environnements familiaux, sociétaux et scolaires, certain-es jeunes

trouvent heureusement la force de demander de l'aide. Le risque de suicide reste tout de même statistiquement fort dans la première année où les personnes prennent conscience de leur transidentité. Des associations spécialisées nous rapportent la détresse de plus en plus visible des plus jeunes, parfois âgé-es de moins de dix ans. En 2020, nombre d'enfants et de parents désespéré-es par le manque d'accompagnement médical se sont tourné-es vers ces organisations au rôle essentiel.

Il est urgent que la société dans son ensemble prenne la mesure des souffrances que cause son attachement aux stéréotypes de genre et travaille à créer les environnements les plus inclusifs pour le développement serein de l'ensemble de ses enfants.

LES INJONCTIONS CONTRADICTOIRES D'UNE SOCIÉTÉ TRANSPHOB

Refus de fournir une tenue adaptée à une employée parce que « son changement de [genre] à l'état civil n'est pas acté », blocage des démarches pour un enterrement « à cause de la non-concordance entre le prénom de la défunte sur le livret de famille et celui sur son acte de décès », refus de l'utilisation du prénom d'une élève par une proviseure parce qu'« il faut respecter l'état civil et rien d'autre », l'attachement de la

société française en 2020 aux marques officielles de l'identité ne semble jamais aussi fort que quand il peut

causer la stigmatisation des personnes trans et quand tout est mis en œuvre pour empêcher l'adéquation entre l'identité (prénom, genre) des personnes trans et son enregistrement administratif. Comme les documents demandés pour un changement de prénom restent encore à la discrétion des mairies, l'arbitraire règne et certaines communes persistent à exiger des attestations médicales pourtant non obligatoires. Qu'une personne soit cis ou trans, son corps lui appartient et aucune administration n'a à lui imposer de démarches médicales.

« LES RÉSEAUX SOCIAUX T'INFLUENT »

Alors que les institutions administratives et médicales semblent attacher une importance incroyable à certains marqueurs de transition, paradoxalement, les personnes trans qui souhaitent suivre un parcours de transition rencontrent de nombreux obstacles, là encore souvent arbitraires. Un endocrinologue qui refuse de prescrire un traitement hormonal et qui remet en cause l'attestation du psychiatre à cause du « jeune âge » de la patiente une dermatologue qui « finalement ne s'occupe pas de ça », l'inégale répartition territoriale des chirurgien-nes spécialisés-es : la transphobie dans le milieu médical est alarmante.

Il est urgent que l'auto-détermination de genre devienne la norme dans notre société et que, dans le même temps, les parcours de transition, et particulièrement les éventuelles interventions médicales, soient facilités et dédramatisés. De cette manière, la société cessera peut-être de réduire les transidentités à cet unique aspect. Une grande part des formes de rejet et des insultes rapportées par les victimes sont constituées de

réflexions concernant leurs organes génitaux et l'authenticité de leur corps, dans les espaces publics, dans les commerces mais également dans le milieu professionnel, à l'embauche (« On est désolés, le collègue cherche un vrai garçon pour le poste de surveillant. ») ou en poste, où un outing peut faire basculer une carrière. ▲

**« EN PUBLIC,
C'EST TRÈS DIFFICILE
D'ÊTRE COMME
JE SUIS »**

**« MA MÈRE PENSE QU'UN
TRAITEMENT HORMONAL
EST UNE MUTILATION »**

TÉMOIGNAGES

Léo est un homme trans habitant dans la Somme, vivant en couple avec sa compagne. Il appelle au sujet de l'ex-compagnon de celle-ci qui n'accepte pas leur couple et la transidentité de Léo. Sa compagne et l'ex ont eu un enfant que ce dernier n'a pas encore reconnu. Suite à une rencontre, l'homme ne cesse de proférer des insultes : « Vous êtes deux lesbiennes », « homme sans couilles et sans queue », « broute-minou », « Quand tu baisses sa culotte, c'est un homme ou une femme ? », oralement et par textos. Cet homme se permet même de questionner l'éducation de l'enfant (« Faut pas élever ma fille comme ça »), sans pour autant la reconnaître. Léo a aussi découvert que l'ex-compagnon l'a outé sur Facebook. Bien que le couple ait porté plainte sans difficultés à la gendarmerie et que Léo soit soutenu par ses voisin-es et sa famille, le couple n'est plus « serein » lorsqu'il doit sortir.

Sofia vit depuis près d'un an avec son compagnon. Elle est désemparée par l'attitude de l'ex-femme de ce dernier qui ne souhaite pas qu'elle soit en contact avec leur fille de 5 ans, pour « sa sécurité ». Cette femme veut enclencher une procédure juridique pour obtenir la garde exclusive de sa fille en accusant Sofia, sans preuves, de s'être exhibée devant l'enfant.

Lise est une personne genderfluid¹ de 17 ans, qui utilise le pronom « elle ». Elle nous contacte en questionnement sur ce terme et sur son identité de genre : « La plupart du temps, je suis OK d'être une fille mais parfois je ressens un décalage avec mon corps, mes pensées et comment les gens me voient. Lorsque je me dis "je suis un garçon", ça va mieux... mais tout revient comme avant après quelques semaines. [...] Je ne sais pas pourquoi je ressens ça, ça m'angoisse de ne pas pouvoir l'expliquer... » Cette recherche de

soi est perturbée par la mère de Lise, « assez LGBTiphobe, elle souffle en me voyant et me lance des regards noirs. » Lorsque Lise lui a fait son coming out bi, elle n'a jamais réagi et a laissé son père en parler. « La seule remarque explicite que j'ai eue : une fois on s'est disputées, je lui ai dit qu'elle me mettait trop la pression pour avoir des petits-enfants et que ça ne se faisait pas. Elle m'a répondu comme si elle avait une illumination : "Ah ! Mais c'est pour ça que t'as failli tourner gouine !" Ça m'a vraiment marquée. » Lise s'entend beaucoup mieux avec son père qui la comprend. L'adolescente est aussi soutenue par sa meilleure amie à l'école et elle qualifie son lycée comme « un établissement très ouvert d'esprit » et engagé dans la sensibilisation aux LGBTiphobies.

Mary, 15 ans, contacte la ligne d'écoute afin d'avoir des conseils pour faire son coming trans et bi « assez rapidement » à ses parents. Elle évoque avoir déjà « tâté le terrain » auprès d'eux en leur parlant d'un de ses amis trans et indique que son père a mieux réagi que sa mère. Elle craint tout de même leurs réactions : « J'ai peur qu'ils se fassent des idées, qu'il et elle pensent que ce ne soit qu'une mode, que je suis trop jeune pour savoir qui je suis ».

Louis a récemment rencontré une amie d'ami avec qui il a sympathisé. Un jour, iels sont ensemble dans le bus. « Là, elle insiste pour connaître mon "vrai prénom". Ne s'arrêtant pas, je lui dis alors d'une voix ferme, non ». Deux hommes assis devant elle se retournent alors et disent : « Cherche pas, c'est qu'un pédé pourquoi tu traînes avec elle », ce à quoi cette « pseudo amie » répond à Louis : « T'as vu ce que tu fais dire aux gens »... Louis est sorti du bus et a appelé sa mère pour qu'elle vienne le chercher. Et l'enfer ne s'arrête pas là : alors qu'il raconte, en larmes, l'histoire à sa mère, celle-ci lui rétorque : « C'est normal, c'est la vie, il fallait s'y attendre ».

1. Personne se sentant appartenir alternativement aux genres féminin et masculin. (voir <https://cestcommeca.net/lgbt-def/fluid-ou-gender-fluid/>)

Quand **Pierre** appelle la ligne d'écoute, il se dit apeuré. Son coming out trans auprès de ses parents remonte à moins d'une semaine. Il redoute les moments des repas du soir. Sa mère le « rabaisse systématiquement », insiste sur le fait qu'il déçoit, lui assène des claques. « Elle me fait la misère. » Son père, dont il dit se sentir le plus proche, avait « déjà compris la situation » : depuis plusieurs semaines, Pierre se genre au masculin avec son père. Mais à table, ce dernier ne dit rien, et semble même timidement soutenir sa femme. Elle avait accueilli plutôt bien son premier coming out en tant que lesbienne quelques années auparavant. Mais « le deuxième ne passe pas ». « J'ai fait une fille, pas un garçon ! » est la phrase récurrente qui heurte le plus

Pierre. Elle fait écho aux références religieuses culpabilisantes que son meilleur ami avait utilisées quand il s'était confié à lui sur son identité de genre. Pierre peut compter sur le soutien de sa petite amie qu'il a rencontrée un an auparavant, mais qui vit à plus de 300 km, celui d'une de ses deux sœurs aînées et celui de sa grand-mère, qui est « OK s'il est sûr de lui », même si elle « ne comprend pas qu'il ait fait un premier coming-out lesbien ». Pour les prochaines années, il souhaite poursuivre ses études dans sa ville, qu'il qualifie pourtant de « très homophobe » mais dans laquelle il semble se sentir en sécurité : « Ici, les gens sont très fermés d'esprit, mais le fait qu'ils soient très religieux limite toute agression physique. » ▲

Tony est un homme cis d'une trentaine d'années. Alors qu'il marche tranquillement dans la rue, une jeune femme accompagnée de quelques ami-es lance : « Hé regardez la meuf qui se prend pour un mec avec son allure. » Paniqué et ne sachant pas quoi faire, Tony « trace [sa] route pour [s']éloigner de ces personnes dégoûtantes. » Ce n'est pas la première fois qu'il est mégenré de la sorte. Cela remonte à 2013, alors qu'il est à la boulangerie. Des artisans l'épiaient du fond de la boutique en demandant à voix haute : « C'est une femme ou un homme ? » en riant... Tony a aussi subi plusieurs insultes homophobes (en particulier de la part des hommes) au cours de sa vie.

Chris, jeune femme trans d'une vingtaine d'années qui a commencé une transition depuis quelques mois, se rend à son rendez-vous chez une dermatologue pour une épilation laser. Arrivée sur place, la dermatologue lui dit d'un ton sec qu'« elle ne s'occupe pas des personnes trans ». Elle évoque une erreur de sa secrétaire qui aurait dû annuler le rendez-vous et, dans son explication, s'adresse à Chris en l'appelant plusieurs fois

« monsieur » alors que cette dernière lui a demandé d'utiliser « mademoiselle ».

Esteban appelle les urgences après avoir été mordu à la main par un chat, craignant une arthrite septique. Il demande à être véhiculé en ambulance à cause d'un trouble anxieux généralisé. Pendant le trajet, Esteban mentionne, entre autres, la testostérone qu'il prend pour sa transition. « Les ambulanciers ont donc passé le trajet à me questionner comme une bête de foire en m'appelant "Madame", en me disant : "Vous êtes une femme qui pense être un homme" ». Une fois aux urgences, Esteban entend les mêmes réflexions et mégenrages¹ de la part des personnes qui le prennent en charge. Alors qu'il n'a pas eu ce problème avec son généraliste ou sa pharmacienne « adorable qui veille à ce qu'il y ait toujours de la testostérone en stock » pour lui, la mention « Madame » est inscrite en toutes lettres sur l'ordonnance qu'il reçoit en sortant de l'hôpital. Esteban a, de surcroît, expliqué être autiste au personnel soignant mais, « les médecins ont décrété

1. Le terme « mégenrer » est défini dans la partie Définitions.

que je ne pouvais pas être autiste puisque je suis une “femme” adulte avec un QI supérieur à 80 et que je parle. Je me retrouve donc coincé à devoir me soumettre à une équipe de soins transphobe et autiphobe, parce que si je ne me plie pas à eux, je risque de perdre la main si on attend trop longtemps pour effectuer les soins corrects. »

Ginnie a fait toutes les démarches pour lancer sa transition féminisante (obtention de l’ALD, une allocation pour couvrir les frais des soins médicaux, et d’une attestation d’un psychiatre pour une transition). Son endocrinologue a cependant refusé de lui prescrire des hormones, estimant que le document de la psychiatre n’était pas valable et que Ginnie serait soi-disant trop jeune (à 24 ans), que sa réflexion ne serait pas assez mûrie, que sa dépression l’aurait influencée vers une transition, etc. La praticienne est très dure dans ses propos et va même jusqu’à nier l’identité de la jeune femme. L’endocrinologue a, de plus, gardé l’attestation avec elle. Ginnie doit donc recommencer une démarche pour en obtenir une nouvelle.

Gwenn est un homme trans en première année de formation d’éducateur spécialisé, en contrat d’apprentissage en protection de l’enfance. Son employeur savait qu’il était engagé dans une procédure de changement de prénom sans que « cela ne lui pose de problème », indique le jeune homme. Or, plus tard dans l’année, l’employeur le rappelle pour lui dire qu’utiliser son prénom d’usage et se présenter en tant qu’homme auprès de ses collègues, des familles et des partenaires au travail, « ce jeu », n’est pas possible car « cela relève de la sphère privée ». Il demande donc à l’apprenti de se présenter en tant que femme avec son dead-name³, « ou alors c’est fini ». Gwenn refuse catégoriquement et précise que toutes les familles le connaissent en tant qu’homme. « Il me répond : “Au revoir Monsieur” en rigo-

lant », ajoutant qu’il a trompé les familles et que, dans le cadre des missions judiciaires de leur établissement, il doit se conformer à son état civil (qui n’était alors pas encore changé). Gwenn nous contacte donc pour obtenir des conseils juridiques à propos de cette situation.

Aloïs a un couple d’« ami-es » se permettant de juger la façon qu’il a de mener sa transition, de lui donner des conseils sans être averti-es, d’avoir des propos très crus voire de se moquer de lui... Iels l’incitent à prendre la testostérone, à se faire opérer car « sinon pour eux, je n’aurai jamais de

**«JE ME SENS MIEUX
MAIS JE N’AI PAS ENVIE
D’ÊTRE OPÉRÉE»**

petite amies (ils sont réduit à dire qu’une fille hétéro, je cite : “ça aime la bite”) ». Ces deux personnes ne se privent pas de l’inonder de questions intrusives, mêlées de curiosité malsaine. Aloïs se sent étouffé par ce harcèlement, et ne sait pas quoi faire. Lors d’une discussion par textos sur les relations de couple avec ses bourreaux, il évoque le fait que l’on aime une personne, sa personnalité, pas un sexe. Devant les remarques déplacées du couple, qui lui dit quasiment qu’il faudra faire un mode d’emploi à sa future copine, il finit par dire que la personne qu’il côtoiera « ne sera pas conne, car elle m’aimera pour ce que je suis et surtout me soutiendra ». La réponse est glaçante : « Dire qu’une personne qui n’accepte pas est conne, c’est cisphobe ». Selon ces personnes, Aloïs serait influencé par les vidéos sur les transidentités qu’il regarde sur YouTube, il ne saurait pas ce qu’il raconte, serait fragile. « Il ne faut pas crier transphobe à la moindre curiosité », entend-il alors que ces gens s’immiscent de manière ignoble dans sa vie. ▲

LA PAROLE À... REBOO-T

Reboo-T est une association trans d'entraide communautaire pour les personnes trans, en questionnement et leur entourage. Créée en octobre 2019 et basée à Nantes, elle compte aujourd'hui 26 adhérent-es.

Pouvez-vous nous parler de vos principales actions ?

L'association est à l'écoute. Elle propose des groupes de parole en non mixité, personnes trans, en questionnement et/ou intersexes, et des accueils individuels sur rendez-vous, également ouverts aux proches.

Reboo-T aide également les personnes dans leurs démarches quotidiennes. À titre d'exemple, elle est récemment intervenue dans un établissement scolaire afin d'accompagner une lycéenne dans la reconnaissance de son prénom d'usage.

En matière de santé, l'association organise notamment des ateliers pour expliquer comment pratiquer des injections intramusculaires dans de bonnes conditions. Elle écrit et remet également des brochures. Co-écrit avec SOS homophobie à la fin de l'année 2020, le flyer « Accueil des personnes trans par les professionnel·les de santé » a vocation à expliquer les choses à faire et à ne pas faire, de façon synthétique. On peut y lire les pratiques à proscrire, comme demander à la personne de se déshabiller si ce n'est pas nécessaire. Le corps des personnes transgenres ne doit pas être une source de curiosité personnelle, d'autant qu'il peut être source de dysphorie. Par ailleurs, il est conseillé de parler de vulve ou de pénis, et non de sexe féminin ou masculin, de préservatifs internes ou externes, ou de personnes enceintes car les hommes trans peuvent porter un enfant.

Quels sont vos projets en cours et à venir ?

Reboo-T souhaite aller plus loin en matière de santé. Elle travaille actuellement avec le Planning familial de Nantes afin que les médecins puissent prochainement prescrire des hormones sans attestation de psychiatre.

L'association va également se former pour répondre aux besoins autour de la prévention du suicide.

À moyen terme, Reboo-T souhaite proposer gratuitement un accueil psychologique.

Pouvez-vous expliquer le concept de stress de minorité et son impact autour des problématiques de santé et d'accès aux soins ?

Les personnes transgenres ont tendance à retarder ou renoncer à leur soins médicaux. Ilan Meyer évoque le concept de stress de minorité pour la première fois en 2003 au cours d'une étude sur la santé mentale des personnes lesbiennes, gaies et bies.

Le stress de minorité signifie qu'une personne membre d'un groupe minoritaire stigmatisé et discriminé est exposée à un stress supplémentaire par rapport au groupe majoritaire. Par exemple, à force d'être discriminé-e, on s'attend à l'être de nouveau, ce qui peut expliquer en partie le renoncement aux soins. Est-ce que si je m'oute je vais avoir des soins de moins bonne qualité ?

Les médecins ont trop souvent tendance à tout ramener à la transidentité. Comme si tous les problèmes de santé découlaient nécessairement de la prise de telle hormone ou de telle opération effectuée. La peur légitime de ne pas bien être pris-e en charge est donc réelle. En parallèle, les médecins ont tendance à minimiser l'impact de la transphobie. Pourtant, c'est bien la transphobie qui a un effet négatif sur la santé des personnes trans, non le simple fait d'être qui elles sont. ▲

Guide

à l'attention des médecins et des professionnel.le.s de santé dans l'accueil des personnes trans

La transidentité (c'est-à-dire le fait d'être une personne transgenre), n'est ni un choix, ni une maladie. L'OMS a d'ailleurs retiré la transidentité de la liste des « troubles mentaux et du comportement » en 2019, dans la onzième version de la CIM (Classification Internationale des Maladies).

Pour autant, le sujet est complexe et souvent sensible pour la personne concernée. Il est donc important d'éviter les maladresses et les indiscretions. Les personnes transgenres ont également des besoins spécifiques liés à leur parcours. Elles sont davantage exposées à la précarité et à l'isolement. Il convient donc d'être particulièrement vigilant.e.

Lexique rapide :

Genre : concept social qui désigne l'ensemble des caractéristiques relatives à la masculinité et à la féminité revendiqué et/ou exprimé par une personne (ex : tenue vestimentaire, coiffure, etc) mais qui ne relève pas de la biologie (du sexe).

Personne transgenre (ou personne trans) : personne dont le genre (masculin/féminin) est différent de celui qui lui a été attribué à la naissance aux vues de ses organes génitaux externes (vulve/pénis).

Ne pas parler de transsexualité (ou de personne transsexuelle) car ce terme :

- désigne la transidentité comme étant une maladie psychiatrique,
- fait référence au sexe alors qu'il est question de genre.

→ **Femme transgenre** : femme ayant été assignée garçon à la naissance.

→ **Homme transgenre** : homme ayant été assigné fille à la naissance.

→ **Personne non-binaire** : personne ayant été assignée garçon ou fille à la naissance et dont le genre est ni homme ni femme ou entre les deux.

Les personnes non-binaires existent et sont valides. Contrairement à la France, en retard sur ce point, de nombreux pays ont officiellement reconnu les genres non-binaires. Dans tous les cas, il convient de ne porter aucun jugement, de rester professionnel et bienveillant.

Mégener : consiste à parler d'une personne en utilisant un genre dans lequel elle ne se reconnaît pas (ex : « Madame » pour un homme transgenre).

Dysphorie : sentiment de mal-être ressenti par une personne transgenre qui consiste à remettre en cause sa légitimité dans son genre au regard de son physique (voix, taille, pilosité, etc), sa façon de penser, son comportement ou la façon dont elle est perçue (lorsqu'elle est mégenrée par exemple).



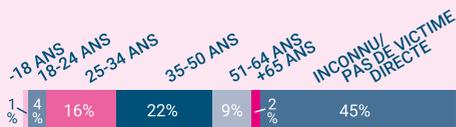
COMMERCES ET SERVICES

LES «ZONES SANS LGBTI» N'ONT LEUR PLACE NULLE PART

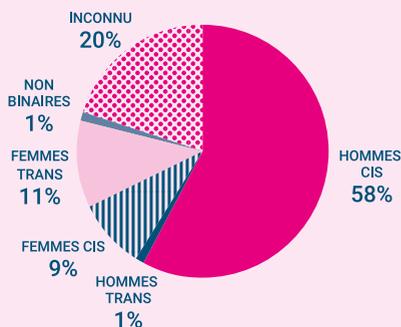
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

85

ÂGE DES VICTIMES



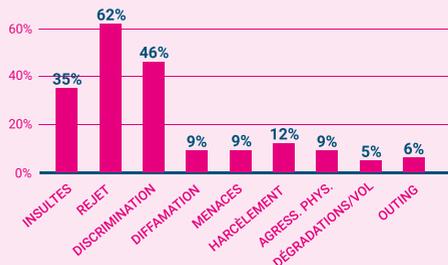
GENRE DES VICTIMES



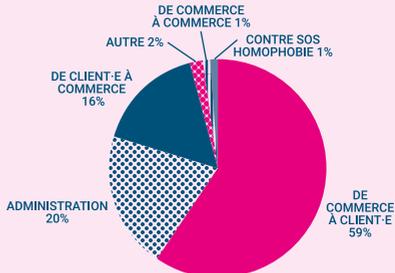
% DU CONTEXTE PAR GENRE

HOMMES CIS	HOMMES TRANS	FEMMES CIS	FEMMES TRANS
7%	3%	4%	14%

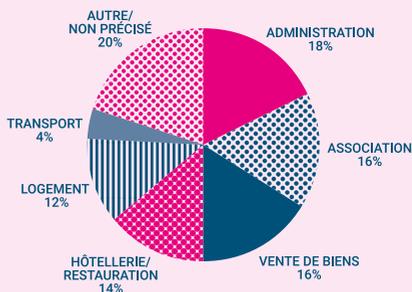
MANIFESTATIONS



RÉPARTITION DES ACTES



SECTEURS CONCERNÉS



En 2020, les 85 cas rapportés signalant des discriminations et agressions LGBTIphobes dans les commerces, les services, les associations et l'administration représentent **6 % de l'ensemble des faits enregistrés par l'association**, comme en 2019. Les rejets sont les manifestations de violence les plus fréquentes (62 % des cas), suivis par les discriminations (46 %) et les insultes (35 % des cas signalés). **Les femmes trans sont particulièrement exposées dans les commerces** : 14 % des témoignages de leur part sont liés à ce contexte.

REFUS DE VENTE, REFUS DE SERVICE

L'année 2020 a vu l'apparition en Pologne de « zones sans LGBT ». Certains politiques conservateurs et d'extrême-droite ont déclaré leurs villes ou cantons « zones sans idéologie LGBT » et ont laissé des commerces afficher sur leur vitrine un autocollant représentant le drapeau arc-en-ciel barré pour annoncer qu'ils refuseraient de servir des client-es qui ne seraient pas hétérosexuel-les et cisgenres (voir chapitre International).

Bien que ces zones n'existent heureusement pas en France, certain-es commerçant-es pensent avoir le droit de choisir leurs client-es, et se donnent le droit de discriminer les personnes LGBTI. Ces agressions et discriminations se font dans les deux sens : des commerçant-es vers les client-es, et inversement. Nous avons reçu des témoignages de client-es que l'on refuse de servir, que l'on insulte et que l'on humilie devant le reste de la clientèle, voire que l'on agresse physiquement. Et des cas de commerçant-es qui se font agresser dans leur propre boutique, dont on tague la devanture ou que l'on insulte sur les réseaux sociaux et les applications de notation des commerces.

Par exemple, un conseiller téléphonique d'une société d'assurance qui refuse de créer un contrat pour le véhicule d'un couple lesbien, au motif que sa société n'assure que « les véhicules conduits par des couples homme/femme ». Ou un bar-tabac qui ne veut pas servir une femme trans ; un restaurant où le patron et les serveurs insultent les client-es LGBTI ; un food-truck qui utilise des propos gayphobes pour faire sa communication sur les réseaux sociaux : « Chez nous pas de burger de tapette, uniquement des vrais burgers faits maison ».

Ce sont également des client-es insatisfait-es qui vident leur colère en insultant leur pharmacien ou bien les employé-es d'un magasin de vêtements, en se basant sur l'orientation

sexuelle connue ou simplement supposée de leurs interlocuteurs ou interlocutrices.

Enfin, dans la méthodologie d'analyse des témoignages reçus par SOS homophobie, les relations entre les propriétaires de biens immobiliers et les locataires sont considérées en tant que services commerciaux. Or, dans ces rapports pas toujours simples et qui ont trait au besoin fondamental de se loger, de nombreux signalements de discriminations LGBTIphobes nous parviennent. Par exemple, une propriétaire refuse de louer sa maison à un couple de femmes lesbiennes. Un propriétaire gay nous écrit également pour dénoncer le harcèlement téléphonique homophobe qu'il subit depuis son refus du dossier d'un locataire qui a visiblement deviné son orientation amoureuse.

CES FRANCHISES LGBTIPHOBES QUE LES GRANDS GROUPES NE VEULENT PAS VOIR

Certaines enseignes et entreprises connues du grand public sont régulièrement citées par les victimes et les témoins qui nous contactent. 10 % des témoignages dans les commerces font mention d'une marque spécifique. Une régularité qui peut légitimement nous interroger sur les valeurs défendues en interne par ces grands groupes dans la gestion de leurs franchises et les formations dispensées à leurs équipes.

La transphobie¹ de grandes chaînes de salles de sport est aussi revenue dans les témoignages que nous avons reçus. Alors que ces lieux d'entraînement ont été fermés une très grande partie de l'année en raison des restrictions sanitaires, des discriminations et agressions LGBTIphobes au sein de ces structures nous ont pourtant été rapportées. Dans un cas, des clients homophobes en

1. L'association OUT'rageantes signale une réponse écrite d'un conseiller clientèle BasicFit France informant par mail une cliente que les clubs LadiesOnly « sont uniquement accessibles aux femmes cis ».

insultent d'autres et la direction refuse d'intervenir, voire se range du côté des client-es homophobes. Dans un autre, ce sont les managers qui insultent les client-es et les menacent physiquement.

Les chaînes de grande distribution très connues semblent avoir du mal à maîtriser les comportements des employé-es des franchises arborant leur marque, pouvant s'ouvrir partout en France, alors que ces dernières peuvent être sensibilisées aux valeurs et pratiques de l'entreprise lors de la signature de leur contrat. Des filiales de nombreuses autres marques ont été pointées du doigt en 2020. Un jeune homme nous écrit durant le premier confinement du mois de mars parce qu'il s'est vu refuser l'entrée dans un supermarché par le gérant du magasin. Ce dernier lui explique ne pas aimer son regard et l'insulte de « tapette ». Dans une autre supérette, c'est la caissière et le vigile qui s'en prennent à un client, l'insultent et le menacent physiquement.

Les LGBTIphobies dans les services de VTC n'ont pas cessé non plus. Même s'ils n'ont fait l'objet que d'un témoignage en 2020, d'autres agressions ont été relayées dans les médias.

LES LGBTIPHOBIES AUSSI PRÉSENTES DANS LE MONDE ASSOCIATIF

Le monde associatif n'échappe malheureusement pas aux LGBTIphobies. Alors que la plupart des associations (sportives, caritatives, humanitaires, de protection des personnes ou des animaux, etc.) mettent en avant des valeurs humanistes et d'ouverture dans leur objet social, beaucoup de témoignages nous parviennent pour signaler des cas de discriminations.

Certain-es responsables tiennent ouvertement des propos LGBTIphobes contre des adhérent-es ou bénévoles. Certaines organisations refusent l'aide et la participation de bénévoles à leurs activités, sans vraiment dire pourquoi, mais en laissant comprendre que cela est lié à leur orientation amoureuse : un couple gay se voit refuser à de multiples reprises leur participation dans une associa-

tion de protection des chiens abandonnés ; une bénévole transgenre se voit retirer toutes ses missions d'encadrement lorsqu'elle entame sa transition.

De particuliers à particuliers, dans les petits commerces ou dans les grands groupes, dans le monde associatif : les discriminations LGBTIphobes sont partout. Il serait bon alors de rappeler qu'en France le refus de vente ou de service, sans motif légitime, peut être sanctionné pénalement. Les commerçants peuvent écopier d'une amende de catégorie cinq (1 500 euros pour une personne physique et 7 500 euros pour une personne morale). Les sanctions sont alourdies si ce refus est fondé sur une discrimination (âge, genre, orientation sexuelle, couleur de peau, handicap, etc.) : jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. La loi nous protège, mais les mentalités tardent à évoluer. ▲

**« ICI C'EST UNE
SALLE POUR
FAIRE DE LA MUSCU,
PAS UNE SALLE
DE GAYS »**

TÉMOIGNAGES

DES GRANDES ENSEIGNES POINTÉES DU DOIGT

Au mois d'octobre, **Alix, Paloma et Syra** montent dans un Uber pour se rendre à une soirée en banlieue parisienne. Alix et Paloma, en couple, s'embrassent brièvement. Le chauffeur voit le baiser dans son rétroviseur, arrête immédiatement son véhicule, et crie « Ce n'est pas possible ! Je n'aime pas ça ! ». Il sort et tire par le bras les jeunes femmes hors de la voiture. Les clientes tentent de le raisonner, mais les insultes pleuvent et le chauffeur redémarre en les abandonnant dans un quartier inconnu et désert. Deux jours plus tard, la cliente qui avait réservé la course reçoit un blâme de la part de la compagnie : le chauffeur en question prétend que les trois jeunes femmes ont détérioré le véhicule.

Client depuis sept ans dans une supérette Franprix, **Lyes** est dans la file d'attente pour passer à la caisse. Il s'avance mais la caissière lui répond de manière agressive qu'il doit se diriger vers les caisses automatiques car sa caisse est fermée. Il lui fait remarquer qu'elle peut lui dire sur un ton plus courtois. Le vigile intervient alors et devient très menaçant physiquement. S'ensuit un flot d'insultes gayphobes de la part du vigile et de la caissière, avec des menaces de mort. Un troisième employé interviendra pour défendre Lyes et tenter de mettre fin aux insultes et menaces de ses collègues. Lyes, choqué, a écrit une lettre au service clients de Franprix et a déposé plainte au commissariat.

Au mois de novembre, **Alexandra** a été témoin de propos transphobes dans un supermarché Cora. Une caissière s'est moquée à haute-voix d'une cliente transgenre. Tou-tes ses collègues rigolaient. Personne n'est intervenu pour défendre la cliente.

Éric a 55 ans et est un client régulier dans deux salles de sport BasicFit d'une grande ville d'Auvergne-Rhône-Alpes. À plusieurs reprises, il a été insulté par des client-es ouvertement homophobes. À chaque fois qu'il alerte les responsables des salles, ces dernier-es refusent d'intervenir, lui conseillent « d'être fort », et vont même jusqu'à l'accuser d'être l'initiateur de conflits avec les autres client-es. La direction régionale de l'enseigne n'a jamais répondu à ses courriers. Éric a déposé plainte.

Client régulier d'une salle de sport BasicFit dans la région Occitanie, **Rodrigo** a 42 ans. Quelques semaines après le premier déconfinement, il désinfecte la machine sur laquelle il est sur le point de s'entraîner. Le manager de la salle le voit et l'interpelle : « Ici c'est une salle pour faire de la muscu, pas une salle de gays ». Alors que Rodrigo lui dit qu'il va se plaindre à la direction nationale du groupe, le manager lui répond : « Vous pouvez porter plainte, ça ne va rien donner de toute façon ». Il évoque sa liberté d'expression et le menace ensuite verbalement et physiquement.

Un **couple gay** de quadragénaires réserve une chambre dans un hôtel F1 en Alsace. Lorsqu'ils arrivent sur place, le personnel d'accueil leur annonce que la chambre est « inopérante ». Le veilleur de nuit prononce le mot « pédé » dans une langue étrangère que parle l'un des deux clients. Le couple quitte l'hôtel et laisse de mauvaises critiques sur les réseaux sociaux. Immédiatement le directeur du complexe les appelle, ni pour se renseigner sur l'incident, ni pour présenter ses excuses, mais uniquement pour leur reprocher de « porter préjudice » à l'établissement.

**« MAINTENANT ON A
VOTRE ADRESSE,
ON REVIENDRA »**

Catherine est une femme trans, bénévole « encadrante » dans une association catholique en région Occitanie depuis vingt-neuf ans. À l'été 2020, elle entame sa transition. Elle nous contacte pour nous signaler ce qu'elle subit alors au sein de l'association. Le directeur régional la convoque dans un premier temps pour lui retirer ses responsabilités d'encadrement. Face à sa demande d'explications, elle se voit répondre : « Je n'ai pas à t'expliquer les raisons, je ne te proposerai pas de nouvelle équipe à encadrer ». Elle est, de fait, exclue des listes de diffusion dans lesquelles elle était et des e-mails de préparation des prochaines réunions. Elle écrit alors à la direction nationale et internationale de l'association catholique pour se plaindre de la transphobie du directeur régional Occitanie. On lui répond : « Il n'est pas question de t'exclure, mais en attendant que cela se

passe mieux en local, reste en silence ». La directrice nationale ajoute : « Tu peux bien entendu assister aux réunions mais tu dois faire attention à ce que ta présence ne dérange personne ». Cette dernière continue d'appeler la victime par son deadname¹ alors qu'elle a fait une demande par écrit pour tout faire changer au sein de l'association (e-mails, prénom, etc.). Le délai d'un mois imposé par la CNIL n'est absolument pas respecté. La direction internationale de l'association décide de se calquer sur la décision de la directrice nationale. Le directeur régional a dit à la bénévole : « Tu es exclue de la vie communautaire mais pas de l'association ». La victime nous appelle car elle souhaite « faire évoluer les mentalités au sein de l'association ». Elle envisage de porter plainte par la suite. ▲

1. Prénom assigné à la naissance.

Au mois d'août, **Thibaut** reçoit une commande par l'intermédiaire de l'entreprise DHL. Lors de la réception, il se dispute avec les deux livreurs. Très vite, ils en viennent aux insultes homophobes. L'un d'eux déclare : « Je vais t'enculer ». Quant au second livreur il enchaîne : « Il va se faire enculer profond. Je sais qu'il est homosexuel, il va aimer ça ». Puis les livreurs menacent Thibaut : « Maintenant on a votre adresse, on reviendra ». Contactée, l'agence DHL a refusé de communiquer à Thibaut les noms et prénoms des livreurs et l'empêche ainsi de porter plainte.

VICTIMES DES STÉRÉOTYPES DE GENRE

Théo est à la recherche d'un appartement en location. L'agent immobilier qui lui fait visiter un bien le questionne sur son orientation sexuelle et lui précise que la propriétaire n'accepte pas les couples homosexuels. Théo est hétérosexuel mais choqué qu'un professionnel ose lui dire ça sans aucune gêne. Il décide de contacter SOS homophobie pour nous signaler cette discrimination.

Axelle et Léa sont en couple. Pour Noël, Axelle a offert des cours de rock à Léa. Lorsque les deux femmes vont s'inscrire à l'école de danse, elles demandent à ce que l'une d'entre elles apprenne les pas de base des hommes. La direction refuse de les inscrire en tant que couple lesbien. Elles devront apprendre toutes les deux les pas de base féminins et ne pourront jamais danser ensemble lors des cours. Les deux jeunes femmes refusent et contactent SOS homophobie pour dénoncer cette lesbophobie ordinaire.

LE MONDE ASSOCIATIF N'EST PAS ÉPARGNÉ

Dans le Var, **Walter** répond à une annonce d'une association de protection des chiens abandonnés. Avec son compagnon, ils se proposent d'aider au transport des chiens et de devenir famille d'accueil. Les responsables de l'association refusent à plusieurs reprises son aide, tout en continuant à

publier des appels à bénévoles. Walter insiste, relance par mail, par téléphone, présente un dossier parfait et validé par une bénévole de l'association : grande maison, grand jardin, revenus suffisants, bon état de santé, grande forêt à proximité du domicile pour la randonnée quotidienne, et surtout l'habitude d'adopter des chiens, parfois difficiles et handicapés avec des références d'associations pour lesquels Walter et son conjoint ont déjà été famille d'accueil. Les responsables de l'association finissent par refuser le dossier du couple, sans explication valable. Walter est persuadé que son homosexualité est la véritable raison de leur refus.

Sara, animatrice intervenant dans une MJC en Isère, nous contacte. Le directeur de la MJC a récemment prononcé devant une vingtaine d'enfants âgés de cinq à dix ans les mots suivants : « L'animation, contrairement au foot, ce n'est pas un sport de tafiole. » Cette animatrice nous informe avoir été menacée de licenciement après lui avoir fait remarquer le caractère déplacé de ses propos. Plusieurs de ses collègues animateurs et animatrices sont ouvertement homophobes. Le responsable du secteur ado a, devant elle et devant d'autres témoins, craché sur un adolescent avec qui il avait un différent puis il lui a crié dessus : « Je suis pas une salope de pédé comme toi, je vais te casser la gueule ».

DE RARES MAIS INDISPENSABLES SOUTIENS

Lors d'une altercation entre une cliente et une de ses collègues dans le magasin où il travaille, **Fabien** s'interpose. La cliente lui lance alors un flot d'insultes gayphobes. L'agression verbale dure un long moment jusqu'à ce que la sécurité du magasin et d'autres collègues interviennent. Les membres de la direction, au courant de l'orientation sexuelle de Fabien, le soutiennent et le poussent à porter plainte, alors qu'il redoutait de le faire. Tou-tes les collègues de Fabien ont témoigné par écrit pour soutenir le dépôt de plainte. ▲

**« LA PROPRIÉTAIRE
N'ACCEPTE PAS
LES COUPLES
HOMOSEXUELS »**

LA PAROLE À... FRANCIS CARRIER

Fondateur de GreyPRIDE.

Pouvez-vous nous présenter l'association GreyPRIDE ?

C'est suite au constat de l'invisibilité des vieux et vieilles LGBT+ que j'ai décidé de créer GreyPRIDE. Tant qu'une population n'est pas visible, elle ne peut s'exprimer sur ses difficultés et ses besoins. Nos actions passent donc par un plaidoyer et des campagnes de communication pour montrer les seniors LGBT+ et parler de leurs difficultés, de leurs attentes. Nous proposons, d'autre part, des actions liées à la convivialité, l'habitat, la santé et l'accompagnement des vieux/vieilles LGBT+ au domicile ou dans les institutions.

Comment GreyPRIDE forme-t-elle les aides-soignantes et personnels d'EHPAD, ainsi que les aides à domicile ?

Les salariés de ce secteur n'ont pas reçu la moindre formation concernant la sexualité des personnes âgées, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le VIH. De plus, nous vivons tous avec les préjugés véhiculés par notre société concernant la sexualité des vieux.

Pour les personnes LGBT+, le tabou sur la sexualité les enferme dans un silence sur leur vie, leur histoire. Ne pas pouvoir parler du compagnon ou de la compagne avec qui on a vécu toute sa vie est une maltraitance ! Nous proposons un module de formation « Sexualité, Vieillesse, Diversité » dans le cadre des Transmetteurs (Université de Paris), auprès d'aides à domicile en formation continue ainsi qu'auprès des sociétaires du groupe Audiens (mutuelle et caisse de retraite du secteur média et métiers artistiques). Nous avons aussi signé une convention avec Géronfor (organisme de formation de la FNaQPA) pour déployer ces modules dans le secteur gérontologique.

Pouvez-vous nous expliquer la démarche autour du label « GreyPRIDE Bienvenue » ?

Le label que nous souhaitons mettre en place se décline dans deux secteurs : le secteur des loisirs et des services, et le secteur des professionnels de l'aide aux personnes âgées dépendantes au domicile ou en institutions. Beaucoup de seniors LGBT+ ont la crainte d'utiliser des lieux de loisirs ou de villégiature ou des services par peur d'être discriminés. Ainsi beaucoup préfèrent renoncer et rester chez eux, quitte à s'isoler un peu plus. Proposer des lieux et services affichant un autocollant ou un logo « GreyPRIDE Bienvenue » devrait les rassurer et leur permettre de reprendre une activité sociale, sortir, partir en vacances dans des lieux qu'elles et ils savent être accueillants.

Dans un premier temps nous avons créé le site pinky.gogocarto.fr qui signale les bons plans autour de soi et prochainement nous pensons lancer une appli de rencontres et d'échanges pour les seniors LGBT+ : GREYPRIDER.

L'autre volet du label concerne l'aide à domicile et les EHPAD. Il s'agit d'une charte qui met l'accent sur le respect des besoins affectifs, sexuels des seniors et qui incite au respect des minorités. Nous proposons aussi une formation aux salariés « Sexualité, Diversité, Vieillesse », et des outils autour de cas concrets rencontrés par les salariés de ce secteur. Les sujets ne manquent pas et doivent pouvoir être discutés afin de lever les tabous sur la sexualité des vieux. La maire de Paris a annoncé en 2019 le déploiement de ce label dans tous les EHPAD gérés par la ville. Je n'ai eu que des retours positifs, avec une réelle envie de s'inscrire dans cette démarche. Malheureusement, la crise sanitaire est venue interrompre notre action, et la priorité est de sauvegarder la vie des résidents. Mais dès que nous le pourrons, et si on nous accorde les budgets nécessaires, nous proposerons « GreyPRIDE Bienvenue » dans toutes les structures qui le souhaitent. ▲

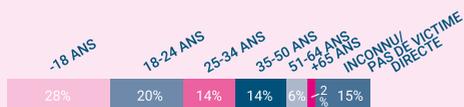
FAMILLE – ENTOURAGE PROCHE

UN ÊTRE CHER EST LGBTIPHOBIC ET TOUT PEUT S'ÉCROULER

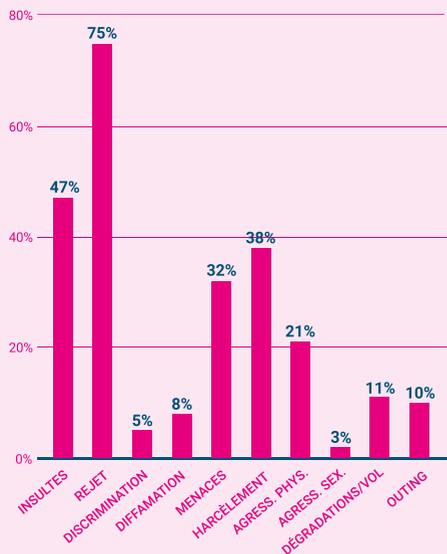
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

176

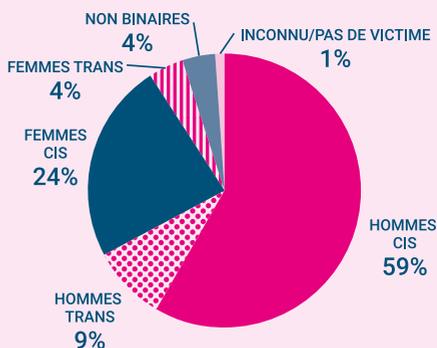
ÂGE DES VICTIMES



MANIFESTATIONS



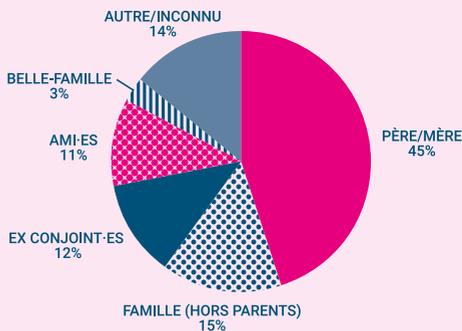
GENRE DES VICTIMES



% DU CONTEXTE PAR GENRE

HOMMES CIS	HOMMES TRANS	FEMMES CIS	FEMMES TRANS
15%	39%	23%	11%

AGRESSEUR-SES



Les années passent et le poids des cas de LGBTIphobies dans le cadre familial ne diminue pas. Au contraire, le contexte Famille et entourage proche représente en 2020 **13 % de l'ensemble des témoignages** rapportés à SOS homophobie (176 cas) contre 10 % les dernières années. Le sentiment d'impunité associé au cercle privé, soustrait au regard de la société et souvent de la Justice, semble exacerber les réactions et les expressions LGBTIphobes. Cette **augmentation de la part des témoignages liés à la famille** peut être mise en perspective avec l'aspect singulier de l'année 2020 : la société dans sa globalité a été confinée, les familles également avec **des jeunes qui se sont retrouvés forcés à cohabiter plus longtemps ou à revenir cohabiter avec les membres familiaux**. Peu de victimes mentionnent explicitement le confinement lors de leurs témoignages. Les situations étaient pour la plupart déjà existantes. Cependant le confinement, la proximité avec les membres de la famille et pour certain-es des perspectives d'avenir incertaines ont sans doute été un élément déclencheur pour appeler à l'aide. Les actes LGBTIphobes sont en tout cas lourds de conséquences pour les victimes qui subissent des agressions de la part d'êtres chers dont elles dépendent sentimentalement et financièrement. Dans la majorité des cas, **les victimes connaissent le rejet (75 %) et les insultes (47 %)**. Pour d'autres, un degré supérieur de violence peut être franchi : harcèlement (38 %), menaces (32 %) et agressions physiques ou sexuelles (21 %). Les auteurs et autrices sont majoritairement les parents (45 %).

LA FAMILLE : UNE SOCIÉTÉ DANS LA SOCIÉTÉ

S'annoncer LGBTI à sa famille est rarement aisé. Des réactions LGBTIphobes peuvent alors émerger, ajoutant de la souffrance à une autre qui peut déjà être présente. En effet, les victimes, souvent des jeunes adolescent-es, traversent déjà seul-es l'étape de la découverte de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Le poids du silence et la peur de parler est un fardeau quotidien, et ce pendant de longues années. Chloé, 15 ans et bisexuelle, sent qu'elle est à bout de ce mensonge, mais l'homophobie de sa mère, croyante et aux valeurs traditionnelles, lui fait peur. Benjamin, 17 ans et gay, verbalise ce sentiment de fatigue : « Je me cache depuis trop d'années ». Jouer un rôle, mettre un masque chaque minute de sa vie, ne rien dire aux remarques LGBTIphobes environnantes sont des peines épuisantes.

Lorsque la parole se libère, les réactions LGBTIphobes des membres de la famille peuvent être diverses, graduelles : le père de Maxime l'ignore depuis son coming out trans ; les parents de Fanny acceptent qu'elle soit lesbienne mais ne la défendent pas quand son oncle ou son grand-père lui font

des remarques déplacées et homophobes. La définition même de la famille, cet univers privé et loin des regards, entraîne une LGBTIphobie décomplexée, à laquelle peut s'ajouter une violence exacerbée (voir chapitre Agressions physiques). On observe alors un sentiment d'impunité¹ alimenté par une situation de huis clos, ainsi qu'un sentiment de propriété des parents sur leurs enfants : ils se sentent autorisés à rejeter leurs proches qui ne sont pas conformes à leurs désirs.

**« J'AI FAIT UNE FILLE,
PAS UN GARÇON »**

LES FREINS DE LA DÉPENDANCE SENTIMENTALE ET FINANCIÈRE

Les membres de la famille nous sont souvent cher-es en raison des liens que nous avons tissés, l'éducation que nous avons reçue pendant des dizaines d'années, ce sentiment d'appartenir à un ensemble. S'en extirper et s'y attaquer peut être une décision, certes émancipatrice, mais difficile à prendre.

1. Le Code pénal réprime les violences des parents sur leurs enfants quelle que soit leur nature, et les punit des mêmes peines y compris s'il s'agit de violences psychologiques. De plus, l'obligation d'entretien pour les mineur-es interdit aux parents de chasser leur enfant du domicile familial (NB : l'obligation d'entretien ne cesse pas de plein droit à la majorité de l'enfant depuis la loi du 4 mars 2002).

Ainsi Amélie, 20 ans, a décidé de partir du foyer familial, tout en revenant le week-end afin d'essayer de conserver un lien, notamment avec son père. Ces deux jours sont un enfer pour elle à cause du comportement de sa mère : insultes, cris, refus de lui faire à manger. Ne plus y aller entraînerait une coupure complète des liens familiaux, une souffrance pour elle.

À cette précarité émotionnelle, s'ajoute pour beaucoup de jeunes une précarité financière. Comment fuir le rejet et la haine lorsque l'on doit finir ses études, sans travail ou d'autres lieux où dormir ? Ces obstacles semblent insurmontables. Sarah a 15 ans et a annoncé il y a quelques mois son homosexualité à ses parents : depuis elle ne connaît que le rejet, l'ignorance ou les remarques déplacées. Trouver une autre solution d'hébergement comme l'internat sans l'aval de ses parents est une épreuve. En attendant, apeurée de passer ses nuits dans la résidence familiale et n'ayant aucune confiance en ses proches, elle décide de dormir dans le jardin sous une tente. De son côté, Kevin, homme trans de 17 ans,angoisse à l'approche de son 18^{ème} anniversaire. Depuis son coming out, la cohabitation avec son père se passe très mal puisque celui-ci refuse de lui adresser la parole sauf pour lui faire des reproches. Toutes les médiations qu'a essayé d'entreprendre Kevin ont échoué : son père le menace maintenant de le chasser dès ses 18 ans, sans aucune aide financière.

QUAND LES EX SE RÉVÈLENT LGBTIPHOBES

La rupture, le jugement, la garde des enfants : une séparation est difficile pour tout le monde. Mais pour les personnes LGBTI, peut s'ajouter à cela la LGBTIphobie. Cette haine s'illustre de multiples façons, violences verbales, mensonges, tentatives judiciaires afin d'éloigner les enfants. Nathalie, 31 ans, reçoit des menaces de la part du père de ses

enfants. Ce comportement a commencé lorsque Nathalie s'est mise en couple avec une femme. Imane, elle, se bat pour obtenir un accord pour la garde de ses enfants. Son ex-conjoint s'oppose à ce qu'ils soient avec leur mère et sa compagne. Il soutient que l'homosexualité d'Imane va créer des séquelles chez les enfants. Dans la construction sexiste et patriarcale de ces hommes, l'homosexualité de leur ex-compagne est une offense à leur virilité et leur orgueil. Marco, lui, subit de plein fouet la transphobie de son ex-compagne, avec qui il a eu une fille, après leur rupture. Toute son ex-belle-famille semble prête à tout pour soustraire sa petite fille à son père légal : tweets infamants, menaces, diffamations, jusqu'à l'agression violente de Marco dans la rue par son ex-beau père sous les yeux de son enfant.

« TU NE FAIS PLUS PARTIE DE LA FAMILLE »

Nous observons, encore cette année, que la famille et l'entourage proche restent un lieu majeur d'insécurité pour les personnes LGBTI. Pour d'autres groupes qualifiés de minorités dans la société et subissant des discriminations, la famille peut être un refuge, loin des attaques du monde extérieur, où nos êtres chers, qui connaissent et vivent les mêmes expériences, nous aident à surmonter les difficultés. Au contraire, pour les personnes LGBTI, être entouré-e en famille n'est malheureusement souvent pas synonyme de soutien, de solidarité. Au point d'aller quelques fois d'aller chercher une seconde famille ailleurs, auprès des ami-es par exemple. ▲

TÉMOIGNAGES

Lucie, 18 ans, appelle la ligne d'écoute, angoissée pour Olga, sa copine de 19 ans. Cette dernière est confinée dans le sud de la France chez sa famille, violente et homophobe. Sa mère cherche à l'humilier constamment, lui demande de rencontrer des garçons, puis, dans des excès de colère, l'insulte et lui demande de se suicider. De son côté, son frère la menace : « Je vais te fracasser, te tirer par les cheveux ». Cependant, à cause du confinement, Olga se retrouve dans l'impossibilité de quitter le domicile familial et de rejoindre Lucie en Alsace. Lucie fait tout ce qu'elle peut pour trouver une solution. Désespérée, elle ne comprend pas comment des parents peuvent s'en prendre à leurs enfants.

Depuis qu'elle est en couple avec une femme, **Jia** est victime du harcèlement de son ex-conjoint et père de ses enfants. Il semble blessé dans sa virilité. Les menaces sont quotidiennes : « Si tu touches à nos enfants avec ta copine, je vous casse la tête ». En outre, il la suit jusque devant chez elle et lui fait savoir qu'il connaît l'ensemble de ses faits et gestes. L'ex belle-mère de Jia participe à ce déferlement d'homophobie : « On va casser la tête de ta copine ». Mais Jia garde espoir : elle est aujourd'hui très heureuse en couple et bien décidée à se battre pour la garde de ses enfants.

Victor est retourné vivre au sein du foyer familial dans la région lyonnaise pendant le confinement. Ses parents sont catholiques et militants de La Manif pour tous. Ils ont découvert son homosexualité par hasard quelques années auparavant en tombant sur son traitement PrEP. Ce coming out, non décidé, s'est très mal passé. Aujourd'hui, en temps de crise sanitaire, cette cohabitation est particulièrement difficile, plus particulièrement avec sa sœur : insultes (« pédé,

suceur de bites »), harcèlement, menaces d'outing aux grands-parents.

Samy, jeune homme trans de 18 ans, est victime de transphobie familiale. Son père n'accepte pas du tout son genre : il parle de « délire », lui dit qu'il restera une fille et se moque de ses vêtements. La sœur de Samy l'insulte également : « Tu es une erreur ». Samy souffre d'un mal être profond : tentatives de suicide, mutilations. Aujourd'hui, il essaie de s'en sortir, notamment grâce à une personne qu'il a rencontrée.

David a subi une violente agression de la part de son frère. Ce dernier a commencé à l'insulter, lui a retourné le doigt puis l'a poussé. La tête de David a cogné contre une rambarde. Le frère s'en est ensuite pris au compagnon de la victime, d'origine saoudienne : « C'est qui ce pédé ? Retourne d'où tu viens ». Des coups violents sont également portés et auront pour conséquence une fracture au visage. Les deux hommes sont en état de choc. Suite à cette agression, l'homophobie familiale envers David semble sans limite. Son père, apprenant l'homosexualité de son fils, le menace : « Tu ne fais plus partie de la famille. Quitte la ville, sinon vous êtes morts ». Son appartement a également été saccagé. Aujourd'hui, David est dans un état émotionnel difficile. Il prend conscience de la violence que lui et son compagnon ont vécu et ne comprend pas pourquoi il a « mérité ça ».

Marie, femme trans, s'est suicidée. Geneviève, sa sœur, se sent démunie car les démarches administratives afin d'inhumer sa sœur n'aboutissent pas. Les enfants de Marie ont coupé les ponts avec leur mère et ne souhaitent pas s'en occuper. Ils refusent d'aider leur tante afin de rassembler les documents nécessaires de changement d'état civil, la démarche chez le notaire étant bloquée. Les enfants de Marie lui ont demandé par mail de faire incinérer le corps et de descendre elle-même les cendres, mais Geneviève n'est pas en état physique d'accomplir cette tâche. Le corps de Marie

est donc toujours à la morgue. Sous traitement depuis ces événements, Geneviève se dit choquée par ce manque d'humanité : « Je suis dans un cauchemar et incapable de vivre mon deuil. »

Avec la crise sanitaire, **Luc** est confiné loin de son lieu d'étude chez ses parents, qui ne sont pas au courant de son homosexualité. Il ne souhaite pas en parler, car d'après lui, ses parents sont très fermés sur le sujet. La cohabitation est difficile pour lui en raison de la dissimulation, cette situation semble s'éterniser. Il fait des crises d'angoisse et se sent étouffé chez lui. Il tente de se confier à des ami-es, mais son manque d'assurance et de confiance en lui sont de réels freins. Il a l'impression d'un problème insurmontable devant lui et ne sait plus quoi faire pour se libérer.

Sonia, 20 ans, a annoncé à ses parents qu'elle était en couple avec une femme. « On te renie, tu n'es plus notre fille » : Sonia a été mise à la porte instantanément par sa famille, elle n'a même pas eu le temps de s'emparer de son téléphone et d'un peu d'argent. Hébergée temporairement chez un ami, elle souhaite connaître les hébergements d'urgence possibles. Elle essaye d'être forte pour l'instant et de trouver une solution rapidement, mais elle avoue que ce rejet la fait énormément souffrir.

Bertrand, 58 ans, a vécu de longues années en couple avec Pierre, qui avait eu des enfants d'une précédente union. Bertrand et Pierre se sont soutenus durant de nombreuses épreuves : Bertrand a contracté le VIH avec une évolution préoccupante de la maladie, l'un des fils de Pierre est décédé jeune. Les deux hommes se marient très rapidement en 2013 pour célébrer leur amour. Aujourd'hui Pierre est décédé. Ses enfants, n'ayant pas accepté l'homosexualité de

Romarc est un jeune homosexuel de 19 ans habitant chez ses parents dans un petit village. Sa famille s'avère très conservatrice, homophobe et raciste. Ils considèrent les homosexuels comme dangereux. « Ces pédés, ils sont partout », scande son père à la moindre mention de l'homosexualité à la télévision. Seul, convaincu qu'il devra se cacher toute sa vie, Romarc vit son homosexualité grâce à son imagination. Plus particulièrement, Julien, un jeune fermier du coin, est l'objet de tous ses fantasmes. Mais tout cela semble impossible pour Romarc, qui est en plus dans une situation financière précaire. Finalement, quelques semaines plus tard, il planifie de préparer ses affaires et de profiter d'un repas de famille pour annoncer son homosexualité : « J'ai envie d'être libre ». Le jour J arrive, Romarc se confie aux membres de sa famille. Le soir venu, son père lui

demande de partir. Il n'acceptera jamais un fils homosexuel, c'est hors de question. Sans domicile et seul, Romarc dort quelques jours dans sa voiture puis se décide à quitter son village. Coup du sort, sa voiture crève non loin de chez lui. Romarc appelle Julien, le jeune fermier, pour lui demander de l'aide. Désespéré et éprouvé par ce qu'il vient de vivre, Romarc raconte tout à Julien : son coming out, la réaction de ses parents, le fait d'être à la rue. Julien, pourtant hétérosexuel, lui propose alors de l'accueillir chez lui et les deux jeunes vont passer la nuit ensemble ! De son côté, Romarc profite de ces moments de tendresse, de ce désir longtemps enfoui et caché, mais sait que cette histoire sera sans lendemain. Il restera quelques jours chez Julien, puis partira vers la capitale afin de s'y installer. Malgré le rejet sans appel de sa famille et le défi qui l'attend, Romarc a espoir en l'avenir. ▲

leur père, tentent de bloquer entièrement la succession et souhaitent que Bertrand se retrouve sans rien. Déjà éprouvé par la mort de son mari, Bertrand doit faire face à un harcèlement homophobe.

Aïcha est une réfugiée du Burkina Faso. Elle a été accueillie et hébergée chez Carla. Cette dernière représente une vraie figure maternelle pour Aïcha, elles partagent de nombreux moments amicaux ensemble. Dans le cadre d'un accompagnement psychologique avec une amie de Carla, Aïcha révèle sa bisexualité. Suite à cette session, Carla demande à Aïcha de partir de chez elle, sans plus d'explication. Aïcha a retrouvé une autre solution d'hébergement, mais est dévastée par ce rejet. Elle se sent extrêmement seule, Carla est sa seule réelle connaissance à Paris.

Les LGBTIphobies touchent également l'entourage proche de personnes LGBTI. **Anne** a eu quatre enfants, dont un fils homosexuel. Anne a très bien réagi et a soutenu son fils. Cependant, aujourd'hui, elle est en conflit avec une belle-fille. Cette dernière, ouvertement homophobe, s'arrange pour qu'Anne ne puisse plus rester seule avec ses petits enfants. Elle tente de manipuler d'autres membres de la famille en disant qu'elle est une personne dangereuse vis-à-vis des petits enfants : pour elle, l'éducation donnée par Anne serait la raison de l'homosexualité de son fils. Malheureuse, Anne se sent rejetée.

La famille d'**Ibrahim** nie complètement sa transidentité. « Jamais de la vie, tu es une fille », lui disent ses parents, voyant les personnes trans comme des schizophrènes. Ils mégenrent Ibrahim constamment et l'empêchent d'effectuer toute démarche de transition et de changement de genre à l'état civil en lui confisquant ses papiers d'identité, ses documents de santé, sa carte vitale. S'ajoute à cette situation une transphobie de la part du corps médical. Le médecin général d'Ibrahim ne « croit pas » à la transidentité et lui conseille d'avoir des aventures amoureuses. ▲

**« ON VA CASSER
LA TÊTE DE
TA COPINE »**

LA PAROLE À... PHÉNIX

L'association Phénix est née à Quimper, dans le Finistère (29), pour lutter contre le manque de visibilité des personnes « LGBTQIA+ » au niveau local. Doriane Kabahizi, Corinne Saliou-Nicolas et Nolwenn Nicolas, fondatrices de l'association, avaient déjà aidé, à titre personnel, des jeunes victimes de LGBTQIAphobies, avec une grande difficulté pour les rediriger vers des structures et relais institutionnels sur la ville de Quimper. Face à leur questionnement sur leur identité de genre ou leur orientation sexuelle, ces jeunes avaient besoin d'une écoute, de conseils ou de partage d'expériences avec des personnes qui leur ressemblent. Parfois rejeté-es par leurs familles, iels avaient également besoin d'une main tendue. En l'absence de lieux d'échange, ces jeunes se sentaient seul-es et désespéré-es. Quitter Quimper semblait la seule solution afin d'accéder à de l'aide dans des grandes villes comme Rennes, Nantes ou Angers : un déchirement pour des jeunes qui sont attaché-es à leur territoire ou qui n'ont pas la possibilité financière de partir.

En juin 2020, après le premier confinement, l'association Phénix a donc été créée. Son but : rendre visible les personnes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes, asexuelles et tous les autres) et les aider pour lutter contre l'exclusion et l'isolement. Des permanences ainsi qu'une ligne d'écoute se sont mises en place afin de généraliser la prise en charge notamment des jeunes dans des situations difficiles. De nombreuses personnes sont venues exprimer leurs vécus.

« En ville comme en milieu rural, le poids du regard des autres peut être très lourd à porter en situation de confinement », témoignait un adhérent. « Lorsqu'on est rejeté par ses proches, on est complètement détruit. C'est comme si sa propre identité était niée, que l'on n'existait pas ».

Phénix accompagne également des jeunes qui s'interrogent sur leur transition et ont besoin de conseils. La plupart des demandes proviennent de personnes qui vivent encore chez leurs parents et qui peuvent subir de

plein fouet le rejet familial. D'autres subissent le rejet de l'extérieur, du voisinage. Il faut alors les aider à se reconstruire et reconstituer un cocon dans lequel iels se sentent libres d'exprimer leur identité. Certaines familles acceptent l'identité de genre ou l'orientation sexuelle de leur enfant. Seulement, ces parents peuvent se sentir désorienté-es et n'arrivent pas à apporter de réponses. Phénix accueille des familles et des proches afin de les conseiller et leur fournir des informations, comme sur le parcours de soin par exemple. Avec le soutien des autorités locales, Phénix a un objectif : rendre visible la communauté LGBTQIA+, montrer que ces personnes existent à Quimper. Pour cela, les projets sont nombreux, comme des animations lors du mois des fiertés, la création d'un club de lecture et d'une médiathèque, des interventions en milieu scolaire, etc.

Ses membres sont très attaché-es à cette visibilité ainsi qu'à l'ouverture, y compris aux personnes qui ne font pas partie de la communauté LGBTQIA+ : **« On doit accueillir et parler à tout le monde si l'on veut faire progresser les choses dans la société »**, affirme sa présidente Doriane Kabahizi. **« Il s'agit de rendre visibles les minorités, de se mettre au niveau des gens, de faire preuve d'empathie et de pédagogie sans exclure. Le combat n'est pas réservé à quelques militant-es mais il doit être porté par tou-tes. »** ▲

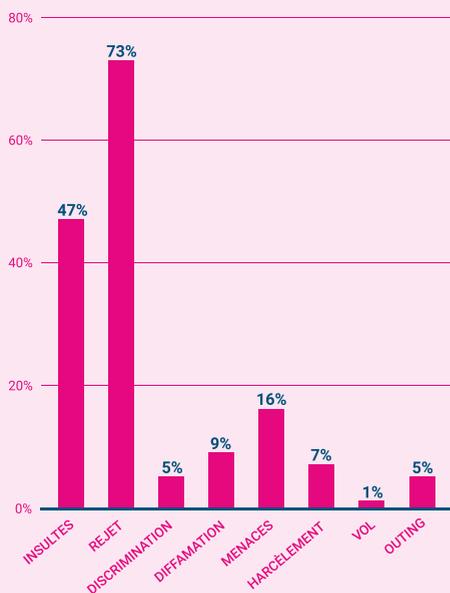
INTERNET

À CONSOMMER SANS MODÉRATION

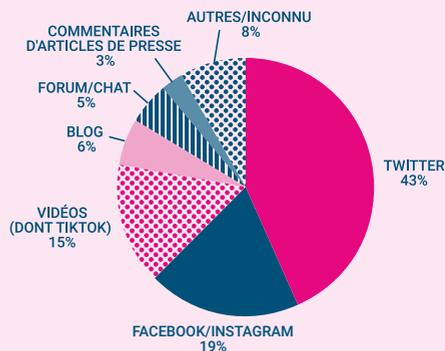
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

318

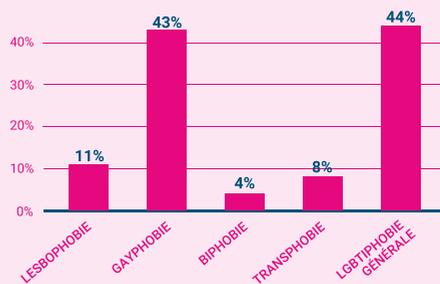
MANIFESTATIONS



PLATEFORME



LGBTIPHOBIES



Si le temps passé sur Internet et les réseaux sociaux a explosé pendant l'année 2020, le nombre de cas recensés par SOS homophobie sur cette thématique marque le pas. En 2019, 31 % des cas de LGBTIphobie rapportés la concernaient, en 2020, ils sont 23 %. **Internet reste cependant cette année le premier contexte de la haine LGBTIphobe.** Les 318 cas recensés se traduisent le plus souvent par du **rejet (73 % des cas)**, des **insultes (47 %)** mais aussi des **menaces (16 %)**. Que ce soit à travers des commentaires publics visibles sur les réseaux ou dans des messages privés, le but reste le même : **volonté de nuire, de discréditer, de créer un sentiment de honte sous couvert d'anonymat parfois... mais pas toujours.** En effet, on notera **la part importante des messages de haine sur des plateformes vidéo cette année.** La haine montre son visage sur Internet.

SILENCE... ÇA TOURNE!

Cette année, 15 % des cas rapportés concernent les plateformes vidéo, dans lesquelles vient désormais s'inscrire le réseau social TikTok (contre 6 % en 2019). Au-delà des plateformes dédiées, c'est le format vidéo, très populaire auprès des plus jeunes, qui gagne du terrain. Les incitations à la haine et la violence s'expriment aussi bien à travers ce format qu'en réaction à celui-ci. Dans le contexte du confinement, les réseaux sociaux ont pu participer à créer un lien de communauté pour les minorités et restent pour certain-es un lieu de refuge. Une partie de la haine qui s'exprime habituellement dans l'espace public s'est probablement reportée dans l'espace des médias et notamment les médias sociaux.

LA HAINE EST-ELLE VRAIMENT ANONYME?

Sur ces réseaux, ce sont essentiellement des réactions LGBTIphobes à des situations médiatisées de façon traditionnelle qui nous ont été rapportées. Le passage de Mila sur le plateau de Quotidien sur TMC en février, la transition et l'identité de genre abordées dans plusieurs interviews et documentaires (l'interview de Lilie sur TF1 – voir chapitre Médias –, le documentaire *Petite fille* présenté sur Arte...), les propos homophobes du rappeur Koba LaD, le pape François se déclarant en faveur l'union civile des couples homosexuels, ou encore l'élection de Marie Cau, première femme trans maire en France (voir chapitre Politique), ont généré l'expression d'une haine inouïe. Les réseaux sociaux ont pris la suite des commentaires d'articles de presse en ligne et des blogs comme moyens modernes d'une expression personnelle et anonyme. Cet anonymat peut-être militant et salvateur, comme en attestent les mouvements #MeToo. En revanche, dans les situations de discriminations avérées, il doit pouvoir être levé par la justice. De plus, à la lecture des témoignages, on constate qu'une grande partie de ces propos haineux

vient d'utilisateurs et utilisatrices identifiés-es. C'est notamment le cas sur Twitter, qui est pour la deuxième année consécutive la plateforme dont les messages LGBTIphobes font le plus l'objet de signalements à SOS homophobie (43 % des cas enregistrés).

DANS MA BULLE

Derrière son écran, l'agresseur ou l'agresseuse n'est pas témoin des effets du cyberharcèlement sur les victimes. Le sentiment de honte, de culpabilité, l'isolement, la dépression, autant de conséquences sur la santé mentale des victimes auxquelles viennent parfois s'ajouter des conséquences matérielles et financières. En effet, les témoignages exposent cette année encore les multiples facettes du cyberharcèlement : les propos LGBTIphobes, les insultes, les menaces d'outing, mais aussi le harcèlement sur les forums de chat, les jeux vidéo en ligne, la diffusion d'informations ou de photos personnelles, les canulars et les traquenards sur les applications de rencontre... Internet devient l'antichambre d'une violence bien réelle car les répercussions dépassent alors la simple bulle du net.

HAINE SANS MODÉRATION

Les personnes qui nous contactent s'indignent souvent du manque de modération, les multiples signalements mentionnés restant souvent vains. Cette haine protéiforme la rend probablement complexe mais les entreprises derrière ces plateformes ont tôt fait de se réfugier derrière le fait qu'elles « ne sont pas responsables des contenus diffusés ». Face au déferlement de haine en 2020, l'UEJF, SOS Racisme et SOS homophobie ont agi en référé contre Twitter. Une étude menée du 17 mars au 5 mai 2020 a montré une augmentation de 43 % du nombre de contenus haineux postés sur le réseau. SOS homophobie déclarait dans le communiqué commun aux trois associations : « les plateformes sont devenues des espaces où les personnes

« TU N'ES PAS UNE VRAIE MEUF... ÇA SE VOIT TROP... »

que nos associations défendent sont insultées, menacées, diffamées quotidiennement. Cette étude [...] illustre la responsabilité qui incombe à ces plateformes pour réfréner la diffusion et la propagation de cette haine si délétère qui affecte directement nos vies, à toutes et tous ». Malgré de nombreux signalements, les comptes LGBTIphobes sont rarement bloqués et leurs auteurs et autrices rarement condamnés-es.

«ELLE N'EST MÊME PAS BEAU...»

COMME UN AVEU D'ÉCHEC?

Si le nombre de témoignages reste important pour cette thématique, SOS homophobie note néanmoins qu'il s'agit de la baisse de témoignages la plus importante pour un chapitre cette année. S'agirait-il d'un phénomène de lassitude lié au manque de modération précédemment évoqué ? Comme si certaines s'étaient résignées à ce que les réseaux sociaux et Internet soient un terrain de jeu privilégié pour les LGBTIphobies... Les lignes ne changent pas et la haine s'est bien installée. Voilà longtemps que l'oiseau de Twitter ne chante plus l'espoir. ▲

TÉMOIGNAGES

Augustin rapporte être victime de menaces de la part de l'équipe de campagne d'une personnalité politique de sa région sur les réseaux sociaux. Depuis plusieurs mois, il met en lumière les propos homophobes de cette personne : « J'ai signalé chacune de ses publications homophobes [sur] Facebook et elles ont été supprimées ». Augustin cherche des conseils car il sait que cette personne est très influente. Il conserve précieusement des captures d'écran des insultes dont il est la cible en message privé. SOS homophobie lui rappelle qu'il est tout à fait en droit de porter plainte contre de tels propos.

Houda se définit comme bisexuelle. Alors qu'elle était en train de jouer en ligne à un jeu vidéo, un homme d'une quarantaine d'années l'aborde. Il insiste sur le fait qu'il « ador[e] les bi » et qu'elles sont « excitantes ». Houda juge ses remarques « lourdes et déplacées », d'autant plus que celle-ci a 17 ans au moment des faits et que l'homme en a connaissance. Elle lui dit qu'elle n'aime pas son attitude et

qu'elle n'est pas un objet, puis arrête de lui répondre. L'homme continue de la suivre à travers les différents lieux du jeu. Il lui faudra se rendre dans un endroit très fréquenté du jeu en ligne afin que la discussion soit rendue publique pour le dissuader de continuer. C'est alors que l'homme se met à crier, il rejette la faute sur Houda puis s'en va.

Driss est assistant social et travaille quotidiennement auprès d'enfants et d'adolescent-es. Il contacte SOS homophobie pour signaler une vidéo sur le réseau social TikTok comptabilisant plusieurs dizaines de milliers de mentions « J'aime ». Un utilisateur répond à une question qui lui est posée : « Si ton enfant te dit qu'il est LGBT+ tu réagis comment ? ». Il répond : « Je le remettrais dans le droit chemin » en invoquant des raisons religieuses. Il défend par ailleurs que l'homosexualité est un choix. Driss a signalé cette vidéo au réseau social, qui lui a répondu que celle-ci n'enfreignait pas les règles et qu'il n'avait qu'à bloquer son auteur s'il était choqué. Il s'inquiète de la manière dont l'utilisateur s'adresse ouvertement à sa communauté et confie qu'il sait à quel point il peut être difficile pour une jeune personne d'assumer sa sexualité.

Rémi et son conjoint sont comédiens. Alors qu'ils devaient se produire ensemble pour la première fois sur scène dans une pièce devant un public scolaire, la représentation est finalement annulée en raison du confinement et des mesures liées à la lutte contre la propagation du Covid-19. Pour compenser, Rémi et son conjoint ont produit deux vidéos courtes diffusées sur la page Facebook de la compagnie pour laquelle ils jouent. Une heure après la diffusion des vidéos, un utilisateur commente sur Facebook : « C'est glok [sic] !!! bonjour la tarlouze [sic] !! il reste de la place porte de la Chapelle ! ». Rémi confie qu'il a tout d'abord essayé de garder son calme en reconnaissant que le confinement n'empêchait pas l'homophobie. Mais il se réveille le lendemain en colère. Militant et bénévole depuis des années dans une association, il intervient lui-même régu-

lièrement pour sensibiliser dans les collèges, dans les lycées et dans les entreprises. Rémi est donc habitué à entendre ce genre de propos et observer ces comportements, mais cette fois-ci, ce propos le vise directement. À la colère se mêle aussi une vulnérabilité face à ce genre de comportement. Dans le contexte du confinement, il dit subir cette agression et vivre mal ces insultes, d'autant plus que le soutien physique est impossible. La compagnie a masqué le commentaire haineux sur la publication Facebook. Sur les conseils de SOS homophobie, Rémi envisage d'interpeller l'utilisateur par le biais du compte Facebook de la compagnie puisque c'est sur cette page que le commentaire a été laissé. Il envisage également de signaler cet utilisateur et ce commentaire sur les plateformes dédiées. ▲

Virginie, chauffeuse de taxi, contacte SOS homophobie afin d'accélérer les démarches juridiques qu'elle a entreprises à la suite des deux actes homophobes récents dont elle a été victime. Elle a déposé plainte une première fois après avoir été victime d'une agression verbale lesbophobe, l'agresseur étant un collègue de travail. La seconde fois, c'est à la suite d'un piratage de son profil professionnel sur le site Les Pages Jaunes qu'elle porte plainte. Son portrait a été remplacé par une image d'anus, son adresse professionnelle par la mention « gouinasse en cheffe ». Si elle a réussi à obtenir l'adresse IP de la personne ayant piraté son profil, la police lui explique que c'est parce qu'elle ne parvient pas à obtenir l'heure et la date qu'elle ne peut identifier le responsable. Virginie est exaspérée.

Minh, collégien, appelle la ligne d'écoute de SOS homophobie. Au téléphone, il reste silencieux plusieurs secondes avant de commencer l'échange en posant la question : « Ça fait quoi de se faire insulter ? ». Après

plusieurs questions de l'écouter, il se présente et dit avoir été victime d'insultes sur Instagram. Minh a déjà fait son coming out auprès de sa famille et de ses ami-es. Ces dernier-es l'ont bien accepté. Il affirme qu'il compte bloquer les auteurs de ces insultes et dit « en avoir marre de se faire insulter », tout en confiant que ce n'était jamais arrivé jusque-là auparavant.

Lucile s'est inscrite sur une application de rencontres. En remplissant le formulaire, elle se rend compte que les femmes trans sont automatiquement « classées » comme étant des hommes. Elle trouve cela « extrêmement déplacé [...] et discriminatoire », en plus d'être rétrograde. De la même manière, lorsqu'elle décide de supprimer son compte, on lui propose le motif suivant : « J'ai trouvé la femme de ma vie ». Lucille se sent insultée et ne comprend pas que les modérateurs puissent la « reclasser » sur la base des photos qu'elle a chargées sur son profil.

Valentin, 23 ans, partage avoir été victime de propos homophobes sur Twitter dans une conversation privée. Cinq comptes homophobes ont invité au sein d'une même conversation intitulée « CLINIQUE LBGT » une quinzaine d'autres personnes. S'enchaînent menaces de mort, insultes, critiques sur le physique... Parmi les personnes ajoutées à la conversation, une fille dit avoir 14 ans. Valentin a publié les noms des comptes homophobes afin que les utilisateurs et utilisatrices du réseau participent à les signaler. Plusieurs d'entre eux lui rapportent qu'il ne s'agit pas de la première fois que ces comptes prennent à partie des jeunes LGBTI. Pour Valentin, l'important est d'éviter que d'autres personnes, plus jeunes et plus fragiles, n'en soient la cible à leur tour. Même s'il dit prendre du recul sur la situation, il avoue que, sur le moment, cette situation a été source d'angoisse et qu'il ne fait pas confiance au réseau pour agir et supprimer ces comptes après les multiples signalements.

Elias est un adolescent trans. À la suite de la publication d'une vidéo sur YouTube où il revient sur sa transition avec sa grand-mère, il reçoit de nombreux commentaires transphobes. Certaines personnes prônent un génocide contre les personnes LGBTI, d'autres l'attaquent directement sur son physique en le mégenrant (elles le désignent par un genre qui ne correspond pas à son identité de genre). La volonté d'Elias avec cette vidéo était de montrer un exemple d'acceptation des personnes trans au sein d'une famille.

Nabil a été la cible d'un harcèlement de masse sur Twitter après avoir appelé à la tolérance. Il dit vouloir éviter l'invisibilisation des personnes LGBTI d'Afrique du Nord, qui subissent souvent la pression de la censure religieuse et qui sont contraintes de se cacher. En retour, c'est un flot de menaces de mort et d'insultes homophobes dont Nabil a été la victime. Pour ses agresseurs et agresseuses, « être d'origine algérienne et homosexuel est une chose inconcevable ». S'il a signalé autant que possible les menaces, la modération du réseau n'a pris aucune sanction envers les auteurs et autrices de ces propos. « Pire ! C'est moi qui ai été suspendu alors que je n'enfreignais absolument aucune règle ». ▲

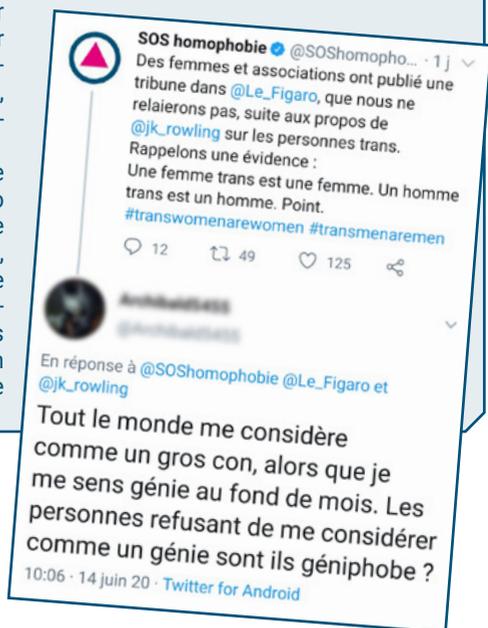
**« JE ME SUIS
FAIT TRAITER
DE TAFIOLE,
PÉDÉ, TARLOUZE,
FIOTTE »**



L'«E-RÉPUTATION»: NOUVEL ARME DES PERSONNES LGBTIPHOBES

Cette année, plusieurs témoignages reçus par SOS homophobie ont mis en lumière l'usage de l'« e-réputation » (la réputation en ligne) comme une pratique discriminatoire LGBTIphobe montante. En effet, la généralisation des systèmes de notation et de dépôt de commentaires pour évaluer certain-es professionnel·les est une porte ouverte à un harcèlement LGBTIphobe. Des commentaires négatifs et sérophobes sont déposés sur les pages professionnelles d'un restaurateur. Une chauffeuse de taxi nous a rapporté que son profil professionnel a été piraté sur les Pages jaunes et qu'à la place de son adresse, il était écrit « gouinasse en cheffe ». Des client·es mal intentionné·es vont, par exemple, s'en prendre à un chauffeur ou une chauffeuse de taxi parce qu'identifié·e comme LGBTI, en lui laissant la note minimale sur l'application. Parfois même, le piratage informatique permet de modifier les coordonnées d'un établissement afin que celui-ci ne soit plus référencé sur Internet. Ces agissements peuvent avoir de lourdes conséquences à la fois financières et matérielles (pertes d'argent, licenciement, faillite, etc.), mais aussi psychologiques (stress, isolement, etc.). L'industrie du divertissement et les sites de notation de films, de séries et de jeux vidéo sont aussi devenus la cible de ce type de dévoiement LGBTIphobe. En juin 2020, quand sort le jeu vidéo d'action-aventure *The Last of Us II*, des critiques très mitigées de la part des joueurs et joueuses déferlent sur les réseaux, créant alors un effet de « review bombing ». C'est-à-dire

que, dans une démarche organisée, des utilisateurs et utilisatrices vont laisser un grand nombre d'avis négatifs au sujet d'une marque ou d'un service. L'objectif d'une telle pratique est de rabaisser, nuire ainsi que dissuader d'autres personnes d'acheter un produit. Des personnes nous ont rapporté cet acharnement LGBTIphobe déclenché par le fait qu'une héroïne lesbienne a été érigée en personnage principal de la suite, très attendue, de ce jeu très populaire et où intervient aussi un personnage trans (doublé d'ailleurs par un homme trans). Alors que le jeu participe à une meilleure représentativité des personnages LGBTI, chose rare dans l'univers mainstream du jeu vidéo, les forums de chat et les réseaux sociaux ont été pris d'assaut par des discours haineux. Cette levée de boucliers a créé un fossé hallucinant entre les notes laissées par la critique et celles des utilisateurs et utilisatrices. La généralisation des systèmes de notation chiffrée permet alors un ciblage haineux, dont le « review bombing » n'est finalement qu'un symptôme, qui ouvre aux haters un nouvel espace pour s'attaquer aux personnes LGBTI. ▲



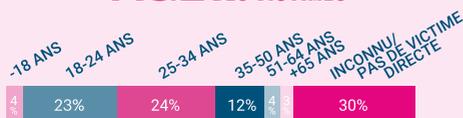
LIEUX PUBLICS

ÊTRE ET AIMER, LE DANGER DE LA VISIBILITÉ

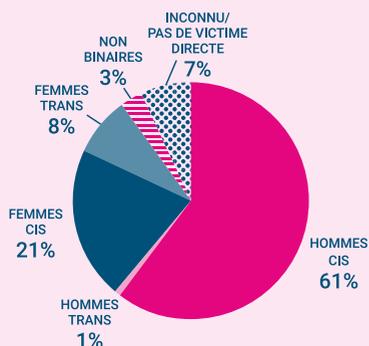
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

142

ÂGE DES VICTIMES



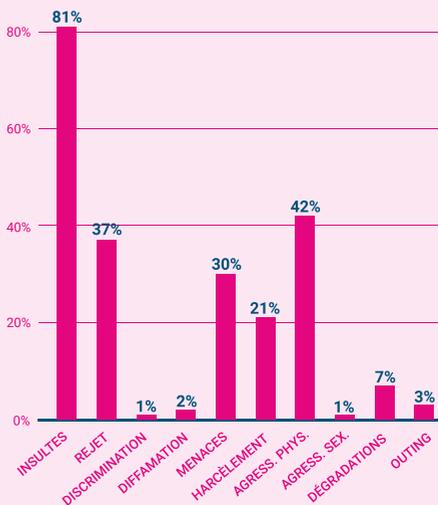
GENRE DES VICTIMES



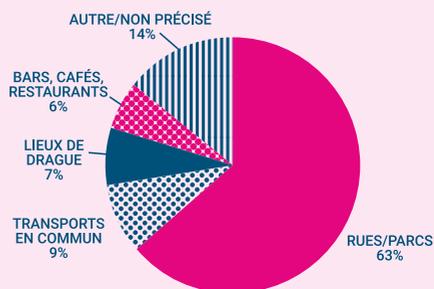
% DU CONTEXTE PAR GENRE

HOMMES CIS	HOMMES TRANS	FEMMES CIS	FEMMES TRANS
12%	3%	16%	17%

MANIFESTATIONS



TYPE DE LIEUX



Des mois de confinement et de couvre-feu, des lieux fermés, des restrictions de déplacement. Autant de situations qui ont vidé l'espace public en 2020. Les personnes sont moins sorties, se sont moins croisées. Pourtant, 142 cas de LGBTIphobie dans les lieux publics nous ont été rapportés. La situation la plus fréquente reste l'insulte, puis l'agression physique. Les personnes jeunes sont très concernées, y compris les mineur·es. 16 % des femmes cis et 17 % des femmes trans ayant témoigné auprès de notre association en 2020 ont été victimes dans l'espace public. Comme en 2019, 61% des témoignages concernant les lieux publics sont rapportés par des hommes cis.

ÊTRE PERÇU-E LGBTI

Enzo estime que, dans la rue, il ne présente pas « de signes ostentatoires pouvant révéler son orientation sexuelle », tandis que Marie précise qu'elle est « très féminine ». Pourtant, tou-ttes deux ont subi une agression en raison de leur orientation sexuelle. Ces propos traduisent la crainte et le sentiment de vulnérabilité que suscite l'espace public pour les personnes LGBTI, la peur que les gens « devinent quelque chose ».

L'environnement devient hostile dès que les personnes sont identifiées comme LGBTI par autrui, en raison de l'expression de genre et/ou l'expression d'une relation sentimentale. Isa ressemble à « un garçon manqué » et est insultée de « sale gouine ». Jonas, jeune homme trans, est harcelé par un groupe de jeunes dans le tram, clamant haut et fort qu'il ne ressemble pas à « un vrai mec », le pressant de montrer ses organes sexuels. Les couples de femmes ou d'hommes sont suivis, insultés, moqués, parfois frappés. Humiliation, angoisse, colère sont ressenties par ces personnes, sans que les témoins n'interviennent.

Face à ces menaces, des couples décident de ne plus se tenir la main, ni de s'enlacer. D'autres songent à changer de style vestimentaire afin de se fondre dans la masse et dans la norme.

LGBTIPHOBIES NON CONFINÉES

Si le premier confinement a vidé les rues, les LGBTIphobies n'ont pas disparu pour autant. Elles se sont souvent déplacées, empoisonnant le quotidien des personnes (cf. chapitre Voisinage). Elles ont pris un tour nouveau, comme ces personnes LGBTI trouvant des mots sur leur porte, des tags dans les rues, accusant l'homosexualité d'être la cause de la pandémie. Samia et Elsa ont fait les frais de cette accusation ridicule : alors qu'elles étaient enlacées dans un jardin, un homme les accuse d'être la cause du coronavirus.

JEUNES DÉCOMPLEXÉ-ES, FUTUR MENACÉ

David et Phil sont insultés plusieurs fois de « pédés » par deux jeunes en Nouvelle-Aquitaine. Ailleurs, Bertrand et Yann sont insultés, menacés et suivis par trois jeunes. Un nombre croissant de témoignages en 2020 dénoncent l'impunité de groupes de jeunes, parfois identifié-es comme mineur-es. Ils ne craignent pas d'insulter, crier, suivre, menacer des personnes LGBTI, seules ou en couple.

Les victimes restent meurtries par ces actes. Elles ont peur de sortir de chez elles. Des mois après, elles se disent encore traumatisées, choquées, et n'osent plus retourner dans certains lieux. La crainte s'accroît encore lorsque ces agressions surviennent dans leur quartier et sont répétées. Les victimes n'osent pas porter plainte. Et si elles le font, rien ne change.

Les personnes LGBTI entrent même dans un mouvement d'anticipation et adaptent leur comportement. Tom et Benjamin, en descendant du métro, aperçoivent dans le wagon suivant un groupe de jeunes éméchés. Prudents, ils préfèrent « ne pas les regarder et ne pas se faire remarquer, pour ne pas les énerver ». Malgré tout, quand le métro redémarre, les jeunes les insultent de « pédés », leur crachent dessus et rient.

RESTE-T-IL DES LIEUX POUR ÊTRE HEUREUX-SES?

L'hostilité des lieux publics est latente. Sortir dans la rue peut toujours impliquer une agression, un rejet. Parfois, les personnes ne sont pas directement visées. Clara découvre un tag sur un mur : « Trans are wrong ». Ce message la choque et va demeurer un certain temps sur le mur.

Kévin s'apprête à rentrer chez lui, il est insulté depuis le bar en face de « petite salope » qui doit « aller se faire enculer dans le Marais ». L'espace public n'appartiendrait donc pas à tout le monde, et certain-es devraient être circonscrit-es à un espace donné. Or,

« ON AVAIT DU CRACHAT DANS LES CHEVEUX »

les lieux reconnus comme des lieux LGBTI sont aujourd'hui menacés par les personnes LGBTIphobes. Ainsi, individus et entreprises témoignent d'une hausse des agressions dans le Marais à Paris contre les hommes gays, notamment la nuit. Ces derniers sont attendus à la sortie des établissements afin d'être agressés et volés.

Des personnes pénètrent dans les établissements LGBTI et LGBTI-friendly, armées d'intentions néfastes. Plusieurs femmes en couple font les frais d'hommes hétérosexuels leur proposant de découvrir « le vrai plaisir », des plans à trois etc. Elles sont filmées contre leur gré, touchées sans consentement. Ces situations ne surviennent pas seulement dans des bars ou des boîtes de nuit, mais aussi dans la rue, les parcs, les transports.

Sur les lieux de drague, au-delà des interventions discutables de la police (cf. chapitre Police et Justice), des individus rôdent, prêts à agresser les hommes sur place, à dégrader les voitures, à exercer un chantage.

Yves fréquente depuis des années une plage LGBTI-friendly. Mais cette année, il a vu un groupe d'hommes déferler sur cette plage et agresser des personnes, les rejetant, leur disant « qu'ils ont des enfants ». Rayann, voulant profiter d'un espace naturiste, doit fuir les attaques d'un individu qui s'en prend violem-

ment à plusieurs hommes, et découvre alors que cet individu est coutumier d'agressions gayphobes à cet endroit. La police n'intervient pas.

Les agressions verbales et physiques, l'hostilité dans l'espace public, ne naissent pas seulement de l'expression d'une différence dans l'expression de genre, dans l'expression du couple. Il semble désormais que ces diffé-

«IL Y A LE MARAIS POUR VOUS»

rences, même quand elles sont cachées par les personnes afin de se protéger, soient traquées, scrutées. Les agresseurs et agresseuses, seul-es ou en groupe, agissent dans une grande impunité. Une insulte, un crachat, un regard, constituent des violences terribles pour les personnes LGBTI, les contraignant à réfléchir à leur présence dans l'espace public et leurs déplacements, nourrissant des angoisses dès qu'elles sortent de leur domicile, les contraignant à se priver afin d'éviter le risque.

Afin de rendre nos identités et personnalités plus visibles, et en donner une perception plus positive, SOS homophobie a lancé la campagne Être & Aimer en 2020, sur les réseaux sociaux et dans l'espace public. Le travail de diffusion de cette campagne (arrêts de bus, affichages municipaux, etc.) se poursuit en 2021. ▲

Lien de la campagne : etreetaimer.sos-homophobie.org



LE TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES AGRESSIONS LGBTIPHOBES DANS L'ESPACE PUBLIC

Les médias, notamment régionaux, se font de plus en plus le relais d'agressions physiques graves contre des personnes LGBTI. Les articles et reportages montrent une sensibilisation croissante des journalistes, usant de termes justes et non discriminants la plupart du temps, et donnant la parole aux victimes. Néanmoins, la presse pointe souvent des agressions physiques, généralement à caractère unique et « sensationnel », et moins les actes du quotidien qu'évoquent les victimes dans leurs témoignages : insultes quotidiennes en bas de chez soi, regards insistants, harcèlement, etc. Ces articles permettent malgré tout de participer à la prise de conscience sur les violences LGBTIphobes aujourd'hui, dans toute la France.

La 1^{ère} Nouvelle-Calédonie relate ainsi une agression lesbophobe dans une sorte de compte-rendu de la série d'événements problématiques ayant eu lieu le week-end à Nouméa, notamment des rixes. Deux jeunes femmes ont été prises à partie par

un homme alors qu'elles s'embrassaient. L'individu s'est ensuite mis à leur jeter des pierres¹. L'article est court et ne donne pas la parole aux victimes.

Le Dauphiné libéré nous fait part de ce phénomène de jeunes décomplexé·es, parfois mineur·es, évoqué précédemment, en publiant un article sur l'agression verbale et physique dont a été victime un jeune homme à Annecy par une bande de jeunes². Il s'agit d'un compte-rendu détaillé de l'agression, des circonstances et de la suite immédiate (interpellation de l'un des suspects, mineur).

Enfin, France Bleu Drôme Ardèche revient sur l'agression transphobe de Maya en plein centre de Valence, un soir de week-end. Le reportage permet ainsi de médiatiser ce fait grave, et donne la parole à la victime. Cette dernière peut raconter l'agression qu'elle a subie, son choc ressenti et ses craintes. L'article lui permet d'être visible et d'encourager ainsi d'autres personnes à témoigner³. ▲

1. « Rixe et agression homophobe sur les bales de Nouméa », La 1^{ère} Nouvelle-Calédonie, publié le 14 juin 2020 par Jeannette Peteisi.

2. « Agression homophobe au bord du Thiou à Annecy : un ado interpellé, ses complices recherchés », Le Dauphiné libéré, publié le 30 septembre 2020 par Vincent Bouvet-Gerbetaz.

3. « Maya, transgenre agressée en plein Valence : " Je vais me battre pour les autres victimes " », France Bleu Drôme Ardèche, publié le 9 septembre 2020 par Willy Moreau.

**« SI J'AVAIS MON FUSIL,
JE TE COLLERAI UNE BALLE
ENTRE LES DEUX YEUX »**

TÉMOIGNAGES

QUAND L'ORIENTATION SEXUELLE OU L'IDENTITÉ DE GENRE EST DEVINÉE...

Un dimanche, à Paris, **Damien et Thomas** manquent d'être heurtés par un homme en monoroue. Ils lui font remarquer qu'il n'a pas à rouler sur le trottoir. L'homme revient en arrière et des insultes sont échangées. Il comprend alors que Damien et Thomas sont en couple. Le comportement de l'individu change. Damien et Thomas reçoivent une vingtaine de coups de poing chacun sur le visage, dans le dos, et sont insultés une trentaine de fois de « pédé ». Autour, personne n'intervient.

Ella est une femme trans. Elle promène ses deux chiens et rencontre un habitué du lieu, aussi avec son chien. Un autre individu surgit, son chien non tenu en laisse se chamaille avec les chiens présents. L'individu donne un coup de pied à l'un des animaux. Ella intervient pour calmer la situation. En retour, elle reçoit des menaces et des insultes : « Sale pédé, travelo, si j'avais mon fusil, je te collerais une balle entre les deux yeux ». Il essaie de la frapper avec la laisse du chien.

LES RUES SONT VIDES, MAIS LES LGBTIPHOBIES DEMEURENT

Pendant le premier confinement à Paris, **Karim et Bastien** se baladent certains soirs, ou font des courses, comme autorisé. Systématiquement, ils sont insultés, suivis par des personnes qui essaient de les frapper. Un homme leur a craché dessus. Ils ont été accusés d'être la cause de la pandémie. Ils pensent que l'absence de foule dans les rues laisse la place libre à ces comportements. Ils ne se tiennent plus la main.

FACE AUX GROUPES

En Gironde, **Oscar** attend le tram, assis, un sac à main rouge à l'épaule. Trois adolescents passent et répètent plusieurs fois « chienne, salope, sale pute, pédé ». Oscar les ignore. Les jeunes s'arrêtent devant lui et continuent de l'insulter. Oscar se lève pour s'éloigner, poursuivi d'un « C'est ça, dégage, va te faire enculer ». Les trois adolescents finissent par partir, hurlant « Il est beau l'exemple, en plus devant les enfants, sale tapette, il marche comme une pétasse. Si on recroise cette sale tepu, on la tue. »

Enzo, 19 ans, part se balader dans une ville de la Loire. Il estime qu'il ne présente pas « de signes ostentatoires révélant son orientation sexuelle ». Une bande de jeunes l'insultent après lui avoir demandé s'il était gay. On tente de lui jeter quelque chose. Plus loin, un jeune homme en voiture le dépasse, fait marche arrière et l'insulte abondamment de « pédé ». Enzo pense qu'il est en lien avec les jeunes. Il n'avait jamais subi une telle violence, il a eu peur que l'homme descende de sa voiture et le passe à tabac. En rentrant, il a pleuré. Il se sent encore en état de choc, ne pense pas retourner là-bas. Il a peur de sortir de chez lui et faire d'autres balades en solitaire.

Sophie, femme trans vivant dans le Gard, a été prise à partie par un groupe de jeunes alors qu'elle était en ville. Des questions insultantes et des injures ont fusé, avec des moqueries : « T'as encore des couilles ? C'est un gadjo ou une gadji ? Sale travelo ». Un autre groupe plus loin l'a regardée avec insistance et a ri.

**« JE VAIS
TE DÉTRUIRE »**

QUAND ON EST UN COUPLE DE FEMMES

Dans l'Hérault, un soir de week-end, **Mylène et Céline** s'embrassent dans leur voiture, au feu. Depuis la voiture derrière, des sifflements fusent, puis des propos : « Tant que t'y es, bouffe-lui la chatte ». Au feu suivant, les insultes redoublent et s'étoffent : « Je vais te détruire salope ». Plus loin, les agresseurs leur font une queue de poisson. Puis elles parviennent à leur échapper en tournant, mais ils reviennent à la charge plus loin. Trois hommes sortent de la voiture, encerclent celle des deux jeunes femmes et leur envoient des projectiles. Elles sortent de la voiture pour les écarter, et essuient alors une série de coups de poing, de pied

et de poêle. Cette scène dure longtemps, pendant que les insultes et les menaces continuent. Elles essaient de les repousser, parviennent à prendre en photo la plaque d'immatriculation et à appeler la police. Les agresseurs prennent alors la fuite. Elles ont reçu de nombreux coups au visage, à la tête, aux bras, aux seins, aux côtes, au ventre, aux jambes. Les pompiers ne les transportent pas à l'hôpital et elles doivent se rendre dans la clinique la plus proche à pied, incapables de reprendre le volant. Sur place, le médecin refuse de les examiner plusieurs fois, et produit quelques certificats, à la demande de l'infirmière. Lorsque Mylène et Céline protestent, il leur hurle dessus, disant qu'elles l'agressent alors qu'il est gentil. ▲

« ILS INVESTISSENT LE PEU DE LIEUX DONT ON DISPOSE »

En Loire-Atlantique, **Myriam** danse avec Julia dans un lieu connu comme safe et LGBTI. Mais beaucoup d'hommes hétéros sont présents et finissent par les entourer, elles se sentent mal à l'aise, mais continuent car elles ne veulent pas changer leur comportement. Elles s'embrassent. Un homme s'affale sur elles en huant, un autre touche Julia, Myriam les repousse. Elles quittent le lieu. Myriam est dégoûtée et en colère : des hommes hétéros agresseurs investissent le peu de lieux dont elle dispose. Elle ne connaissait pas cette forme de lesbophobie du regard et des gestes.

Isa, 41 ans, vit en Seine-Saint-Denis. Alors qu'elle attend un livreur dans la rue, un jeune l'agresse : « Pourquoi tu me regardes comme ça salope ? T'es qu'une sale gouine ». Il jette une pierre vers elle, puis répète ses insultes. Isa tremble. Depuis, elle est terrorisée et a du mal à ressortir.

Fanta et Tania discutent et s'embrassent devant une mairie parisienne. Une femme crie en boucle « Dégagez de là, vermine, salopes, une femme doit être avec un homme, un homme avec une femme ». Puis un homme prend le relais : « Il y a le Marais pour vous ». Les insultes n'ont pas cessé, Fanta et Tania ont dû partir pour être tranquilles. Elles ont été désemparées face à cette situation, aucun témoin n'a réagi.

Dans le Lot, **Serge**, la quarantaine, discute avec des connaissances sur un lieu de drague. Un homme passe à plusieurs reprises en voiture et les insulte. Ils s'éloignent, puis reviennent sur leurs pas, car l'homme a coupé un arbre pour empêcher d'autres hommes de partir. Serge explique à ces hommes étonnés que cet individu n'en est pas à son coup d'essai et qu'il arpente les lieux de drague pour insulter et nuire aux gays. ▲

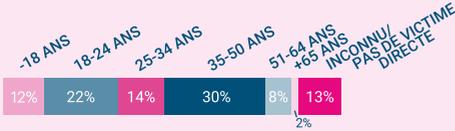
MAL DE VIVRE

ÊTRE ENTENDU-E POUR EXISTER

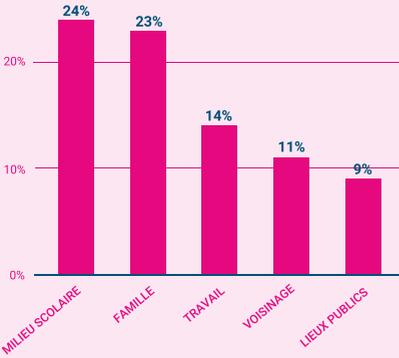
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

116

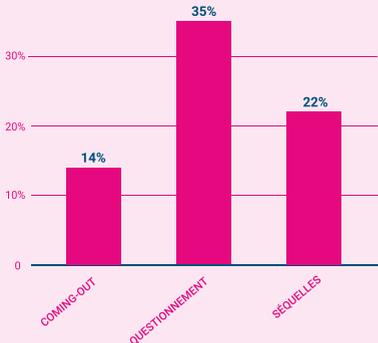
ÂGE DES VICTIMES



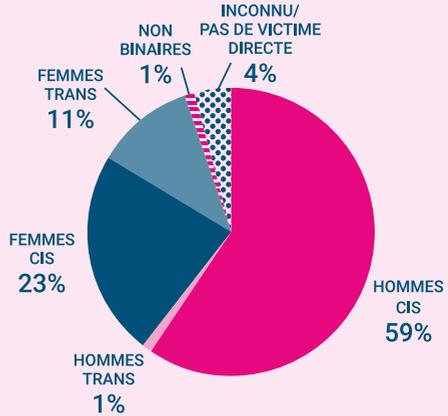
CONTEXTE EN CAS DE MAL DE VIVRE (SECONDAIRE)



ORIGINE DU MAL DE VIVRE



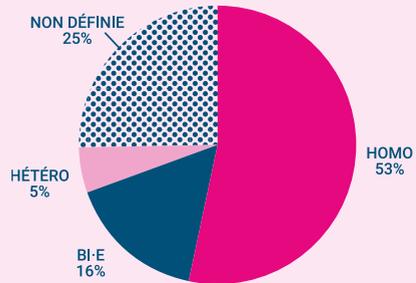
GENRE DES VICTIMES



% DU CONTEXTE PAR GENRE

Genre	Contexte	Pourcentage
HOMMES CIS	MILIEU SCOLAIRE	10%
	FAMILLE	10%
HOMMES TRANS	MILIEU SCOLAIRE	3%
	FAMILLE	3%
FEMMES CIS	MILIEU SCOLAIRE	14%
	FAMILLE	14%
FEMMES TRANS	MILIEU SCOLAIRE	21%
	FAMILLE	21%

ORIENTATION SEXUELLE



NB : les personnes qui déclarent une orientation peuvent aussi être en questionnement

L'année 2020 s'est révélée particulièrement anxiogène, y compris pour les personnes les plus solides. Nous avons recueilli **116 cas relevant principalement de mal de vivre en 2020**, et la proportion de ce type de cas a progressé de 50 % cette année. Leur nombre double si l'on ajoute ceux dans lequel le mal-être procède de facteurs clairs : Famille, Voisinage, Milieu scolaire, etc. Cette détresse est nettement plus forte parmi les témoignages de **femmes cis (14 %) et surtout trans (21 %)**. Enfants, adolescent·es et jeunes adultes (< 25 ans) comptent pour près d'un quart des cas. De fait, on constate que c'est surtout dans les contextes **Famille (23 %) et Milieu scolaire (24 %)** que les situations se doublent de mal de vivre. « Comment sait-on qu'on est bi ? », « Suis-je trans ? »... Le **questionnement tarabuste 35 %** des personnes en mal-être. Au fond, elles connaissent souvent la réponse, mais la craignent en raison d'un environnement peu accueillant et du manque d'informations.

Chacun·e a pu mesurer combien les mesures de confinement ont été pénibles et ont accentué des situations déjà difficiles pour certaines personnes ainsi clouées en milieu hostile (voir chapitres Famille, Voisinage). Pourtant, les sentiments de solitude et d'isolement ne sont pas nouveaux pour beaucoup d'appelant·es.

GARDIEN·NE DE SA PROPRE PRISON

Sur une vaste partie du territoire, nombreuses sont celles et ceux qui souffrent du manque de sociabilité entre LGBTI et nous appellent pour obtenir des informations ou se confier. Toutefois, il arrive que la peur d'être découvert·e ou la difficulté à s'assurer les empêchent d'aller vers les réseaux

communautaires ou de s'y sentir à l'aise : l'autocensure aggrave souvent le mal-être. « Je suis épuisé », confie Noâm, 32 ans. Il nous contacte maintes fois pour raconter son incapacité à sauter le pas et à vivre son homosexualité, évoquant une peur insurmontable. Même déchirement pour Michel, Parisien de 46 ans, qui rejette en particulier toute marque de féminité chez un homme. Désespéré par cette impasse, il songe au suicide. Très lucide, Jessica admet « bloquer » tout ce qui a trait à son homosexualité. Et à la honte d'être lesbienne, gay ou bi·e s'ajoute souvent la honte de ne pas arriver à vivre son identité de façon épanouie : double peine !

LE BOULET DES VIOLENCES

Il est évident que ces difficultés sont le fruit de messages reçus depuis l'enfance dans l'environnement familial, social, religieux ou culturel concourant à invisibiliser, dénigrer ou rejeter les personnes LGBTI, souvent par le biais de stéréotypes de genre. Certaines nous appellent pour exprimer leur détresse face au sentiment d'une recrudescence des LGBTIphobies, qui fait remonter leurs propres expériences négatives. Ces pénibles réminiscences sont évoquées dans 22 % des 116 cas, avec des récits d'existences marquées par les discriminations. Claire se sent « très peu à l'aise et anxieuse » après un départ dans la vie terni par la lesbophobie.

« J'AI PEUR DE REVIVRE CE QUE J'AI VÉCU AUPARAVANT »

Les attaques verbales ou physiques peuvent perturber durablement les victimes, même lorsque la justice a été rendue. Sergeï a été poignardé lors d'une agression homophobe. Malgré la condamnation de ses agresseurs, il exprime un profond mal-être et des idées suicidaires. En outre, bon nombre de victimes expriment une défiance à l'égard de la Police et de la Justice – hélas trop souvent justifiée (voir chapitre sur ce thème). La visibilité croissante des violences policières ne contribue pas à établir la confiance, et les discours minimisant les violences LGBTIphobes (voir encadré) finissent de persuader les victimes qu'elles ne peuvent compter sur personne. Pour beaucoup de personnes déjà confrontées à la transphobie des institutions administratives et médicales, porter plainte est ainsi impensable.

COMING OUT, ÉTERNELLE ÉPREUVE

Année après année, et malgré l'avancée des droits en France, un même constat : le coming out reste une épreuve (14 % des 116 cas principaux du chapitre). Benjamin a 32 ans et vient de faire construire une maison pour son compagnon et lui. Pourtant ses parents, ouvertement homophobes, ignorent encore tout de ce pan de sa vie. Cette question se pose surtout pour les plus jeunes, et en 2020 nombre d'adolescent·es nous ont fait part de leurs angoisses face au coming out dans des familles qui semblent peu familières de ces questions, voire LGBTIphobes. Chloé a 15 ans et redoute la réaction de ses parents, notamment sa mère catholique : « Je souhaite leur dire que je suis bisexuelle car je ne peux pas leur mentir et garder cela plus longtemps pour moi toute seule. Cela me fait mal ». Le tabou persistant autour des identités de genre ou des orientations entrave le dialogue entre proches. Armand n'a guère de doute que son fils d'une vingtaine d'années est gay, mais ce dernier ne s'est jamais confié à lui. Il nous contacte pour savoir comment le rassurer et lever ce secret.

Le coming out n'est certes pas une obligation, et il revient à chacun·e d'évaluer quand, à qui et dans quelles conditions il est fait, le cas échéant. Se cacher, c'est parfois une question de survie ou de coexistence, comme cela a longtemps été le cas pour Jalil. Ce Tunisien a fini par être découvert dans son pays, qu'il a dû fuir. Habitué à se terrer, vulnérable au chantage, il a terminé en prison en France et risque l'extradition faute d'oser expliquer sa situation de réfugié gay.

Nous n'avons évoqué qu'une partie des causes de mal-être. Lorsqu'il est latent, il s'explique largement par un questionnement douloureux (35 % des 116 cas principaux de Mal de vivre). Mais si l'on cumule ces cas à ceux dans lesquels cette dimension est sous-jacente (soit 232 cas), l'effet délétère d'agressions anciennes est significatif (20 %), et des idées suicidaires apparaissent dans 9 % des cas. C'est un sujet de santé public : plusieurs études françaises et mondiales attestent de taux de suicide supérieurs chez les personnes LGBTI par rapport à la moyenne de la population totale. ▲

**«SI JE VOUS APPELLE
CE SOIR, C'EST PARCE QUE
JE ME SENS SEUL ET
ÇA ME REND DÉPRIMÉ»**

TÉMOIGNAGES

ISOLEMENT

Olivier est éleveur. Il passe beaucoup de temps seul avec ses animaux et hésite à parler de son homosexualité à une famille très ouvertement raciste et LGBTIphobe. Cela le pousse à s'autocensurer : « Avant le confinement tout a un peu dérapé. J'ai été invité à une soirée. J'ai rencontré un garçon.... Mais j'ai coupé court dès le lendemain, je ne voulais pas de problème avec ma famille ». Paniqué à l'idée d'être découvert, il décline nos propositions d'échanges à plus long terme.

Marie a dû fuir son pays d'origine, où elle et sa compagne d'alors avaient été agressées physiquement après un geste tendre en public. Aujourd'hui réfugiée en Savoie, elle se sent isolée et nous demande les coordonnées d'une association LGBTI.

Employé dans l'armée, **Ismaël** s'isole et souffre de la solitude dans une ambiance où il ne se reconnaît pas. Il s'autocensure par peur qu'on accueille mal son homosexualité, dans un cadre où les stéréotypes de virilité classiques prévalent.

Sévérine se sent seule à Nîmes. Elle n'a pas de contacts avec d'autres personnes trans ou en questionnement, et n'a « pas tellement l'occasion de parler d'elle et de ses problèmes à quelqu'un ». Plus généralement, les discriminations subies et la peur de ne pas être acceptée lui font craindre tout attachement sentimental.

Durant le confinement en mai, la crise sanitaire fait remonter les angoisses de mort du jeune **Bastien**. Il regrette cette « solitude imposée » et craint « de tomber gravement

malade » alors qu'il « vient de se libérer de la cage qu'[il] avait pu construire ». Il explique que cela fait peu de temps qu'il assume qui il est, et craint de ne pas pouvoir véritablement commencer à vivre.

DES VIOLENCES QUI FAÇONNENT

Claire a un travail et une partenaire qui l'aime. Famille et ami-es « m'acceptent telle que je suis, et je suis chanceuse pour cela car je sais que ce n'est pas le cas pour de nombreuses personnes queer. Cependant, même si je leur suis reconnaissante d'accepter la personne que je suis, aucun d'entre eux n'est queer et ne semble vraiment comprendre la complexité et les difficultés qu'une personne queer peut rencontrer dans sa vie quotidienne ». Mal acceptée lors de ses études dans des établissements catholiques puis dans les milieux professionnels qu'elle a connus, Claire se perçoit « comme un fardeau, très peu à l'aise et anxieuse ». « Tout m'angoisse, je doute de mes capacités et j'ai peur de revivre ce que j'ai vécu auparavant. »

Rayan, la vingtaine, nous a contactés sur le chat pour raconter le viol qu'il a subi au lycée. Il a été ciblé par un camarade harceleur en raison de son homosexualité. Le fait de pouvoir se confier par écrit pour la première fois l'a beaucoup aidé. « C'est un épisode assez traumatisant et je crois que j'avais besoin de le dire, simplement. »

Serge a 52 ans et souffre encore profondément d'un épisode de harcèlement gayphobe connu 25 ans plus tôt lors de ses études en IUT. Il nous appelle plusieurs fois pour évoquer cette blessure.

«ÊTRE SEUL, ÇA RAJOUTE UNE COUCHE»

PARCOURS D'ACCEPTION DE SOI

Jessica, 17 ans, vit un paradoxe : elle accepte parfaitement l'homosexualité chez les autres, mais ne parvient pas à admettre ses propres désirs pour des filles. « Je bloque tout sentiment non hétéro, et j'ai recours à une hétérosexualité compulsive. J'accepte l'homosexualité chez les autres mais chez moi c'est pas possible. [...] Je suis un peu perdue, à la rentrée je commencerais une nouvelle vie dans une nouvelle ville, seulement j'ai peur. J'ai envie de m'assumer, seulement je m'inflige une forte homophobie intégrée. Je ne sais pas quoi faire. » Elle compte sur des représentations LGBTI positives dans les médias, la culture et le milieu associatif pour dépasser ce blocage.

Dans le Nord, **Stéphane**, 43 ans, a du mal à assumer sa bisexualité. Il vient de rompre avec sa copine et voudrait vivre une sexualité avec des hommes. « Je suis bloqué comme dans les années 80, vivons heureux vivons cachés, [...] j'ai envie d'avoir un look sexy, de me sentir mieux dans ma peau. »

Chloé, 18 ans, fait état d'une « homophobie intégrée » très forte. Elle se sent en décalage avec son entourage catholique : « je pense ne pas être conforme au schéma classique et même aux attentes de mes parents, de tout le monde ». Chloé a l'impression de cultiver l'échec en tombant amoureuse de filles « inaccessibles ». Constamment obligée de cacher son orientation, elle concède : « Être enfermée dans la vie de quelqu'un autre c'est très frustrant ».

À 15 ans, **Yanis** est troublé par son désir pour les garçons. « Je me suis toujours senti différent mais je ne l'acceptais pas. » Il a osé parler à une amie : « Elle m'a beaucoup rassuré et elle était fière de moi (le fait que je réussisse à lui en parler) et ça m'a vraiment aidé ». Désormais, il se demande comment l'annoncer à ses proches.

SE BRIMER POUR LES AUTRES

Franck explique pourquoi il préfère ne pas se présenter comme bisexuel là où il vit. « J'habite en pleine cambrousse. Je préfère dire que je suis homo, mais je suis bi. Déjà en tant qu'homo ça passe moyen. Bi je ne crois pas qu'il y aurait de la compréhension. »

Isabelle est une femme de 46 ans en situation de handicap. Cette Francilienne a toujours vécu avec des hommes, mais elle n'en peut plus : « Je pense que je suis lesbienne ». Pourtant, elle a la plus grande difficulté à faire entendre ce cheminement autour d'elle, et fait face à beaucoup d'incrédulité et d'incompréhension. Isabelle se dit très dépendante de ses parents et plus particulièrement de son père. Elle se sent « castrée par ses parents », dans le sens où ils l'empêchent de vivre pleinement son homosexualité. Elle a déjà évoqué le sujet avec sa mère. Cette dernière en a parlé à son père qui est visible-

ment lesbophobe : « C'est contre-nature ! ». L'appelante ne comprend pas pourquoi sa famille, portée par des valeurs chrétiennes, n'entend pas qu'elle est lesbienne alors que son neveu gay est bien accepté. Sa vie a été jalonnée d'événements traumatisants qui la fragilisent. Elle évoque notamment la perte d'un enfant il y a neuf ans, et les trois viols qu'elle a subis. « C'est vraiment insupportable. Personne ne comprend que je suis lesbienne, je perds toutes mes ami-es ». Isabelle se sent seule et isolée, évoquant plusieurs fois des idées suicidaires. ▲

Stéphanie annonce : « Je me sens excessivement malheureuse ». Elle est entourée de personnes hétéros qui ne sont pas prêtes à accepter ou entendre qu'elle est lesbienne. Elle se sent obligée de censurer ses préférences. « On a tous besoin d'affection. De ne pas en avoir, c'est très dur. »

Carla, 13 ans, sait désormais qu'elle est lesbienne. Elle a commencé à aborder le sujet avec sa mère qui lui a répondu que c'était sans doute une passade car elle est encore jeune. Carla ne se sent pas écoutée et voudrait amorcer un vrai dialogue avec ses parents, sans savoir comment faire. La situation la rend malheureuse au point qu'elle s'est déjà automutilée.

C'est la tante du jeune **Théo**, 15 ans, qui nous contacte. Comme elle est lesbienne, son neveu a osé lui annoncer sa transidentité. Théo s'est aussi confié à des ami-es, mais « il a peur de montrer aux autres qui il est vraiment ». Sa tante nous raconte que les parents de Théo sont LGBTIphobes, et que l'adolescent a déjà tenté de se suicider deux ans plus tôt – comme tant de jeunes trans. ▲

« ME CACHER, FATIGUÉ DE NE PAS ÊTRE RÉELLEMENT MOI ET DE DEVOIR JOUER »

ÉCOUTER SANS JUGER

Le sentiment d'isolement de certaines personnes s'explique par l'absence d'interlocuteurs ou interlocutrices dans leur vie. Elles se tournent vers notre ligne d'écoute ou notre chat pour confier ce qu'elles n'ont parfois jamais exprimé : questionnements, désirs, tabous, angoisses... Dans un certain nombre de cas, ces rendez-vous deviennent réguliers pour pallier le manque d'écoute, de visibilité et de liberté dont ces individus souffrent au quotidien. Tourmenté par son identité, Noâm nous a écrit de nombreuses fois au fil des ans, ce qui permet de suivre un parcours d'acceptation de soi difficile, mais facilité par les échanges qu'il a pu avoir avec nos équipes. Fabrice est bisexuel et a souvent appelé pour parler de ses amours et du fait qu'il aime porter des bottes « de femme ». Autre habituée de la ligne, Charlène évoque sa transition et l'affirmation de sa féminité. Cela n'a l'air de rien, mais qui d'autre les entend ?

Nos écoutant-es et répondant-es prêtent toujours une oreille bienveillante, sans jugement. C'est particulièrement important pour les individus qui vivent avec des troubles psychiatriques. Un certain nombre d'appels récurrents émanent de personnes sous curatelle, en institution, fragilisées par des addictions... Celles qui tiennent des discours paranoïaques ou délirants voient leur parole invalidée en bloc, ce qui tend à occulter les LGBTIphobies réelles qu'elles subissent. De leurs propos parfois confus ou incohérents ressort toutefois clairement la difficulté à se faire reconnaître ici en tant que lesbienne (Fanny, en région parisienne), là en tant que femme trans (Arya, dans le Haut-Rhin), etc. Fanny le déplore : c'est comme si elle n'avait « pas le droit de s'exprimer ». Notre rôle n'est pas d'établir une vérité, mais de permettre aux personnes en souffrance de présenter leur vision sans être jugées. ▲

VICTIME, UN GROS MOT ?

Le mot « victime » véhicule une certaine ambivalence. Une partie des personnes qui nous contactent veulent avoir confirmation qu'elles sont bien victimes et qu'il est légitime d'être affecté·e par une agression. A-t-on le droit d'être affecté·e par une « simple remarque » lancée par un·e collègue, même sur un ton de plaisanterie et sans malveillance apparente ? Maxence a beau expliquer : « Je souffre quotidiennement parce que mon père m'ignore depuis que j'ai fait mon coming out trans et ma mère me fait des remarques déplacées tout le temps ». Il hésite : « Je ne sais pas si c'est de la transphobie ». D'autres entretiennent un rapport plus compliqué à l'égard de cette « étiquette » et semblent la rejeter, comme une façon d'insister sur leur résilience et leur combativité. En outre, beaucoup culpabilisent d'avoir été victime. Florian, 25 ans, a survécu à trois années de « thérapies de conversion ». Il a beaucoup progressé pour dépasser les modes de pensée culpabilisants qu'on lui avait inculqués, mais ressent aujourd'hui de la honte à l'égard de son ancienne attitude.

Clarifions d'emblée qu'être victime, c'est reconnaître que l'on a subi un comportement indu ; cela ne constitue pas une

identité et cela n'empêche en rien de lutter pour faire valoir ses droits. Ce n'est ni une faute, ni une gloire. On peut être victime sans être marqué·e au fer rouge, sans voir son existence réduite à ce seul constat. Pourtant, un discours pernicieux s'est développé depuis quelques années contre la « victimisation », devenue repoussoir dans certains discours politiques et militants. Lorsque les actes LGBTIphobes et leurs effets sont dénoncés avec intransigeance, certain·es fustigent une hypersusceptibilité (= c'est votre faute, vous êtes trop fragiles) et des « postures victimaires » sources de « censure » (= c'est votre comportement qui est toxique). Ces procédés visent à inverser la culpabilité ou à déplacer le débat pour éviter tout examen systémique des mécanismes de domination sexistes, LGBTIphobes ou encore racistes de nos sociétés.

La critique de la « victimisation » repose souvent sur le déni des violences LGBTIphobes. Cette minimisation décourage une majorité de victimes de se rendre auprès des autorités ou des soutiens associatifs ou informels. En réalité, les victimes sont là, et bien plus nombreuses que ne le montrent les statistiques officielles ou les chiffres de nos rapports. Là est la vraie censure. ▲

**« ÊTRE ENFERMÉE DANS
LA VIE DE QUELQU'UN D'AUTRE
C'EST TRÈS FRUSTRANT »**

LA PAROLE À... C'EST PAS MON GENRE

Association à visée d'auto-support, par, pour et avec les personnes trans et leurs proches dans les Hauts-de-France.

Depuis 2006, nous accompagnons les personnes transidentitaires ou en questionnement ainsi que leurs proches dans leur parcours de transition.

Depuis quelque années (et bien avant la crise sanitaire), les personnes qui fréquentent de façon suivie notre association représentent une population qui fait état d'un malaise plus profond et d'un mal-être plus prégnant qu'auparavant, et qui a besoin d'une aide pour des problématiques qui ne sont pas liées à la transition.

Ces personnes sont souvent isolées de leur famille ou de leurs proches en raison de leur transition, et quand celles-ci conservent des contacts ou des relations, elles ne peuvent ou n'osent se confier sur leur mal-être, estimant qu'être acceptées ou ne pas vivre de rejet de la part de leur famille est suffisant et qu'elles ne doivent pas parler de leur mal-être. Souvent en raison d'une peur de « surcharger » les personnes proches.

Obtenir une aide psychologique/psychiatrique professionnelle n'est malheureusement pas chose aisée et les personnes se retrouvent souvent éloignées des dispositifs d'accompagnement. Lorsqu'elles présentent des comorbidités psychiatriques, elles se retrouvent aux prises avec un monde médical souvent transphobe ou ignorant tout des transidentités. La crainte du jugement (de leur transition, de leur *passing*¹, etc.), qu'elle soit réelle ou supposée, continue de ralentir voire bloquer une prise en charge respectueuse et satisfaisante. Les professionnel·les de la santé mentale respectueux et respectueuses sont trop peu nombreux et nombreuses et souvent inaccessibles, rendant compliquée voire impossible une prise en charge satisfaisante. Les jeunes personnes trans (10-16 ans) représentent une population nouvelle, et leur santé mentale est souvent délaissée en raison de ce manque cruel de professionnel·les de santé

qualifié·es. Leur mal-être prend sa source dans de multiples causes : ces jeunes personnes doivent faire face non seulement à des changements physiques non désirés (puberté), mais également intégrer la transidentité dans leur projet de vie, faire face à la transphobie des institutions, des écoles et souvent chercher à devoir cacher leur transidentité afin de pouvoir suivre leurs études sereinement.

Ces jeunes personnes ont souvent fait plusieurs tentatives de suicide (généralement avec des produits qui leur ont été prescrits par des médecins) et ne s'arrêteront que lorsque leur souffrance aura trouvé un terme. Les établissements scolaires, en l'absence de consignes officielles claires et encadrées, peuvent autant faciliter l'intégration des jeunes personnes que la bloquer (refus d'utiliser un prénom d'usage sur les documents non officiels si la personne n'a pas fait de changement, refus de modifier un prénom légalement changé, non-sanction des propos et attitudes transphobes au sein de l'établissement – par des élèves ou des personnels de l'Éducation nationale).

La législation interdisant le changement d'état civil aux personnes mineures, de nombreuses jeunes personnes doivent alors avoir recours à une émancipation afin de pouvoir conserver leur vie privée et de ne pas devoir faire face à des jurys potentiellement transphobes.

Bien que désiré, cet acte n'en est pas moins chargé de symbolique et cette obligation de couper officiellement le lien avec leurs parents, prématurément et sans raison, est souvent vécu comme une violence inouïe.

Il est plus qu'urgent que les professionnel·les de la santé mentale, de l'éducation, de l'accompagnement social et psychologique prennent en charge les personnes transidentitaires de façon respectueuse et bienveillante. Les associations de personnes concernées proposent des formations aux spécificités de l'accompagnement des personnes transidentitaires et doivent être sollicitées par les différentes structures d'accompagnement et d'accueil. ▲

1. Terme anglais. Fait de « passer » ou d'être perçu·e, aux yeux des autres, en tant que membre d'un genre dans lequel on n'a pas été élevé depuis sa naissance. Pour les personnes trans, cela implique d'être perçues dans l'identité de genre à laquelle la personne s'identifie, et ce, sans que la transidentité soit visible. (Sources : ANT France et Wiki Trans).

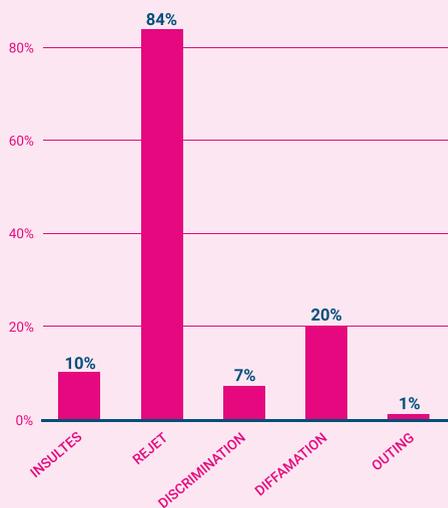
MÉDIAS

VIOLENCES LGBTIPHOBES, TOUS LES MÉDIAS SONT BONS

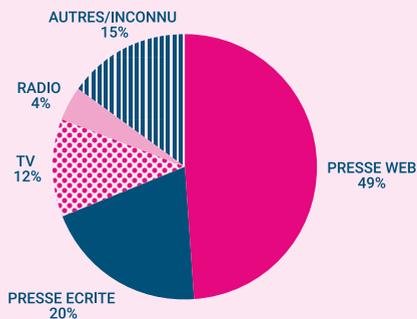
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

69

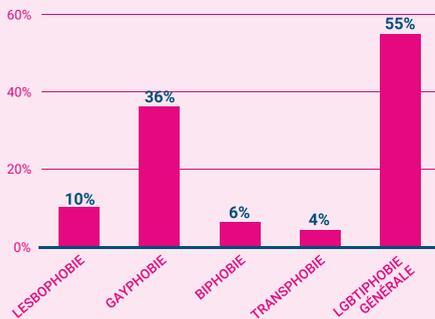
MANIFESTATIONS



TYPE DE MÉDIA



LGBTIPHOBIES



SOS homophobie avait dénoncé un « défouloir médiatique » en 2019 face à l’explosion de cas de LGBTIphobie relevés dans les médias. En 2020 encore, les témoignages reçus révèlent une parole LGBTIphobe décomplexée au sein de l’espace médiatique français. Si l’expression d’un rejet contre les personnes LGBTI en est la manifestation majoritaire, l’année 2020 marque une augmentation des cas de diffamation, soit des atteintes à l’honneur ou à la considération des personnes. La presse web, bras armé d’une rhétorique réactionnaire, compte à elle seule la moitié des signalements. Une haine en ligne qui pollue de plus en plus la presse écrite : en 2020, un cas de LGBTIphobie sur cinq a été relevé dans les kiosques à journaux. Alors que le combat militant s’acharne à faire disparaître les insultes LGBTIphobes de l’espace public, celles-ci sont en hausse dans les différents médias et recouvrent même un signalement sur dix. Tandis que le débat parlementaire concernant l’élargissement de l’accès à la PMA continue d’échauffer ses adversaires, les manifestations médiatiques de lesbophobie et de biphobie ont également augmenté.

BATTAGE MÉDIATIQUE CONTRE UN «TOTALITARISME LGBT»

Une grande part des témoignages récoltés par SOS homophobie en 2020 pointent du doigt les publications de sites d'extrême droite. Ces derniers alimentent le fantasme d'une dégénérescence de la société initiée par les avancées des droits des personnes LGBTI. Le site Causeur évoque une « décomposition » à l'œuvre depuis le mariage pour tou-t'es et s'inquiète de voir un jour « proscrire » une « hétérosexualité devenue inutile ». Politique Magazine, dans un article en ligne, s'insurge contre le « mariage homosexuel » qu'il juge « délétère pour la communauté ». Dans cet esprit, la procréation médicalement assistée (PMA) – dont les techniques sont pourtant employées par les couples hétéros depuis 40 ans – apparaît soudain comme une « rupture anthropologique [...] avec notre humanité » à la rédaction de Marianne. Dans un énième article anti-PMA pour toutes, le journal attribue au projet de loi sur la bioéthique la « déconstruction de notre société » et la « première étape de l'ouverture du marché du corps humain ». Un article de L'Incorrect parle d'un « retour à l'âge des cavernes quand les femmes croyaient que le soleil les engrassait ».

Autre axe de cette violence LGBTIphobe, l'idée sournoise d'une « contagion », en particulier sur les enfants. Les lignes du site FL24 accusent Disney d'être devenu le « meilleur vecteur de cette idéologie [LGBTI] dangereuse auprès de nos enfants » qu'il faut « protéger de ce poison mortel ». Un article de Riposte laïque s'inquiète encore d'une « frénésie LGBT qui va déferler dans nos écoles primaires ». Un autre contributeur du site d'extrême droite, après une association crasse entre pédocriminalité et homosexualité, explique ainsi que si son « ami homosexuel » venait à discuter de sexualité avec ses enfants, il « prendrait immédiatement une formidable raclée ». Ces théories fumeuses englobent les luttes contre le racisme et le sexisme. Un contributeur de Riposte laïque écrit ainsi, de manière confuse, que le « totalitarisme gay LGBT qui

pourrait l'histoire de notre civilisation » veut, avec « les féministes et les indigénistes, contester et supprimer [le] monde de notre époque ».

À la manière d'une double peine, ces mêmes sites analysent les rares condamnations pour LGBTIphobie comme l'œuvre de ce fameux « lobby LGBT » qui les opprimerait. La situation en Pologne, où certaines municipalités se sont déclarées « zones anti-LGBT » en est un exemple (voir chapitre International) ; plusieurs publications d'extrême droite signalées à SOS homophobie examinent la condamnation internationale contre cette LGBTIphobie d'État comme la preuve d'une « censure LGBT ».



DES DISCRIMINATIONS SERVIES SUR UN PLATEAU

Non-restreintes aux articles web, ces diatribes ne s'arrêtent pas non plus aux frontières de la fachosphère. Du 21 septembre au 23 octobre 2020, l'Association des journalistes lesbiennes, gays, bi-e-s, trans et intersexes (AJL) a analysé le rendez-vous phare de la station de radio RTL : *Les Grosses Têtes*. Conclusion : 83 % des émissions, lesquelles sont écoutées par un million de personnes chaque jour, contenaient des propos LGBTIphobes. Et ce, en dépit de la présence de chroniqueurs ouvertement homosexuels, à l'instar de l'animateur Laurent Ruquier ou de Jeanfi Janssens, dont l'hypersexualisation alimente largement les

moqueries du plateau. L'association note surtout la répétition des insultes homophobes telles que « *pédé* », « *enculé* », « *tapette* », et s'inquiète : « leur récurrence, à une heure de grande écoute, banalise leur emploi et rend inaudibles celles et ceux qui se battent pour faire comprendre que, oui, ces mots sont bel et bien des insultes qui blessent, voire tuent. » S'ajoutent à cela plusieurs remarques transphobes, lesbophobes et follophobes (soit le fait de rejeter un homme homosexuel car il ne correspond pas aux stéréotypes attribués au genre masculin), servies pour dénigrer les invité-es réuni-es dans cette « cour de récréation » où les propos sexistes et racistes sont déjà légion.

Les Grosses Têtes ne sont pas une exception, en témoignent les cas rapportés à SOS homophobie. Qu'il s'agisse d'un « *pédé* » banalisé lors d'une interview de Vincent Casel pour Konbini, ou de *Touche pas à mon poste!*, où on entend que les couples homos sont une mode (selon les propos de Kelly Vedovelli en janvier 2020), les plateaux télé comme les pure players contribuent aussi à diffuser une parole LGBTIphobe. En février 2020, trois associations LGBTI ont aussi porté plainte contre Éric Zemmour pour diffamation. Le polémiste avait déclaré l'année précédente sur CNews que les communautés LGBTI étaient « une petite minorité qui tient la main sur l'État, qui l'asservit à son profit [et qui] va d'abord désagréger la société ». Rien que ça.

DE LA VISIBILITÉ DES ENFANTS TRANS

2020, c'est aussi le phénomène du film documentaire *Petite fille*. Sébastien Lifshitz, spécialiste des parcours de vie queer, y suit Sasha, petite fille trans de 7 ans, et filme sa solitude, son suivi à l'hôpital Robert-Debré à Paris et le soutien indéfectible de sa mère face à une école qui refuse de reconnaître le genre vécu de Sasha.

Quelques mois plus tôt, l'agenda médiatique s'est attardé sur le combat similaire d'une autre petite fille trans : Lilie, qui vit dans le Vaucluse. Avant d'accepter son chan-

gement de prénom à l'école, l'Académie d'Aix-Marseille a imposé qu'une psychologue scolaire évalue la souffrance de Lilie lorsque celle-ci est mégenrée¹ pendant les heures de classe. « Lilie a dû parler de son intimité et dire qu'elle avait un pénis », se souvient Chrystelle, sa mère, contactée par SOS homophobie. « Ses camarades lui ont demandé : Qu'est-ce que tu es ? Elle a été regardée comme elle n'avait pas du tout envie de l'être ». Alors qu'ils tentent, sans succès, de contacter le rectorat pour contester cette méthode, les parents de Lilie dénoncent la situation dans un média local. En parallèle, une journaliste qui les a interviewé-es pour RMC contacte le service de presse de l'Académie d'Aix-Marseille. Quelques heures plus tard, la situation se débloque : la directrice de l'école informe la famille de Lilie que dans un « souci d'apaisement », l'établissement scolaire est finalement autorisé à la genrer

« LES TRANS SONT UN PHÉNOMÈNE DE MODE »

au féminin. « C'est uniquement parce qu'il y a eu médiatisation que Lilie a pu rester dans son école », conclut Chrystelle. Une médiatisation alors très bien vécue par la famille vauclusienne. Que ce soit au micro de RMC ou de Konbini, Chrystelle souligne le respect et la bienveillance des journalistes qui l'ont approchée, mais garde un souvenir amer d'un passage sur TF1 où elle est apparue avec sa fille pour *Sept à Huit*. Lors de l'entretien, la journaliste Audrey Crespo-Mara n'a de cesse de mégenrer Lilie et de prononcer son deadname². À SOS homophobie, Chrystelle parle d'un exercice douloureux, auquel elles ont accepté de se plier dans un effort de pédagogie vendu par la chaîne. « La journaliste nous a expliqué qu'elle serait l'avocat du diable. J'ai dit qu'on accepterait uniquement si Lilie était d'accord. Ma fille m'a répondu : "Maman, tu vois bien que les adultes ne comprennent pas ; il faut en passer par là." Alors on l'a fait. » L'entretien est titré : « Mon fils de huit ans est une fille » et promu sur Twitter en ces termes : « B. [deadname] veut qu'on l'appelle Lilie ». Sur France Inter, Audrey Crespo-Mara persiste et signe : « Lilie serait née fille, il n'y aurait pas d'histoire. » Une rhétorique qui interroge

1. Le terme « mégenrer » est défini dans la partie Définitions.

2. Le terme « deadname » est défini dans la partie Définitions.

à plus d'un titre ; au-delà d'une visibilité, ces reportages serviraient-ils la course au sensationnalisme à l'œuvre dans les salles de rédaction, tombant ainsi dans une stigmatisation ? SOS homophobie déplore ainsi que les médias qui contactent l'association en quête de témoignages recherchent souvent un profil type : une personne trans mineure et en conflit avec ses parents.

En octobre 2020, Marianne réagit aux apparitions médiatiques de Lilie dans une enquête : « Ces enfants qui changent de sexe en un temps record dès l'âge de trois ans ». Le journal, derrière les mots d'une sexologue, compare les parcours de transition à une « sexualisation du regard posé sur l'enfant » voire à un « viol d'identité », et affirme que les transidentités sont parfois les simples conséquences de violences sexuelles sur mineur-es. Le Figaro se joint à l'exercice. En décembre, Eugénie Bastié y signe une tribune : « Adolescents transgenres : "Il existe un vrai phénomène de mode aux États-Unis" ». La journaliste y interviewe une consœur américaine persuadée d'avoir identifié une « contagion sociale » due aux réseaux sociaux et aux « modes d'amitié que les filles partagent » et qui « s'encourage dans leur dysphorie ».

Pas de contagion, évidemment, mais davantage de renseignements. Oscar de C'est pas mon genre !, une association d'auto-support trans, pèse la valeur des témoignages de Lilie et de Sasha. « Les parents amènent leurs enfants à l'association car ils les reconnaissent dans les documentaires. Il n'y a pas de déferlantes. Il y a plus d'informations et de place pour accueillir la parole des enfants. Ces parents n'ont d'ailleurs pas envie que leurs enfants transitionnent. Ils ont très peur pour leur gamin. Mais ils ont reconnu la situation et un mal-être identique. »

« Il ne se passe pas un jour sans que quelqu'un me dise : "On vous a vu-es sur tel média et ma mère a enfin compris" », renchérit Chrystelle. « On continue de témoigner pour que les familles qui se heurtent à des murs institutionnels sachent qu'elles sont dans leurs droits quand elles exigent que leurs enfants soient appelé-es par le prénom qu'elles ou ils ont décidé, par exemple. »

COMING OUT PUBLIC: AVANCÉES ET REVERS

« Au moins, c'est clair... enfin non pas claire, Marie. » Au milieu de l'été 2020, la chanteuse Angèle officialise sa relation avec Marie Papillon dans un post Instagram. Les fans savaient déjà, mais la presse saisit l'occasion de titrer sur son coming out bi, moins d'un an après son outing par le tabloïd Public.

En décembre 2020, c'est Elliot Page qui se saisit de Twitter pour annoncer qu'il se genre au masculin, six ans après son coming out lesbien. Si, dans l'ensemble, le traitement médiatique du coming out trans d'Elliot Page atteste d'une meilleure maîtrise par les rédactions du vocabulaire trans – sûrement car beaucoup ont repris la dépêche de l'AFP qui genrait correctement l'acteur –, les mégenrages et les mentions de son dead-name sont nombreuses.

Ces coming out publics semblent également inspirer quelques sites à énumérer les stars ouvertement LGBTI dans des articles « liste » à la désagréable allure d'outing, voire de fichage des personnes non-cis-hétéro. En témoigne cette publication sponsorisée attribuée à Auto Moto : « Ces stars qui sont homosexuelles et que vous ne soupçonnez pas ». A contrario, il semblerait que certains médias rechignent à nommer l'homosexualité des personnalités, à l'instar de la nécrologie du Monde pour l'historien et galeriste Daniel Cordier, ancien secrétaire de Jean Moulin ; une mise à jour de l'article a ensuite rectifié le tir.

Outre ces exemples, la couverture médiatique en France semble encore souffrir de l'invisibilisation d'autres trajectoires de vie queer. Et notamment les différentes formes de violences LGBTIphobes ordinaires : les mutilations contre les personnes intersexes, les discriminations contre les personnes asexuelles, bisexuelles, etc. ▲

**« CETTE MINORITÉ
VA DÉSAGRÉGER
LA SOCIÉTÉ »**

TÉMOIGNAGES

Kilian a lu « avec écœurement » l'interview d'un psychanalyste paru dans La Voix du Jura en septembre 2020, qui qualifie l'homosexualité de porte ouverte à la pédocriminalité et à l'inceste. Voici ce qui est écrit dans l'hebdomadaire : « La légalisation de l'homosexualité n'a pas suffi, il a alors fallu passer au mariage entre personnes de même sexe, lequel n'a pas suffi. Il y a eu ensuite la PMA ça n'a pas suffi... S'il n'y a pas d'obstacle au désir, on ne voit pas pourquoi on ne serait pas polygame ou pédophile. Pourquoi également interdire les amours incestueuses ? »

En feuilletant *Tendance Ouest*, un journal distribué en Normandie, **Isabelle** est restée pantoise. Un édito, qui aborde pêle-mêle procréation médicalement assistée, gestation pour autrui et société des « désirs individuels », argumente : « Certes, on peut penser qu'il vaut mieux une famille sans image paternelle qu'avec un père violent [...]. Ce n'est pas une raison pour remettre en cause la structure naturelle de la société ». Sous-entendu : un papa, une maman et des enfants. En plus de nier le droit d'existence des familles homoparentales, mono ou coparentales, l'auteur impute à l'ouverture de la PMA pour toutes les manques de moyens alloués à l'hôpital public. « Cet édito à caractère homophobe crée un amalgame des plus écœurants », dénonce Isabelle dans son signalement, « je souhaite que la personne qui a écrit cet amas haineux soit dénoncée ». C'est chose faite.

L'effacement de la fonction paternelle est inquiétant (2/2)

Pour Moussa Nabati, psychanalyste, la mise en avant des droits et de la liberté absolue n'est pas sans risque.

Nous sommes en train d'assister à une rupture anthropologique majeure, inédite. Elle touche en premier lieu la famille, laquelle va prendre des formes multiples. On a du mal à entrevoir les conséquences de ce changement. Qu'en pense la communauté des psychanalystes ?

Je l'ai déjà dit : l'idéalisation de la liberté aura eu pour conséquence de briser le fameux triangle père-mère-enfant. On n'est pas tout puissant quand on vit en couple. Aujourd'hui, on ne veut plus d'interdits ni de contraintes. Or, être adulte, c'est-à-dire être autonome psychiquement, c'est ne pas s'émanciper de contraintes inutiles mais accepter de se collecter avec celles qui sont nécessaires et inévitables. Casser le triangle insécure tout le monde. Je ne vois pas beaucoup de valeurs positives aux changements décidés par le législateur. Une partie du problème vient de ce que l'on a diabolisé les valeurs dites négatives comme la limite ou l'interdit. Beaucoup ont du mal à comprendre la valeur positive de l'interdit : il est là pour diminuer l'espace des libertés psychologiques en signifiant que l'on ne peut pas faire n'importe quoi avec n'importe qui, n'importe quand. Il y a dans

l'interdit une part de sacrifice, mais ce sacrifice doit, au bout du compte, apprendre à l'individu à ne pas être esclave des normes sociales, à ne pas être captif de ses pulsions. Bref, il aide l'individu à acquérir une autonomie psychique et limite notre enfant intérieur, lequel veut tout et tout de suite. La limitation partielle de notre liberté sociologique ne doit pas être regardée de façon négative. Au contraire, elle aide à faire grandir le sujet afin qu'il soit davantage responsable, qu'il puisse se libérer des normes sociales dans lesquelles il est enligné (publicité, injonction à consommer, etc.) et le débarrasser de son enfant intérieur. De nos jours, tout ce qui va dans le sens des limitations est mal considéré. Dans le discours ambiant règne l'illusion que l'on peut et que l'on doit vivre sans tabous, sans limites. Mais, ce faisant, on ne voit pas que sa liberté est aliénée par les pulsions nées de la société de consommation et de loisirs. En Occident, nous avons voulu chasser Dieu mais sans voir que nous devenions esclaves de nouveaux dieux, des dieux tyranniques et oppresseurs. C'est ainsi que l'on déifie la science et la médecine, considérées comme des fées du bonheur. Ce que les gens ont du mal à comprendre, c'est que tout à un prix, qu'une soi-disant libération peut se traduire par une aliénéation.

Relativisation du rôle du père, abolition des limites et des interdits, abondance de droits... À terme, que va-



Interdits et fonction paternelle aident l'enfant à se construire.

t-il rester à l'enfant pour se construire ? Quels sont les dégâts possibles que cette fuite en avant peut générer ? Hier, mariage entre personnes de même sexe, PMA aujourd'hui, demain, certainement, GPA... Pensez-vous que cette course folle puisse s'arrêter ?

Non, cela ne se produira pas. Il faut comprendre que le désir est motivé par deux éléments. D'un côté il doit être accompli pour satisfaire la personne. Mais, d'un autre côté, il a besoin d'être limité, ajourné, mis de côté... Ces deux aspirations contraires coexistent. Quand le désir est accompli, on est momentanément satisfait. Le problème, c'est que le désir engendre toujours d'autres besoins qui eux, ne seront pas toujours comblés, d'où la frustration. S'il n'y a pas de limites, on passe sans arrêt d'un objet à un autre. La légalisation

de l'homosexualité n'a pas suffi, il a alors fallu passer au mariage entre personnes de même sexe, lequel n'a pas suffi. Il y a eu ensuite la PMA ça n'a pas suffi... S'il n'y a pas d'obstacle au désir, on ne voit pas pourquoi on ne serait pas polygame ou pédophile. Pourquoi également interdire les amours incestueuses ?

Les gens ne comprennent pas la dialectique des contraintes : le désir a besoin d'être frustré. Nous sommes dans une course sans fin. Le désir a besoin de manque. L'assouvissement tue le désir. On a besoin d'inscrire le désir dans cette dialectique des contraintes, d'osciller en permanence entre le oui et le non, sinon la personne se trouve dans l'excès. Dans les conditions actuelles, cette course au bonheur plus rend la recherche du bonheur totalement illusoire.

Pierre Compagnon

Monique est une femme retraitée vivant en Île-de-France. Choquée, elle nous appelle au sujet d'une revue de mots-fléchés dans laquelle trois grilles proposent le mot « pédé » comme solution à « homosexuel ». « J'ai été profondément indignée par cette situation », renchérit-elle dans un courrier adressé à SOS homophobie. La revue en question a été réunie dans un lot des Éditions G. Cotureau.

Devant *L'Équipe du soir* (chaîne L'Équipe), **Mehdi** a été blessé par le double standard d'un journaliste sportif. Ce dernier demande le licenciement du joueur de foot accusé d'avoir insulté Neymar en des termes racistes, mais refuse d'infliger la même sanction à ce dernier, qui s'est pourtant rendu coupable d'insultes homophobes (un enregistrement audio de Neymar insultant le compagnon de sa mère de « petit enculé » et de « pédé » a fuité dans les médias). « J'ai cette désagréable impression d'une hiérarchisation des combats » nous écrit Mehdi qui dénonce par la même occasion une « minimisation des insultes homophobes ».

Paola nous fait part de son malaise lorsque les médias insistent (souvent à grand renfort d'avant/après...) sur l'identité de genre attribuée à la naissance des personnes trans. « Je suis une femme transgenre, qui a fini sa transition, je me sens à présent bien dans mon corps mais je ne peux pas m'empêcher de me sentir insultée lorsque les médias associent les femmes trans à des hommes qui deviennent femmes. C'est insultant, car à aucun moment de ma vie je ne peux m'identifier comme "avoir été un homme". [...] J'essaye d'en parler avec des ami-es transgenres et elles-eux aussi ont ce malaise. C'est pour nous une déformation de la vérité. »

Pierre dénonce un billet de l'Observatoire du journalisme qui assure qu'« être gay est un acte militant, identitaire, communautaire » qui se construirait « contre un autre » et « acceptant de ce fait la pratique de la discrimination dont on s'affirme par ailleurs

victime. » Ou comment rendre les personnes gays responsables des violences qu'elles subissent...

Sarah est indignée face à l'interview vidéo de Jean-Marie Bigard pour Valeurs actuelles. Arborant fièrement un t-shirt noir flanqué du message « Allez tous vous faire enculer » écrit en lettres capitales, l'humoriste soutient que dénoncer des propos gayphobes (dont il fournit gracieusement l'exemple de « T'es qu'une grosse tapette de merde, je t'encule, espèce de pédé ») s'apparente à de la délation. Comparant le Conseil supérieur de l'audiovisuel à la Kommandantur, il analyse même : « On est tout près, tout près, de l'Occupation allemande ».

Hervé a tiqué devant *La Flamme*, parodie du *Bachelor* diffusée sur Canal+, et notamment sur le personnage d'Orchidée interprété par un « acteur grossièrement travesti » qui figure parmi les prétendantes. « C'est tellement gros qu'on ne sait pas trop si on est supposé avoir affaire à un homme qui se déguise, ou à une femme trans ; sans doute parce que pour les auteurs, c'est la même chose. » ▲

**«LA LÉGALISATION
DE L'HOMOSEXUALITÉ
N'A PAS SUFFI»**

LE CONFINEMENT, PRÉTEXTE À STIGMATISER LES MINORITÉS SEXUELLES?

Le 18 avril 2020, le journal lyonnais *Le Progrès* imprime et diffuse l'article : « Les rencontres ne restent pas virtuelles dans le milieu gay ». La France est confinée depuis un mois, et le quotidien régional y assure que dans « le milieu gay » où « la sexualité est hyper-active », « les échanges de sextos et le sexe à distance » ont repris « jusqu'à ce que certains décident de braver les règles du confinement pour aller rencontrer physiquement des hommes ». Le papier cite uniquement le docteur Jean-Michel Livrozet, président du Comité de coordination régionale de la lutte contre le VIH (CoreVIH), lequel fonde cette conclusion sur une observation personnelle de l'application de rencontres Grindr, et tranche : « Il est illusoire d'imaginer que la population gay va rester sous cloche pendant deux mois ! »

« Quand sort le papier du Progrès sur la baise hétéro en tant de Covid ? », s'insurge le compte Twitter militant @ParisPasRose. « Pourquoi ne pas aller vérifier des réseaux comme Tinder [...] dont l'activité non plus "ne faiblit pas" ? » demande le collectif Fiertés en Lutte qui rappelle que « les débordements ne sont pas l'apanage de la communauté homosexuelle ». « Laisser penser que seuls les hommes gays ne respectent pas ces règles révèle une homophobie ordinaire », complète le Centre LGBTI+ de Lyon. Même constat au sein du Forum gay & lesbien de la métropole, qui critique une « stigmatisation » non-acceptable, « encore moins sous couvert d'enjeux de santé ». Le journaliste Mathieu Magnaudeix ajoute que l'angle du papier cible les hommes gays comme « une menace sanitaire pour le corps social ». Intention d'autant plus visible dans la tiraille du journal, qui a écrit en couverture de son édition : « Communauté gay : du relâchement dans le confinement ». L'Association des journalistes lesbiennes, gays, bi·e·s, trans et intersexes « s'afflige » également d'un traitement qui « recycle des stéréotypes sur les gays », en l'occurrence une sexualité prétendument hyperactive. D'un

seul cri, ces associations reprochent enfin au Progrès de s'être contenté de la seule parole d'un médecin et de ne pas avoir interrogé les personnes concernées.

À force de discussions avec la rédaction du journal, la délégation lyonnaise de SOS homophobie obtient un droit de réponse dans *Le Progrès*. La parole de l'association y a été réduite, mais dénonce l'approche « trop réductrice » du précédent papier, « qui ne présente qu'une partie des pratiques, sans la mettre en perspective des pratiques tous genres et orientations amoureuses confondues ».

SOS homophobie s'est aussi rapprochée du Club de la presse de Lyon et sa région pour mener des actions de formation. L'initiative, freinée par les confinements, a pour objectif d'aider la presse locale à mieux couvrir les sujets LGBTI. « On sera là, jusqu'au dernier moment, pour dénoncer tout ce qui ne va pas dans le sens du vivre ensemble et de la non-discrimination », soutient Maxime Larcher, co-délégué de SOS homophobie à Lyon. En avril 2020, un Lyonnais a également essayé de porter plainte à titre personnel contre *Le Progrès* pour diffamation publique. SOS homophobie a eu accès à l'enregistrement audio de l'accueil qu'il a reçu au commissariat. On y entend distinctement un policier juger de la non-urgence de la plainte, refuser de l'enregistrer et même menacer son interlocuteur de le verbaliser pour non-respect du confinement. L'affaire a été portée jusqu'au procureur. ▲

ACTU LYON ET RÉGION 15

RHÔNE Société

Rencontres dans le milieu gay : SOS homophobie réagit

L'association SOS homophobie à travers son délégué pour la délégation de Lyon, a souhaité réagir à l'article « Les rencontres ne restent pas virtuelles dans le milieu gay » dans lequel le président du Corevih (Comité régional de lutte contre l'infection au VIH) évoquait le fait que certaines personnes continuaient à se rencontrer physiquement via des applications de rencontres. Au nom de l'association, Maxime Larcher déclare : « Nous regrettons [cette approche] trop réductrice qui ne présente qu'une partie des pratiques, sans la mettre en perspective des pratiques tout genre et orientation amoureuses confondues, en période de

confinement. Basé sur une seule source, l'article reflète l'avis d'un médecin sous l'angle unique et qui personnes qu'il côtoie et qui pour certains ne respectent pas le confinement. Ce faisant il laisse croire que c'est général et propre aux gays. [...] Pourquoi ne pas parler d'une manière menacée pour maintenir le lien social en cette période ? »

Notre intention n'était pas de stigmatiser une orientation sexuelle, de laisser à penser qu'elle était plus incivique qu'une autre durant le confinement ou que la problématique ne s'adressait qu'à elle.

S. M. et F. Z.

LA PAROLE À... ALINE ET CÉDRIC FEITO

créatrice et créateur du média LGBT+ « PAINT »

C'est quoi PAINT et comment ça a commencé ?

Aline : On est jumeaux, tous les deux homos et il y a trois ans, après avoir vécu dans plusieurs pays, on a décidé de parcourir l'Europe pour aller à la rencontre de personnes LGBT+ et donner de la visibilité à la communauté. On a appelé notre média PAINT car à la fin de chaque reportage, on peignait le visage de l'interviewé-e dans l'une des couleurs de l'arc-en-ciel afin de former un drapeau humain qui connecte toutes ces histoires. Depuis un an et demi, on est installé-es à Paris pour se centrer uniquement sur la France.

Pourquoi ça vous est apparu pertinent de passer par la vidéo ?

Cédric : On ne trouvait pas beaucoup de témoignages de personnes LGBT+ qui s'exprimaient face caméra. Il nous semblait aussi qu'il manquait une représentation plus diverse de la communauté LGBTQIA dans les médias français. Au Canada, où on a vécu, on a remarqué que la représentation LGBTQIA était bien plus développée ; on a voulu faire de même pour la France. Par ailleurs, on avait la conviction qu'utiliser les réseaux sociaux et le format vidéo seraient l'une des meilleures façons de partager les histoires des personnes LGBTQIA, de véhiculer leurs messages, et permettre qu'elles se sentent écoutées et représentées.

PAINT est présent sur Instagram, Facebook, TikTok... Pour percer, un média LGBTI doit-il miser sur le digital ?

Aline : Aujourd'hui, les réseaux sociaux sont indispensables pour toucher un plus grand nombre de personnes. Nos vidéos font des centaines de milliers de vues voire parfois des millions sur Facebook et Instagram, ce qui montre que le sujet intéresse, que les gens veulent voir et écouter ces histoires. Ceux qui nous suivent sont majoritairement les 18-24 ans, mais on voit également

énormément de personnes mineures qui nous écrivent sur Instagram pour nous demander conseil, être écoutées et se rassurer. Il est donc très important d'être présent sur les réseaux et réactif aux messages reçus.

Internet c'est aussi le terreau d'une LGBTI-phobie très violente. Comment palier ça ? Comment « rendre le Web safe » ?

Cédric : Internet peut être un endroit hostile et dangereux pour les personnes LGBTQIA. On fait toujours de notre mieux pour modérer les commentaires et effacer la haine et l'ignorance qui peut s'y propager. Heureusement, on a une communauté très soudée, qui réagit vite, et qui est toujours prête à éduquer avec bienveillance. On ne croit pas non plus nécessairement à une censure complète : certains propos peuvent mener au dialogue, voire à un changement d'opinion, et il n'est pas rare qu'une personne qui aurait laissé un commentaire déplacé finisse par s'en excuser.

Aline : C'est aussi important de voir la proportion de commentaires négatifs pour avoir une meilleure représentation de la société aujourd'hui. Il n'y a aucun intérêt à tout camoufler. Ça montre qu'il reste du travail à faire et qu'on va y arriver petit à petit, en éduquant avec bienveillance.

Parmi vos sujets, on trouve par exemple l'asexualité, le fait d'être queer et musulman, homo en banlieue... Mais aussi beaucoup de conversations entre parents et enfants. Pourquoi cette place donnée à la famille ?

Aline : Le message le plus courant qu'on reçoit c'est « comment faire son coming out à sa famille sans être mis-e à la porte ? ». Ça montre que ce n'est pas évident de faire son coming out auprès des personnes qui sont les plus proches, notamment à la famille, par peur de se faire rejeter voire évincer de chez soi. C'est pour cela qu'il nous semble nécessaire d'éduquer les parents pour qu'ils comprennent mieux les différentes identités et orientations sans pour autant penser que c'est « anormal » ou une « phase » et ainsi accompagner et soutenir leur enfant pour qu'il puisse prendre confiance et s'épanouir. ▲

MILIEU SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DE GROS EFFORTS À PRODUIRE POUR PASSER AU NIVEAU SUPÉRIEUR

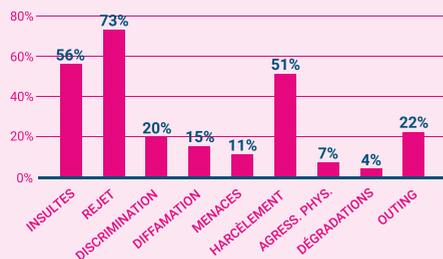
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

55

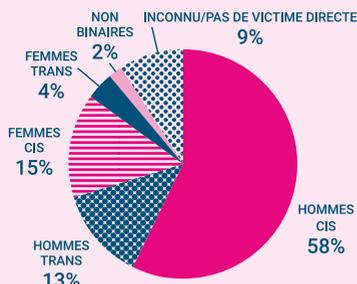
ÂGE DES VICTIMES



MANIFESTATIONS



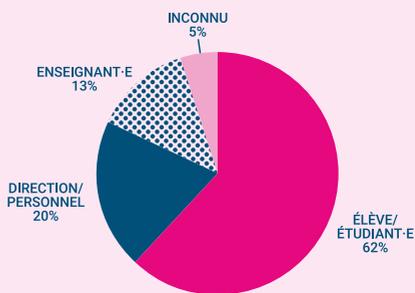
GENRE DES VICTIMES



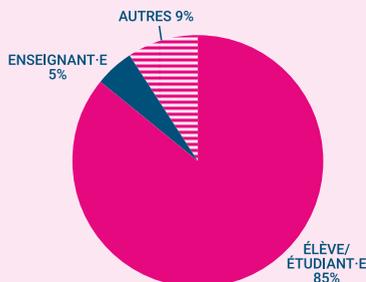
% DU CONTEXTE PAR GENRE

HOMMES CIS	HOMMES TRANS	FEMMES CIS	FEMMES TRANS
5%	18%	4%	3%

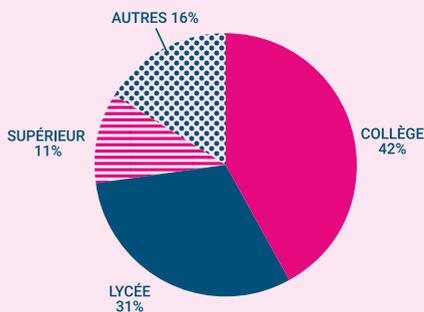
AGRESSEUR-SES



STATUT DES VICTIMES



NIVEAU



En 2020, SOS homophobie recense 76 cas de LGBTIphobies en milieu scolaire et Enseignement supérieur, représentant 4 % de l'ensemble des situations rapportées. Une proportion en baisse sensible qui peut être attribuée à la fermeture des universités depuis mars 2020 et celle des établissements scolaires durant le premier confinement. La majorité des victimes ont moins de 18 ans (69 %) et 85 % des situations concernent des élèves et des étudiant-es. Si plus de la moitié des actes LGBTIphobes sont l'œuvre d'élèves, **un sur cinq est imputé à des membres de la direction des établissements et de personnels non enseignants**. Rejet (73 %), insultes (56 %) et harcèlement (51 %) en sont les manifestations principales. Il faut noter qu'avec celui du travail, le milieu scolaire est celui qui connaît le taux le plus élevé d'outing (22 % des cas).

ON PREND LES MÊMES ET ON RECOMMENCE

À l'école, essentiellement dans le secondaire, et parfois dans le supérieur, la socialisation entre pairs semble fonctionner selon les mêmes mécanismes : se conformer strictement aux attentes des stéréotypes de genre ou être rejeté-e et isolé-e de façon continue. Du côté des garçons, sortir des canons de virilité semble toujours réhibitoire et conduit à être affublé de l'étiquette de « pédé ».

Ces rejets précoces inquiètent les victimes sur leur vie future : un collégien redoute de ne pas « pouvoir vivre pleinement sa vie s'il s'avérait qu'il était attiré par des garçons » ; out auprès de ses camarades, un lycéen, lui, confie être miné par la fréquence des propos gayphobes et se demande comment débiter ses relations sentimentales dans un tel environnement.

Tenter de vivre ses premiers émois amoureux est ce qui déclenche en général chez

les jeunes femmes les-
biennes ou bies qui nous
contactent le rejet de
leurs pairs (dans notre
société, lors de l'enfance,
déroger aux stéréotypes
de genre et être « un

garçon manqué » ne semble pas être déshonorant). Outées par leurs camarades dans l'établissement, vilipendées dans les couloirs et sur les réseaux sociaux, de nombreuses adolescentes témoignent du calvaire qu'elles subissent pour n'avoir qu'osé poser la tête sur l'épaule de leur petite amie.

Si les témoignages des élèves trans reçus concernent principalement le rejet institutionnel, certains montrent néanmoins que

celui des pairs peut être d'une très grande violence. Trop souvent, les jeunes LGBTI sont ou se sentent rejeté-es, banni-es des interactions sociales qui, à l'âge de l'adolescence, tissent les amitiés et nourrissent la confiance en soi. Certain-es vont à l'école « la peur au ventre », tombent dans des états dépressifs, des victimes ont témoigné de tentatives de suicide et de mutilations.

DES ADULTES EMBARRASSÉS, PARFOIS COMPLICES

Lorsque les parents soutiennent leurs enfants qui subissent un harcèlement (beaucoup n'osent pas évoquer le sujet, comme Vincent qui garde pour lui le harcèlement qu'il subit de peur que ses parents ne pensent qu'il soit gay), ils rapportent se heurter à une institution réticente à prendre la situation à bras le corps. Les familles peuvent se voir

proposer « une inscription de leur enfant dans un autre établissement » ou se faire culpabiliser face à leur demande de sanctions « qui perturberaient les élèves avant les examens », « envenimeraient les choses » ou mettraient en danger la scolarité « d'élèves en situation précaire ».

Ces réponses sont d'autant plus inadaptées que les directions d'établissements scolaires savent que leur ministère leur demande d'agir... sur le papier. Une formation sur le long terme de l'ensemble de ses personnels semble plus que nécessaire. Cette organisation reste encore marquée par la

« C'EST VRAI QUE LES RUMEURS VONT VITE DANS LES LYCÉES »

reproduction des rôles de genre, comme le montre le cas de ce professeur stagiaire à qui on reproche de « faire trop féminin ». L'embarras de certain-es responsables d'établissement sur ces questions laisse ainsi la possibilité de l'expression de propos hostiles. Ainsi ce directeur qui qualifie de « projet gay » un projet d'enseignant-es conçu autour du genre et de l'orientation sexuelle ; ou ce professeur d'université qui fait l'amalgame entre mariage pour tou-tes et zoophilie (« un homme voulant épouser sa jument »).

CACHEZ CES TRANSIDENTITÉS QUE L'ON NE SAURAIT VOIR

Des enseignantes ont rapporté à SOS homophobie qu'à la demande d'élèves d'être appelé-es par leur nouveau prénom, ici un proviseur a martelé qu'il fallait « respecter l'état civil et rien d'autre » ; là une autre a refusé du fait de « l'absence d'un avis médical ». Un père s'est confié sur l'interdiction faite à sa fille trans de porter des jupes courtes quand d'autres élèves cis y sont autorisées ; un étudiant d'une grande école se voit attribuer une adresse e-mail à son deadname¹ alors qu'il n'a jamais utilisé que son prénom d'usage dans son dossier administratif.

Ces stratégies de déni de la présence d'élèves trans dans les établissements aboutissent à renforcer la panique d'une partie des personnels non formés aux transidentités (« bah maintenant, il y a des élèves trans dans les établissements, ce n'est plus possible ») et relèguent les professeur-es bienveillant-es à un rôle de soutien ponctuel et précaire. Elles alimentent ainsi des situations anxigènes et maltraitantes pour les élèves, poussé-es vers la sortie du système scolaire.

L'absence de circulaire nationale spécifique n'est pas une excuse pour ne pas respecter le cadre législatif concernant l'accueil des élèves trans (voir encadré). La médiatisation croissante des situations des jeunes personnes trans accélèrera peut-être la prise de conscience institutionnelle d'une nécessaire adaptation de son fonctionnement. ▲

1. Le terme « deadname » est défini dans la partie Définitions.

« ENCORE UN PUTAIN DE COUPLE DE LESBIENNES! »

REJOIGNEZ-NOUS POUR INTERVENIR EN MILIEU SCOLAIRE!

Sur l'année scolaire 2019-2020, les bénévoles de SOS homophobie ont sensibilisé plus de 24 548 élèves à la lutte contre le sexisme et les LGBTIphobies partout en France. La fermeture des établissements scolaires et les mesures sanitaires liées au Covid-19 ont malheureusement suspendu nos interventions dès le 17 mars et donc fortement limité notre action pour cette année scolaire. Alors, si vous avez du temps libre en semaine et hors vacances scolaires, si vous avez envie de déconstruire les stéréotypes de

genre, aider à la création d'une société plus inclusive et intégrer une équipe de volontaires dynamiques : devenez bénévole ! Vous aurez accès à une formation au sein de notre association et à de nombreuses ressources, mises à jour et parfaitement adaptées au jeune public.

Renseignez-vous sur notre site www.sos-homophobie.org/IMS puis envoyez un e-mail à nous-rejoindre@sos-homophobie.org en précisant votre département ou région de résidence. ▲

TÉMOIGNAGES

Alban, collégien de 13 ans, décrit par son père comme « un enfant très calme, qui n'aime pas la bagarre et qui suit des cours de danse », a fait son coming out bi à son collègue. Il est depuis insulté et harcelé sur les réseaux sociaux (« sale pédé », « va te suicider », etc.).

Krystal s'était rapprochée d'une autre élève de sa classe de terminale. Cette proximité a interpellé des filles de son établissement qui l'ont prise à partie et demandé si elle était lesbienne. Krystal a nié mais elle a été traitée de « gouine » et de « bouffeuse de chatte ». Après les avoir filmées alors que Krystal et son amie étaient enlacées, elles ont posté la vidéo sur Snapchat, l'accompagnant de commentaires haineux. Elle a alors cherché de l'aide auprès de la direction de l'établissement qui a évoqué une trop grande proximité avec les épreuves du baccalauréat pour justifier son inaction. Krystal a porté plainte pour harcèlement mais n'a pas osé mentionner l'homophobie dont elle était la victime. Quelques semaines plus tard, elle faisait une tentative de suicide. Elle est depuis hospitalisée et a, de fait, abandonné ses études.

Quand **Vincent** se plaint auprès de l'encadrement de son école d'ingénieurs des nombreux propos LGBTIphobes (« je vous encule tous chaleureusement », « la conjuration des tarlouzes ») sur des listes de diffusion entre étudiant·es, l'un d'entre eux minimise la situation évoquant des « défis de parrainage, tradition sans mauvaise intention » tandis que la direction se mure dans le silence.

Chakara nous écrit : « J'ai 13 ans et depuis que j'ai fait mon coming out bi au collègue, des personnes de mon établissement mettent dans mon casier des photos

de personnes saignant du sang "arc-en-ciel". Derrière les photos, il y a écrit : "Nous allons pourrir à cause de LGBT comme toi, sale lesbienne". On me vole mes affaires, des personnes m'accusent de harcèlement alors que je ne les connais pas, et des garçons me menacent de me violer pour me réparer ».

Simon, élève gay de 3^e, est régulièrement traité de « pédé » et de « tapette » par des garçons de son collège. Ils peuvent être sermonnés par les adultes (mais pas sanctionnés) sans que le harcèlement ne s'arrête. Simon n'ose pas en parler à ses parents : son père n'est pas au courant de son orientation sexuelle (Simon ne se sent pas encore prêt pour lui en parler), sa mère l'est mais il ne veut pas lui créer de soucis.

Audrey est surprise avec sa petite amie par un camarade de son collègue. Il les insulte immédiatement : « Mais vous êtes dégueulasses, vous êtes lesbiennes ou quoi ? », d'autres se rassemblent et insultent les deux adolescentes. L'amie se sépare d'Audrey dans l'heure et répand la rumeur qu'elle s'est jouée de ses sentiments. Audrey est désormais isolée dans sa classe. Lors des travaux de groupe, ses camarades refusent de l'intégrer : « Je ne traîne pas avec elle, elle est lesbienne », « je n'approche pas une personne sale ». Audrey relève que ses enseignant·es ne « laissent pas passer » ces remarques, mais elle reste mise de côté.

Yanis étudie dans un établissement de formation en alternance. Il se définit comme « homosexuel et queer » et indique avoir « l'habitude et l'envie de se maquiller ». Lors de la rentrée, il a été convoqué par le directeur qui le lui a interdit. Quand Yanis a indiqué que le maquillage semblait autorisé pour les filles de l'établissement, le directeur a justifié avoir pris cette décision le concernant « pour sa protection ».

Stéphanie et Naïma, deux lycéennes amoureuses l'une de l'autre, sont en 1^{re} et internes dans le même lycée. Quelques semaines après la rentrée, il est demandé à Naïma de quitter sa chambre à l'internat de l'étage des élèves de 1^{re} et de déménager à celui des 2^{nde}.

Cette décision de l'administration de l'établissement conforte Stéphanie dans l'idée qu'elle et son amie sont victimes d'un traitement discriminatoire de la part de la vie scolaire depuis la rentrée : convocations régulières par la CPE pour évoquer leur couple, obligation de garder la porte ouverte des chambres dans lesquelles elles peuvent se retrouver à deux... Elle sombre alors dans un profond mal-être et quitte l'internat durant trois semaines.

À son retour, elle apprend qu'elle a désormais interdiction de croiser Naïma au même étage. Lors d'un spectacle auquel étaient conviées les familles des internes,

alors que Stéphanie vient de poser la tête sur l'épaule de son amie, une surveillante se précipite sur elles pour les séparer et lui murmure : « Ça pourrait choquer des parents de vous voir ! ». Cet événement fait écho à la remontrance qui lui a été faite lorsqu'elle a déposé une bise sur la joue de Naïma au réfectoire alors qu'il est parfaitement toléré que des couples hétérosexuels s'y embrassent.

Ce harcèlement a fini par peser également sur Naïma, qui a dû s'absenter de l'établissement pendant plusieurs semaines. Quelques jours avant le premier confinement, Stéphanie se confiait ainsi : « Je ne vois pas en quoi je devrais être traitée différemment, ne pas avoir les mêmes droits que les autres et ne pas pouvoir faire certaines choses car j'aime une personne plutôt qu'une autre. » ▲

Liam, élève en terminale ES, s'insurge des propos tenus en classe par son professeur de philosophie. Celui-là a soutenu que les homosexuels étaient responsables de l'ampleur de l'épidémie du sida. Liam l'interroge sur la réalité d'une telle affirmation. L'enseignant se lance alors dans une litanie où sont évoquées, pélemêle, « la promiscuité des LGBT, leur culture très féminisée, le partage d'un mode de vie différent qui guiderait un inconscient commun ».

Ismaël, pour soutenir l'un de ses camarades qui a décidé de « faire son coming out devant leur classe », fait également le sien : il indique à ses camarades être un « homme trans, demisexuel, biromantique, polyamoureux ». La classe n'a pas de réactions notables à ses annonces. La semaine suivante, les deux lycéens reçoivent des lettres de menaces et sont insultés dans les couloirs. Après que deux camarades de leur classe les ont agressés physiquement à un arrêt de bus, l'ami d'Ismaël a changé d'établissement scolaire. Ismaël est resté dans le sien et continue d'être harcelé.

Professeure en collège, **Camille** est désemparée par la situation qui se déroule sous ses yeux. L'un de ses élèves, trans, a demandé à l'équipe pédagogique, avec l'accord de sa mère, de l'appeler par son prénom choisi. Ce que les professeur-es ont accepté. Le principal a alors opposé son veto, indiquant qu'il fallait « respecter l'état civil et rien d'autre », soutenu dans sa démarche par l'infirmière de l'établissement, pourtant référent-e Égalité Filles-Garçons de l'établissement. Camille a rappelé les recommandations du Défenseur des droits, mais le principal est resté sur sa position en accusant l'équipe de « chercher à faire la publicité de leurs opinions personnelles et de manquement à l'éthique ». La moitié des professeur-es de l'équipe se sont désolidarisées, et appellent l'élève par son deadname. Ce dernier s'est désormais muré dans le silence.

« Je veux juste témoigner que le quotidien est devenu trop lourd », écrit **Gabin**, étudiant dans une grande école. « Je ne suis pas

cisgenre. Je me suis toujours présenté sous mon prénom masculin, ma signature d'e-mail comporte ce prénom. Mais l'administration continue à me mégenrer¹ et a même créé une adresse e-mail étudiante avec mon "deadname" que je n'ai jamais utilisée. Alors ce n'est peut-être pas grand-chose, mais le quotidien m'use ».

« Tout le monde m'appelle par mon prénom féminin », nous confie **Samuel**, « alors qu'ils et elles savent bien que je veux qu'on me considère comme un garçon. Dans ma classe, tout le monde m'ignore depuis qu'une amie a dit que j'étais trans. Je suis encore plus exclu qu'avant. Je devrais en parler c'est ça ? Mais c'est trop compliqué. Toutes mes plus belles amitiés se sont arrêtées quand je leur ai dit ! On se moque aussi de moi. À la récré ou à la cantine, ils font exprès de passer à côté de moi pour dire des trucs comme : "Regardez ! Voilà Mademoiselle !" ».

Sophie, professeure en lycée, constate des résistances chez quelques adultes depuis le coming out trans de deux élèves dans l'une de ses classes (l'un est majeur, l'autre a 16 ans). Un des professeurs a mis un mois et demi à accepter les changements de prénom. La proviseure persiste à mégenrer les deux lycéens et à utiliser leur deadname, notamment en conseil de classe en expliquant qu'elle ne fait que « suivre la liste » de la classe. Elle a refusé aussi la proposition de Sophie (et de ses collègues, soutenue par le CPE) de mettre en place un protocole afin que les deux élèves n'aient pas à refaire leur coming out l'année suivante avec une nouvelle équipe pédagogique. Malgré un courrier de la mère d'un des élèves et les remarques des enseignant·es, la proviseure reste sur ses positions : « Vous n'allez pas m'apprendre mon travail ». L'élève de 18 ans vit plutôt bien la situation (« il est à l'aise dans ses baskets »), le plus jeune est actuellement en dépression.

Hakim, collégien de 13 ans, s'interroge sur son orientation sexuelle. Son questionnement a été en partie déclenché par les moqueries et les insultes qu'il subit de la part de certains garçons de son collège (« T'as une voix de pédé », « tu marches comme un pédé »). Il dit « se foutre de son orientation sexuelle » mais s'inquiète de ne pouvoir vivre pleinement sa vie s'il se découvrait attiré par les garçons. ▲

1. Le terme « mégenrer » est défini dans la partie Définitions.

De nombreux témoignages évoquent le fait que des personnels se réfugient derrière (leur idée du) respect de la loi et l'absence de circulaire officielle pour nier aux élèves trans un accueil le plus inclusif possible.

Il n'existe pas de guide ou de protocole officiel concernant cet accueil, mais ces personnels ne peuvent ignorer que le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement Supérieur ont édicté des textes qui rappellent les lois, ce qui constituent des agissements transphobes et ce qui doit être fait.

Ce qui est inscrit dans le Guide d'accompagnement du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sur la prévention de l'homophobie et de la transphobie dans les collèges et les lycées dans le cadre de la campagne « Ça suffit » :

Le Code de l'éducation – notamment ses articles L.111-1, L. 121-1, L. 312-17-1 et L. 721-2 – énonce clairement que l'École compte parmi ses missions celle d'offrir les conditions d'un climat scolaire serein et un cadre protecteur aux élèves et aux personnels. Elle « veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction », garantit la réussite de tous et permet à chacun de « développer sa personnalité » (art. L.111-1).

Exemples d'agissements LGBTphobes dans les établissements scolaires :

- émettre des injonctions vestimentaires liées au sexe,
- refuser le prénom d'usage d'une personne adulte, d'un ou d'une élève (adopté au sein de l'établissement avec l'accord des parents pour une personne mineure) et/ou refuser d'utiliser les pronoms/accords correspondant à son identité.

Améliorer la réponse aux comportements homophobes et transphobes implique la mise en œuvre d'une politique d'établissement cohérente reposant notamment sur :

- l'intégration des notions d'homophobie et de transphobie dans le règlement intérieur ;
- la rédaction d'un volet dédié à ces violences dans le plan de prévention des violences de l'établissement.

Ce qui est inscrit sur la page officielle du ministère de l'Enseignement supérieur à destination des étudiant-es :

www.etudiant.gouv.fr/fr/ce-qui-change-pour-les-etudiants-transgenres-829

Le prénom d'usage et les documents :

Liste non-exhaustive des documents qui peuvent mentionner le prénom d'usage sans modification du prénom à l'état civil :

- Carte étudiante
- Carte de bibliothèque
- Pour les élections : liste électorale, liste d'émargement, listes de candidats
- Affichage des résultats d'examen
- Listes d'inscriptions, d'appels, d'émargement
- Adresse de messagerie étudiante

Les mentions Madame/Monsieur facultatives :

Ces mentions n'étant pas constitutives de l'état civil d'une personne, elles pourront être supprimées des correspondances, formulaires et autres documents internes aux établissements.

Ce que dit la loi :

Les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre sont des délits passibles d'une peine maximale de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende pour une personne physique. Lorsqu'un agent public refuse sur ces mêmes fondements de fournir un service ou un bien dans un lieu accueillant du public ou en interdit l'accès, les peines sont portées à 5 ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende.

Il est de la responsabilité de ces institutions de veiller à ce que leurs représentant-es dans les établissements respectent ces principes et agissent avec une bienveillance élémentaire pour accueillir l'ensemble des élèves et étudiant-es. ▲

LA PAROLE À... ARNAUD ALESSANDRIN

Sociologue, LACES, Université de Bordeaux.

L'École française aveugle au genre

Le suicide d'une lycéenne trans en décembre 2020 a suscité une vague d'émotion et d'indignation, faisant apparaître les failles de l'Éducation nationale quant à la prise en charge des mineurs trans, gender fluid ou non binaires.

Des violences scolaires

En 2018, la recherche « Santé LGBTI¹ » a permis de mesurer le sentiment de bien-être scolaire des élèves LGBTI. Au collège, 73 % des élèves LGBTI ont ressenti des difficultés scolaires ou relationnelles, et au lycée ce taux est de 57 %. Il s'élève à 82 % en ce qui concerne les élèves trans ! Les données disponibles sont écrasantes et rejoignent les témoignages qui fleurissent sur les réseaux sociaux. Concernant les élèves trans ou non binaires, les points d'échauffement sont nombreux : incompréhension ou déni face aux premières interpellations par l'élève, programmes scolaires (en SVT ou EPS) non adaptés ou clairement discriminatoires, accueils et accompagnements scolaires défaillants, dispositifs pédagogiques (notamment en matière d'éducation à la sexualité) excluants, non prise en charge des cas de transphobie. Face à tout cela, que fait l'Éducation nationale ?

Des premières réponses institutionnelles hypo-efficaces

La réponse des pouvoirs publics est excessivement timide. En 2012, le gouvernement installe une délégation interministérielle de lutte contre la violence qui lance une campagne contre le harcèlement à l'école² qui, jusqu'à très récemment, offrira aux professionnel·les de l'enseignement la seule trace officielle du mot transphobie. Les référent·es pour une égalité filles-garçons sont alors bien démunie·es, d'autant plus qu'ils semblent sous-(in)formé·es dans les formations initiales des enseignant·es ! Dans

un même temps, les controverses autour de la question du genre n'ont pas permis à l'Éducation nationale d'être pleinement à l'écoute des besoins des élèves trans et de leurs proches. Critiquée pour diffuser la théorie du genre ou favoriser un prosélytisme LGBTI, l'Éducation nationale a largement préféré la politique de l'autruche à l'action. Il faudra attendre la campagne « Ça suffit ! » de 2018 pour sensibiliser aux LGBTIphobies et que réapparaisse le terme de transphobie. Le dispositif reste néanmoins très confidentiel. 2019 voit la création d'un observatoire des LGBTIphobies au sein du rectorat de Paris et la diffusion d'un Vademecum pour défendre les droits des personnes trans par la DILCRAH.

Où en est-on aujourd'hui ?

Un regard comparatif

Au-delà des formations initiale ou continue, des questions se posent : qu'en est-il de l'accès aux hormonothérapies pour les mineur·es ? De la facilitation du changement du prénom d'usage à l'école ? L'ensemble des outils disponibles sonnent comme un aveu d'échec au regard de ces interrogations. À l'étranger pourtant la question est parfois bien mieux prise en compte. Aux Pays-Bas, au Luxembourg ou en Espagne, les mineur·es trans peuvent avoir accès à des bloquants hormonaux ou à des changements de prénoms facilités dès 16 ans. L'obtention des diplômes est alors réalisée sous la bonne mention de genre. Sans effacer les harcèlements et les décrochages scolaires, la mise en congruence du corps et du genre de l'élève favorise un mieux-être comme le montrent les pédagogies non-oppressives ou féministes peu à peu importées en France. En témoignent les travaux de Gabrielle Richard³, permettant la mise en place d'un climat scolaire inclusif. Tant d'horizons égalitaires que l'Éducation nationale ne semble toujours pas pleinement investir. ▲

1. Dagorn, J. & Alessandrin, A. (2018). La santé des élèves LGBTI. *L'école des parents*, 2(2), 28-29. <https://doi.org/10.3917/epar.627.0028>

2. <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>

3. Gabrielle Richard, *Hétéro, l'école ?*, Éditions du remue-ménage, 2019.

POLICE, JUSTICE, GENDARMERIE

QUE FAIT LA POLICE ?

En 2020, ce sont 25 cas de lesbophobie, de gayphobie, de biphobie et de transphobie émanant directement des forces de l'ordre ou de la Justice qui nous ont été rapportés, représentant 2 % des témoignages reçus. Sont également à prendre en compte les 85 témoignages de plus où les personnes ont sollicité ces institutions suite à des actes LGBTIphobes perpétrés dans un autre contexte (des problèmes de voisinage dans 50 % des cas, mais aussi des agressions dans des lieux publics ou dans la famille) et ont alors été mal accueillies ou n'ont pas bénéficié des droits garantis par les textes de loi.

DES AUTORITÉS PARFOIS DIRECTEMENT À LA SOURCE DE VIOLENCES

Alors qu'elles et ils sont censé-es protéger les victimes de LGBTIphobies, les représentant-es de la loi se révèlent parfois être à l'origine d'agressions, particulièrement violentes pour les victimes qui n'ont alors plus de recours. Les témoignages reçus font état d'injures de la part des forces de l'ordre : ici, un groupe de policiers insultent en pleine rue une femme trans qui passe devant eux de « sale folle » et de « pédale » ; là, dans une manifestation, un CRS lance un « pédé » à un jeune participant. Des jeunes femmes ont également témoigné d'insultes lesbophobes (« Vous allez bien vous léchez la chatte en cellule, bande de gouinasses. ») dans le cadre de la violente répression de la marche féministe à Paris dans la nuit du 7 au 8 mars 2020.

Plusieurs hommes ont également témoigné de contrôles humiliants, stigmatisants et abusifs lors d'interventions sur des lieux de dragage gays : l'identité de Timothée a été relevée pour l'intimider, et Gabriel a été traité de « violeur » par une policière... Ces comportements sont évidemment d'une grande violence pour les victimes, qui se sentent particulièrement trahies par les représentant-es de la loi.

UNE JUSTICE QUI N'APPLIQUE PAS LES RÈGLES CENSÉES PROTÉGER LES PERSONNES LGBTI

Les victimes sont donc parfois d'emblée découragées de chercher protection auprès des forces de l'ordre, de peur d'être à nouveau

« LES POLICIERS FONT TOUT POUR NE PAS PRENDRE MA PLAINTÉ »

victimes de violences, de moqueries, ou d'être mal accueillies alors qu'elles viennent déjà de subir un événement traumatisant. Quand elles passent effectivement la porte du commissariat, il arrive que la police refuse de recevoir la plainte, en violation de l'article 15-3 du Code de procédure pénale. Les témoignages font état d'accueils hostiles, de propos cherchant à démotiver la victime qui, si elle n'est pas directement déboutée, est fortement encouragée à ne déposer qu'une main courante. C'est le cas de Catherine, qui s'est vu refuser le droit de porter plainte dans un commissariat normand après un cas de harcèlement lesbophobe dans son entreprise. C'est aussi celui de Léonard, insulté dans la rue à Paris, à qui la police répond, au commissariat : « Vous n'allez quand même pas porter plainte pour cela ! ». Cette année, au total, SOS homophobie a reçu 29 témoignages mentionnant un refus de prendre la plainte de la part des autorités.

Plus de la moitié de ces refus concernent des actes LGBTIphobes dans le cadre du voisinage. Cela aboutit à une méfiance de plus en plus grande des victimes pour les institutions, mais aussi à une impunité totale pour les agresseurs et agresseuses, qui ne sont ni recherchés, ni condamnés.

Charly, en Île-de-France, qui vit un « calvaire » dans sa résidence en raison de harcèlement verbal homophobe, est atterré par l'inaction de la police à qui il a bien donné les noms de ses agresseurs. « La police attend juste que je me fasse frapper », conclue-t-il. « Je comprend maintenant pourquoi tant de femmes meurent sous les coups de leur conjoint », souligne Elisabeth, qui a vu son fils gay subir des menaces de mort récurrentes d'un voisin, et la police, plusieurs fois prévenue, ne jamais se déplacer.

Quand la plainte est enregistrée, des témoignages nous rapportent des classements sans suite inexplicables pour les victimes au vu des preuves au dossier, ou des cas où la LGBTIphobie n'est pas retenue comme facteur aggravant. On peut y voir la conséquence d'une politique publique trop axée sur le taux de résolution des affaires au détriment des victimes de LGBTIphobies, quand ce ne sont pas des cas de LGBTIphobie pure et simple.

UNE LÉGISLATION ENCORE INSUFFISANTE ET DISCRIMINATOIRE

Une des causes de ce que les victimes perçoivent comme un mauvais accueil, une minimisation des faits ou de l'inaction est le manque de formation des représentant-es de ces institutions. Quand Matt présente à une policière des appels au crime envers des personnes LGBTI sur Instagram, il constate qu'elle « ignore tout sur le sujet de l'homophobie et ne sait pas quoi faire ».

En 2019, nous évoquions quelques progrès de ce côté : la mise en place de formations aux problématiques LGBTI dans la forma-

tion initiale des policier-es et la création des « officier-es de liaison LGBT », également dans la Police. Ces dispositifs constituent un premier pas néanmoins insuffisant. Nous demandons, comme l'association FLAG! (association LGBTI des ministères de l'Intérieur et de la Justice), une sensibilisation systématique dans la Police comme dans la Gendarmerie et un dispositif national plus complet (voir encadré « La parole à »).

Enfin, rappelons que des textes de loi sont encore discriminatoires envers les personnes LGBTI. L'accès à la PMA à ce jour est toujours restreint aux couples hétérosexuels. Au-delà des textes, les pratiques de la Justice peuvent être discriminatoires. C'est ce que montre le témoignage de Jeff, homme trans, dont la transidentité est mentionnée sans raison dans les communications de la partie adverse, ou celui de Philippe, dont l'homosexualité est inscrite dans l'ordonnance de protection prise par le juge des affaires familiales sans justification.

Au-delà d'un outing qui peut être dangereux pour ces personnes, la question de l'utilisation discriminatoire de cette information dans un jugement rendu se pose de manière évidente.

Police, Justice, Gendarmerie : ces institutions devraient protéger les victimes de LGBTIphobies et être exemplaires dans leurs relations avec le public. Cette année encore, les faits graves collectés dans les témoignages montrent que c'est loin d'être le cas. ▲

**« LA POLICIÈRE
N'ÉTAIT MÊME PAS
AU COURANT
DE CE QU'ÉTAIT
L'HOMOPHOBIE »**

TÉMOIGNAGES

Alors que **Gabriel** se promène en fin d'après-midi sur un lieu de drague parisien, plusieurs policiers se dirigent vers lui et l'insultent. Une policière le traite même de « violeur », sous les rires de ses collègues. Gabriel, très choqué, ne s'attendait pas à vivre cette situation : pour lui, la police devrait le protéger et non l'agresser. Il hésite à porter plainte au vu de la fonction de ses assaillant-es.

Georges, Karima et Lucienne vivent en Picardie et ont en commun d'avoir effectué une demande de changement de leurs prénoms à l'office d'état civil dans leur ville. Tou-tes trois sont des personnes trans, et cette demande est permise par les textes. Malgré le caractère légitime de leur demande, l'officier d'état civil n'y répond pas favorablement et s'en déleste vers le procureur de la République. Ce dernier les refuse en demandant des attestations médicales qui ne sont plus obligatoires. Georges, Karima et Lucienne se sentent blessé-es par cette lecture jugée incorrecte de l'esprit de la loi. L'association qui les accompagne a contacté le Défenseur des droits.

Philippe est père d'une petite fille de quatre ans. Il s'est séparé de sa compagne quand celle-ci a compris qu'il fréquentait des hommes. Son ex-compagne et mère de l'enfant cherche à l'éloigner définitivement de sa fille. L'ordonnance de protection prise par le juge des affaires familiales mentionne clairement son orientation sexuelle, ce qui lui semble inadmissible et discriminatoire. Philippe se sent trahi par la Justice familiale : « J'ai perdu toutes mes illusions ».

Harcelé par un jeune homme dans le besoin qu'il a hébergé un temps, **Basile** est à bout. Ce jeune homme l'insulte régulièrement en le

traitant de « sale pédé » et de « fils de pute ». À la gendarmerie de la ville où habite Basile, la prise en compte de sa plainte est refusée catégoriquement car, selon les gendarmes, « tant qu'on ne le voit pas embrasser un garçon dans la rue, on ne peut pas prendre la plainte ». Selon eux, le procureur de la République refusera également la plainte et il serait préférable qu'il prenne un avocat pour se défendre. Pourtant, l'article 15-3 du Code de procédure pénale précise qu'il incombe à la gendarmerie de recevoir les plaintes.

Vinciane habite dans le sud de la France. Elle cherche des solutions pour se sentir davantage en sécurité après une double agression. Vinciane est une femme trans qui a commencé une transition. Elle a d'abord été insultée et menacée par un groupe de personnes qui lui ont aussi dérobé son sac à main. Ses agresseurs la menacent de représailles en cas de contact avec la Justice. Vinciane dépose tout de même plainte, ce qui permet l'arrestation des agresseurs. Mais quelques jours plus tard, elle est à nouveau agressée en pleine rue par un nouvel individu, qui la menace de représailles si elle ne retire pas sa précédente plainte. Cette fois-ci, au commissariat, l'accueil est glacial : « Le policier m'a demandé de regarder l'affiche sur le mur, qui indiquait l'amende pour faux témoignage » en lui précisant en complément qu'« il ne faut surtout pas faire de fausse plainte ». La sienne a tout de même été enregistrée mais depuis, Vinciane ne se sent pas protégée.

Victime de plusieurs agressions homophobes, **Jules** est en colère contre la police de la ville bretonne dans laquelle il habite. Il a tout d'abord été passé à tabac et détrossé par un jeune homme à qui il avait donné rendez-vous dans un hôtel. Si le policier qui le reçoit prend effectivement sa plainte, Jules apprend plus tard qu'elle a été classée sans suite malgré l'abondance de données. Dans les années qui suivent, Jules subit d'autres agressions homophobes, dont des violences physiques et verbales où on le traite de « gros pédé » devant plusieurs témoins. À chaque fois, Jules porte plainte, et à chaque fois, la

Par un samedi ensoleillé, **Irina et Nathan** se promènent dans les rues de la ville où iels habitent. Irina est la meilleure amie de Nathan. Elle est par ailleurs une femme trans. Alors que tou-tes deux discutent de la transition qu'elle vient d'entamer, iels passent devant un groupe de policiers. Ces derniers se mettent à se moquer d'Irina et à l'insulter (« Sale folle », « tapette », etc.).

Nathan est horrifié et tou-tes deux répondent aux policiers : « Vous n'avez pas le droit de dire ça ! Vous êtes censés faire respecter les lois ! ». Les policiers se mettent

alors à menacer les deux jeunes adultes et les conduisent au poste pour « outrage à agent ». Les ami-es se taisent et quittent les lieux, impuissant-es et « dégouté-es » par l'attitude de ces fonctionnaires. Nathan précise que son propre père est policier et qu'il sait qu'ils ne sont pas tous violemment transphobes. Néanmoins, il est révolté que des personnes censées représenter la loi puissent tenir de tels propos. « Comment est-ce que les personnes trans, homosexuelles ou bisexuelles peuvent se sentir protégées et en sécurité si même la police se met à les insulter ? », se demande-t-il. ▲

plainte est classée sans suite, malgré des dossiers très complets. « On ne s'occupe d'aucune de mes affaires », s'alarme Jules, qui souligne l'inaction du commissariat.

Timothée a subi un contrôle de police qu'il juge exagéré dans un parc parisien. Alors qu'il initie un contact physique « pas bien méchant » avec un autre homme, plusieurs policiers contrôlent leurs papiers et notent noms, adresses, et numéros de téléphone pour une raison que Timothée ne comprend pas. Les policiers insinuent que Timothée et l'autre homme ont eu un comportement à caractère exhibitionniste, sans néanmoins verbaliser in situ les deux hommes. Timothée pense que la police a voulu leur faire peur et les humilier et ne sait pas si le contrôle d'identité risque de donner lieu à une convocation au commissariat.

Victime d'une agression verbale et physique à la sortie d'un bar « LGBT-friendly » d'Auvergne, **Elias** est traumatisé par la violence dont il a été victime. Il dépose plainte au commissariat une première fois et le caractère homophobe de l'agression n'est pas retenu. Il renouvelle son dépôt de plainte, afin de s'assurer qu'elle est cette fois prise en compte correctement. Peu après, il est convoqué par un policier pour revoir sa plainte, car « certaines choses ne collent pas ». Au com-

missariat, Elias est interrogé pendant deux heures (« savonné », estime-t-il) par un agent dans l'optique de lui faire retirer sa déposition. À bout de forces et perdu à la fin de l'interrogatoire, Elias finit par signer le document de retrait de plainte. Elias raconte que l'agent s'est évertué à déconstruire son récit élément par élément puis a déclaré que la plainte n'avait « plus de sens », puis est allé jusqu'à la menace : en cas de maintien de la plainte, Elias allait « perdre et payer ». L'agent a ensuite sous-entendu qu'Elias était responsable de l'agression.

Thomas a porté plainte pour un viol qui s'est déroulé lors d'un « plan chemsex » avec un autre homme. Il a perdu connaissance à un moment et affirme avoir été violé par la personne lorsqu'il était inconscient. Il a eu des séquelles physiques importantes après son agression. L'auteur a été convoqué par la police, qui a estimé que le rapport sexuel était consenti. Thomas a l'impression de ne pas être pris au sérieux parce que la rencontre sexuelle avait été planifiée, que des actes sexuels initiaux ont été consentis et que des produits psychoactifs faisaient partie de la situation. Il a trouvé que la prise en charge à la police, à l'hôpital et à l'institut médico-légal n'a pas été à la hauteur de sa situation et pense que son orientation sexuelle a joué un rôle. Thomas se sent délaissé par la Justice.

En marge d'une manifestation contre la loi Sécurité globale, **Malik** filme des scènes de rue et est choqué d'entendre des CRS traiter un jeune homme qui passe devant eux de « pédé ». Le jeune homme est outré et répond aux policiers casqués : « Bien sûr que je suis pédé ! Et alors, ça te dérange ? » Un camarade du jeune homme confirme à Malik que ce comportement est « monnaie courante » de la part des policiers. Un instant plus tard, Malik est stupéfait de voir le jeune homme qui avait été insulté par les CRS se faire violemment interpellé par cinq

d'entre eux sans autre raison identifiée que sa réponse à l'insulte qu'il avait subie. ▲

**« POUR LES PERSONNES
LGBTI, C'EST UNE
JUSTICE AU RABAIS »**

QUELLES STATISTIQUES SUR LES LGBTIPHOBIES AU NIVEAU PUBLIC ?

Les chiffres sur lesquels travaille SOS homophobie sont ceux signalés à l'association, via la ligne d'écoute, le chat'écoute ou le formulaire en ligne. Un témoignage peut avoir été précédé ou suivi d'un dépôt de plainte ou d'une tentative de dépôt de plainte, mais ce n'est pas systématique. De plus, comme le mentionnent certains propos collectés par l'association, il arrive que le caractère LGBTIphobe de la plainte ne soit pas retenu.

Lorsque la plainte a bien été déposée, et le caractère LGBTIphobe retenu, elle est ensuite transmise au procureur de la République pour qu'il décide de la suite (enquête, classement sans suite...). Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) est chargé de publier les chiffres de ces plaintes enregistrées, sur une temporalité similaire à celle du Rapport annuel de SOS homophobie : les chiffres actuellement disponibles sont donc ceux de 2019 publiés en mai 2020.

Les chiffres de 2019 étaient accablants : en France métropolitaine, les services de police et de gendarmerie nationales ont enregistré 1 870 victimes de crimes ou délits « anti-LGBT ». Par rapport à

2018, le nombre de victimes d'actes criminels ou délictuels anti-LGBT enregistrés a progressé de 36 %, après une hausse de 33 % entre 2017 et 2018.

La source utilisée par le SSMSI est la base de données des victimes de crimes et délits constituée à partir des bases de procédures enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales, c'est-à-dire les crimes ou délits sur personnes physiques, constatés suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un délit flagrant, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité.

L'étude du SSMSI précise que le dépôt de plainte est une démarche très peu effectuée par les victimes : seules 5 % des victimes d'injures anti-LGBT et environ 20 % des victimes de menaces ou violences anti-LGBT déclarent avoir porté plainte en moyenne sur la période 2012-2018, selon l'enquête « Cadre de vie et sécurité ». Les plaintes déposées ne représentent donc qu'une infime partie des injures, menaces et violences subies du fait de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, réelle ou supposée, des victimes. De plus, il faut noter que la part de ces plaintes ayant effectivement débouché sur des condamnations ne fait pas partie du rapport annuel du SSMSI. ▲

LA PAROLE À... JOHAN CAVIROT

Président de l'association FLAG!

Quelles sont ses grandes missions de FLAG! ?

FLAG! est l'association LGBT des ministères de l'Intérieur et de la Justice.

Ses missions s'organisent autour de deux axes :
- un axe interne, pour une meilleure inclusion des personnels LGBT dans ces ministères et un appui auprès d'eux en cas de difficultés,
- un axe externe, pour faire le lien entre le public LGBT et les services de ces ministères, notamment la Police et la Gendarmerie.

Dans le Rapport sur les LGBTIphobies de l'année dernière, nous mentionnions la création des officier-es de liaison LGBT dans la police. Quel est un an plus tard votre regard sur ce dispositif ?

Le retour est bon. L'expérimentation à Paris a été pérennisée. L'officier de liaison parisien peut être contacté directement par les victimes, sur rendez-vous, pour que celles-ci soient entendues sans tabou et déposer plainte, si la situation le justifie. Beaucoup de victimes nous ont rapporté qu'elles n'auraient pas déposé plainte si elles avaient eu affaire à leur commissariat de quartier.

Nous avons également eu des bons retours sur les autres prises de postes : des rôles similaires, mais à « temps partiel », existent désormais à Cayenne, Bordeaux, Marseille, et Montpellier.

Ce dispositif est-il suffisant ?

Non. Nous estimons qu'il faudrait au total entre 25 et 30 de ces officier-es de liaison en France, avec du temps dédié pour se former de manière continue à ces sujets et s'ancre dans les spécificités de leur territoire. Notamment, en créant un réseau avec les associations locales pour diriger les victimes vers un accompagnement personnalisé.

En parallèle, le rôle de référent-e LGBT n'est pas efficient. Une personne est nommée dans chaque commissariat de police du territoire, soit plus de 650 personnes. Mais ces référent-es n'ont pas de formation obligatoire

sur le sujet et apprennent parfois tardivement leur nomination.

Ce que nous souhaitons, c'est une vraie articulation entre des officier-es de liaison en plus grand nombre et les référent-es LGBT, afin de créer un réseau territorial sur ces questions, et mieux accueillir le public.

Quel est le dispositif en place dans les gendarmeries ?

Il n'existe pas aujourd'hui d'équivalent au rôle d'officier-e de liaison LGBT dans la Gendarmerie. Il y a un-e référent-e nationale égalité et diversité et des référent-es locaux, dont le rôle est de traiter, en interne uniquement, les discriminations au sens large et l'égalité femmes-hommes.

La Gendarmerie couvre 95 % du territoire et 50 % de la population, et notamment les territoires où les victimes sont le plus isolées : il est donc crucial que les gendarmes soient aussi formé-es à l'accueil des victimes de LGBTphobies. On s'adresse par exemple encore aujourd'hui aux personnes trans victimes de violences selon le genre inscrit sur leur carte d'identité, quelle que soit leur volonté.

Des formations sont parfois organisées sur ces sujets, notamment par FLAG!. Nous souhaitons qu'elles soient systématisées et ancrées dans la réalité du métier de gendarme.

Quel est l'objectif de l'application que FLAG! a lancée en 2020 ?

Le but est de rendre visibles les LGBTphobies subies ou vues hors du biais des dépôts de plaintes, de manière anonyme. Nous savons que le nombre de plaintes déposées est bien moins élevé que la réalité des LGBTphobies subies. Nous sollicitons ces signalements pour comprendre où et quand ont lieu les LGBTphobies, pour alimenter la construction des politiques publiques et notamment la réponse des forces de sécurité. Nous avons eu 1 466 signalements entre le lancement en mai et fin décembre 2020. ▲

POLITIQUE

UNE LUTTE PERMANENTE

Pour l'année 2020, 19 cas de LGBTIphobies (soit 1 % de l'ensemble des cas recensés) sont à noter en ce qui concerne le domaine de la politique. Outre le sujet de **la PMA, le don du sang ou encore le nouveau plan national d'action** annoncé par la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances Elisabeth Moreno, **la majorité des témoignages soulignent des discours toujours rétrogrades et débridés de la part de nombreux·ses élu·es à l'égard des personnes LGBTI** et des débats sociétaux que leurs droits suscitent, perpétuant un obscurantisme entretenu par des idéologies partisanes toujours prégnantes.

DES STIGMATES TOUJOURS PRÉSENTS

La grande majorité des témoignages et signalements que SOS homophobie a pu recueillir dans un contexte politique montrent un certain mépris des problématiques de lutte contre les LGBTIphobies de la part de nos élu·es, qui les considèrent comme des sujets de seconde zone. Une réalité que l'on observe notamment dans le discours politique, mais aussi dans les pratiques, comme celles de ces maires, décidant par exemple volontairement de ne pas célébrer de mariage entre personnes du même genre. Rappelons qu'il s'agit là d'un acte illégal passible de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. Une illégalité qui n'est plus cachée, symbole de protestation et qu'assument nombre d'entre eux, tel Franck Meyer qui se revendique « hors-la-loi » : « moi, en conscience, je ne marierai pas deux hommes et deux femmes ». Un ton catégorique, qui souligne l'irresponsabilité face aux devoirs qui lui incombent en tant que représentant de la République. Il y a, nul doute, une prise en compte des LGBTIphobies chez nos élu·es, mais qui reste partielle aussi en raison d'un manque de sensibilisation des politiques face aux réalités discriminatoires. C'est ce que montre le cas d'un élu RN de Metz qui, en novembre 2020¹, parle de « dérive sociétale » pour dénoncer l'octroi d'une subvention à une association LGBTI locale. Ou bien celui du maire de Sotteville-sous-le-Val, qui refuse

de marier les couples de même genre (voir chapitre Religion).

Néanmoins, des acteurs politiques locaux peuvent aussi être la cible de ces agissements discriminatoires, diffamants, comme nous l'exprime le témoignage d'Arthur, conseiller municipal, qui a reçu une lettre, anonyme après son élection au sein du conseil, sur laquelle il était écrit « Pas de PD ici, tu es inutile » ; tout comme, Patrick Malavieille, maire de La Grand-Combe qui a déposé une plainte suite à des attaques homophobes au sein d'un commentaire dans lequel il est écrit : « C'est un PD qui suce des queue de toutes races plusieurs fois par jour et la je suis encore très poli ». Une vie privée, intime qui est ainsi entravée au profit d'une violence de plus en plus exacerbée, comme le montre le cas d'Enzo, un colistier qui s'est vu outé et dont la vie intime a été dévoilée sur Facebook par des photos volées sur son compte Instagram, puis affichées et accompagnées d'un commentaire haineux ainsi que des mentions du post comme « #gay, #gayman », entourées afin d'appuyer sur cette orientation.

Mais ces propos discriminatoires sont aussi présents à l'échelle de la politique nationale, comme l'a montré Laetitia Avia, une des porte-parole du parti La République en marche (LREM). Dans des messages échan-

« PAS DE PD ICI, TU ES INUTILE »

LETTRE ANONYME,
ENVOYÉ À UN
CONSEILLER MUNICIPAL

1. <https://www.republicain-lorrain.fr/politique/2020/11/20/subvention-a-une-association-lgbt-le-conseiller-municipal-rn-parle-de-derive-societale>

gés avec des membres de son équipe, elle parle de l'« amendement des PD » pour qualifier la loi sur la haine en ligne, parmi d'autres propos tout aussi diffamants sur d'autres formes de discriminations. Des propos qui ne devraient pas avoir leur place au sein des discussions de nos politiques, de nos « représentant-es ».

DON DU SANG : HYPOCRISIE GOUVERNEMENTALE

Le don du sang est un sujet ne cessant d'être débattu d'année en année. Pour rappel, depuis 2016, le don de sang est ouvert à toutes. Ou presque. En effet, si les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) peuvent enfin donner leur sang, ils ne peuvent le faire qu'en respectant une période d'abstinence de douze mois. Une mesure ainsi plus que superflue, insidieuse et perpétuant une discrimination à l'encontre des personnes concernées. SOS homophobie a ainsi porté plainte avec quatre autres associations contre la France en saisissant la Commission européenne pour « violation de la législation européenne » en juin 2019. C'est ainsi qu'un mois plus tard, Agnès Buzyn, alors ministre de la Santé, soutient et fait adopter une diminution de cette période de douze à quatre mois, à partir de février 2021, s'appuyant « sur des éléments scientifiques, objectifs et indépendants ».

Mais tout s'accélère un an plus tard, en 2020, lorsque un député du Parti socialiste, Hervé Saulignac, fait voter en commission spéciale un amendement au sein du projet de loi bioéthique proposant une suppression de la période d'abstinence, en prônant qu'aucune « distinction ne doit être faite en fonction du genre et sexe du ou des partenaires avec qui il ou elle aurait entretenu des relations sexuelles. » Une mesure qui a suscité beaucoup d'espoir, mettant ainsi fin à cette exclusion. Cet amendement sera finalement rejeté par le gouvernement, le ministre de la Santé actuel, Olivier Véran, jugeant la proposition « dangereuse »². Une décision allant pourtant à l'encontre du discours ministériel d'Agnès Buzyn un an plus tôt, qui annonçait

le 17 juillet 2020 dans un communiqué de presse vouloir « à horizon 2022, envisager l'alignement des critères de sélection pour tous les donneurs. ».

Par ces demi-mesures, le gouvernement participe aussi à la discrimination des HSH en faisant l'amalgame entre des pratiques sexuelles à risque, reflet d'une image caricaturale d'une vie sexuelle débridée en particulier des personnes gays, et de simples relations sexuelles protégées, comme peut en avoir toute personne ayant des attirances sexuelles. SOS homophobie réclame l'alignement des conditions du don de sang à toutes, sans aucune discrimination. Une demande à laquelle le gouvernement refuse de répondre, caché derrière un discours hypocritement progressiste, et brandissant l'argument de protection d'une « population à risque ».

UN NOUVEAU PLAN NATIONAL D'ACTION

Le 14 octobre 2020, la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, Élisabeth Moreno, a annoncé un plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT³. Un plan qui se concentre sur quatre axes que sont « la reconnaissance des droits des personnes LGBT+ ; le renforcement de leur accès aux droits ; la lutte contre la haine anti-LGBT+ et l'amélioration de la vie quotidienne », suivis de 42 objectifs. Parmi eux, un accès au droit réel d'adoption – qui reste à ce jour toujours aussi laborieux avec un processus administratif qui décourage la plupart des personnes qui en font la demande –, la création d'un site dédié « Éduquer contre les LGBTphobies » et la création, dans chaque académie, d'un observatoire de la haine anti-LGBT+ (que SOS homophobie demande depuis longtemps). Pour les personnes trans,

2. https://www.huffingtonpost.fr/entry/veran-refuse-de-supprimer-les-restrictions-de-don-du-sang-pour-les-homosexuels_fr_5f243cc3c5b68fbfc8828f89

3. <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/10/DILCRAH-Plan-LGBT-2020-2023.pdf>

une action vise à faciliter l'utilisation de la civilité et du prénom d'usage dans les documents administratifs non officiels, pour les agent-es de la fonction publique comme pour les usager-es.

Cette liste d'objectifs doit être remplie d'ici 2023. Cela va dans le bon sens et certaines mesures annoncées sont intéressantes. SOS homophobie note que le plan prend en compte un large spectre de thématiques.

Mais nous attendons désormais de voir les moyens, les budgets pour les formations initiales mais aussi continues des pouvoirs publics, censés accueillir, accompagner, protéger l'ensemble des citoyen-nes sans discriminations. Nous craignons que les mesures annoncées ne soient pas à la hauteur du contexte de violences et de discriminations LGBTIphobes, de leur ancrage et de leur quotidienneté dans la vie de ces personnes. ▲

LA PAROLE À... MARIE CAU

Ingénieure, cheffe d'entreprise, élue maire de Tilloy-lez-Marchiennes en 2020.

« Vous passez 50 ans de votre vie à vous cacher, et maintenant, on vous applaudit. » Comme partout ailleurs malheureusement, Marie Cau a connu la transphobie : « On me traitait de pervers, de malade ». Néanmoins, elle nous interrompt très vite pour nous confesser qu'elle n'a pas « d'histoire triste à nous raconter ». Sa transidentité est affichée au grand jour au cours de la campagne municipale qu'elle mène à Tilloy-lez-Marchiennes en 2020, lui donnant une visibilité, un engouement qu'elle n'avait pas imaginé aussi grand. Elle en ressort victorieuse avec près de 70 % des voix, et nous exprime une absence de « réticence de la population face à la transidentité ». Pour elle, deux facteurs en sont la cause. Les néo-rurales et néo-ruraux tout d'abord, venu-es des villes, qui sont plus à même de faire preuve de tolérance et d'être renseigné-es sur ces questions ; mais aussi une population rurale qu'elle connaît bien, ayant effectué une formation agricole, et qu'elle sait plus préoccupée par les questions de voiries que les réflexions sociétales. Elle explique que sa liste a été « portée par les gens du village ». En effet, Marie Cau peint ici, alors qu'elle n'était que très peu remarquée dans son village, un paradigme dans

lequel les populations sont bienveillantes et tolérantes. Elle a bien entendu eu des critiques, mais qui ne représentaient finalement rien face aux innombrables messages de soutien tous aussi positifs que poignants qu'elle a pu recevoir. Pour les quelques messages transphobes, elle préfère « prendre de la hauteur et les utiliser comme une force ». Elle nous parle aussi du manque de connaissance de ces populations sur les questions de transidentité. Selon la maire, cela peut expliquer l'ensemble des amalgames qui sont encore faits dans la société : porte-à-porte de sensibilisation qu'elle a mené pendant la campagne a ainsi permis de « rassurer les personnes », nous explique-t-elle, de « rompre avec les stéréotypes [...], il faut une élévation des consciences ». Selon Marie Cau, il est important de faire un travail éducatif auprès des personnes n'étant pas sensibilisées aux questions de genre. Sur ce sujet, elle évoque en effet l'attention à apporter aux associations LGBTI, dont la radicalité de certaines amène les personnes désirant se renseigner sur ces sujets à se restreindre de tout questionnement et de tout commentaire, par peur de se sentir rejeté-es. En ce sens, elle ajoute que l'ensemble des associations doivent s'engager dans une certaine bienveillance. ▲

PMA : CHRONOLOGIE D'UNE LOI EN DÉBAT DEPUIS 25 ANS

En 1994, en choisissant de limiter l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) aux seuls « couples composés d'un homme et d'une femme », le législateur choisit d'exclure en raison de leur statut conjugal ou de leur orientation sexuelle certaines femmes des techniques d'assistance médicale à la procréation (AMP) – pour le dire simplement, d'un parcours sanitaire sécurisé pour procréer. Exit les femmes célibataires et les couples de femmes qui, jusque-là, bénéficiaient de l'accompagnement de leur médecin-gynécologue, notamment pour des inséminations artificielles avec donneurs (IAD) en cabinet médical.

En 2012, François Hollande fait de la « PMA pour toutes les femmes » une promesse de campagne. S'organisent alors les mouvements conservateurs les plus rétrogrades et des débats d'une violence inouïe sont relayés à la télévision et à la radio pendant des mois¹. Ils feront reculer le Gouvernement, et en 2013, la loi « Mariage pour Tous » est amputée de cette mesure tant attendue par les femmes lesbiennes et bies: l'extension de l'accès à la PMA.

En 2017, Emmanuel Macron reprend à son compte cette promesse qui commence à prendre forme en 2019. Le 15 octobre 2019, l'Assemblée nationale passe au vote solennel l'article 1^{er} de la loi bioéthique qui ouvre la PMA aux femmes en couple avec une femme et aux femmes célibataires. Une avancée amère, car les hommes trans souhaitent porter leur enfant tout simplement ignorés par ce texte. D'autres arbitrages de la loi confirment les craintes des militant-es LGBTI pour l'égalité des droits : système de filiation et actes de naissance spécifiques en lieu et place du droit commun pour les couples lesbiens et leurs enfants, refus de la ROPA², cadre excluant les personnes trans de l'auto-conservation des gamètes, etc.

De plus, la navette parlementaire, déjà anormalement longue, est bouleversée par la crise et l'état d'urgence sanitaires en 2020. Enfin, le Sénat se dédit, en février 2021, en rejetant purement et simplement tout accès à la PMA à de nouveaux publics, tout juste un an après avoir voté son extension en première lecture. La loi devrait passer car l'Assemblée nationale a toujours le dernier mot, mais quand et comment ?

La teneur des débats autour de la révision de la loi bioéthique et ses articles PMA jette une lumière crue sur l'état de notre droit et l'entêtement de nos élu·es à refuser une réelle égalité entre les citoyen·nes dans notre pays. Sexisme, refus d'accorder aux femmes la pleine liberté et jouissance de leur corps et droits reproductifs, incapacité de penser le corps en dehors de la binarité femme-homme, méconnaissance totale de la réalité, des parcours de vie et des familles des personnes trans, volonté de toujours hiérarchiser entre les sexualités, les couples et les familles : voilà le spectacle qu'il nous a été donné à voir depuis deux ans d'interminables débats. En attendant, des couples, des femmes, des familles attendent. Certains projets parentaux ne verront jamais le jour, car crise sanitaire du Covid-19, fermeture des frontières et engorgement des hôpitaux obligent, nombre de femmes et de couples ont dû renoncer à leurs déplacements en Europe ou à leurs rendez-vous médicaux liés aux inséminations artificielles avec donneur (IAD) ou fécondations in vitro (FIV) en France.

Nous continuons de militer pour que l'examen de la loi bioéthique et de son volet PMA aboutisse au plus vite et que soient corrigés les éléments portant atteinte au respect, au droit et à l'égalité de toutes les femmes, de tous les hommes, de toutes les familles et de tous les enfants nés de PMA ou pas. ▲

1. Dans notre Rapport sur l'homophobie 2014, nous mentionnions avoir reçu 3 517 témoignages en 2013. Notre ligne d'écoute n'a jusqu'ici jamais dépassé ce triste record...

2. Réception d'ovocytes de la partenaire (ROPA) : dans un couple lesbien, l'embryon implanté est conçu à partir du sperme d'un donneur et des ovocytes de la femme qui ne porte pas l'enfant.

RELIGIONS

ON SE HÂTE AVEC LENTEUR!

En 2020, 50 témoignages évoquent des LGBTIphobies en lien avec les religions, dont 5 en contexte principal. **La plupart du temps, cette dimension s'ajoute à d'autres : la famille tout particulièrement, mais aussi le travail.** Ces chiffres ne permettent pas une analyse statistique approfondie, mais les faits rapportés ne laissent guère de doute : les trois grandes religions monothéistes sont source de LGBTIphobies.

VIVRE DANS UNE FAMILLE « RELIGIEUSE » : PAS DE BONHEUR POUR LES PERSONNES LGBTI!

Les appelant·es qui sont victimes de LGBTIphobie à connotation religieuse sont majoritairement jeunes et leurs témoignages concernent essentiellement la crainte de la réaction des parents « religieux » s'ils venaient à découvrir l'homosexualité de leur enfant, ou des conséquences d'une telle révélation. Il est néanmoins assez souvent difficile d'analyser avec précision si l'on a affaire à l'influence directe de la religion ou au contexte culturel de la famille, structuré lui-même par la religion. Les témoignages sont en effet imprécis : ma famille « est religieuse » ou très « religieuse », « dans ma religion... », rien de plus. Mais une chose est certaine : toutes ces victimes voient dans les croyances ou les doctrines religieuses la cause des LGBTIphobies dont elles sont victimes.

C'est par exemple le cas de Karim qui se définit comme non binaire et pansexuel. Sa famille musulmane est très pratiquante et il a très peur de la réaction de son père s'il venait à être au courant. Ces craintes sont, pour d'autres personnes, des réalités. Hamed est un jeune musulman dont la mère a découvert des messages révélant l'homosexualité de son fils. Depuis ce jour, il est privé de téléphone portable et d'ordinateur, et ses parents l'insultent et le frappent. De même pour Victor, dont la famille est très catholique et proche du mouvement La Manif pour tous.

Sa sœur, particulièrement virulente, menace de l'outter auprès de ses grands-parents. Gaëlle, de son côté, a dû se séparer de sa petite amie dont la mère, de religion juive, n'accepte pas son homosexualité. Depuis, cette dernière ne cesse d'espionner sa fille. Tous ces faits sont d'autant plus graves que ces victimes sont jeunes et souvent dépendant·es de leurs parents. Hamed a été enfermé par sa famille « musulmane extrême ». Il a dû s'échapper pour ne plus vivre sous son emprise. Mais la situation peut également être compliquée pour des adultes, par exemple lorsqu'il y a des enfants issus d'un mariage hétérosexuel. Un homme musulman interdit à ses enfants de voir leur mère en présence de sa conjointe car il craint des « séquelles » sur elles et eux. Ou bien l'histoire d'Antoine, qui a un projet de GPA avec son mari. Sa mère est évangélique et leur dit que tout cela est « impur », que c'est une « abomination » et prône les thérapies de conversion.

LA SITUATION SE COMPLIQUE LORSQU'IL Y A DES ENFANTS

RELIGIONS ET TRAVAIL : LA MISE À L'ÉPREUVE

Les LGBTIphobies à connotation religieuse se manifestent également sur le lieu de travail. Un infirmier, employé dans une « structure musulmane », est victime de moqueries et même de menaces de mort de la part d'un collègue très agressif. Catherine, bénévole dans une association catholique du sud de la France, a été exclue de l'organisation après avoir commencé sa transition. Ces personnes sont donc bien victimes de LGBTIphobies à connotation religieuse. Or,

les discriminations en raison, entre autres, du genre et de l'orientation sexuelle sont punies par la loi.

LGBTIPHOBIES ET RELIGIONS SUR INTERNET ET DANS LA SOCIÉTÉ

À côté des appels de victimes, dont on peut mesurer le désarroi étant donné la gravité des faits, on trouve aussi des signalements concernant les LGBTIphobies sur les réseaux sociaux. Il y a par exemple des messages qualifiant l'homosexualité de « maladie » et appelant à « soigner » les personnes concernées. D'autres ont eu tôt fait de voir dans la pandémie de coronavirus une « punition divine » consécutive au mariage pour toutes. Plusieurs médias ont également évoqué le cas du maire de Sotteville-sous-le-Val qui refuse de marier les couples de même genre. Proche de La Manif pour tous, dont il a été l'un des porte-parole, il préside le comité protestant évangélique pour la dignité humaine, un courant fondamentaliste. Il invoque la liberté de conscience qui serait « menacée » et n'hésite pas, au mépris de la laïcité, à déclarer que « la loi de Dieu est supérieure à la loi humaine ».

D'autres messages haineux fleurissent sur la toile. Comme celui proféré sur un vidéoblog catholique intégriste, qui fait l'amalgame entre homosexualité et pédophilie et use, pour le justifier, d'un argumentaire pseudo-psychanalytique très confus. Ces propos violents se retrouvent même dans l'espace public sous forme de graffitis, sur des affiches, etc. L'agressivité de ces messages, qui parsèment le quotidien des personnes, est souvent difficile à supporter. Comment réagir devant un tag : « On vous brûle vifs, l'enfer vous attend » (voir chapitre Lieux publics) ?

THÉRAPIES DE GUÉRISON : LE GOUVERNEMENT PÈCHE

Au cours de l'année 2020, divers événements significatifs au niveau institutionnel et peu encourageants sont aussi à noter. Le recul du gouvernement sur l'interdiction des thérapies

de guérison notamment : il n'est désormais plus question d'une loi spécifique mais d'une simple introduction de mesures allant dans ce sens dans un autre texte législatif. D'où la protestation du collectif « Rien à guérir » publiée par son porte-parole, Benoît Berthe Siward (voir ci-après).

On note cependant quelques signes positifs. Tout d'abord, relayé par la fondation britannique Ozanne, l'appel de plus de 300 dignitaires religieux anglicans, musulmans, juifs, bouddhistes et sikhs originaires de 35 pays pour interdire par la loi les « thérapies de guérison ».

De son côté, le pape, qui avait jeté un froid en recommandant la psychiatrie pour soigner les enfants homosexuel·les en 2018, s'est déclaré favorable aux unions civiles pour les couples de même sexe l'an passé. Mais toujours rien de très clair concernant l'ouverture au mariage religieux. Ses propos ont d'ailleurs provoqué des réactions LGBTIphobes venant de milieux catholiques intégristes ou simplement conservateurs. Christine Boutin a ainsi fait savoir que tout cela n'engageait que le chef de l'Église catholique.

On peut dire que la situation des personnes LGBTI par rapport aux religions reste globalement préoccupante, surtout au sein des familles, et que les réseaux sociaux continuent à véhiculer des messages LGBTIphobes. Il faut cependant noter quelques signes encourageants. C'est encore très peu mais les militant·es peuvent, par leur vigilance et leur engagement, accélérer le mouvement. C'est ainsi via des associations dissidentes des grands mouvements religieux que des personnes LGBTI peuvent trouver les moyens de concilier leur foi avec leurs identités. ▲

**D'AUTRES VOIENT
DANS LA PANDÉMIE
DE LA COVID-19
UNE PUNITION DIVINE**

TÉMOIGNAGES

Jean-Luc vit à la campagne, dans le Nord. Ses parents, agriculteur et agricultrice, sont très catholiques et homophobes. Il entend des insultes telles que « des pédés », et craint la violence de ses frères. Son père dit que l'homosexualité est un péché qui mène à l'enfer, que c'est un démon qui possède la personne concernée, mais que Dieu peut faire changer ça. Jean-Luc est conscient qu'il n'est fautif de rien, qu'il ne peut pas changer, mais une partie de lui a intégré ce discours et pense qu'il ira en enfer parce que « c'est mal ». Il est complètement perdu.

Léa est une jeune femme lesbienne et ça ne pose pas de problèmes chez elle. Elle est en revanche très proche de sa cousine, dont le père est profondément religieux¹ et très pratiquant. Depuis que son épouse et lui ont appris l'orientation sexuelle de Léa, leur fille a été priée de prendre ses distances avec sa cousine car celle-ci pourrait être une « prédatrice » pour elle !

Loïc est un adolescent vivant dans l'ouest de la France. Son père et sa mère sont catholiques à tendance conservatrice. Il leur a récemment fait part de son intention d'inviter son copain à venir dormir à la maison. Or ce dernier a l'habitude de se maquiller, ce qui n'a pas échappé à la mère de Loïc qui a très mal pris cette initiative. Quand son père a appris la nouvelle, il s'est mis en colère et lui a donné l'ordre de se faire soigner et de changer. Loïc n'a pas mis fin à sa relation et continue à aller dans la famille de son copain, qui est beaucoup plus détendue au sujet de l'homosexualité. Il n'est pas particulièrement angoissé mais redoute d'autres explications orageuses avec ses parents.

Yannis est un jeune homme gay qui, désormais, vit son homosexualité, il a un ami. Mais ça n'a pas toujours été le cas. De la fin de l'enfance jusqu'à l'âge adulte, il a fréquenté des églises pentecôtistes fondamentalistes et a suivi durant l'adolescence une thérapie de conversion dont il est ressorti très fragilisé. Il dit lui-même qu'on lui « a volé son adolescence ». Il évoque les processus mis en œuvre. On l'a persuadé que Dieu doit guider toute sa vie, que le Saint-Esprit est le meilleur des psychologues, qu'il avait en lui le « démon de l'homosexualité ». Aujourd'hui, il a pris conscience du mal qu'on lui a fait mais une partie de lui-même n'est pas encore complètement libérée de ces croyances. Il a pourtant eu la chance de rencontrer un ancien pasteur évangélique désormais athée qui lui a expliqué les ressorts mis en œuvre au cours de ces séances : autosuggestion, effet placebo, etc. Il lui a permis de comprendre qu'avec de tels procédés, on pouvait « faire croire n'importe quoi ». Par ailleurs, il a lu de nombreux ouvrages qui lui ont montré que l'homosexualité était une orientation sexuelle parmi d'autres. Il reconnaît cependant repenser à ce qu'on lui a mis dans la tête. Il dit que s'il entrait à nouveau dans une église pentecôtiste, il aurait peur de replonger dans la culpabilité. ▲

1. La personne qui a témoigné en ligne n'a pas mentionné de religion précise.

**POUR CE MAIRE,
« LA LOI DE DIEU
EST SUPÉRIEURE
À LA LOI HUMAINE »!**

Myrïam est une femme trans d'environ 30 ans qui vit dans l'ouest de la France. Elle vient de prendre conscience que le genre qui lui a été assigné à la naissance n'est pas le sien. Elle désire être genrée au féminin. Elle a également décidé d'entreprendre une transition. Elle ne vit pas avec ses parents mais dans un appartement tout proche du leur. Ces derniers sont musulmans très traditionalistes, voire « sectaires » selon ses propos. Elle leur a annoncé très récemment sa décision, ce qui a eu des conséquences très graves. En effet, son frère et sa sœur ne cessent de la harceler au téléphone et elle a très peur qu'il et elle ne viennent l'insulter sous ses fenêtres ou

même s'introduisent dans son domicile. Elle les croit capables d'une telle initiative. En effet, la famille est même allée jusqu'à demander à des parents vivant loin de l'inonder de mails. Elle a très peur. Le problème est aggravé par le fait qu'elle ne fréquente que sa famille et personne d'autre, elle n'a pas d'ami-es pour parler et être soutenue. Elle est par ailleurs dans une situation de grande précarité financière et se sent complètement perdue et terrorisée à l'idée de ce qui peut lui arriver. Face à cette situation, Myriam a deux souhaits : faire cesser le harcèlement par téléphone et rencontrer des gens pour parler et sortir de son isolement. ▲

LA PAROLE À... BENOÎT BERTHE SIWARD

Collectif Rien à guérir

En 2021, nous parlons encore des « thérapies de conversion », de leur existence et d'absence d'une interdiction claire en France, le pays de la première déclaration des droits humains !

Ces pratiques sauvages, qui embrigadent des personnes en questionnement avec leur propre identité, ne se passent pas qu'en « camps organisés » comme l'imagerie collective que l'on a souvent de ces groupes américains tristement célèbres. En France, cela se déroule aussi discrètement, dans des cabinets médicaux, en confessions, lors de conseils spirituels auprès de religieux, ou encore au sein même de familles dont l'héritage social pousse l'entourage à exercer des pressions pour tenter de modifier/réfréner l'identité d'une personne.

Ce phénomène puise sa force dans l'utilisation malsaine des questionnements d'une personne en recherche, souvent encore mal à l'aise avec la découverte de sa différence et l'image tordue que son environnement lui renvoie de son identité profonde. Au lieu d'aider la personne dans la voie de l'acceptation, ces groupes rétrogrades se servent de ce sentiment de mal-être et renversent la vapeur en arrivant à convaincre les personnes que se débarrasser de ses « pensées malsaines » serait la solution pour se délivrer de ses souffrances.

C'est là l'effet pervers de ces discours prodigués avec force par des personnes incompetentes sur ces sujets, convaincues des bêtises qu'ils assèment et qui font souvent autorité dans leurs institutions. Beaucoup tombent dans leur griffes, y restent plusieurs années, se font piétiner à petit feu sous couvert d'espaces de parole à la façon de certaines sectes, et se retrouvent en détresse psychologique voire même physique, si ce n'est détruit – à vie – ou poussés à commettre l'irréparable.

C'est ce qui m'est arrivé de 15 à 18 ans lorsque, mes parents, poussés par leur entou-

rage familial et religieux, m'ont fait participer à des sessions de « guérison de blessures profondes » organisées par la communauté des Béatitudes. Après avoir fui par instinct de survie ces cercles vicieux, le chemin de reconstruction a été long et fastidieux.

10 ans pour me reconstruire, 10 ans aussi pour aider ma famille. Il m'a fallu **étudier** ce qu'était vraiment l'« homosexualité », **rencontrer** des personnes LGBTQ+ pour comprendre ce qu'était leurs réalités, **me débarrasser de mon homophobie** intériorisée que ces pratiques m'avaient insidieusement injectée, accepter mon identité telle qu'elle est dans toute sa diversité, **clarifier mon propre rapport avec ma foi** et comprendre que la spiritualité ne devrait **rien à voir** avec ces dérives sectaires. Et enfin **pardonner à mes parents** qui n'ont fait qu'agir par ignorance en pensant bien faire, eux-mêmes victimes des fausses promesses de ces pseudo-thérapies, et **témoigner de mon propre bonheur au quotidien** en espérant que ma famille accepte un jour ce bonheur et accepte ainsi qui je suis, sans exception, sans étiquettes dégradantes. Non seulement cela les a aidés à m'accepter, mais cela leur a aussi prouvé que ce type de thérapies est dangereux et que m'y amener était une erreur : aujourd'hui ils en témoignent publiquement !

Depuis que nous parlons librement, j'ai été bouleversé par le nombre de témoignages que j'ai reçus, souvent de personnes qui n'ont pas la force de parler publiquement. De cela est né le collectif Rien à guérir, regroupant des rescapés de ces pratiques. Nous commençons à élever la voix et dire fort : Non, ces pratiques ne sont pas acceptables en France. Nous avons besoin d'une loi claire qui stoppe ces pratiques qui perdurent depuis des années. Une proposition de loi intelligente qui propose un cadre légal efficace a été déposée à l'Assemblée nationale, sans aucune réponse du gouvernement pour le moment. Le texte fait pourtant la quasi unanimité entre les différents groupes politiques, les spécialistes et les associations. Tant que l'on ne s'indigne pas, tant que l'on agit pas, alors implicitement, tous, nous autorisons ce qui se passe. Alors prenons position, agissons ! ▲

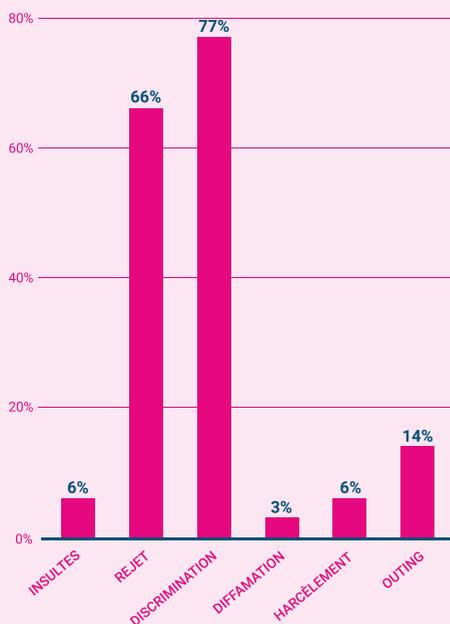
SANTÉ

TOUJOURS PAS DE VACCIN CONTRE LES LGBTIPHOBIES

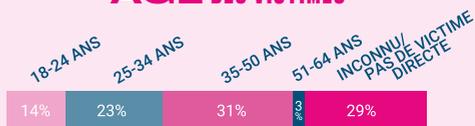
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

35

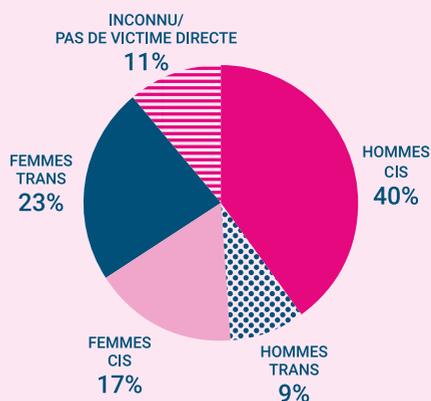
MANIFESTATIONS



ÂGE DES VICTIMES



GENRE DES VICTIMES



% DU CONTEXTE PAR GENRE

Genre	Pourcentage
HOMMES CIS	2%
HOMMES TRANS	8%
FEMMES CIS	3%
FEMMES TRANS	13%

Cette année encore, avec 35 cas recensés, le nombre de témoignages concernant des LGBTIphobies dans le domaine de la santé reste peu élevé. Les situations rapportées concernent de façon notable les 35-50 ans (31,4 %) et les personnes trans (11 cas sur 35). Les victimes témoignent principalement du rejet qu'elles ont subi et d'une prise en charge défavorable parce que LGBTI par des personnels soignants (77 % de situations de discrimination).

Le contexte sanitaire particulier de l'année 2020 a pointé toute l'importance des relations entre usager-es et professionnel-les du système de santé. Cette année encore, SOS homophobie a continué de recevoir des témoignages attestant l'incapacité de certains personnels à assurer leur devoir envers une partie de la population. Malheureusement, le parcours de santé peut présenter bien des obstacles, notamment chez les personnes LGBTI.

LE TROP LONG CHEMIN DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA PMA À TOU-TES

Aussi bien du côté législatif que médical, la procréation médicalement assistée (PMA) pour les couples de femmes et les personnes trans est un parcours semé d'embûches. Alors que nous attendons encore une décision législative favorable définitive, certains couples cherchent à prendre les devants. Cependant, leur préparation se heurte parfois à des professionnel·les de santé qui placent leurs jugements au-dessus de leur devoir d'informer et d'accompagner leurs patient·es. Un couple de femmes peut s'entendre dire que leur « projet [de maternité] n'est pas normal » et qu'il vaudrait mieux passer à autre chose. Une jeune femme peut être ignorée du jour au lendemain par son gynécologue habituel : « Je suspecte que son silence est dû au fait que je sois en couple avec une femme. » Solène, qui voulait entamer un suivi chez une sage-femme en attendant l'adoption de la loi, a dû supporter un discours décourageant et culpabilisant.

DON DU SANG : QUAND LA SANTÉ PUBLIQUE EXCLUT TOUTE UNE COMMUNAUTÉ

Le don de sang, un geste de santé publique primordial, reste encore encadré par des dispositions discriminantes qui n'ont plus de justifications scientifiques à l'égard des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH). Associées à un manque ou des erreurs de communication claire, elles engendrent de nombreuses situations inconfortables pour des donateurs volontaires, refusés à cause de leur orientation sexuelle. La réduction de la période d'abstinence de douze à quatre mois pour les HSH (voir chapitre Politique) maintient une discrimination envers toute une partie de la population, sans distinction du mode de vie et des comportements à risque, excluant entre autres les hommes en couple gay monogame. Plusieurs d'entre eux ont témoi-

gné de leur désarroi lors de la découverte de leur inéligibilité lors de l'entretien avec un·e médecin. Les données scientifiques sont bel et bien là : « le risque de transmission du VIH par transfusion sanguine est resté stable, à un niveau très faible, avant comme après l'ouverture du don de sang aux HSH »¹. Pour sauver des vies, l'Établissement français du sang a besoin de tout·es... Sauf des hommes gays et bis !

LES OBSTACLES MÉDICAUX DANS L'ACCOMPAGNEMENT D'UNE TRANSITION

Mégenrage², refus d'accompagnement, curiosité mal placée, remise en cause de décisions antérieures, les témoignages reçus illustrent, cette année encore, l'étendue des discriminations que les personnes trans peuvent subir lors d'un parcours de transition. Comme cette dermatologue disant « d'un ton sec qu'elle ne s'occupe pas des personnes trans » ou ce médecin refusant « de prescrire à sa patiente un traitement hormonal malgré l'attestation de la psychiatre qui la suit depuis le début de sa transition ». Ces manifestations ne peuvent que fragiliser une population déjà extrêmement méfiante à l'égard de la médecine. À cela s'ajoute la brutalité frontale de certain·es professionnel·les, comme celui qui n'hésite pas à demander à une patiente « ce qu'elle voulait faire de ses parties génitales ». Un accompagnement bienveillant par des professionnel·les formé·es lors d'une transition est essentiel, les personnes trans doivent pouvoir également compter sur le corps médical tout au long de leur vie (et ce, sans être toujours ramené·es à leur identité de genre)³.

1. Santé Publique France <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2018/respect-des-criteres-de-selection-des-donneurs-de-sang-1ers-resultats-de-l-enquete-complidon-realisee-aupres-de-110-000-donneurs>

2. Le terme « mégenrer » est défini dans la partie Définitions.
3. En attendant, les personnels qui souhaitent s'informer peuvent prendre connaissance de brochures à l'attention des professionnel·les de santé pour l'accueil des personnes trans (voir chapitre Transphobie).

LA MALADIE HOMOSEXUELLE, ENCORE D'ACTUALITÉ ?

En 1981, la France retire l'homosexualité de la liste des maladies mentales (2010 pour la transidentité). C'est également le cas pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis 1990. Or, 40 % des hommes et 48,7 % des femmes n'évoquent toujours pas leur sexualité avec leur médecin traitant⁴. Nous pouvons alors nous questionner sur ces chiffres. Notification de vie en couple « homosexuel », orientation sexuelle inscrite dans la partie « antécédents » d'un dossier, telle une vilaine maladie, les personnes LGBTI subissent encore les préjugés d'une partie du corps médical. Si l'activité sexuelle peut parfois être importante dans la prise en charge et le diagnostic de certaines maladies, il n'est en aucun cas nécessaire de mettre en évi-

dence une différence administrative entre les personnes hétérosexuelles cisgenres et les autres. Penser l'homosexualité comme un antécédent, voire comme une maladie, est une faute grave.

Le Code de déontologie de nombreuses professions de santé impose la mise à jour régulière des connaissances. Ainsi SOS homophobie est régulièrement contactée pour obtenir une liste de professionnel·les de santé LGBTI friendly pour assurer des consultations garantissant la sécurité des personnes. Il est plus que nécessaire de pouvoir assurer une relation thérapeutique de confiance avec nos professionnel·les de santé et cela passe par une sensibilisation aux enjeux et besoins de santé des personnes LGBTI. ▲

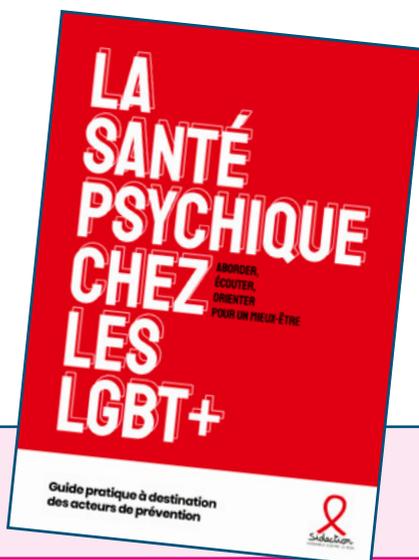
1. Jedrzejewski, T. « EGaLe-MG. État des lieux des difficultés rencontrées par les homosexuels face à leurs spécificités de santé en médecine générale en France ». Univ. Paris Diderot – Paris 7. Thèse soutenue en octobre 2016.

SANTÉ MENTALE LGBTI : SENSIBILISONS, SOIGNONS

« Appartenir à une minorité discriminée n'est pas sans conséquence psychique »¹. Tels sont les mots qui introduisent le guide de l'association Sidaction publié en 2019 à destination des acteurs et actrices de prévention et de soin pour accompagner, aider et orienter les patient·es LGBTI. En effet, « les personnes LGBT+ sont, dans leur ensemble, plus vulnérables psychologiquement. Elles sont ainsi plus sujettes que la population générale au stress, à l'anxiété, aux épisodes dépressifs, aux abus de substances, aux addictions ou aux risques suicidaires. Sans parler d'une estime de soi plus faible. » Présentant « quelques pistes pour aider le lecteur à modifier sa posture – et sortir des “scripts” balisés de la prévention

– pour “entendre” le mal-être et faciliter le travail d'orientation », ce guide est un excellent moyen de sensibilisation de nos professionnel·les de santé pour accompagner et prendre en charge les personnes LGBTI. ▲

1. La santé psychique chez les LGBT+, Sidaction (2019)



TÉMOIGNAGES

CONSTRUIRE UNE FAMILLE

Adèle se rend avec sa compagne chez un médecin pour un suivi de traitement hormonal pour ses ovaires, qui est sans lien avec un désir de grossesse, qu'elle évoque lors de la consultation. Le médecin refuse alors de lui prescrire le traitement et rédige un courrier à l'attention d'un confrère spécifiant qu'Adèle est « homosexuelle ». Il se lance ensuite dans une « leçon de morale » au sujet d'un projet de grossesse, le caractérisant d'« anormal et illégal ». Adèle en ressort en envisageant désormais de mentir aux prochain-es médecins sur sa situation de couple pour ne plus voir cette situation se reproduire.

Anne est suivie par son gynécologue depuis plusieurs années. C'est à ses côtés qu'elle a commencé à construire son projet de PMA avec sa compagne. Lorsqu'elle contacte la ligne d'écoute de SOS homophobie, elle est désemparée. Elle devait être reçue en consultation ce jour-là, qu'elle qualifie de « Jour J » et elle n'a pas pu le voir. Le gynécologue ne lui répond plus. Elle se sent trahie et abandonnée et soupçonne que la raison de ce silence soudain est le fait qu'elle soit en couple avec une femme.

JE SUIS LGBTI, ÇA DOIT SE SOIGNER ?

Lors de la sortie de l'hôpital de son mari où il était traité pour un accident, **Thomas** constate que sur un formulaire du dossier médical qui lui a été remis était inscrit « en couple homosexuel ». Il contacte par mail la direction des services aux usagers et juridique de l'hôpital pour demander des explications et savoir si l'orientation sexuelle

des personnes hétérosexuelles était également mentionnée dans leur dossier. C'est sur ce seul point qu'il obtiendra un retour de l'hôpital (« ça n'est pas le cas »). Pour lui faire une réponse sur la mention sur le dossier de son mari, il lui a été demandé une copie. Son envoi n'a connu aucune suite. Thomas est scandalisé de l'atteinte à la vie privée de son mari et de la façon dont l'hôpital a géré ses demandes puisqu'à aucun moment donné il n'y a eu d'excuses. Il est désormais déterminé à en obtenir et à demander une réparation.

Sandra se rend chez une sexologue. Au cours du rendez-vous, la thérapeute mentionne la possibilité de « changer de sexualité » et affirme avoir permis à « des patients homosexuels malheureux d'aller dans une

«QU'EST-CE QUE VOUS VOULEZ FAIRE DE VOS PARTIES GÉNITALES?»

sexualité hétérosexuelle ». Au cours du rendez-vous, elle interroge Sandra sur la façon dont elle a « choisi » son orientation sexuelle : elle justifie sa formulation en expliquant que des études scientifiques valident l'idée du choix de son orientation sexuelle. Sandra sort abasourdie de son rendez-vous et se demande comment agir face à la dangerosité de ce type de propos.

Catherine appelle la ligne d'écoute pour avoir des conseils sur la situation de Maiwenn, sa sœur cadette. Placée récemment sous curatelle avec sa mère, médecin, comme seule curatrice, Maiwenn, 26 ans, a été internée en hôpital psychiatrique. Cette décision a été prise par la mère quand sa fille lui a annoncé qu'elle aimait une femme.

UN PEU DE RESPECT DANS LA SANTÉ ?

Avant d'aller donner son sang avec son mari pour répondre à l'appel de l'EFS pendant le premier confinement, **Yanis** a vérifié par deux fois qu'ils étaient bien autorisés à le faire auprès de l'institution. Une première opératrice lui a indiqué que « la

Laura consulte pour la première fois une sage-femme chez laquelle elle a pris rendez-vous pour des douleurs. Elle envisage d'entamer avec elle un suivi pour une PMA qu'elle entend planifier dès que la loi l'autorisera en France pour les couples de femmes.

Avant d'être auscultée, Laura doit écouter les opinions de la praticienne sur son projet de PMA qu'elle trouve « merdique » et probablement « trop coûteux » pour elle. Quand Laura lui indique que la PMA sera peut-être remboursée pour toutes les femmes, elle se lance dans une diatribe choquante : « il n'y a aucune raison de la rembourser aux lesbiennes en bonne

santé, car la PMA c'est pour les malades, c'est à cause de vous [les lesbiennes] que nous, les hétéros, on a que trois FIV remboursées [...], vous voulez les droits des hétéros et l'argent de l'État pour faire ce qu'on peut bien faire en se débrouillant un peu. [...] Du sperme, ça se trouve sur Internet, et c'est pas si cher que ça ». Sidérée, Laura ne réagit pas quand elle lui demande de s'allonger pour réaliser un frottis (qu'elle n'avait jamais demandé). Rentrée chez elle, Laura fait « une grosse crise de larmes ». Elle estime avoir été agressée « à tous les niveaux » et se demande comment agir contre cette femme dangereuse. ▲

loi avait changé et qu'il n'y avait plus de contre-indication pour des homosexuels hommes monogames » et la seconde, qui les a contactés pour confirmer leur rendez-vous, a abondé dans le même sens. « Très heureux de ces annonces », Yanis et son mari sont refoulés à l'entretien avec un médecin le jour du rendez-vous. « La colère, l'incompréhension, l'impuissance nous ont envahis ». Yanis regrette la violence de l'enchaînement (« satisfaction de pouvoir enfin donner, déception violente, sentiment d'être considéré comme dangereux » en période de pandémie de Covid) et dénonce l'hypocrisie réactionnaire de la règle (« deux hétérosexuel-les marié-es seraient plus fidèles et donc moins dangereux que deux homosexuels mariés »).

Quand **Chloé** annonce sa transidentité au dermatologue qu'elle voit pour la première fois, il déclare : « Je m'en doutais » avec un grand sourire et un geste de la main qui semble vouloir dire qu'il aurait dû le parier. Elle a pris rendez-vous chez lui afin de planifier des séances d'épilation laser. Quand elle lui demande s'il fait l'épilation au niveau de la zone de la vulve, il déclare : « Je vais dire oui, normalement quand une femme me demande l'épilation des parties intimes, je la redirige vers une consœur, mais là ! ». Chloé est scandalisée de cette réaction et ne sent pas à l'aise

face à un médecin qui semble fonder ses décisions de prendre en charge des patient-es sur sa « curiosité » personnelle et non en fonction de ses procédures habituelles.

Karl est un homme gay. Il consulte un médecin dans un cabinet où il avait déjà été pris en charge, quelques années auparavant, par un de ses associés pour une syphilis. Il présente de nombreux symptômes du Covid : toux, forte fièvre, courbatures, etc. « Avez-vous eu des relations extraconjugales à risques ? » est la première question de la médecin. Karl est abasourdi par cette entrée en matière qui semble indiquer de forts préjugés homophobes. Il indique ne pas être « blessé » mais se demande les effets qu'aurait pu avoir cette question sur « une personne plus fragile ». ▲

**« FAUT-IL MENTIR POUR
CONTRIBUER AUX BESOINS
DE SANTÉ PUBLIQUE QUAND
ON EST GAY ? »**

LA PAROLE À... SEHADE MAHAMMEDI

*Cheffe de projet santé publique -
Association PROSES*

L'Association PROSES (Prévention des risques, orientation sociale, échange de seringues) a pour but de contribuer à la réduction des risques sanitaires et sociaux liés à l'usage de drogues, et notamment l'accompagnement dans la prévention des risques face à la transmission du VIH.

Malgré les avancées scientifiques prometteuses, la santé des personnes LGBTQI+ et a fortiori des personnes vivant avec le VIH reste aujourd'hui marquée par une difficulté à accéder à une prise en charge adaptée et non discriminante. Comment trouver un professionnel de santé LGBT friendly ? Comment trouver un professionnel de santé à qui je peux tout dire sans être jugé ou rejeté ? En France, même si la situation avance grâce au travail de plaidoyer effréné des associations, la peur de subir homophobie et/ou sérophobie empêche grandement l'accès aux soins pour les personnes LGBTQI+.

Ces peurs sont le constat de discriminations persistantes dans notre société et que l'on retrouve par conséquent dans le domaine de la santé. Victime de préjugés, d'idées reçues mais aussi de la méconnaissance des professionnels de santé, les personnes LGBTQI+ peinent à accéder à une prise en charge de qualité, qui prend en compte de manière globale qui elles sont.

Alors que les rapports épidémiologiques démontrent, année après année, que les personnes LGBTQI+ sont plus à risque d'être infectées par des maladies sexuellement transmissibles (VIH, syphilis, hépatites, etc.), ces dernières ne bénéficient pas de l'attention particulière à laquelle elles ont droit en matière de santé. Beaucoup se retrouvent à cacher aux professionnels de santé leur orientation sexuelle ou leur statut sérologique de peur d'être jugées ou rejetées. Ces discriminations ont un impact dramatique sur la santé des personnes gays, lesbiennes, trans ou bies : refus et renoncement aux

soins, erreurs de diagnostic, invisibilisation, isolement, conduites à risques, baisse de la qualité de vie, etc.

La sérophobie illustre parfaitement ce constat. Peur, rejet, discrimination et méconnaissance de cette pathologie trentenaire et de ses modes de transmission sont autant d'obstacles que rencontrent les personnes vivant avec le VIH quand elles veulent se soigner. Différents rapports¹, dont le rapport annuel « Discriminations » de l'association AIDES, relatent ces dénis de droits notamment dans le domaine de la santé. En 2015, l'association a d'ailleurs réalisé un testing auprès de plus de 400 dentistes en France. Les conclusions sont accablantes et toujours d'actualité : un tiers des praticiens ont refusé des soins à un patient en raison de son statut sérologique et 17 % des dentistes ont eu une attitude discriminante (traitement différencié du patient, dernier créneau de rendez-vous, etc.). L'association s'est également fait l'écho plus récemment dans son magazine *Remaides*² de l'histoire de Christian, séropositif victime d'un refus de soins par un chirurgien. Non seulement ces incidents ne sont pas isolés, mais ils constituent une réelle humiliation, voire un traumatisme pour les personnes qui les subissent. Résignées, choquées et découragées, les victimes se retrouvent régulièrement en rupture dans leur parcours de soins. Ne sachant vers qui se tourner, elles s'isolent, ne consultent plus ou beaucoup moins et, pour sûr, partagent le moins possible leur statut sérologique aux praticiens qu'elles consultent.

À l'heure où la science avance à vitesse grand V et propose des traitements de plus en plus performants, l'orientation sexuelle, le genre ou le statut sérologique ne peuvent et ne doivent plus être des freins à l'accès aux soins. ▲

1. Jacomet C, et alii., « Parcours de soins des personnes vivant avec le VIH et suivies à l'hôpital en 2012 », BEH 24-25, 9 septembre 2014

2. J.-F. Laforgerie, « VIH et refus de soins : l'autre épidémie ? », *Remaides* n°110, décembre 2019, p.12-19

SPORT

SUR LE TERRAIN, LES LGBTIPHOBIES ENCORE ET TOUJOURS DÉCOMPLEXÉES

L'année 2020 fut singulière au regard des manifestations d'homophobie dans le domaine sportif. Celles d'ampleur (banderoles, chants ou injures diffamatoires proférées dans les stades) n'ont logiquement pas fait l'actualité cette année puisque la crise sanitaire mondiale a provoqué l'annulation ou la tenue à huis clos des événements sportifs majeurs.

Les LGBTIphobies dans les stades, les vestiaires et les médias sportifs n'ont pas reculé pour autant. Dans les 13 cas de LGBTIphobies rapportés cette année (autant qu'en 2019), le football, souvent désigné comme le terrain de prédilection de son expression dans le sport, est loin d'être la seule discipline sportive mentionnée.

Les athlètes intersexes, victimes cette année encore des positions discriminatoires de leurs instances, n'ont pas ployé et ont continué de clamer leurs droits. Dans ce contexte toujours fortement LGBTIphobe, 2020 a été marquée par des prises de parole courageuses de sportives et sportives concernant leur orientation sexuelle et une **visibilisation accrue d'athlètes trans au plus haut niveau.**

L'HOMOPHOBIE TOUJOURS BIEN PRÉSENTE

Les témoignages reçus par l'association ainsi que les propos LGBTIphobes relevés dans les médias et sur les réseaux sociaux illustrent la persistance de l'homophobie dans le monde du sport tout au long de l'année 2020. Si les précédentes éditions du Rapport annuel insistaient sur sa prégnance dans le milieu du football, force est de constater qu'elle touche bien l'ensemble des disciplines, y compris des sports moins médiatisés, supposément moins propices aux phénomènes de groupe (souvent invoqués pour justifier des dérives comme les chants de supporters).

Le monde de l'escalade par exemple s'illustre tristement au travers de propos douteux d'un journaliste dans *Grimper*, un magazine spécialisé. L'escalade est ainsi qualifiée de sport « de tapette » en référence à la position de ceux qui le pratiquent (« les fesses en arrière »).

Cette année encore, le football et le rugby ne sont pas en reste en matière d'homophobie, pour preuve les propos haineux collectés sur Facebook et Twitter, et rapportés à l'association : « Taffioles de parigots », « sales pédés » adressés aux supporters de l'équipe

adversaire, « Nike ta grand-mère sale pute homosexuel » au sujet du limogeage du sélectionneur de l'équipe marocaine de football. Citons encore le message Twitter de Winamax (site de paris sportifs) : « On prend l'Europe, on l'encule à deux », en soi-disant « soutien » aux clubs français PSG et OL, engagés en Ligue des champions. La violence de l'homophobie véhiculée par les réseaux sociaux n'est malheureusement plus à démontrer, et ne semble pas faiblir au fil des ans.

Pratiquer un sport en « club LGBTI » ne permet pas forcément de s'affranchir des LGBTIphobies : des membres du club LGBTI de volley-ball Contrepied ont été agressés physiquement et verbalement durant l'été 2020 par des individus extérieurs à ce club.

UNE SITUATION TOUJOURS INIQUÉ POUR LES ATHLÈTES INTERSEXES

La World Athletics (ex- Fédération internationale d'athlétisme) impose aux athlètes qu'elle qualifie d'hyperandrogènes¹ de faire baisser leur taux de testostérone sous un seuil régle-

1. On entend par athlètes hyperandrogènes des sportives dont le taux d'hormones naturelles sexuelles dites mâles, et notamment de la testostérone, est plus élevé que la moyenne.

mentaire et arbitraire pour être autorisées à concourir dans certaines épreuves comme le 400 m et le mile (1609 m).

L'ONG internationale Human Rights Watch

(HRW) a publié en décembre 2020 un rapport intitulé « Ils nous chassent hors du sport ». Il condamne les tests de féminité et les procédures médicales auxquelles doivent se soumettre ces femmes au prétexte que leur

physiologie ne se conforme pas aux constructions stéréotypées de la féminité.

Ces discriminations ont entre autres brisé en 2012 la carrière d'Annet Negesa, athlète ougandaise, et empêché Caster Semenya, championne olympique sud-africaine du 800 mètres, de participer aux mondiaux d'athlétisme de Doha en 2019.

Le rapport souligne que le suivi du taux d'hormones, la scrutation des femmes à la recherche de signes de « masculinité supposée et attribuée à la testostérone », sont une manière de « réglementer le corps des femmes et d'émettre un jugement sur leur féminité ainsi que sur leur identité sexuelle et de genre ».

Considérer comme anormales les variations intersexes – des caractéristiques physiques et physiologiques naturelles qui n'altèrent pas le fonctionnement de l'organisme – et s'acharner à vouloir les « rectifier » sont des manifestations patentes d'intersexophobie (voir le Regard sur l'intersexophobie).

Ces pratiques violent les droits fondamentaux à la vie privée et à la dignité, ainsi que les protections de confidentialité, et sont en cela contraires aux droits humains.

C'est sur cette base que Caster Semenya avait contesté auprès du Tribunal arbitral du sport (TAS) la règle visant à limiter le taux de testostérone chez les coureuses, mais avait été déboutée. HWR souligne que la compétence du TAS n'est pas adaptée à l'examen de ces sujets, qu'il aborde uniquement sous l'angle des règles sportives.

World Athletics s'est toutefois engagée à créer un groupe de travail sur les droits humains et à en restituer les conclusions

lors du congrès mondial de l'athlétisme de 2021. Souhaitons que les recommandations de HRW d'abroger le règlement de 2019 régissant la qualification dans la

« JE NE SUPPORTERAI PAS QU'IL Y AIT UN GAY DANS LES VESTIAIRES DE MON CLUB DE SPORT OU DE FOOT »

catégorie féminine pour les athlètes intersexes hyperandrogènes soient suivies d'effets.

Le Comité international olympique (CIO) pourrait par ailleurs faire bouger les lignes. À l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de

Tokyo en 2021, il a annoncé réfléchir à « l'établissement de nouvelles directives pour l'intégration des athlètes sur la base de l'identité et des caractéristiques sexuelles » avant le début des épreuves. Puissent ces intentions se concrétiser enfin !

DES LUEURS D'ESPOIR : COMING OUT ET TÉMOIGNAGES DE SPORTIF-VES LGBTI

L'année 2020 a vu quelques sportifs et sportives de premier plan faire leur coming out. « J'en parle maintenant pour ne plus en parler après » : c'est le credo de Pauline Peyraud-Magnin, la gardienne de l'équipe de France de football. À 28 ans, elle a décidé d'assumer publiquement son homosexualité en s'affichant pour la première fois avec sa compagne sur les réseaux sociaux. Un acte fort dans un pays qu'elle trouve « moins ouvert que l'Angleterre ou l'Espagne »². Elle est, en effet, la première footballeuse professionnelle en activité ouvertement lesbienne en France, quand 41 des joueuses et entraîneuses participant à la coupe de monde de 2019 s'identifiaient comme lesbiennes ou bisexuelles.

Le témoignage du danseur sur glace Guillaume Cizeron, out depuis 2018, illustre ces difficultés à vivre son homosexualité en France encore en 2020. Dans une poignante lettre ouverte publiée dans L'Équipe en mai

2. Marie Darondovas, Tara Britton, « Pauline Peyraud-Magnin : "C'est normal de poster des photos avec ma copine, comme une personne hétérosexuelle le ferait" », L'Équipe, 20 octobre 2020

dernier, le quadruple champion du monde revient sur les moments traumatisants vécus dans sa jeunesse, avant qu'il ne parvienne à assumer son homosexualité. Il exprime sa conviction qu'« une vraie tolérance signifierait ne pas avoir à sortir du placard, comme un·e hétérosexuel·le n'a jamais eu à dévoiler son orientation »³. D'ici là, il souhaite que sa parole aide ceux qui se reconnaîtront à mieux s'aimer et s'accepter.

Les prises de parole sur l'orientation sexuelle et les coming out restent encore exceptionnels, en France comme ailleurs. Le football professionnel masculin en 2020 a connu le dixième coming out de son histoire : cinq ans après la fin de sa carrière, l'anglais Thomas Beattie a révélé publiquement son orientation sexuelle en juin dernier. Il s'agit du troisième joueur anglais à ne plus cacher son homosexualité. Ce défi du coming out pour des joueurs et joueuses en activité semble encore insurmontable. En juillet, le tabloïd britannique The Sun dévoilait le cauche-

mar d'un footballeur, qui évolue en première league. Ce témoignage anonyme d'un sportif gay, acculé au silence par un contexte perclus d'homophobie, est bouleversant. Peur du rejet, de l'incompréhension, du jugement... autant de freins qui piègent les sportifs dans le silence. Des voix d'allié·es commencent à s'élever pour les soutenir.

À l'instar d'Antoine Griezmann, à la une de Têtu en 2019, le buteur et capitaine de l'équipe de Watford (Premier League) Troy Deeney portait en juin dernier une parole de tolérance dans un podcast de la BBC. Persuadé que chaque équipe anglaise présente des joueurs et joueuses homos ou bi·es, Troy Deeney encourage chacun·e à se révéler tel qu'il ou elle est, et compte sur un effet d'entraînement pour libérer la parole, afin que l'orientation sexuelle deviennent un non-sujet. Aux États-Unis, notons le coming out en décembre 2020 de Hig Roberts, ancien double champion américain de ski alpin. Bien que retraité, il devient le premier skieur alpin



Warning

>> Méfiez-vous des dalles, c'est parfois bien plus dur qu'il n'y paraît, notamment à Fontainebleau où il vaut mieux ne pas faire le malin.

>> On en croise surtout dans les coins reculés alors vous serez à l'abri en pan et dans les falaises à la mode. Attention toutefois à Buoux, où l'on peut rester perplexe devant certains passages qui ressemblent d'autant plus à des traquenards que vous sortez d'un énorme dévers. Empruntez la loupe et la panoplie de Sherlock Holmes de votre petit-cousin pour découvrir les prises.

>> Attention, les dalles sont interdites pendant l'hiver quand l'escalade devient un danger relatif au risque de collision avec un skieur.

>> Autant ne pas vous le cacher plus longtemps. On parle souvent d'escalade de pédé, de tapetto ou autre tafoffe. A priori, cela est uniquement justifié par la position adoptée la plupart du temps par les grimpeurs, les fesses en arrière. Toutefois, si votre voisin moustachu porte un casque de chantier jaune, méfiance, c'est sûrement le chanteur des Village People.

114 | *couleur* #201

Cet extrait du magazine *Grimper* illustre la persistance des représentations homophobes dans le milieu sportif. Cela montre aussi que les LGBTIphobies ne sont pas l'apanage de sports dits populaires, comme le football.

masculin ayant évolué en coupe du monde à parler de son homosexualité. Dans une interview pour le New York Times, le champion a évoqué la difficulté d'être un sportif gay dans un milieu frileux envers l'homosexualité. Il explique ainsi avoir profondément enfoui son orientation sexuelle parce qu'il ne pouvait pas concilier l'idée d'être gay avec ses objectifs professionnels.

Dans le monde du rugby, l'ancien pilier Dan Palmer est devenu en octobre dernier le premier international de rugby australien à dévoiler son homosexualité. On notera l'importance de ce coming out au sein d'une fédération marquée, en 2019, par les paroles homophobes du rugbyman Israël Folau, selon lesquelles « l'enfer attendait les homosexuels »³. C'est pour contrebalancer l'impact de ces propos que Dan Palmer est sorti du silence, après des années de troubles et de souffrance, dans un sport où l'homosexualité reste taboue.

La fédération argentine de basket-ball a, elle aussi, connu son premier coming out de sportif gay. Sebastian Vega, qui se décrivait comme écrasé par la honte, la culpabilité et la peur, a pu mettre un terme à ces maux en révélant son homosexualité. Un témoignage

visiblement bien accueilli parmi ses fans ou coéquipiers, malgré l'homophobie prégnante dans le sport argentin.

C'est là un signal positif, dans le sillage d'une petite révolution dans le sport argentin, voire mondial : pour la première fois, la fédération argentine a autorisé une joueuse de football trans, Mara Gomez, à évoluer en première division féminine à l'automne 2020.

Autre événement de poids dans l'actualité des sportifs trans : en janvier 2020, le coureur américain du 50 km marche, Chris Mosier est devenu le premier athlète trans

à participer aux épreuves de sélection des Jeux olympiques dans sa catégorie de genre. Bien qu'il n'ait pu se qualifier pour les Jeux de Tokyo, on se réjouira qu'un athlète trans soit parvenu à intégrer pour la première fois la compétition à un tel niveau. Une étape symbolique est ainsi franchie pour la communauté sportive trans. Espérons que ces témoignages et avancées qui ont marqué l'année 2020 contribueront à libérer les paroles d'autres sportifs et sportives LGBTI dans le futur. ▲

3. « Coming-out : la lettre ouverte de Guillaume Cizeron », L'Équipe, 30 mai 2020

4. Rapport sur les LGBTIphobies 2020, SOS homophobie

**« UNE FOIS, JE SUIS ALLÉE À
UNE COMPÉTITION ET ON M'A DIT :
"TU N'ES PAS UNE FEMME, TU ES UN
HOMME. ENLÈVE TES VÊTEMENTS
ET ON VA VÉRIFIER" »**

TÉMOIGNAGE D'UNE COUREUSE RELEVÉ
DANS LE RAPPORT DE HUMAN RIGHTS WATCH,
QUI DÉNONCE LES VIOLENCES PERPÉTUÉES À
L'ENCONTRE DES ATHLÈTES HYPERANDROGÈNES

QUID DE L'HOMOPHOBIE DANS LE RUGBY ?

Le cabinet Oliver Wyman a présenté en mars 2020 les résultats d'une étude intitulée « Rugby et homophobie : quelles réalités ? ». Conduite auprès d'un panel représentatif de 385 joueurs et membres des staffs des 30 clubs professionnels (tous masculins), ce rapport dresse un état des lieux de l'homophobie dans le rugby professionnel. Pour 87 % des répondants, il n'est pas facile d'être un joueur de rugby homosexuel, et 75 % estiment qu'il est encore difficile de parler d'homosexualité dans le rugby. Afin de faire progresser les mentalités et les comportements, la Ligue nationale de rugby (LNR) s'est mobilisée en 2020 pour « plaquer l'homophobie » à travers des actions de terrain. Les 30 clubs professionnels et leurs 1 500 joueurs ont notamment participé à des ateliers pour porter une culture inclusive sur le terrain, les actions de sensibilisation étant prioritairement attendues dans les centres de formation, dans les stades, terrains et tribunes, et sur les réseaux sociaux.

Cette mobilisation engage l'ensemble des acteurs du rugby professionnel à promouvoir la différence au service du collectif dans le sport. « Le sport est un lieu d'éducation et d'expérimentation du vivre-ensemble, particulièrement le rugby qui fait de la différence une force collective. Ce qui marche sur un

terrain et au sein d'une équipe marche aussi dans la société ou dans une entreprise. Avec beaucoup d'humilité et de détermination, nous voulons que les jeunes rugbymen deviennent des ambassadeurs de leur sport et du vivre-ensemble », indique Paul Goze, président de la LNR, à Têtu¹, média avec lequel la Ligue s'est associée pour concevoir des actions de terrain : ateliers de sensibilisation, journées de championnat inclusives, partenariat avec Les Coqs Festifs, club de rugby masculin « gay et hétéro friendly », etc. Notons qu'à ce jour, rares sont les rugbymen à avoir ouvertement dévoilé leur homosexualité. Parmi eux, on compte le gallois Gareth Thomas, passé par le Stade toulousain, qui avait quand même attendu la fin de sa carrière pour la rendre publique dans une autobiographie. « Le rugby est un milieu effrayant pour un gay », avait-il alors confié. Plus récemment, l'ancien international australien Dan Palmer a fait son coming out (voir plus haut), après des années de détresse émotionnelle. « Si on peut éviter les mêmes souffrances, on aura gagné le match », reconnaît la Ligue nationale de rugby.

Bien que contrariée par le contexte sanitaire, souhaitons à l'initiative #PlaquonsLhomophobie le succès qu'elle mérite ! ▲

1. <https://tetu.com/2020/02/27/homophobie-le-milieu-du-rugby-professionnel-se-reveille/>

« NE PAS POUVOIR ÊTRE QUI JE SUIS ET NE PAS POUVOIR ÊTRE OUVERTEMENT GAY EN TANT QU'ATHLÈTE PROFESSIONNEL A VRAIMENT ENTRAVÉ MES PERFORMANCES. »

TÉMOIGNAGE DU CHAMPION DE SKI AMÉRICAIN
HIG ROBERTS, LORS DE SON COMING OUT EN DÉCEMBRE 2020

LA PAROLE À... JOGGOUINES

Collectif sportif dont la parole est portée ici par Amélie M., Chloé A., Claire L., Julie G., Marie M., Marielle D., Nathalie D., Stéphanie B., Sylvie R.

Qui sont les Jogjouines ?

Fin 2017, une poignée de lesbiennes créent le collectif Jogjouines, inspirées par le documentaire *Alive & Kicking : The Soccer Grannies of South Africa*¹, qui met en scène des femmes sud-africaines puisant dans le football la force de se relever après des parcours de vie éprouvants (violence, maladie, exclusion, etc.). Convaincues que la course à pied recèle le même pouvoir de remédiation, les Jogjouines se constituent en un groupe inclusif, sans exigence de niveau, de performance ou même d'assiduité aux entraînements. L'objectif est simple : lutter contre le sexisme, les discriminations et toutes les LGBTIphobies par le sport, en offrant à toutes un espace de pratique accueillant, surtout pour celles que l'idéologie sportive dominante a convaincues qu'elles étaient trop grosses, trop poilues, trop maigres, trop abîmées, trop vieilles... pour chausser leurs baskets. En tentant de se soustraire aux pressions sociales, en promouvant une pratique sportive bienveillante, envers soi comme envers le groupe, le collectif Jogjouines vise à aider chacune à se réconcilier avec son corps, à se sentir bien dans sa pratique et dans sa tête, pour y puiser l'énergie de s'affirmer. Trois ans après sa création, notre collectif fonctionne de manière horizontale et autogérée, et compte aujourd'hui une centaine de membres.

En quoi la pratique de la course à pied est-elle un outil d'affirmation et d'émancipation ?

Une bande de meufs qui courent avec le sourire en arborant fièrement leurs t-shirts « JOGGOUINES », c'est une forme de militantisme efficace. La course est a priori un sport individuel, mais les Jogjouines en font un sport collectif. La bonne humeur qui émane du groupe parle d'elle-même : être gouine,

transidentitaire ou intersexe, être ensemble, faire du sport, ça rend heureuse, et c'est à la portée de toutes ! Implicitement, ce message est un rempart à l'exclusion, à la honte et à la solitude dont trop de lesbiennes et de minorités sexuelles pâtissent. Dans une société où les représentations positives du lesbianisme sont rares, les femmes qui s'interrogent sur leur sexualité et qui croisent par hasard notre joyeuse bande y verront un signe encourageant : être lesbienne et épanouie, c'est possible ! Et celles qui peinent à s'assumer trouveront dans le groupe un « safe space » rassurant pour aller vers plus d'affirmation de soi. En cela, un collectif comme les Jogjouines est un outil précieux.

Comment les Jogjouines contribuent-elles à lutter contre la lesbophobie ?

Lorsqu'elles courent, les Jogjouines portent en elles un avertissement : « Nous sommes solidaires, nous sommes fières, nous sommes bien dans notre corps, et donc nous sommes fortes ». Nous affirmons notre existence dans l'espace public, nous nous rendons visibles et celles et ceux auxquelles ça ne plait pas devront faire avec. Nous sommes une minorité et faisons le choix de ne pas rester silencieuses. Autrement dit : « Lesbophobes, rentrez chez vous (et en courant, SVP) ! ». ▲

1. *Alive & Kicking : The Soccer Grannies of South Africa* de Lara-Ann de Wet, est présenté au 29^e Festival international du film lesbien et féministe de Paris, organisé par Cineffable en 2017.

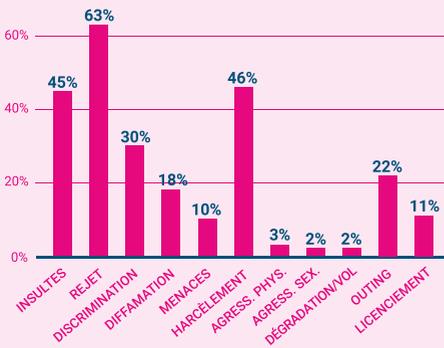
TRAVAIL

DES LGBTIPHOBIES JAMAIS CONFINÉES

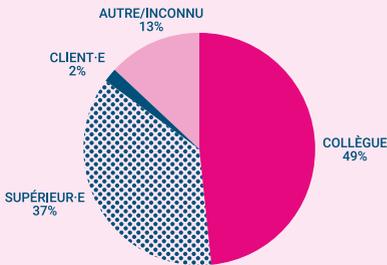
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

125

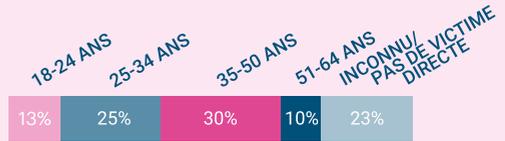
MANIFESTATIONS



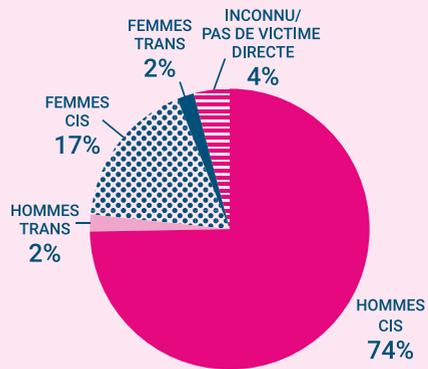
AGRESSEUR·SES



ÂGE DES VICTIMES



GENRE DES VICTIMES



% DU CONTEXTE PAR GENRE

Genre	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	FEMMES CIS	FEMMES TRANS
Contexte	13%	8%	11%	5%

En 2020, bien que la pandémie de Covid-19 et les mesures gouvernementales mises en place aient eu un impact indéniable sur l'organisation du monde du travail, la part des cas de LGBTIphobies en milieu professionnel est **restée stable par rapport aux années précédentes (9 % de l'ensemble)**. Les manifestations de LGBTIphobies ne se sont pas toutes « confinées » au travail, loin de là. Dans le secteur privé comme dans le public, elles sont majoritairement le fait de collègues (49 %) ou de supérieur·es hiérarchiques (37 %), bien plus que celui de client·es ou d'usager·es. Elles se caractérisent par du rejet (63 %), du harcèlement dans près de la moitié des cas (46 %) et des insultes (45 %). Les discriminations relevant du droit du travail concernent près d'un tiers des cas.

SCRUTÉ-ES

Le recours accru au télétravail cette année a provoqué pour beaucoup un enchevêtrement inédit du personnel et du professionnel. Pour les personnes LGBTI, cet impact de l'intime sur leurs conditions de travail, voire leur accès à des carrières, est en revanche quelque chose de tout à fait familier : le « présentiel » n'y change rien.

C'est particulièrement le cas pour les personnes trans, constamment renvoyées à ce qu'elles « sont » et non ce qu'elles « font » ou « pourraient faire » : à l'embauche (« On est désolés, le collègue cherche un vrai garçon pour le poste de surveillant ») comme sur

le lieu de travail, elles peuvent être l'objet de questions intrusives sur leur transition (les collègues d'un ambulancier lui demandent s'il a « un pénis ou un vagin »), de remise en question de leur apparence, de mégenrage, de refus d'utiliser les toilettes de leur genre, etc.

Out ou non, les personnes bi-es et homos peuvent devoir travailler dans des environnements où les « plaisanteries » de leurs collègues les ramènent sans cesse à leur sexualité (« S'il est malade, c'est qu'il a sucé un truc pas frais »), où leur apparence est scrutée et moquée, où leur vie privée est examinée à l'aune de rumeurs multiples. C'est le cas par exemple de cette directrice de clinique, objet d'une multitude d'interrogations de la part de personnels sur un groupe WhatsApp et où l'une d'entre elles se réjouit d'être missionnée dans son service : « Chouette, je vais pouvoir espionner ! ».

ISOLÉ-ES

Le sentiment d'isolement, que découvrent certain-es professionnel-les dans le cadre du télétravail, est également très bien connu par beaucoup de personnes LGBTI. Les LGBTIphobies publiques subies au travail sont rarement le fait d'une seule personne : il s'agit fréquemment de groupes de collègues dans une ambiance LGBTIphobe cautionnée ou

encouragée par des supérieur-es, qui ne réagissent pas ou participent. Ainsi cette cheffe de service qui, lorsqu'elle entend les blagues transphobes de deux employés, se joint à la conversation, hilare. Plus d'un cas sur trois rapportés concerne des agissements de personnels d'encadrement ou de direction.

Dans des environnements plus bienveillants ou mieux cadrés, les LGBTIphobies ne s'arrêtent pas pour autant : elles persistent alors de façon plus sournoise, comme l'illustrent ces témoignages d'un salarié qui découvre

« MON PATRON M'A DIT QU'IL FALLAIT QUE J'ARRÊTE MES MANIÈRES EFFÉMINÉES SINON IL ME LICENCIE »

le tag suivant : « 24/24h, 7/7 jours, toujours PD » sur son casier ou de ce personnel hospitalier qui retrouve son uniforme marqué des lettres « PD ». Au sentiment d'isolement

se rajoutent alors ceux d'insécurité et d'angoisse, les victimes se demandant si ce qu'elles subissent est le résultat de représailles, de jalousie ou de LGBTIphobies. Elles ne comprennent pas pourquoi on leur fait vivre ce calvaire.

AFFECTÉ-ES

L'ancrage de l'outing en milieu professionnel (22 %, on ne retrouve une proportion aussi élevée que dans le contexte Milieu scolaire), qu'il s'agisse d'actes volontaires et malveillants ou de maladroites, est à cet égard très alarmant. Un employé nous raconte par exemple qu'il s'est plaint auprès de sa direction de l'évocation par certain-es cadres de son orientation sexuelle. L'un d'entre eux lui a lancé, devant des collègues et des clients : « Je m'en fous que tu sois gay ou une tapette ». Vivant sous le coup de cette arme de déstabilisation radicale de leurs conditions de travail, de nombreuses personnes LGBTI développent des stratégies d'évitement, ne font pas valoir leurs droits pour « ne pas faire de vagues », acceptent certaines brimades et humiliations, etc. Leur santé mentale s'en trouve vite impactée. De nombreuses victimes font état d'arrêts de travail ponctuels, d'arrêts maladie, de prise d'antidépresseurs, de démissions et d'idées suicidaires... ▲

TÉMOIGNAGES

NE PAS FAIRE DE VAGUES

Alain est un homme gay de 44 ans, ouvrier dans l'agroalimentaire. La directrice des ressources humaines de l'entreprise où il travaille depuis quinze ans a refusé oralement et sans justification écrite sa demande de congés de trois jours pour son mariage prévu à l'été. Il pense que c'est en raison de son homosexualité. En effet, il s'est rendu compte que les regards de certain-es de ses collègues avaient changé, particulièrement celui de cette directrice, lorsqu'à un repas de Noël organisé par le comité d'entreprise où les conjoint-es sont invité-es, il était venu avec le sien. Après cette soirée, il n'a pas souhaité contacter les représentants syndicaux, évoquant « leur regard biaisé ». Il n'a pas osé contacter non plus l'inspection du travail parce qu'il se sent bien dans son entreprise et n'a pas envie de faire de vagues.

UNE HIÉRARCHIE COMPLICE

Éric, un homme gay de 26 ans, est pâtissier, out sur son lieu de travail. Depuis un an, il est traité régulièrement de « pédé » ou « pédale » par certains de ses collègues et le responsable de l'unité. On l'appelle « la olé olé ». Il lui a été rapporté que le responsable a déclaré, pendant qu'Éric était en arrêt, que s'il s'était malade, c'était « parce qu'il avait sucé un truc pas frais ». Un de ses collègues, qui l'aurait vu au supermarché avec son compagnon, a rajouté qu'il préférerait « se tirer un balle » plutôt qu'être homosexuel. Pour Éric, son responsable crée une atmosphère qui banalise et favorise l'homophobie à son encontre. Il a contacté la direction pour rapporter ces faits, a le soutien de trois collègues prêts à témoigner, mais n'a eu aucun retour.

Jérôme est professeur stagiaire depuis deux ans. Dans son premier collège, la principale adjointe lui a adressé le commentaire suivant : « Vous faites trop féminin ». Comme une titularisation dépend, entre autres, de l'avis de la direction d'un établissement, Jérôme s'est senti obligé d'aller chez le coiffeur pour faire retirer ses mèches blondes. Il en est venu à demander des « coupes qui font homme ». Cette année, dans un nouvel établissement, le CPE lui a demandé d'arrêter de « croiser les jambes », estimant qu'il devait faire « attention à sa posture dans le cadre professionnel ».

Aline est une femme trans et travaille dans une mairie. Depuis qu'elle a annoncé sa transidentité à sa direction, il lui a été interdit « d'avoir l'air d'une femme » et de porter des robes.

La secrétaire du régiment auquel appartient **Inès**, militaire de carrière, l'informe que des modalités d'attribution de la « prime de camp » ont évolué. « Désormais, annonce-t-elle, le PACS et le mariage homosexuel ne sont plus pris en compte pour la toucher ». Alors que ces arguments sont légalement faux, elle indique qu'elle va donc devoir révéler l'orientation sexuelle de Christine à ses supérieur-es.

DES SOUTIENS ENCORE TROP RARES

Lorsque **Safina** est victime d'un comportement agressif et homophobe de la part d'un de ses collègues, elle en informe sa direction. La réponse de cette dernière est de la suspendre de ses fonctions pour faute grave pendant un mois. Son collègue en revanche n'est pas sanctionné et reste en service. Elle se tourne vers les représentants syndicaux qui la soutiennent, mais aucun témoin de la scène rapportée ne souhaite en parler.

**« MOI, LES HOMOS
JE LES BRÛLE »**

Alison a travaillé pour une start-up en tant que directrice de restaurant. Lors de cette expérience, sa hiérarchie embauche une assistante pour l'aider. Celle-ci se retrouve rapidement en conflit avec d'autres employées et Alison doit la recadrer.

Quelques jours plus tard, l'assistante estime qu'il est trop dur pour elle de couper du fromage et ajoute : « Où sont les hommes pour faire ça ? ». Alison lui indique qu'ils ne sont pas nécessaires pour que cette tâche soit effectuée.

Devant l'ensemble de l'équipe, l'assistante répond alors : « Ben toi non puisque t'es déjà un homme ». Elle poursuit : « Tu marches comme un homme, tu t'habilles comme eux, t'as une femme donc tu as la même vie qu'eux. »

Choquée, Alison informe sa direction qui, sur le coup, semble bien réagir : « On ne peut pas tolérer ça ». Mais le lendemain, les choses changent : « Si on la vire, qui va faire ses heures ? ». Alison est abusée : « Vous préférez me laisser avec quelqu'un qui a des propos nauséabonds et qui est incompetent plutôt que de trouver une solution ? ». Le supérieur répond par l'affirmative. La situation se dégrade entre Alison et l'assistante, qui finit par être détachée sur un autre restaurant. Alison, qui ne se sent ni considérée, ni respectée, apprend quelques jours plus tard que l'assistante est gardée dans l'entreprise mais qu'en revanche, sa période d'essai à elle est clôturée. ▲

Ken a 48 ans, il est artiste et a besoin de travailler ponctuellement en entreprise. Il a obtenu un emploi dans la restauration. Lorsque son chef d'atelier est mis au courant de son homosexualité, il lui interdit de se changer dans les vestiaires des hommes et lui demande d'utiliser les vestiaires des femmes. Il a cru au départ qu'il s'agissait d'une mauvaise blague, mais il s'est rapidement rendu compte que son supérieur était sérieux. Une de ses collègues, qui était présente, est prête à témoigner. Suite à cette humiliation homophobe, Ken a contacté les ressources humaines pour dénoncer la situation. Il y a eu une commission interne pour débattre du sujet, mais il reste sans nouvelle « à cause du confinement ».

« SI C'ÉTAIT JUSTE MES COLLÈGUES... MAIS LA DRH APPROUVE CE QUI SE PASSE »

Amadou travaille depuis 22 ans dans une entreprise de grande distribution, il n'a jamais eu aucun problème par le passé. Un matin, il a découvert un tag homophobe sur son casier « 24/24h, 7/7 jours, toujours PD ». Il a directement interpellé son responsable, avec qui il s'entend bien par ailleurs, qui a

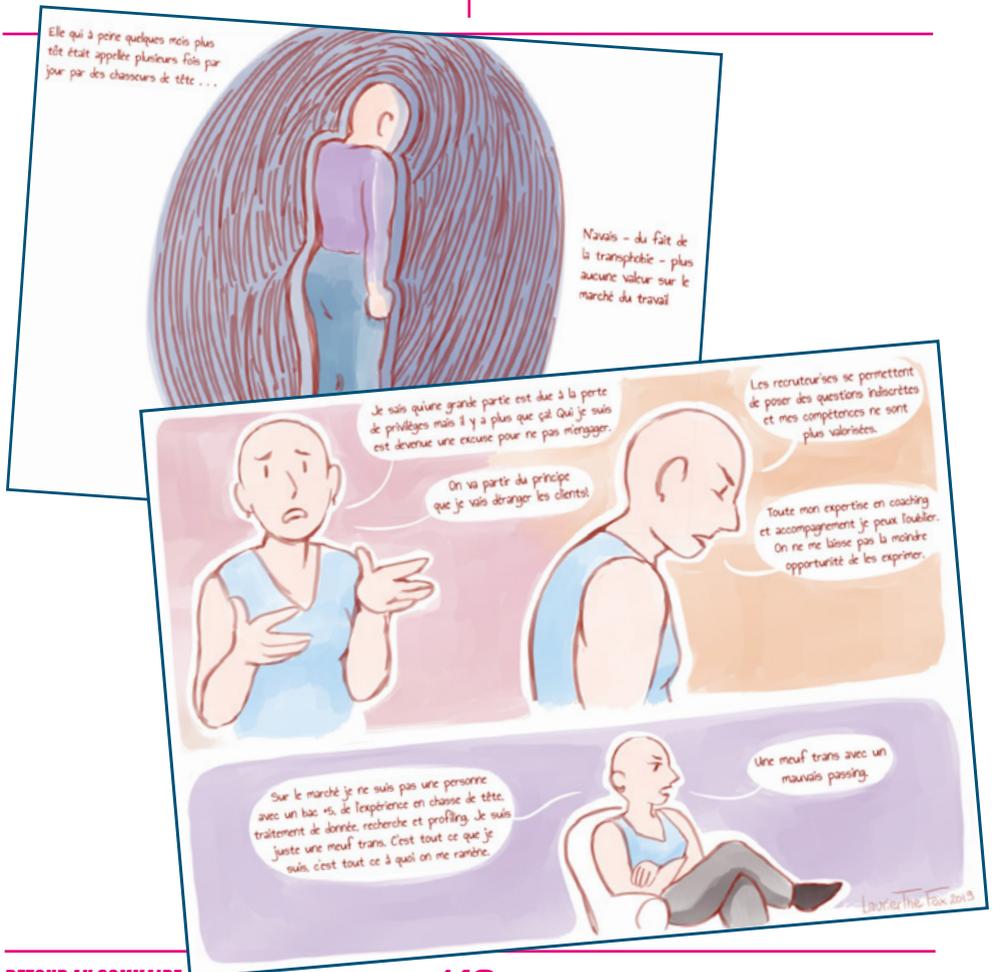
ensuite informé le représentant syndical pour qu'il vienne constater le fait. Son responsable a aussi émis et affiché une note interne à l'intention de l'ensemble des salariés qu'il a exposé près de la pointeuse, indiquant le caractère discriminatoire de ce type de fait et que cela n'était pas admis dans le groupe.

Carole est une femme trans de 26 ans. Elle travaille dans une agence de pompes funèbres dans le sud-ouest. Un matin, elle découvre que tout le monde dans l'entreprise est au courant de sa transidentité sans qu'elle n'ait été à l'initiative du partage de cette information. Pour Carole, cet outing a l'effet d'une « bombe ». Un collègue se met à lui toucher les fesses, lui passer la main dans les cheveux et lui tient des propos ignobles comme : « Je vais te mettre ma bite au cul ». Ce harcèlement est le fait d'un homme coutumier de méfaits LGBTIphobes : une employée lesbienne a quitté l'agence suite à des attouchements de sa part. Carole est en arrêt maladie depuis et compte por-

ter plainte pour outing et harcèlement sexuel. Elle redoute l'évolution de la situation : son agresseur tente déjà de récolter des faux témoignages afin de la mettre en tort.

John est pilote dans l'armée de l'air. Il regrette que son ministère n'ait aucune communication interne ou plan de lutte concernant les LGBTIphobies au travail. « Après 5 ans dans l'armée, je n'ai pas vu une affiche, pas une présentation ou session de prévention qui parle de l'homophobie. » Il n'évoque pas d'actes LGBTIphobes dans son entourage professionnel proche : « Il paraît que j'ai de la chance car les aviateurs se veulent plus "cools", plus "ouverts d'esprit". ▲

« COMME SOUVENT DANS CE CAS, LE CARACTÈRE HOMOPHOBÉ DE CE HARCÈLEMENT ÉTAIT DIFFICILEMENT PROUVABLE ET DONC ON EXFILTRE "CELUI PAR QUI LE SCANDALE ARRIVE" : MALHEUR À LUI ! »



LA PAROLE À... LAURIER THE FOX

Laurier Richard, aka Laurier The Fox, est auteur BD et illustrateur ouvertement trans. Ses travaux sont consultables sur le site <https://laurierthefox.tumblr.com/>.

En tant que personne trans, pouvez-vous partager avec nous votre vécu dans le cadre de votre vie professionnelle ?

J'ai eu la « chance » de faire mon coming out sur le tard, à 30 ans, une fois ma reconversion dans la bande dessinée faite. Je n'ai pas eu à subir de transphobie frontale, même si pendant un temps cela a fortement limité mon accès à des jobs d'appoint du fait de la non correspondance entre ma carte d'identité et mon apparence. J'étais obligé d'être sans emploi. Dans le monde de la bande dessinée, j'ai pu avoir des remarques ou des comportements de transphobie ordinaire, mais cela ne s'est plus reproduit depuis que je suis devenu très militant.

Avez-vous constaté une évolution positive ou négative ces dernières années à votre égard suite à votre coming out trans ?

Une évolution positive. Surtout depuis que j'ai décidé d'utiliser mon travail d'auteur de bande dessinée pour porter mon travail militant. On va dire que cela a naturellement fait le tri dans mes client-es. Aujourd'hui, les personnes qui sont intéressées par le fait de travailler avec moi le sont en connaissance de cause.

Qu'est-ce qui vous a poussé à réaliser ces planches pour dénoncer la transphobie dans le milieu du travail ?

À la base de ces planches il y a d'abord des années passées à écouter et à lire des personnes trans précaires - surtout des femmes trans - du fait de la transphobie d'État (et de l'intersection avec le racisme, le sexisme, le validisme, etc.). Le déclencheur a été mon amie Jade qui, lors de son coming out et de sa transition, s'est retrouvée quasiment du jour au lendemain sans opportunités - alors qu'elle avait un très bon poste - sans loge-

ment, sans revenus, ni soutien familial. Elle a réussi à décrocher un autre poste mais temporaire, et a dû subir de la transphobie et du harcèlement pour finir par être blacklistée car elle ne se laissait pas faire.

Comment, selon vous, peut-on aider les personnes trans à être mieux accueillies, traitées et respectées dans le monde du travail ?

Pour reprendre les paroles de mon amie Jade qui est spécialiste de la question, il faudrait former les recruteur-ses à gérer les échanges avec les personnes trans, ainsi qu'une politique RH claire pour nous accompagner et nous permettre d'utiliser nos noms d'usage au travail. Former les managers aux questions d'inclusion des personnes trans dans les packages de formation pour éviter les « maladresses » à répétition nous obligeant à former nos collègues permettrait aux personnes trans de ne plus porter toute cette charge. Une mutuelle d'entreprise qui prend en considération les frais de transition serait également un pas de plus vers l'inclusion des personnes trans dans le monde du travail.

Quel est votre avis sur les associations dédiées à l'inclusion des personnes LGBTI dans le monde du travail, pensez-vous qu'elles ont compris les spécificités des personnes trans ?

Non pas du tout malheureusement. De mon expérience et des retours de témoignages que j'ai eus, ce sont même dans ces associations que nos voix portent le moins et qui comprennent le moins nos problématiques. ▲

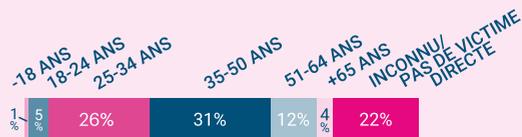
VOISINAGE

NOS PIRES VOISIN-ES

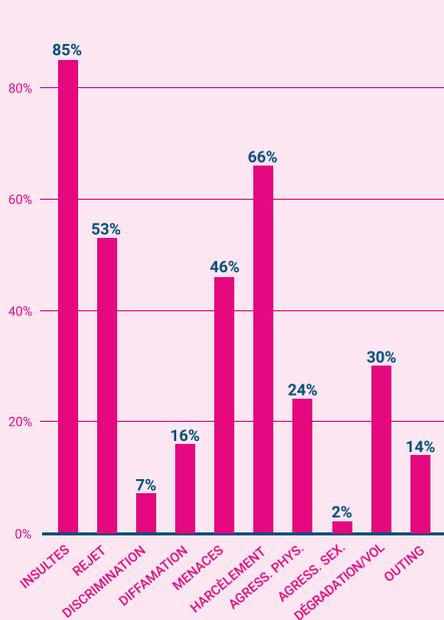
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

184

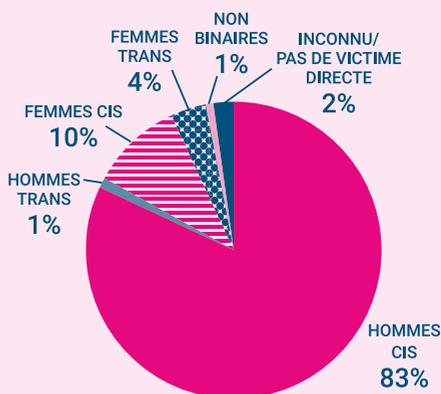
ÂGE DES VICTIMES



MANIFESTATIONS



GENRE DES VICTIMES



% DU CONTEXTE PAR GENRE

HOMMES CIS	HOMMES TRANS	FEMMES CIS	FEMMES TRANS
22%	0%	10%	11%

En 2020, 184 cas de LGBTphobie ont été répertoriés dans un contexte de voisinage. Cela représente 13 % des cas totaux. Cette proportion est en très forte hausse par rapport à 2019 (8 %) et positionne le voisinage comme second cadre de LGBTphobies en 2020. Les confinements peuvent expliquer en partie à ce phénomène. Les hommes cisgenres semblent particulièrement concernés puisqu'ils représentent 83 % des victimes dans ce contexte. Et sur tous les témoignages d'hommes cis reçus par SOS homophobie en 2020, 22 % ont eu lieu dans le voisinage. Les formes de manifestation les plus courantes sont les insultes (85 % des cas), le harcèlement (66 %) et le rejet (53 %). Notons que même si les agressions physiques ne sont présentes « que » dans 24 % des cas, le voisinage est le deuxième contexte d'agressions physiques sur l'ensemble des cas répertoriés.

LES LGBTIPHOBIES FONT LEUR NID

Les manifestations de haine LGBTIphobes peuvent se produire aux portes du domicile des victimes. Elles peuvent survenir au détour d'une altercation, comme pour Louis, 48 ans, qui se fait insulter de « sale pédé » en venant se plaindre du volume sonore produit par un de ses voisins. Le spectre d'actes malveillants se révèle large et dépasse l'agression verbale. Certaines victimes rapportent des propos diffamatoires ayant pour but de les décrédibiliser auprès des personnes qui les entourent, à l'instar de Léo, dont la voisine l'accuse d'actes pédo-criminels. D'autres subissent des détériorations matérielles : boîtes aux lettres fracturées, portails tagués ou pneus crevés, la liste peut être longue. Enfin, les violences sont parfois physiques. Julien s'est fait rouer de coups par son voisin alors que ce dernier l'insultait et menaçait d'agresser toute personne lui rendant visite.

Parfois, le voisinage peut soutenir les victimes de LGBTIphobies, notamment quand les agresseurs et agresseuses causent d'autres problèmes au sein d'un immeuble (nuisances sonores, tensions avec d'autres voisin-es, etc.), mais ce n'est pas toujours le cas. Pire, les victimes font parfois face à tout un groupe LGBTIphobe faisant partie du voisinage ou du quartier. Matéo est la proie d'insultes et de menaces comme « On va te fumer, sale pédé » de la part d'un groupe de jeunes dans les rues adjacentes à son appartement. Ces actes LGBTIphobes au sein du voisinage peuvent perdurer des années, comme le montre l'intimidation (crachats, tapages...) dont sont victimes Giselle et sa compagne depuis plus de huit ans par un groupe de voisins qui souhaite les déloger.

PEUR PARTOUT, SÉCURITÉ NULLE PART

Subir les LGBTIphobies au cœur de son intimité n'est pas sans conséquences. Les victimes décrivent un sentiment de violation de leur vie privée et expriment la peur

d'être outées auprès de leur voisinage, mais également des proches qui pourraient leur rendre visite. C'est le cas de Bertrand, victime d'agressions verbales et physiques par un couple de voisin-es, angoissé à l'idée que sa famille puisse être au courant de son orientation sexuelle.

On observe également une perte du sentiment de sécurité dans sa propre maison. Les victimes craignent pour elles-mêmes mais également pour le bien-être de leur famille, comme Elvina, qui redoute que ses enfants

**« ON VA TE
FUMER,
SALE PÉDÉ »**

soient agressés après avoir trouvé des graffitis « lesbiennes dégagés » en bas de chez elle. Ou bien Agnès, insultée de « sale lesbienne » devant sa fille de 6 ans, choquée.

Partager un espace de vie signifie qu'il est possible de croiser ses agresseurs et agresseuses chaque jour en rentrant chez soi. Les victimes de LGBTIphobies sont alors constamment sous pression, exprimant le besoin de retrouver leur tranquillité au quotidien.

Le confinement n'a pas arrangé la situation. Pendant cette période, Swan trouve un mot sur son pare-brise l'invitant à quitter sa résidence sous prétexte que le Covid-19 contaminerait les homosexuels en premier. Face à l'impossibilité d'échapper à un environnement angoissant voire dangereux, certaines victimes ont été contraintes de fuir leur logement pendant le confinement, craignant pour leur intégrité physique et/ou mentale.

SOS D'UN-E LGBTI EN DÉTRESSE

Les LGBTIphobies puisant leurs origines dans des mécanismes profondément ancrés, les tentatives d'apaisement de la part des victimes sont souvent vouées à l'échec. Certaines décident alors de faire appel à une médiation extérieure. Le résultat n'est pas toujours au rendez-vous. Thierry, 50 ans, est harcelé depuis cinq ans par son voisin (insultes, menaces, provocations). La seule solution du médiateur a été de proposer à Thierry d'écrire une lettre d'excuses à son voisin homophobe...

Une autre solution est de faire appel à la justice et au commissariat le plus proche de chez soi. Toutefois, refus de plaintes et minorations du caractère LGBTIphobe des événements ne sont pas rares : cela se produit dans un cas sur deux pour les problèmes de voisinage (voir chapitre Police-Justice). Vincent voit sa plainte requalifiée en main courante après s'être fait insulter de « tafiole » devant deux témoins, devant chez lui. Celle de Marc, qui a trouvé sa boîte aux lettres taguée d'un « Fuck les PDs » est acceptée comme « dégradation volontaire »

sans aucune mise en lumière du caractère homophobe pourtant évident. Déménager peut finir par se présenter comme ultime solution pour mettre fin au calvaire. Cependant, cette échappatoire n'est pas à la portée de tout le monde, particulièrement pour les personnes en situation précaire. ▲

«LESBIENNES
DÉGAGEZ»

TÉMOIGNAGES

DE LA MENACE AU PASSAGE À L'ACTE

Adam rentre chez lui avec son copain, en Centre-Val-de-Loire, quand il croise son voisin de palier. Celui-ci hausse directement le ton en proférant « Je vais te casser la gueule, ton mec a intérêt de se casser d'ici ». Les victimes réussissent à se mettre à l'abri mais le voisin continue à les invectiver en donnant des coups de pied dans la porte. Depuis, Adam a peur et son copain ne veut plus lui rendre visite.

Boubacar vit avec son compagnon. Depuis 2013, il subit un harcèlement quotidien de la part de ses voisins. La liste est longue : dégradation du véhicule (poignées de porte, pneus crevés), troncs d'arbres asphyxiés par des fils de fer dans leur propriété, clapiers ouverts. Plus récemment, un voisin est allé jusqu'à le frapper avec une chaise. À bout de nerfs, Boubacar et son compagnon ne comprennent pas cet acharnement.

UNE VOIE SANS ISSUE?

Marc occupe un logement social dans les Vosges avec son compagnon depuis un an et demi. Dès leur emménagement, leur voisin du dessous les insulte de « grandes folles » et les menace : « On va vous casser la gueule ». Malgré la venue de la police plus de sept fois, le harcèlement continue. Face à cette situation, le compagnon de Marc a commencé à prendre des antidépresseurs.

Sibeth vit depuis un an et demi au-dessus de voisins homophobes. Depuis quelques semaines, des insultes fusent : « la gouuuuuiine » quand elle sort son chien, « ta gueule » ou « baisse les yeux » quand elle est au téléphone sur son balcon. Un soir, elle découvre une étiquette avec marqué « bison » à côté de sa sonnette. Ces méfaits quotidiens lui pourrissent la vie. Elle ne sait pas comment prouver les faits pour y mettre un terme.

Mohamed est un homme homosexuel de 53 ans, résidant en région parisienne depuis 20 ans. Un de ses voisins le terrifie et il se sent dépassé par la situation : « J'ai la peur au ventre, il va me tuer ». Son voisin l'insulte et le « traite de tous les noms (sale pédé) », crache et claque les portes en le croisant.

Mohamed le soupçonne également d'avoir vandalisé sa boîte aux lettres et de lui avoir coupé le gaz. Une seule solution : partir ?

Alice habite dans l'Ouest dans une résidence sociale. Regards malveillants, chuchotements sur son passage avec ses ami·es : l'attitude de son voisin la met toujours profondément mal à l'aise. En mars 2020, lors du premier confinement, Alice décide de fuir son logement pour se réfugier chez un couple d'ami·es car elle ne se sentait plus en sécurité. Aujourd'hui, elle cherche à déménager à tout prix.

Giulia, femme trans de 55 ans, est victime de transphobie de la part de sa voisine. Elle doit supporter des insultes comme « Montre ta bite, tu n'es pas une vraie femme, tu devrais avoir honte », mais également des menaces ou des dégradations et vols. En mars 2020, le compagnon de sa voisine lui porte des coups et lui fracture le tibia. Elle fuit son logement pour se réfugier chez une amie. Giulia porte plainte mais la mention du caractère transphobe de l'agression n'est pas inscrite.

Johanna vit avec sa compagne. Tous les jours, depuis plusieurs mois, son voisin d'à côté tape contre le mur, leur reprochant de faire du bruit. Durant une altercation, leur voisin a déclaré : « je suis homophobe, je veux que vous dégagiez et je vous emmerde » avant de donner un coup de pied à Mathilde, déjà en arrêt de travail. Elle et sa compagne n'ont plus qu'une idée en tête : déménager.

« Ces pédés qui n'auront pas de gosses. Nous, on est des vrais hommes. On travaille toute la journée, les pédales, elles ne savent pas ce que c'est. La virilité, ça se mesure à la taille du calibre » : voilà les mots qu'a pu entendre **Oumar**, 24 ans, de la part de ses voisins. Son propriétaire, lui, envoie des hommes de main pour le menacer (« Petite salope, tu dégages ») et le pousser à quitter son logement sous prétexte qu'il « met la pagaille dans la résidence ». Oumar a quitté son appartement sans savoir où se réfugier. ▲

Patrick vit dans un petit village de 200 habitants. Depuis presque deux ans, il subit un harcèlement constant de la part des gens de son village à cause de son homosexualité. L'enfer a commencé en mai 2019, après avoir porté plainte contre X alors que sa boîte mail a été hackée et sa vie intime dévoilée. La plainte est classée sans suite, le délit n'aurait pas été caractérisé. Le harcèlement a alors augmenté : insultes (« pédé », « suceur de bite », « lécheur de cul », etc.), amalgame entre homosexualité et pédocriminalité, dégradations matérielles (portail, volets et fenêtres cassées, voiture taguée, pneus crevés, vol d'enjoliveurs, etc.), visites indésirées et intimidantes de la part d'inconnu·es qui « rôdent autour de sa maison ». Patrick ne se sent pas en sécurité chez lui. Il redoute qu'à n'importe quel

moment « on va venir brûler (sa) maison ». Ce sentiment d'insécurité est accentué par son isolement : il vit seul, ne travaille pas et sa famille n'est au courant ni de son homosexualité, ni du harcèlement qu'il subit. Patrick possède également l'intime conviction que l'ensemble du village est contre lui, dont les forces de l'ordre, qui seraient du côté de ses agresseurs, des notables du village. Patrick a développé une très grande anxiété. À cause de cette dernière, il n'arrive ni à dormir, ni à manger. Son stress lui paralyse alors tout le corps et il n'arrive plus à bouger. Patrick nous fait également part du fait qu'il a déjà eu des pensées suicidaires. Il est aujourd'hui sous traitement (anxiolytiques). Ne tenant plus face à cette situation, Patrick souhaite aujourd'hui porter plainte à nouveau et espère un aboutissement positif. ▲

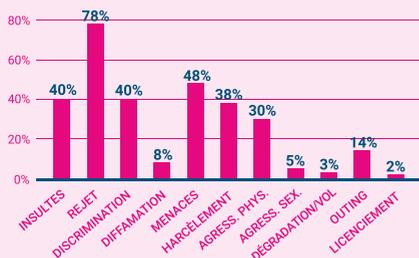
INTERNATIONAL

LGBTIPHOBIES SANS FRONTIÈRES

NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

63

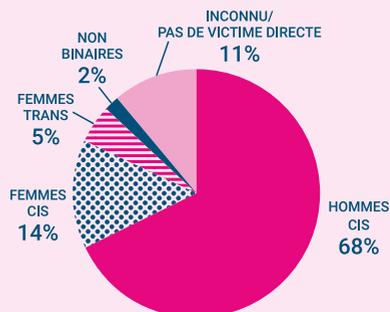
MANIFESTATIONS



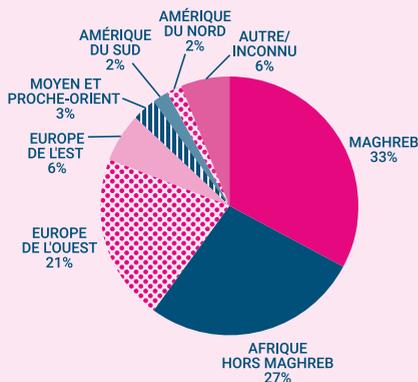
ÂGE DES VICTIMES



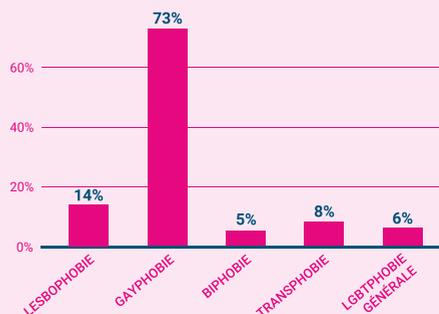
GENRE DES VICTIMES



ORIGINE DES VICTIMES



LGBTIPHOBIES



Cette année, SOS homophobie a reçu depuis l'étranger des témoignages très durs : il est énormément question de **rejet** (78 % des cas) mais aussi de **menaces** (48 %), beaucoup de cas d'**agressions physiques** (30 %) et des violences sexuelles (5 %). Ces témoignages illustrent souvent des **situations violentes et d'urgence** poussant les personnes à tenter de trouver de l'**aide là où elles le peuvent**. Ces personnes racontent leur envie de rejoindre la France et leurs difficultés à obtenir l'asile, ainsi que leurs difficultés économiques liées à leur situation d'exclusion (absence de logement et/ou de travail). L'association a surtout été sollicitée par des personnes originaires du Maghreb (33 %), d'Afrique (27 %) et d'Europe de l'Ouest (21 %). La **majorité des personnes témoignent de cas de gayphobie** (73 % des cas) et 68 % des témoignants sont des hommes, ce qui pose la question de la libération de la parole féminine.

En 2020 encore, le bilan de l'avancée des droits LGBTI est en demi-teinte. Comme le souligne l'ILGA dans son rapport annuel¹, le chemin vers l'égalité n'est pas linéaire pour tous les pays. Et des évolutions, qui pourraient sembler bien maigres pour certains pays, peuvent être mentionnées. Par exemple, le Soudan a abandonné la peine de mort et les châtiments corporels pour punir les relations homosexuelles en juillet 2020 ; mais il est encore possible que des individus dits « coupables » de sodomie soient emprisonnés pour sept ans, et à vie s'ils récidivent trois fois.

ÉTAT DES LIEUX GLOBAL EN 2020

Selon l'ILGA, 67 pays membres de l'ONU pénalisent aujourd'hui encore officiellement les rapports homosexuels. Dans deux autres pays, aucune loi n'est édictée mais ces pratiques sont bel et bien sanctionnées. Au Brunéï, en Iran, en Mauritanie, au Nigeria (dans 12 de ses États), en Arabie saoudite et au Yémen, la peine de mort est pratiquée. Cinq autres pays membres mettent aussi à mort des personnes LGBTI, mais officieusement : l'Afghanistan, le Pakistan, le Qatar, la Somalie, et les Émirats arabes unis. Au moins 42 pays membres de l'ONU appliquent des interdictions légales à la liberté d'expression sur les sujets LGBTI. 57 mettent en place des barrières légales empêchant le travail des ONG dans le champ de la diversité sexuelle et de genre.

À l'inverse, 57 pays des Nations unies offrent une protection élargie contre les discriminations sur la base de l'orientation sexuelle.

UNE SITUATION CONTRASTÉE EN EUROPE

Bien que la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, ait déclaré vouloir renforcer les droits LGBTI, la situation sur le continent reste contrastée.

Des victoires sont à souligner cette année. L'Irlande du Nord a légalisé le mariage des couples de même genre au début de l'année. L'union civile des personnes LGBTI est devenue possible à Monaco en juin 2020, mais également au Monténégro, où le décret présidentiel entrera en vigueur en juin 2021. En Macédoine du Nord, le Parlement a voté une loi interdisant les discriminations sur la base de l'orientation sexuelle en octobre 2020. Et enfin, au mois de décembre, le Parlement suisse a adopté un texte qui autorise les couples de même genre à se marier, et ouvre la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes. Ce texte doit être approuvé par référendum.

Néanmoins, la situation se détériore encore en Hongrie, où le gouvernement a présenté un amendement constitutionnel en novembre qui, s'il était approuvé, interdirait

**« BANDE DE SALES
PETITS PÉDÉS,
IL FAUDRAIT TOUS
VOUS TUER »**

l'adoption pour les couples homosexuels. En mai 2020 déjà, le Parlement du pays a fait passer une loi interdisant le changement de la mention du sexe des personnes transgenres et intersexes à l'état civil². Par ailleurs, en Pologne, une centaine de municipalités et de districts aux mains du parti PiS (extrême droite) ont déclaré être des zones « libres de l'idéologie LGBT ». En Bulgarie et en Pologne, des lois restreignant le fonctionnement des ONG LGBTI sont à l'étude.

DES AVANCÉES ET DES RECULS AILLEURS DANS LE MONDE

En dehors de l'Europe, les nouvelles sont également mitigées. En Afrique, des avancées sont à souligner. Le nouveau Code pénal angolais, entré en vigueur début 2021, ne pénalise plus les relations homosexuelles et va sanctionner les discriminations basées sur l'orientation sexuelle. Au Gabon, le

1. <https://ilga.org/ilga-world-releases-state-sponsored-homophobia-December-2020-update>

2. <https://www.hrw.org/news/2020/05/21/hungary-ends-legal-recognition-transgender-and-intersex-people>

Sénat a voté la dépénalisation des relations sexuelles entre personnes de même genre consentantes. Enfin, en juillet 2020, la chambre haute sud-africaine a voté l'interdiction de s'opposer au mariage entre personnes du même sexe pour les officiers de l'état civil.

Aux Amériques, le Costa Rica a légalisé le mariage ainsi que l'adoption pour les couples homosexuels en mai 2020, et en fin d'année, les Congrès des États mexicains de Tlaxcala et de Puebla ont voté une loi approuvant le mariage entre personnes LGBTI. Malheureusement, au mois d'octobre, le congrès du Nicaragua a fait passer une loi qui restreint sévèrement le fonctionnement des ONG œuvrant pour les droits LGBTI dans le pays. En Asie, le vote de la décriminalisation des rapports homosexuels en décembre 2020 au

Bhoutan fait partie des avancées à relever. La crise du Covid-19 a toutefois eu un impact majeur sur la vie des personnes LGBTI, notamment en Corée du Sud où un cluster dans un quartier connu pour ses boîtes de nuit gays a amené une vague d'homophobie, laissant aux personnes présentes le choix entre se faire tester, et être forcées de dévoiler leur orientation sexuelle – le pays étant encore profondément homophobe –, ou ne pas le faire et risquer la propagation du virus³. En Russie, la constitution a été amendée pour interdire formellement le mariage entre personnes de même genre. ▲

3. <https://www.franceculture.fr/emissions/revue-de-presse-internationale/la-revue-de-presse-internationale-emission-du-lundi-11-mai-2020#:~:text=Un%20foyer%20de%20contamination%20a,dans%20un%20pays%20tr%C3%A8s%20homophobe>

TÉMOIGNAGES

Swen nous contacte pour nous faire part du harcèlement qu'il subit de son propre frère, qui dévoile son homosexualité sur les réseaux sociaux et le provoque quotidiennement. Il a essayé de porter plainte mais les officiers de police lui ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire pour lui, alors que sa santé mentale et physique est très mauvaise.

Léo contacte l'association afin de demander de l'aide pour un ami russe qui a dû se cacher à Saint-Pétersbourg pour échapper à sa famille. Celle-ci voulait le dénoncer aux autorités tchéchènes, qui déploient toujours une politique homophobe très dangereuse. Malgré la situation sanitaire, il souhaite savoir s'il existe une solution pour que son ami puisse demander l'asile politique en France ou dans un autre pays afin d'être en sécurité.

Ousmane, originaire du Mali, témoigne du rejet qu'il subit dans sa famille. Obligé de quitter son pays pour se sentir en sécurité, il a vécu au Nigeria et y a rencontré les mêmes violences homophobes qu'au Mali. Victime d'une agression sexuelle par des personnes ayant créé des faux profils gays sur une application de rencontre, il n'a pas été pris en charge par des médecins, qui l'ont aussi agressé verbalement parce qu'il est gay. Il a dû retourner chez lui et doit maintenant faire face au rejet de sa propre famille après avoir été surpris avec son compagnon. Il a été jeté à la rue et nous confie ses inquiétudes.

Alioune est un Malien de 25 ans qui a fui son pays pour venir en France il y a environ deux ans. Au Mali, il a été agressé et insulté à de nombreuses reprises, et rejeté par sa famille. Sa demande d'asile a échoué. Confiné dans un foyer en région parisienne, en situation irrégulière, il ne souhaite pas raconter son histoire aux autres résidents de peur d'être de nouveau harcelé.

Djamil est un Algérien de 42 ans qui a été outé par son ex petit ami via une sextape postée sur Facebook. Rejeté par sa famille, il ne peut revenir vers elle que s'il se marie, mais il nous confie : « Je préfère mourir que me marier ». Il exprime son mal-être et ses pensées suicidaires : « J'ai l'impression de sombrer petit à petit, [...] j'ai pensé au suicide [...] je suis en détresse totale ». Pour fuir l'Algérie, « pour vivre », il a demandé un visa pour la France, qui ne lui a pas été accordé.

Un homme de 30 ans nous appelle pour témoigner de la situation de son petit ami marocain, **Youssef**. La famille de Youssef a découvert leurs échanges en ligne. Frappé et menacé par son père, Youssef a été mis à la rue. Sa sœur l'a également menacé : « Si je te vois je te tue ». Ses amis gays l'ont abandonné de peur de se faire outé eux-mêmes. Ayant des ressources limitées, il risque de se retrouver bientôt à la rue.

Omar, marocain, nous rapporte la situation « alarmante » des personnes LGBTI dans son pays. Un important mouvement de cyberharcèlement les visant a vu le jour, à l'initiative d'une influenceuse trans célèbre. Cette dernière encourage les gens à se créer de faux profils sur les sites de rencontre gay pour compromettre les utilisateurs. Plus largement, les personnes LGBTI sont victimes d'agressions qui aboutissent parfois à des suicides.

Grace, jeune gabonaise lesbienne, est victime de harcèlement à cause de son orientation sexuelle. En plus d'avoir perdu son emploi, sa famille et son entourage lui « font vivre un véritable cauchemar », au point qu'elle pense régulièrement à se suicider.

Quentin nous contacte pour nous parler de son ami marocain et homosexuel, Amir. Amir a dû quitter le Maroc après avoir été menacé de mort. Son petit ami est mort percuté par une voiture. Depuis trois ans, il attend d'obtenir l'asile en Macédoine du Nord. En situation précaire, il a fait part à Quentin de ses pensées suicidaires.

Un couple d'hommes belges se trouvait au bord d'un lac lorsqu'il a été victime d'une agression homophobe. D'abord insultés (« Bande de sales petits pédés, il faudrait tous vous tuer »), ils ont été menacés d'être noyés dans le lac à proximité par deux jeunes hommes. Les agresseurs leurs ont demandé de quitter cet endroit qu'ils ont qualifié « d'hétéro », puis ont menacé de dégrader leur véhicule.

**« JE SUIS EN
DÉTRESSE TOTALE »**

Fatma, une Tunisienne en exil, décrit son mal de vivre qui remonte à l'adolescence, où elle a été harcelée après avoir révélé son attirance pour les filles à une de ses camarades. Elle raconte : « Mettre un masque tous les matins, quotidiennement, et prétendre être quelqu'un que je ne suis pas m'était une chose très douloureuse mais inévitable face au refus de la société conservatrice, l'interdiction de la religion, et surtout la criminalisa-

tion de l'homosexualité avec une loi qui condamne à trois ans d'emprisonnement tout acte homosexuel ». Elle a été agressée par son frère qui soupçonnait son homosexualité. Expatriée au Koweït, elle a perdu son emploi et doit maintenant rentrer en Tunisie, ce qu'elle redoute. Elle rêve d'une vie amoureuse libre et de maternité. ▲

L'ENJEU DE LA REPRÉSENTATION LGBTI À L'ÉCRAN

La représentation cinématographique des personnes LGBTI est un enjeu majeur dans l'évolution des mentalités en ce qu'il constitue un moyen de révéler nos expériences, mais aussi de les normaliser et de les faire accepter. On peut ainsi noter un plus grand nombre d'acteurs, d'actrices et de personnages LGBTI à l'écran. Cette évolution de la représentation laisse entrevoir une évolution des mentalités et, on l'espère, une amélioration des législations, dans des pays encore marqués par des lois et mentalités LGBTIphobes.

Le genre « boys' love » (abrégié BL), qui vient du Japon, a franchi les frontières en Asie avec des séries comme *Gaya sa Pelikula* (« Comme dans les films ») aux Philippines ou *I told Sunset about You* (« J'ai parlé de toi au coucher de soleil ») en Thaïlande, qui ont été particulièrement plébiscitées sur les réseaux sociaux au cours de l'année. Si la première évoque de manière réaliste la découverte de l'orientation sexuelle ou les hésitations liées au coming out dans une société encore conservatrice, la seconde, comme le font les autres séries LGBTI thaïlandaises, dépeint l'homosexualité comme part intégrante et normalisée de la société, au point où les relations homosexuelles décrites le sont plus en tant que sous-intrigues. Ces séries, parmi d'autres comme *2gether*, ouvrent une culture auparavant destinée à des cibles spécifiques au grand public, et permettent d'enfin envisager une représentation culturelle non marquée par des stéréotypes¹, même si peu de personnalités LGBTI parviennent

encore à jouer au cinéma et que l'avancée des droits reste un enjeu majeur. Cette avancée à l'écran reste toutefois cantonnée aux relations homosexuelles masculines, les relations homosexuelles féminines étant encore marquées par des stéréotypes et scénarios patriarcaux. Et que dire des personnages trans, qu'on ne voit quasiment pas ? On note néanmoins que la diffusion de ces séries sur YouTube ou Netflix constitue de manière générale une plus grande visibilité aux médias et histoires LGBTI, que ce soit en Asie ou dans le monde.

En Occident, des séries, sur Netflix principalement, choisissent de plus en plus de mettre en avant des personnages LGBTI, comme *I'm not okay with this* ou *Euphoria*. Le documentaire *A Secret Love* nous offre un témoignage de la vie des personnes LGBTI âgées à travers l'histoire d'un couple de femmes. Comment ne pas mentionner *Disclosure*, un reportage important détaillant les enjeux de la représentation trans à l'écran aux États-Unis ? La mini-série *It's a Sin*, lancée en janvier 2021, promet de développer encore la visibilité de nos luttes au travers du récit des années sida. Ces œuvres constituent autant de représentations diversifiées, qui laissent également l'occasion à des acteurs et actrices de jouer leur propre rôle en tant que membres de la communauté LGBTI. Hors de l'écran, le coming out d'Elliot Page notamment a permis de mettre en avant les personnes non-binaires et trans à l'international. ▲

1. <https://www.courrierinternational.com/article/tendance-entre-japon-et-thaïlande-le-succes-des-series-boys-love>

LA PAROLE À... TERRY REINTKE

Eurodéputée, co-présidente de l'intergroupe LGBTI au Parlement européen.

Quelles actions en faveur des personnes LGBTI avez-vous portées en 2020 au niveau européen ?

Le pas en avant le plus significatif est que nous avons pour la première fois une stratégie LGBT venant de la Commission européenne. Deux propositions très importantes sont : 1. la reconnaissance mutuelle de documents (certificats de mariage, d'adoption, de naissance) qui permettrait aux gens de se déplacer entre les États membres en gardant leur statut ; et 2. d'ajouter les crimes et discours de haine à la liste européenne des crimes et donner la compétence à l'UE de prendre des mesures contre cela. Beaucoup de pays ne reconnaissent pas le caractère LGBTphobe comme une circonstance aggravante.

Cette stratégie repose sur une collection de différentes mesures législatives qui devront être adoptées à travers la voie législative par les pays membres. Il va y avoir beaucoup de controverses mais nous sommes prêts à nous battre.

La situation en Hongrie devient critique avec une loi interdisant aux personnes transgenres et intersexes de changer légalement de nom et d'obtenir des papiers correspondant à leur identité de genre. Pensez-vous que les politiques du gouvernement reflètent la volonté de la population ?

La situation est très inquiétante dans certains pays membres : la Hongrie, la Pologne et même la Lettonie. Mais non, ce n'est pas un reflet de l'attitude générale dans la société. En Hongrie, une organisation LGBT a fait un sondage selon lequel 70 % des gens étaient d'accord avec le changement de genre sur les documents officiels.

Il y a une tendance très inquiétante à l'utilisation de la communauté LGBT comme bouc émissaire. Cela rend les crimes et les discours de haine beaucoup plus probables. Il faut tenir les politiciens pour responsables.

Vous avez lancé une campagne pour la déclaration de l'UE en tant que zone de liberté LGBTI¹, pouvez-vous en dire quelques mots ?

Nous voulons nous assurer que, du côté du Parlement, il y ait une promesse de faire de l'UE une zone de liberté LGBT. C'est très symbolique mais c'est un point de départ d'où nous voulons prendre des actions concrètes.

Quels sont les plus gros défis de l'UE en termes d'acceptation LGBTI et de sécurité ?

Il y a encore du chemin à parcourir pour avoir une égalité légale totale. La législation joue un rôle crucial. J'appelle d'autres personnes à prendre part à ce débat, dans d'autres secteurs de la société : les artistes, les journalistes, les académiques, même les footballeurs. Tout le monde peut aider en disant « je veux vivre dans une société diversifiée ». Nous voulons faire de bonnes lois mais nous voulons surtout vivre dans une société diversifiée.

Que pensez-vous être les meilleures pratiques à mettre en place et partager pour promouvoir les droits LGBTI ?

Je pense qu'une condition nécessaire, si vous êtes un politicien-ne, est d'essayer d'inclure la communauté le plus possible. Concernant certaines problématiques, les choses avancent différemment par pays : l'interdiction des thérapies de conversion a été rapide en Allemagne alors qu'en France les choses ne sont pas aussi simples. Même si les contextes sont différents, nous pouvons regarder pourquoi les choses ont marché si vite en Allemagne et pas en France. J'espère qu'il peut y avoir une coopération transfrontalière sur ces questions. Nous pouvons apprendre les un-es des autres. ▲

1. <https://terryreintke.eu/en/blog/call-for-action-declaration-of-the-eu-as-an-lgbtqi-freedom-zone/>

DISCRIMINATIONS CROISÉES

À L'INTERSECTION DES VIOLENCES

L'entrecroisement des discriminations fondées sur le sexe, le genre, la classe, la race¹, l'origine géographique, etc., a récemment été nommé intersectionnalité. Théorisé d'abord par la juriste féministe américaine Kimberlé Crenshaw², ce concept cherchait à interroger l'universalisme du féminisme. Il fallait comprendre que les femmes blanches et noires subissaient le sexisme de manière singulière.

Lors de l'année 2020, le mot intersectionnalité a été de plus en plus prononcé, par les militant·es, mais aussi par les détracteurs et détractrices du concept. D'un côté, l'ampleur des manifestations contre la violence à l'égard des personnes racisées, pour Georges Floyd aux États-Unis et pour Adama Traoré en France, a remis le débat sur le racisme "systémique" à l'ordre du jour. L'intersectionnalité se révèle alors un outil théorique très utile pour comprendre le présent. D'autre part, celles et ceux qui font des études intersectionnelles des ennemies de la République s'appuient souvent sur l'argument de l'importation de ce concept des campus universitaires américains³. Cependant, que diront-ils si on leur parle, par exemple, du féminisme matérialiste de Colette Guillaumin⁴ qui, depuis la fin des années 1970, parle de « sexe » et de « race » comme pratiques de pouvoir qui s'articulent ? Car nous pouvons parler de cet enchevêtrement de différents marqueurs sociaux, sans nécessairement utiliser le mot intersectionnalité.

En ce sens, les témoignages recueillis l'an dernier par SOS homophobie confirmeront la pertinence d'un tel regard croisé. Les expériences narrées par les personnes qui nous ont contacté·es mettent en relation la violence basée sur l'identité de genre et/ou l'orientation sexuelle, fondement des LGBTIphobies, avec d'autres logiques d'oppression telles que la discrimination par la classe, le handicap, l'origine géographique et la couleur de la peau.

Ces logiques d'oppressions multiples et variées agissent en produisant des corps vulnérables à différents niveaux. Comme pour Ayas, un homme gay franco-togolais qui vit en région parisienne. Il appelle à la suite d'une altercation avec son voisin qui a proféré des propos homophobes et racistes envers lui (« Sale nègre, petit pédé »). Dans ce cas, à l'insulte homophobe s'ajoute l'injure raciste. Les LGBTIphobies n'agissent pas seules.

Il faut par ailleurs comprendre qu'une violence croisée ne se limite pas au simple cumul de plusieurs discriminations. Pour saisir les modes d'opération des différentes logiques d'oppression, il ne faut pas présupposer leur accumulation ni leur annulation mutuelle, mais penser leur entrecroisement. Prenons l'exemple de Fares, un homme algérien 42 ans qui s'interroge sur une transition [de genre], et appelle la ligne d'écoute de SOS homophobie de sa voiture. Il a quitté le lieu où il habitait dans les Hauts-de-France car il était menacé et insulté quand il ne voulait pas faire les

LGBTIPHOBIES ET RACISME SANS FRONTIÈRES

1. Il ne faut pas confondre « les races » (au pluriel), expression utilisée par les racistes pour affirmer l'existence de plusieurs races, avec « la race » (au singulier), concept sociologique mobilisé par les universitaires et militant·es « afin de dénoncer le racisme » (Éric Fassin, « D'un langage l'autre : l'intersectionnalité comme traduction », *Raisons politiques*, 3 juillet 2015, n° 58, no 2, p. 9-24) – soit la hiérarchisation entre, et la marginalisation de groupes de personnes fondées notamment sur la couleur de la peau et/ou l'origine.

2. Kimberlé Williams Crenshaw, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre*, traduit par Oristelle Bonis, 2005, n° 39, no 2, p. 51-82.

3. « Les sciences sociales contre la République ? », *lemonde.fr*, 2 nov. 2020.

4. Colette Guillaumin, *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de nature*, Paris, France, Côté-femmes, 1992, 239 p.

corvées dans sa colocation. Son refus de promener le chien a déclenché des insultes gayphobes à son encontre, « des cris et des portes qui claquent ». Sa propriétaire nie les faits. Il trouve « drôle » les manifestations pour Georges Floyd aux États-Unis car « il se fait harceler et racketter dans sa colocation par des “gens de couleurs” ».

Une lecture intersectionnelle nous aide à comprendre qu'une personne appartenant à un groupe opprimé d'une part, peut se placer dans un groupe oppresseur d'autre part. Les « personnes de couleur », pour reprendre le terme de Fares mentionné ci-dessus, fréquemment victimes du racisme, peuvent se placer dans un groupe dominant tel que celui des personnes hétéros, et même agir violemment depuis cette position. Le fait d'être identifié dans un groupe social vulnérable, comme les personnes racisées, ne signifie pas qu'on ne va pas reproduire une violence par d'autres voies, comme la discrimination en raison de l'orientation sexuelle. En bref, ce ne sont pas des épisodes du quotidien qui déterminent si nous sommes ou pas vulnérables socialement mais, d'une manière plus large, l'appartenance à groupes sociaux minorisés politiquement.

Il ne faut penser les LGBTIphobies et le racisme uniquement par la voie de la violence qu'ils entraînent dans le quotidien des personnes, mais comme des productions collectives de violence. Indépendamment des « personnes de couleur » qui ont insulté cet « homme algérien », les personnes racisées continuent, par exemple, à avoir plus de difficultés que des personnes blanches à accéder aux droits sociaux les plus basiques ou sont plus fréquemment la cible des contrôles et de violences policières. Un constat encore difficile à mesurer, faute de chiffres, dû au manque de recherches sur la question raciale dans notre pays⁵. Par ailleurs, le fait que l'appelant ait été agressé vis-à-vis de son orientation sexuelle ne l'empêche de jouir du privilège de ne pas subir le sexisme car c'est un homme.

Dans l'enchevêtrement des violences collectives qui traversent les LGBTIphobies s'ajoutent l'infériorisation des femmes et du féminin (le sexisme), des personnes vivant avec le VIH (la sérophobie) et des personnes en situation de handicap (validisme). Les récits lus et entendus tout au long de l'année par SOS homophobie nous en fournissent des exemples.

En effet, l'homophobie est une manifestation du sexisme, comme l'affirment les juristes Daniel Borillo et Caroline Mecary⁶, et deux types de violence homophobe que nous retrouvons dans certains témoignages l'illustrent :

- la mention de caractéristiques attribuées aux femmes, ou dites féminines, qui, retrouvées chez des hommes seraient dépréciatives : « Mon patron m'a dit qu'il faut que j'arrête mes manières efféminées et que si je n'arrête pas, il me licencie », nous a confié Valentin ;
- l'idée que les corps des femmes servent au plaisir des hommes, violence récurrente dans le harcèlement des couples de femmes : « Ma copine et moi rentrions d'un resto, à pied, main dans la main [...], on est passées devant trois groupes d'hommes (une douzaine d'hommes en tout). Ils se sont tous levés au fur et à mesure qu'on passait pour nous faire des propositions sexuelles, en faisant plein de bruits de bouche à connotation sexuelle, en s'approchant vraiment très près de nous, en criant “lesbiennes”. C'était infernal et très oppressant », se souvient Éléonore.

En outre, l'association entre homosexualité masculine et VIH, héritée du début de la pandémie du sida, persiste encore dans l'imaginaire collectif de nos jours. Les témoignages montrent que la sérophobie va de pair avec l'homophobie : Gabin travaille dans dans une société de nettoyage. Depuis que ses collègues ont appris qu'il est gay et positif au VIH, elles et ils lui disent à peine bonjour et le laissent travailler tout seul. Ce qui n'était

L'HOMOPHOBIE EST UNE MANIFESTATION DU SEXISME

5. Lucie Delaporte, « En France, les recherches sur la question raciale restent marginales », Mediapart, 8 févr. 2021p.

6. Daniel Borillo et Caroline Mecary, L'homophobie, 3^e éd., Paris, Presses Universitaires de France, 2019.

pas le cas avant. Cette situation lui pèse et il ne sait pas quoi faire.

D'une manière ironique, mais pas surprenante, le VIH est encore considéré comme un stigmate chez certain-es professionnel·les de santé, censé·es être chargé·es du bien-être physique et psychique des personnes atteintes d'une maladie, indépendamment de leur orientation sexuelle ou identité de genre. Oscar est un homme de 38 ans, vivant en région Auvergne-Rhône-Alpes. Il nous indique être séropositif depuis 12 ans. Il nous contacte à la suite d'une visite, le matin précédent, chez une gastro-entérologue. Il nous explique que cette dernière, après l'avoir reçu de façon tout à fait normale, a changé d'attitude après avoir consulté son dossier médical. Elle a refusé de le soigner et aurait déclaré « Ça va être compliqué de vous suivre » puis « je ne suis pas compétente pour ça ». Il nous indique avoir quitté le cabinet, choqué et sans autre explication. Il en a parlé à son médecin généraliste qui a trouvé ce comportement scandaleux.

Les personnes identifiées comme LGBTI et handicapées se trouvent fréquemment dans une situation de double peine : les difficultés qu'entraîne la situation de handicap s'accroissent à cause des LGBTIphobies (voir Un Regard sur les situations de handicap). François, un homme cis (son identité de genre est masculine) et intersexe (son corps ne correspond pas aux canons de la binarité des sexes), est atteint d'une spondylarthrite. En juin 2018, il a demandé un renouvellement de sa couverture santé auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Il reçoit un retour en disant que son dossier « s'était perdu ». Cela dure six mois. Il a ensuite insisté et son dossier a été retrouvé. En avril 2019, sa demande a été refusée. Il fait appel et reçoit un nouveau refus. Il recourt au tribunal et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) doit lui envoyer les raisons. Est écrit : « présentation très féminisée » dans la liste des raisons de refus.

Les récits que nous avons choisis pour illustrer ce chapitre, ainsi que d'autres que nous

avons reçus au cours de de l'année 2020, révèlent la multiplicité d'éléments transversaux aux LGBTIphobies. Ces témoignages mettent en lumière plus qu'un cumul de vulnérabilités, ils exposent les différentes dynamiques de différenciation et de hiérarchisation sociales (le sexe, le genre, la classe, la race, l'origine géographique, etc.) qui s'entrecroisent et interpellent les personnes dans leur quotidien. Une telle complexité de rapports de pouvoir ne peut s'appréhender que dans un regard intersectionnel. ▲

LA SÉROPHOBIE VA DE PAIR AVEC L'HOMOPHOBIE

TÉMOIGNAGES

Axel, 25 ans, de nationalité française, nous appelle car son conjoint **Daniel**, 24 ans, de nationalité vénézuélienne, a demandé l'asile politique en janvier 2020. Sa demande a été rejetée par l'OFPRA. Le refus a été principalement motivé par un manque de détails et de preuves, pourtant apportés. Ils craignent que la persécution subie par Daniel liée à son orientation sexuelle dans son pays n'ait pas suffisamment été retenue par l'officier de protection. Ils demandent un accompagnement pour la rédaction et le dépôt du recours effectué auprès de la Cour nationale du droit d'asile.

Trois semaines avant son appel, **Simon** a été victime de violences physiques et de menaces de mort par un homme dans son restaurant. Son compagnon et son apprenti sont intervenus pour le protéger. Ce dernier, un jeune homme de 20 ans, a été blessé à la main et traité de « négro ».

Rachid, 39 ans, est hébergé depuis son divorce dans une chambre à l'étage de la maison de ses parents. Il ne peut vivre seul dans un appartement individuel à cause de son « handicap psychique ». Son mal-être s'est accentué lorsque ses parents ont appris son orientation sexuelle au moment de la séparation d'avec son ex-femme. Depuis, « avec mon père, tous les jours, c'est la bagarre avec moi, mon frère ne me parle pas ». Recherchant désespérément une solution alternative d'hébergement, il a cependant très peur que ses parents « le jettent dehors un jour ». Il redoute de développer à nouveau des pensées suicidaires, qui l'ont déjà conduit à des séjours en hôpital.

Réfugiée burkinabée, **Aïcha** est hébergée depuis plus d'un an par une amie, qui est devenue pour elle « une figure maternelle ». Au cours d'un échange avec une

thérapeute conseillée par cette amie, elle a fait son coming out bi « mais plus lesbienne qu'hétéro » à sa psychologue. Suite à cette session, son hôte lui a demandé de partir, sans explications. Aïcha a trouvé une autre solution d'hébergement mais est dévastée par le rejet qu'elle a subi, qu'elle pense être lié à sa bisexualité. Elle est également très triste de ne pas avoir eu d'explications et ne se sent pas légitime à lui « demander des comptes ». Elle se sent désormais extrêmement seule.

Livia est une éducatrice spécialisée qui veut aider, **Gabriel**, un homme gay atteint de handicap psychique qu'elle accompagne à un rythme hebdomadaire. Gabriel, d'origine mauritanienne, vit seul dans son appartement et n'est pas sous tutelle. Son frère habite dans le même quartier et vient régulièrement proférer des insultes gayphobes à son encontre en bas de sa résidence. Gabriel est en grande détresse : dès qu'il entend une voix, il redoute que son frère soit dehors et craint qu'il ne révèle son homosexualité à leur mère, le seul lien familial positif qui lui reste.

François travaille dans une entreprise de transports en Île-de-France. Il a découvert une lettre anonyme dans sa bannette de courrier : « Le sida tue plus que le Covid » écrit à la main en lettres majuscules. François est en couple et son homosexualité est connue dans l'entreprise. Il a informé son supérieur hiérarchique, qui n'a eu comme réaction que de jeter la lettre à la poubelle. Après l'avoir récupérée et entamé d'autres démarches, François a été reçu par la direction éthique de l'entreprise, qui a répondu qu'elle n'avait pas le pouvoir d'enquêter. Il souhaite désormais pouvoir être muté et ne plus rester dans son service.

Maxime contacte la ligne d'écoute de SOS homophobie car il a été convoqué quelques jours auparavant par son directeur suite à la demande d'une manageuse, qui le trouve trop efféminé. Le directeur le menace de le licencier s'il n'adopte pas des « manières plus masculines ». Il lui a donné

une semaine « pour changer ». La manageuse qui a interpellé le directeur est aussi la représentante du personnel.

Mathys emprunte son trajet habituel pour se rendre de son bureau à son domicile. En marchant dans la rue, il constate que ce lieu qu'il pensait être un magasin est en fait un club où se réunissent des amateurs de motos. Il croit qu'il s'agit d'un nouveau lieu et jette avec curiosité un œil par la devanture, le rideau étant à moitié baissé. Un homme surgit alors de l'établissement, le traite de « sale pédé, tarlouze, sale noir » et lui assène un coup de poing. Mathys se retrouve à terre. Il reçoit alors des coups de pied de la part de son agresseur puis de nouveau de la part d'autres hommes qui l'ont rejoint. ▲

LA PAROLE À... SARA CESARO

Sara Cesaro est doctorante en Sciences Politiques - spécialité Études de genre à l'Université Paris 8, rattachée au Laboratoire d'études de genre et de sexualité (LEGS).

Vous menez actuellement une enquête sur le sujet des personnes LGBTI dans le contexte d'une demande d'asile, pouvez-vous nous en dire plus ?

Ma recherche porte sur le travail associatif d'accompagnement des demandeurs et demandeuses LGBT. J'interroge les conditions sociales qui le rendent possible et les enjeux politiques qui le traversent, comment il doit s'adapter aux logiques répressives des politiques migratoires, les tensions entre les bénévoles sur la conception de la relation entre accompagnant·es et accompagné·es. Ma recherche coïncide avec mon engagement au sein de l'Ardis¹ qui date de plusieurs années désormais.

Les personnes en demande d'asile en France du fait de leur orientation sexuelle/identité de genre nous contactent en disant que leurs demandes ont été refusées car, selon elles, leur situation n'aurait pas été suffisamment prise en compte. Ces récits résonnent-ils avec ceux que vous avez entendu lors de vos recherches ?

C'est la logique même de l'asile, lorsqu'il y a un rejet, c'est que la motivation principale de la demande, les persécutions liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ne sont pas avérées pour l'OFPPRA² et pour la Cour nationale du droit d'asile. Lorsque le récit oral de la personne n'a pas « emporté la conviction » des agent·es de l'asile, ça peut créer un sentiment de non-reconnaissance de soi chez les requérant·es. L'incompréhension est parfois très forte, notamment sur les attentes des institutions et sur « ce qu'il faut dire ». Or, parfois, les demandeurs et demandeuses se heurtent à des logiques institutionnelles qui leur échappent, et font face à des rejets particulièrement injustifiés et injustes qui ne peuvent pas s'expliquer uniquement par ce qui a été dit lors de l'entretien.

Les témoignages que nous avons reçus présentent une dimension intersectionnelle. À votre avis, de quelle manière cette réalité s'inscrit-elle dans une dynamique sociale plus large ?

À mon sens, c'est une question de catégorisation du public. La presse, les pouvoirs publics, le monde associatif, ont souvent mis en avant la dimension particulière des demandeurs et demandeuses LGBT, les catégorisant avant tout comme des personnes victimes d'homophobie, tant dans leur pays d'origine, qu'au long du parcours migratoire, qu'une fois sur le territoire français ou européen, où celle-ci serait commise par d'autres migrant·es. Et cela est évidemment vrai. Or, on oublie parfois que ce sont aussi des migrant·es, le plus souvent racisé·es, et qu'en tant que tel·les ils font face à des traitements racistes et xénophobes, tant au contact de certaines institutions, comme les travaux de recherche le montrent, qu'ailleurs. Penser que ces personnes seraient épargnées des violences racistes et xénophobes et qu'elles auraient un traitement de faveur car LGBT est en effet illusoire. Au sein même de la demande d'asile, si par le passé des travaux de recherche avançaient l'hypothèse que ces personnes bénéficiaient d'une certaine bienveillance, on constate aujourd'hui que cela n'est plus le cas.

À votre avis, quels types de mesures les pouvoirs publics pourraient-ils mettre en place pour éviter les violations des droits humains des personnes LGBTI qui demandent asile en France ?

Au niveau de la demande d'asile, il m'est impossible de penser à des mesures spécifiques et réservées aux personnes LGBT. Une mesure pour laquelle l'Ardis et d'autres associations ont lutté est l'abolition de la liste des pays dits « sûrs ». Ce serait un bon début pour permettre à un bon nombre de personnes d'aller au bout de leur demande d'asile sans crainte de recevoir une Obligation de quitter le territoire français. ▲

1. Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour.

2. Office français de protection des réfugiés et apatrides, établissement public chargé de l'application des textes relatifs à la reconnaissance de la qualité de réfugié, d'apatride et à l'admission à la protection subsidiaire.

UN REGARD SUR... LES SITUATIONS DE HANDICAP

PRIS-ES AU PIÈGE DANS UNE FAMILLE LGBTIPHOB

Quelle que soit la nature de leur handicap et quel que soit leur âge ou leur genre, les personnes LGBTI en situation de handicap sont souvent dépendantes de leur cercle familial, parfois même pour de nombreuses tâches du quotidien. Cette dépendance à l'égard de la famille est à mettre en lien avec la situation de précarité que connaissent beaucoup de personnes handicapées : 30 % en moyenne vivent sous le seuil de pauvreté contre 14 % pour la population française au global. Le revenu médian annuel pour une personne handicapée était de 18 500 euros en 2010 contre 20 500 euros pour l'ensemble des adultes de 15 à 64 ans, avec de fortes disparités en fonction des situations selon l'Observatoire des inégalités. Un autre débat tout à fait actuel, puisqu'une pétition a été récemment portée devant le Sénat et qu'un rapporteur a été nommé pour élaborer une proposition de loi, montre ces enjeux de précarité et de dépendance financière dans le cadre familial : il s'agit du mode de calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). En effet, il est actuellement calculé en fonction des revenus du couple et non pas individualisé, ce qui est problématique pour de nombreuses personnes en couple ayant un handicap qui ne travaillent pas ou qui ont des revenus modestes (voir encadré).

Par ailleurs, la famille est un contexte majeur de discrimination et d'hostilité pour les personnes LGBTI en situation de handicap ; c'est même le premier qui ressort des témoignages que SOS homophobie a recueillis en 2020 avec 42 % des cas, davantage que le voisinage (29 %) et loin devant le travail. Dès lors, loin d'être protecteur ou propice au bien-être, le contexte familial peut devenir

un véritable carcan oppressant pour les personnes LGBTI, qu'elles soient out auprès de leurs proches ou non. Le rejet LGBTIphobe peut se manifester de différentes façons, mais son aspect récurrent est une constante à travers les témoignages reçus par SOS homophobie. Qu'il s'agisse d'insultes, de menaces voire de violence physique, les manifestations de LGBTIphobie contre ces personnes a pour résultat de les isoler davantage avec souvent la prétention de vouloir les « protéger » d'un monde extérieur accusé de les « corrompre » et de « profiter » de leur vulnérabilité.

Parmi nos témoignages, Karine, jeune lesbienne en couple, nous a ainsi raconté avoir reçu des messages du père de sa copine l'accusant de manipuler sa fille et niant la réalité de leur amour. Rachid se sent quant à lui prisonnier chez ses parents homophobes dont il est dépendant et avec qui les disputes sont

« C'EST UN PASSAGE, T'ES AUTISTE »

quasi quotidiennes, tant le rejet de son homosexualité est grand. Isabelle, lesbienne handicapée de 46 ans, est « très dépendante de [ses] parents » qui l'empêchent de vivre pleinement son homosexualité, mais ne comprend pas pourquoi celle de son neveu gay est en revanche acceptée. Pour Bruno enfin, jeune homme trans atteint d'autisme, le quotidien est très compliqué et sa transition semble quasi impossible alors que ses parents essaient de délégitimer sa transidentité et de le convaincre que c'est « de passage », car lié à son autisme.

Comme le soulève la mobilisation autour du mode de calcul de l'AAH, la dépendance implique le rapport au couple. Dans certains cas extrêmes, comme parmi les témoignages recueillis, des personnes LGBTI peuvent se retrouver inextricablement sous l'emprise ou la domination d'une personne malveillante et/ou violente qui les harcèle voire les maltraite. L'acharnement qu'a subi

Jean-Claude, handicapé à 80 %, de la part de son ex-compagnon ou d'autres témoignages retranscrits ci-après démontrent à quel point la vulnérabilité de ces personnes associée à un contexte personnel compliqué peut s'avérer dramatique.

INACCESSIBILITÉ ET EXCLUSION

Au-delà de la famille, première instance privilégiée de socialisation, d'autres structures tout à fait essentielles telles que les ESAT (Établissements ou services d'aide par le travail) ou CRPS (Centres de réadaptation professionnelle et sociale) peuvent s'avérer être des lieux de discrimination. Ces établissements, pourtant censés constituer un milieu adapté et protégé et donc un instrument privilégié d'insertion, peuvent, au contraire, se révéler être des freins à l'intégration et à l'épanouissement. Quelques témoignages reçus par SOS homophobie en 2020 ayant pour contexte le lieu de travail permettent de l'affirmer. Changer de centre de formation pour éviter de faire face à un éducateur hostile ou à une LGBTIphobie latente est aussi compliqué compte tenu du nombre relativement limité de structures adaptée comme le montre le cas d'Hugo (voir partie Témoignages). Ces structures adaptées pour le handicap sont aussi manifestement peu sensibilisées aux questions LGBTI : « On lutte déjà contre le validisme, c'est suffisant ! », a déclaré un directeur d'ESAT après avoir reçu des plaintes pour des propos homophobes selon un autre témoignage que nous a fait parvenir un appelant.

En outre, pour les personnes LGBTI en situation de handicap, la réalisation de certaines démarches pour prendre contact, accéder à certaines informations ou à une prise en charge médicale peut relever du défi, voire être impossible à réaliser. Par exemple pour Bruno, jeune homme trans qui nous a appelé-es cette année, difficile d'envisager une transition dans l'immédiat tant son entourage transphobe n'est pas prêt à l'ac-

compagner dans sa démarche : « Je dois aller voir un endocrinologue mais j'ai peur des transports, du bruit et de la foule », nous confie-t-il, « mon autisme et ma dysphorie m'empêchent de sortir ». Par ailleurs, la non-accessibilité de beaucoup de lieux de sociabilité et de convivialité LGBTI, tels que les bars et soirées, est évidemment une réalité et ne facilite pas leur inclusion.

Ce qui transparait au travers de certains témoignages, c'est également le profond sentiment de solitude qu'éprouvent les appelant-es. Le domicile familial est parfois tel une prison, comme pour Rachid qui ne peut pas non plus être hébergé dans des structures « classiques » et n'a qu'un seul ami rencontré lors d'une Marche des fiertés, avec

**« ON LUTTE DÉJÀ
CONTRE LE VALIDISME,
C'EST SUFFISANT ! »**

qui il échange de temps en temps au moyen de son téléphone, mais sans parvenir à le voir réellement car sa situation est également compliquée.

Ainsi, nous dit-il, « lire un peu, regarder un peu [son] portable, parler à [son] seul ami, mais ce n'est pas une vie ». Une récente étude de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, décembre 2020) montre que les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés sont trois fois plus isolé-es que le reste de la population française selon sa définition, à savoir ne pas avoir de famille ou d'ami-es ou voir moins d'une fois par mois l'un-e d'entre elleux : 14 % des personnes seraient dans ce cas, contre 5 % l'ensemble de la population. Autre statistique frappante, 44 % vivent seul-es dans leur propre logement contre 20 % pour l'ensemble de la population. Seul-e ou en famille, la solitude domine.

VULNÉRABILITÉ DÉDOUBLÉE, DÉTRESSE EXTRÊME

Le handicap peut constituer une source de détresse psychologique. L'acceptation de conditions physiques, mentales ou psychiques défavorables peut s'avérer difficile voire traumatisante. Pour les personnes concernées, LGBTI ou non, la société est

souvent perçue comme validiste ou capacitiste en ce qu'elle consacre la personne valide comme la norme sociale, aboutissant ainsi à des comportements déplacés voire oppressifs allant du « bon sentiment qui pourrit la vie » aux stigmatisations. Ces dernières constituent évidemment une réalité forte et insupportable pour les personnes handicapées. Selon l'INSEE, 45 % des jeunes (10-24 ans) souffrant de déficiences cognitives affirment avoir été l'objet de moqueries ou d'insultes ; cette statistique est d'une personne sur quatre chez les adultes (chiffres datant de 2010). D'autres études plus récentes démontrent que les personnes handicapées, en particulier les femmes, sont plus souvent victimes de violence : selon la DREES en 2020, 7,3 % des personnes handicapées affirment avoir subi au cours des deux dernières années des violences physiques et/ou sexuelle, contre 5,1 % pour le reste de la population. Pour les femmes, ce chiffre monte à 9 % (contre 5,8 % des femmes sans handicap). Cette dernière statistique montre qu'en dépit de l'absence de chiffres concernant les injures ou la violence dirigées contre les personnes LGBTI handicapées, les discriminations croisées sont une réalité (voir chapitre Discriminations croisées). Certains de nos témoignages, comme celui d'Antoine, constamment moqué et agressé à plusieurs reprises par ses voisin-es, permettent aussi de corroborer et de saisir la réalité de cette double discrimination et la violence dont elle peut prendre la forme. Alors qu'il monte les voir pour leur demander de faire moins de bruit, Antoine est violemment frappé au visage. Ces mêmes voisin-es savent par ailleurs qu'Antoine est reconnu handicapé et multiplient les moqueries telles que des singeries lorsqu'ils le croisent. Démuni face à une telle agressivité et l'insuccès de ses démarches (dépôt de plaintes sans retour pour l'instant, recours à une médiatrice mais refus et déni de la part de la voisine en question, recours vains auprès du bailleur social afin de changer de logement), Antoine en est réduit à nous appeler de sa salle de bain pour que ses agresseurs et agresseuses ne l'entendent pas. Vivre dans ce logement est devenu un véritable enfer.

Des difficultés auxquelles sont particulièrement confrontées les personnes LGBTI en situation de handicap – famille oppressante, carcans du quotidien, solitude et inaccessibilité – résulte une vulnérabilité exacerbée avec des situations de détresse parfois extrêmes et un très grand mal de vivre. Démunies face au déchaînement de violences, elles peuvent ressentir un grand sentiment d'impuissance et se dévaloriser ou même s'en vouloir. Même si le pire semble être passé, le désespoir qui les habite est immense et mettre fin à leurs jours leur paraît parfois être le seul échappatoire. ▲

**« JE PEUX REGARDER
UN PEU MON PORTABLE,
PARLER À MON SEUL
AMI, MAIS CE N'EST
PAS UNE VIE. »**

TÉMOIGNAGES

Rachid, homme cis gay d'origine kabyle de 39 ans, nous appelle en août depuis la région lyonnaise. Souffrant de handicap psychique, il est hébergé chez ses parents homophobes depuis son divorce à la suite d'un mariage forcé. Il ne voit plus ses enfants de 13 et 8 ans depuis un an et a peur qu'ils le rejettent également en raison de son orientation sexuelle. Dépendant financièrement de ses parents et n'ayant pour seule ressource que l'allocation aux adultes handicapés, il cherche désespérément à trouver un autre logement et est dans une grande détresse psychologique. Il a ainsi tenté de mettre fin à ses jours à deux reprises déjà. La relation avec ses proches s'est envenimée depuis la révélation de son homosexualité : c'est la « bagarre tous les jours avec [son] père » et son frère aîné est décrit comme « un extrémiste ». Ce qui caractérise aussi la situation de Rachid, c'est sa très grande solitude, puisqu'il dit n'avoir qu'un seul ami, rencontré à une Marche des fiertés l'année dernière. Il dit « lire un peu, regarder un peu son portable, parler un peu avec son ami, mais ce n'est pas une vie ».

Bruno est un jeune homme trans atteint d'autisme, cherchant à transitionner mais confronté au rejet frontal de sa famille. Il se pose beaucoup de questions qui l'angoissent, même s'il dispose déjà de certaines informations. Effectuer certaines démarches comme aller voir un endocrinologue seul est chose ardue compte tenu notamment de sa peur des transports en commun. Sa situation est d'autant plus inextricable que son entourage est avant tout dans la désinformation et la manipulation. Sa sœur parle tout simplement de schizophrénie, assimile le traitement hormonal à une « mutilation ». Il en est de même pour sa mère transphobe qui lui assène « [qu'il s'agit] d'un passage ».

Hugo est un jeune homme gay en formation dans le secteur du bâtiment. Il se sent mis à l'écart par ses camarades mais également ses éducateurs dans un contexte de LGBTIphobie latente, qui se caractérise notamment par des propos homophobes récurrents tels que « T'as qu'à aller te faire enculer » ou la mise à l'écart transphobe d'une autre personne de son centre de formation. Même s'il n'est pas out auprès de ses camarades et formateurs, il se sent constamment déprécié sur son travail et ignoré lorsqu'il a des questions. « Oppressé » par « ce moule » auquel il n'arrive pas à se conformer, et ne trouvant pas dans ce centre les conditions nécessaires à son insertion, il a essayé d'en parler à la psychologue et à la RH, mais sans succès.

Karine nous appelle au mois de mai car elle est inquiète pour sa copine et le rejet lesbophobe dont font preuve sa famille et ses ami-es. Cela se manifeste notamment par les messages envoyés par le père à Karine l'accusant de manipuler sa fille. La jeune femme se sent à la fois coupable et démunie face à cette situation, d'autant plus que sa copine lui assure que la situation n'est pas si grave et qu'elle ne trouve pas le soutien espéré dans le foyer où elle réside de la part des éducateurs.

Bernard, homme retraité sous curatelle et gay, a échappé de peu à la mort et se trouve dans une situation de grande détresse psychologique. Il était en relation depuis trois ans avec un agresseur violent et irrespectueux, relation de nature sado-masochiste mais avec des blessures à son insu et des prises de substances psychogènes illicites forcées de façon récurrente. Bernard, par ailleurs suivi par une psychiatre depuis une vingtaine d'années en raison d'une dépression chronique notamment liée à sa séropositivité, est sous l'emprise psychologique d'un agresseur qui lui extorque également de l'argent. Le point d'orgue de cet engrenage est atteint lorsque Bernard est victime d'une tentative de meurtre. Piégé dans une sorte de guet-apens, il subit plusieurs sévices de son agresseur, qui

l'étrangle en lui disant qu'il va mourir. Sous l'emprise de la drogue, ce dernier est atteint d'un malaise et Bernard parvient à s'échapper. Son agresseur a continué à le harceler par messages après les faits.

Jean-Claude est harcelé par son ex-compagnon qui l'inonde d'insultes. Âgé d'une quarantaine d'années, il a eu un AVC en 2015 et est handicapé à 80 %. Il dit également avoir fait une dépression après avoir découvert son frère pendu dans son garage. Après deux ans de relation avec son ex-compagnon, Jean-Claude décide d'y mettre un terme en raison de son rapport à la boisson et refuse qu'il se rende chez lui en état d'ébriété. C'est l'élément déclencheur d'une longue série de messages – environ trois cent cinquante en

deux mois – d'une violence inouïe, tels que « Va te faire enculer par Dieu » et « Fais-toi enculer par le cardinal à la cathédrale de Metz » (alors que Jean-Claude est croyant), ou encore d'autres l'accusant de viol. Il a été au tribunal contre une partie de sa famille pour persécutions homophobes en 2015 et pour lui c'est une nouvelle épreuve douloureuse. Il a déjà réalisé un constat d'huissiers concernant les messages et a déposé plainte la veille de l'appel. ▲

« MON AUTISME ET MA DYSPHORIE M'EMPÊCHENT DE SORTIR »

AAH INDIVIDUALISÉE : UNE PÉTITION POUR ACCÉLÉRER LE PROCESSUS EN 2020

La réforme de l'allocation adulte handicapé (AAH) a été relancée par le succès d'une récente pétition adressée au Sénat signée par plus de 100 000 personnes notamment grâce à la campagne #SignezPourNotreAutonomie sur les réseaux sociaux, entraînant la nomination d'un rapporteur, le sénateur Philippe Mouiller, pour plancher sur une proposition de loi. En février 2020, une première proposition avait été votée à l'Assemblée nationale mais le processus législatif stagnait¹. Celle-ci a pour objet de revoir le mode de calcul de cette allocation pour l'individualiser, afin que les revenus du conjoint ou de la conjointe de la personne ne soient plus pris en compte. L'AAH peut être versée, généralement à partir de 20 ans, si le taux d'incapacité est d'au moins 80 % (ou bien s'il est compris entre 50 % et 79 % avec une « restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi »). Cette allocation est aussi différentielle, c'est-à-dire qu'elle dimi-

nue proportionnellement aux revenus jusqu'à complètement disparaître passé un certain seuil. Le montant maximal versé est de 902,70 euros par mois. Actuellement, si les revenus du couple dépassent 19 607 euros par an, l'AAH n'est plus versée à la personne conjointe handicapée. Cette situation crée alors une dépendance pour cette dernière. En effet, si une personne en situation de handicap avec des revenus faibles ou inexistantes est en couple avec une personne qui travaille et gagne suffisamment, alors elle verra son AAH réduite à zéro. Véronique Texier, quadragénaire à l'origine de la pétition, s'est ainsi retrouvée endettée à devoir rembourser un trop perçu à la CAF de 5 000 euros et à vivre au crochet de son compagnon. Selon elle, « c'est même pire que d'être placée sous curatelle ou tutelle. Faut pas que je dépense, j'ai mon copain qui doit payer mes charges, mon crédit revolving. Ma voiture est tombée en panne, je n'ai même pas de quoi la réparer. » ▲

1. Au moment de l'impression du Rapport sur les LGBTI-phobies 2021, le Sénat a voté en faveur de cette proposition de loi, le texte est ainsi de retour à l'Assemblée nationale.

UN REGARD SUR... L'INTERSEXOPHOBIE

SOS homophobie n'étant pas identifiée comme une association spécialiste des questions intersexes, très peu de témoignages nous parviennent. En 2020, trois personnes évoquant leur intersexuation ont contacté notre ligne d'écoute, mais finalement peu pour des discriminations spécifiquement intersexophobes. Ce Regard sur ces violences s'appuie ainsi beaucoup sur les travaux de sensibilisation du Collectif Intersexes et Allié.e.s (CIA) – OII France¹.

L'Organisation internationale intersexue – Europe définit le terme intersexue comme « englobant les expériences d'être nées avec un corps ne correspondant pas à ce que la société attribue au masculin et au féminin. Il s'agit de personnes nées

avec des caractéristiques sexuelles pouvant être attribuées aux deux en même temps, ou bien ne pas être entièrement l'un ou l'autre, ou bien encore ni l'un ni l'autre. » On parle alors de variations intersexes, innées, saines et naturelles, pouvant concerner : les organes génitaux internes et/ou externes, les structures hormonales et/ou chromosomiques, qui peuvent ne pas correspondre aux attentes médicales et sociales. Plus de 40 variations intersexes sont connues aujourd'hui.

DES PERSONNES RÉDUITES À DES CORPS À CORRIGER

Considérées comme « anormales » au sein de la société, ces variations conduisent le corps médical à s'acharner à vouloir les rectifier, révélant une première spécificité des discriminations envers les personnes intersexes. La situation la plus médiatique autour de ce type de violence concerne les athlètes hyperandrogènes victimes des « tests de féminité » et autres examens imposés par la

World Athletics (ex- Fédération internationale d'athlétisme) aux sportives (voir chapitre Sport). Mais l'intersexophobie est ancrée de manière plus latente dans la société.

Selon un rapport du Conseil de l'Europe de 2015, 1,7 % des enfants naissant chaque année en France sont intersexes. Parmi ces nouveau-né-es, certain-es pourront subir des chirurgies visant à les « normaliser ». Ces interventions sont souvent réalisées sans aucune urgence vitale ni médicale et sans le consentement des personnes concernées. En théorie, un acte médical de ce type peut être

refusé par les parents. Cependant, les témoignages reçus par le CIA parlent d'eux-mêmes : « les parents subissent souvent des

**1,7% DES ENFANTS NAISSANT
CHAQUE ANNÉE EN FRANCE
SONT INTERSEXES**

pressions de la part du corps médical pour ce que ce dernier considère comme "la bonne chose à faire". [...] Il est rare que les parents aient toutes les informations pour choisir : il arrive même que les chirurgiens agissent sans leur accord, lors de chirurgies censément exploratoires. » Réelles mutilations, ces chirurgies sont lourdes et détériorent l'état de santé physique et/ou psychologique des victimes à très long terme.

La France a déjà été condamnée trois fois par l'ONU en 2016 pour ces mutilations sur les enfants intersexes. Des amendements mettant en avant le critère de nécessité vitale immédiate ou du consentement éclairé de la personne mineure ont été déposés sur le projet de loi bioéthique.

Ces précisions, qui auraient permis aux personnes concernées et aux familles de mieux résister aux pressions médicales, ont été rejetées, démontrant une fois de plus le pouvoir du corps médical au Parlement et l'incapacité de ce dernier à affronter des pratiques illicites et systématisées.

¹ <https://cia-oiiFrance.org/>

ISOLEMENT ET PRÉCARITÉ

Ambre a 22 ans et nous appelle car elle a besoin d'informations et simplement de parler à quelqu'un-e. Si elle dit n'être victime d'aucune LGBTIphobie, elle nous raconte avoir découvert être intersexe récemment. L'intersexuation restant très méconnue, il arrive fréquemment que des personnes découvrent une variation de leurs caractéristiques sexuelles à l'occasion d'un diagnostic pour des symptômes liés à une supposition de stérilité ou une puberté tardive, par exemple. Cette

«LES PARENTS SUBISSENT SOUVENT DES PRESSIONS DE LA PART DU CORPS MÉDICAL»

méconnaissance des réalités intersexes peut être renforcée par une minimisation et une marginalisation au niveau politique. En témoigne, en 2016, les propos de Laurence Rossignol, alors secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie, concernant les mutilations sexuelles perpétrées sur des enfants intersexes en bas âge². Elle présentait ces dernier-es comme des « nouveau-nés qui ont une anomalie congénitale entraînant une difficulté de détermination du sexe. Ces situations sont fort heureusement rares ». Des termes violents, condamnés alors par l'Organisation internationale intersexe (OII)³. Tout cela contribue à isoler les personnes intersexes et ce dès le plus jeune âge. Les mutilations subies, qu'elles soient comprises comme telles ou non par les victimes, laissent ces dernières traumatisées. Dans le cadre scolaire, une puberté atypique conduit bien souvent à un harcèlement de la part des autres élèves. De plus, un-e jeune intersexe peut connaître des hospitalisations longues, l'isolant un peu plus, surtout s'il est incité-e à mentir sur sa situation de santé, etc. Selon le CIA-OII France, le décrochage scolaire est fréquent et peut ainsi conduire à des situations de précarité plus importantes une fois ces personnes adultes.

Jessie est une personne intersexe d'origine portugaise et vit en France depuis 2010. Dans une situation de précarité très importante, iel va devoir bientôt quitter une chambre de 7 m² pour un logement social. Jessie est pharmacienne de formation mais

vit de la danse depuis quelques années. Iel a tout fait pour trouver du travail dans le secteur mais pense « ne pas avoir le bon réseau » et semble crouler sous les démarches administratives. Comme si cela ne suffisait pas, iel sort d'une relation très violente. Jessie évoque, tout au long de son appel à notre ligne d'écoute, ses démarches de transition entamées suite à des soucis de thyroïde et de nombreux questionnements sur « son corps, ses hormones ». Iel se définit comme

femme et a commencé une transition féminisante. Ces dimensions intersectionnelles (voir chapitre Discriminations

croisées) vécues par les victimes intersexes s'ajoutent à d'autres discriminations fondées sur leurs caractéristiques sexuelles primaires et/ou secondaires (toujours non reconnues dans le droit français), et les isolent encore davantage.

UNE CONSTELLATION D'IDENTITÉS

Les personnes intersexes ne sont pas hors du champ du genre et leur existence n'est pas un argument rhétorique contre la binarité de genre. Elles peuvent se définir en tant qu'homme, femme ou non binaire. Dès lors, toute personne intersexe ne souhaite pas forcément un marqueur de genre « neutre » à l'état civil, sauf si cela correspond à son identité de genre. L'idée d'un marqueur spécifique pour les personnes intersexes serait stigmatisant et participerait d'une forme d'intersexophobie.

De même, l'intersexuation ne sous-entend pas l'orientation sexuelle de la personne, qui peut très bien être hétéro, gay, lesbienne, bie, etc. Une personne intersexe peut donc être aussi victime de violences en raison d'une orientation sexuelle réelle ou supposée qui ne serait pas inscrite dans la norme hétérosexuelle de notre société. ▲

2. <https://www.senat.fr/seances/s201602/s20160209/s20160209002.html#int210>

3. <https://www.komitid.fr/2016/03/25/de-lurgence-dune-inversion-de-la-question-intersexe-en-france-ou-le-cadavre-exquis-de-madame-rossignol-par-vincent-quillot/>

LE DROIT FRANÇAIS FACE AUX LGBTIPHOBIES

AGRESSION – LGBTIPHOBIE, UNE CIRCONSTANCE AGGRAVANTE

Au début des années 2000, plusieurs textes sont votés ou amendés par le Parlement, inscrivant dans la loi la lutte contre la violence perpétrée envers des individus en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée : c'est l'intention de l'agresseur qui compte, en l'occurrence son mobile LGBTIphobe assimilé à un mobile raciste.

L'homophobie peut être une circonstance aggravante de certaines infractions, c'est-à-dire qu'elle peut alourdir la peine encourue. L'article 132-77 du Code pénal (CP) exige des manifestations extérieures d'homophobie concomitantes à l'infraction : « l'infraction est précédée, accompagnée ou suivie de propos, écrits, utilisation d'images ou d'objets ou actes de toute nature portant atteinte à l'honneur ou la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de leur orientation sexuelle vraie ou supposée ».

INFRACTION	TEXTE DÉFINISSANT L'INFRACTION SANS CIRCONSTANCE AGGRAVANTE	PEINE MAXIMALE SANS CIRCONSTANCE AGGRAVANTE	TEXTE DÉFINISSANT L'INFRACTION AVEC CIRCONSTANCE AGGRAVANTE	PEINE MAXIMALE AVEC CIRCONSTANCE AGGRAVANTE
Meurtre	Article 221-1 Code pénal	30 ans de prison	Article 221-4 Code pénal + Article 132-77	Prison à vie
Tortures et actes de barbarie	Article 222-1 Code pénal	15 ans de prison	Article 222-3 Code pénal + Article 132-77	20 ans de prison
Violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner/Coups mortels	Article 222-7 Code pénal	15 ans de prison	Article 222-7 Code pénal + Article 132-77	20 ans de prison
Viol	Article 222-23 Code pénal	15 ans de prison	Article 222-24 Code pénal + Article 132-77	20 ans de prison
Violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente	Article 222-9 Code pénal	10 ans de prison	Article 222-9 Code pénal + Article 132-77	15 ans de prison
Extorsion	Article 312-1 Code pénal	7 ans de prison	Article 312-1 Code pénal + Article 132-77	10 ans de prison
Agressions sexuelles autres que le viol	Article 222-27 Code pénal	5 ans de prison	Article 222-7 Code pénal + Article 132-77	7 ans de prison
Menaces de mort avec l'ordre de remplir une condition	Article 222-18 Code pénal	5 ans de prison	Article 222-18 Code pénal + Article 132-77	7 ans de prison
Chantage	Article 312-10 Code pénal	5 ans de prison	Article 312-10 Code pénal + Article 132-77	7 ans de prison

RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2020

Discrimination commise par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public	Article 432-7 Code pénal	5 ans de prison	Pas de circonstance aggravante pour LGBTIphobie	
Violences ayant entraîné une incapacité de travail totale de plus de 8 jours	Article 222-11 Code pénal + Article 132-77	3 ans de prison	Article 222-11 Code pénal + Article 132-77	6 ans de prison
Vol	Articles 311-1 et 311-3 Code pénal	3 ans de prison	Article 311-3 Code pénal + Article 132-77	6 ans de prison
Menaces de commettre un crime ou délit contre les personnes avec l'ordre de remplir une condition	Article 222-18 Code pénal	3 ans de prison	Article 222-18 Code pénal + Article 132-77	6 ans de prison
Menaces de mort, soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet	Article 222-17 Code pénal	3 ans de prison	Article 222-17 Code pénal + Article 132-77	6 ans de prison
Menace de commettre un crime ou délit contre les personnes, soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet	Article 222-17 Code pénal	3 ans de prison	Article 222-17 Code pénal + Article 132-77	6 ans de prison
Diffamation publique	Article 32 alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1881	12 000 € d'amende	Article 32 alinéa 3 de la loi du 29 juillet 1881	1 an de prison
Injure publique	Article 33 alinéa 2 de la loi du 29 juillet 1881	12 000 € d'amende	Article 33 alinéa 4 de la loi du 29 juillet 1881	1 an de prison
Violences ayant entraîné une incapacité de travail totale inférieure ou égale à 8 jours	Article R625-1 Code pénal	1 500 € d'amende	Article 222-13, 5 ter Code pénal	3 ans de prison
Diffamation non publique	Article R621-1 Code pénal	38 € d'amende	Article R625-8 Code pénal	1 500 € d'amende
Injure non publique	Article R621-2 Code pénal	38 € d'amende	Article R625-8-1 Code pénal	1 500 € d'amende

Les LGBTIphobies peuvent aussi être réprimées en tant qu'infractions spécifiques. Ainsi, la provocation à la haine ou à la violence ou aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre est punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (Art. 24 al. 9 loi 29 juillet 1881).

DISCRIMINATION

Constitue une discrimination LGBTIphobe toute distinction opérée entre des personnes physiques en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, réelle ou supposée. La discrimination est envisagée aux articles 225-1 à 225-4 du Code pénal.

L'article 225-2 précise que la discrimination n'est sanctionnée que dans certains cas limitativement énumérés :

- Le refus de fournir un bien ou un service :

Exemples :

- le cas du propriétaire qui, ayant appris qu'un-e de ses locataires est trans, lui impose des garanties supplémentaires exorbitantes ;

- le cas d'un maire refusant de célébrer un mariage entre personnes de même sexe ;

- ou encore celui d'un hôtelier refusant une chambre à un couple homosexuel.

- L'entrave à l'exercice d'une activité économique : sans viser des agissements précis, cette forme de discrimination vise tous moyens exercés par une personne (pression, dénigrement, boycott) à l'encontre d'une autre personne afin de rendre l'exercice de son activité plus difficile.

- La discrimination à l'embauche, c'est-à-dire dans l'accès à un emploi.

- La discrimination au travail : refus d'un avantage, sanction disciplinaire ou licenciement d'un-e salarié-e.

Ces discriminations, commises par des personnes privées, sont punies par trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. La peine encourue est aggravée (cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros

d'amende) lorsque la discrimination se déroule dans un lieu accueillant du public ou consiste à interdire l'accès à un tel lieu.

Les discriminations peuvent être commises par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission et avoir pour effet :

- le refus du bénéficiaire d'un droit reconnu par la loi, par exemple le cas d'un maire refusant de célébrer un mariage entre personnes de même sexe ;

- l'entrave à l'exercice d'une activité économique qui peut se manifester par un retard manifeste et délibéré dans la façon de traiter une demande (exiger des formalités inutiles...).

La répression est alors aggravée : cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende (Art. 432-7 CP).

Pour venir en aide aux victimes, l'article 225-3-1 du Code pénal a consacré la légalité du « testing », c'est-à-dire un moyen d'investigation sous forme d'expérimentation en situation réelle destiné à démontrer une situation de discrimination, en vue de faciliter la charge de la preuve.

Pour plus d'informations, consultez le Guide pratique contre les LGBTphobies édité par SOS homophobie sur :

www.sos-homophobie.org/guide-pratique. ▲

REMERCIEMENTS

SOS homophobie tient tout particulièrement à remercier :

Les associations et personnes extérieures à SOS homophobie qui ont participé à ce rapport et tout particulièrement : Alice Coffin (autrice du *Génie lesbien*), Aline et Cédric Feito (PAINT), Arnaud Alessandrin (sociologue), Benoît Berthe Siward (Collectif Rien à guérir), l'association C'est pas mon genre ! (Nord), le Collectif Intersexes et Allié.e.s (CIA-OII France), Francis Carrier (GreyPride), le collectif Joggouines (Paris), Johan Cavirot (Flag!), Laurier The Fox (illustrateur et auteur de BD), Marie Cau (maire de Tilloy-lez-Marchiennes), l'association Phénix (Finistère), l'association Reboo-T (Loire-Atlantique), Sara Cesaro (doctorante à l'Université Paris 8), Sehade Mahammedi (PROSES), Terry Reintke (eurodéputée).

Et :

Les établissements scolaires et leur personnel qui ont accueilli les intervenant-es de SOS homophobie.

L'ensemble de nos partenaires associatifs. Les organisateurs et organisatrices de salons, conférences et événements auxquels SOS homophobie a participé.

Tou·tes les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement, ainsi que les donateurs, donatrices et sympathisant-es de l'association.

Toutes les victimes et témoins pour la confiance qu'elles et ils nous montrent en nous transmettant leurs témoignages qui permettent d'alimenter ce Rapport sur les LGBTIphobies.

SOS homophobie

14, rue Abel
75012 Paris

Directrice de la publication

Lucile Jomat, présidente de SOS homophobie

Directeurs de la rédaction

Jérôme Férec
Nicolas Certes

Rédaction

Arnaud Gagnoud
Arthur Desachy
Auxence Neyton
Camille Meriem
Claire Lavalette
Clément Demeure
Diego Paz
Emma B.
Emmanuelle Campo
Enzo Rieucan
Guilhem Lamouroux
Hélène Renault-Chemin
Jean-Baptiste Sicart Ruiz
José
Julie Baret
Lou Monnin
Louise Pfirsch
Mélanie C.
Michel Combes-Rey
Nareg Kouyoumjian
Quentin Sierra
Raphaëlle
Sarah Champagne
Stefano Contratto
Thomas Portelli
Ugo Ziccarelli
Véronique Cerasoli
Vincent Rousseau Steratto

Maquette

Conception et réalisation : Erwan Coutellier
Relecture et correction : Nicolas Simon

Couverture

Conception et réalisation : Jérémy Falédam

Impression

Centr'Imprim
rue Denis Papin
36100 Issoudun

ISBN : 978-2-917010-37-2

EAN : 9782917010372

Publication de SOS homophobie,
association loi 1901
Dépôt légal à parution
Parution : Mai 2021
© SOS homophobie
Tous droits réservés

RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2021

En 1997 paraissait le premier Rapport sur l'homophobie de notre association, trois ans après la création de la ligne d'écoute. Depuis, chaque année, cet ouvrage recense et analyse les témoignages qui nous sont quotidiennement adressés. Cette 25^e édition vient une nouvelle fois rappeler que, malgré les avancées faites pour les droits des personnes LGBTI, les violences qu'elles subissent persistent.

En 2020, SOS homophobie a reçu 1 815 témoignages via ses pôles d'écoute et de soutien aux victimes de LGBTIphobies (ligne téléphonique, chat'écoute, courriel).

Cette année a été marquée par une pandémie durable qui a bouleversé le quotidien de l'ensemble des citoyen·nes. La crise sanitaire a ainsi modifié la répartition des contextes dans lesquels se sont concentrées les haines LGBTIphobes. Les proportions des signalements dans le cadre du Voisinage et dans celui de la famille et de l'entourage proche se sont considérablement accrues : chacune représente en 2020 13 % de l'ensemble des cas (contre 8 % pour Voisinage et 10 % pour Famille en 2019). Dans le même temps, celles dans les lieux publics et dans le cadre du travail se sont amoindries. Un autre fait marquant du panorama de 2020 concerne la jeunesse des victimes qui nous ont contacté·es, notamment pour des situations de biphobie et surtout de transphobie. Nous saluons le courage des victimes dont la parole s'est durablement libérée.

SOS homophobie reste plus que jamais mobilisée pour construire une société inclusive, riche de sa diversité.

SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ

www.sos-homophobie.org



NOUS CONTACTER

sos@sos-homophobie.org

LIGNE D'ÉCOUTE

01 48 06 42 41

SOS homophobie
14, rue Abel
75012 PARIS

10 €



SOShomophobie